

Catalogue 92-301F

Dictionnaire du recensement de 1991

Référence

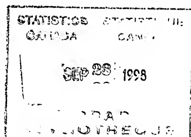




Statistique Canada Statistics Canada

Canadä

COMMENT COMMUNIQUER AVEC NOUS



Des données sous plusieurs formes...

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations courantes et spéciales sont disponibles sur papier ou sur support électronique. Des cartes et d'autres documents géographiques de référence sont disponibles pour certains genres de données. Des ateliers et des séminaires procurent de l'information additionnelle sur une variété de sujets.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet des produits et services doivent être adressées à l'un des centres de consultation de Statistique Canada suivants :

St. John's	722-4073	Winnipeg	983-4020
Halifax	426-5331	Regina	780-5405
Montréal	283-5725	Edmonton	495-3027
Ottawa	951-8116	Calgary	292-6717
Toronto	973-6586	Vancouver	666-3691

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres régionaux de consultation. Reportez-vous à la section « Centres régionaux de consultation », page 383, pour de plus amples renseignements.

Terre-Neuve et Labrador	1-800-563-4255
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centrale)	1-800-663-1551
Yukon et nord de la C.-B. (territoire desservi par la Northwes Tel Inc.)	Zenith 0-8913
Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la Northwes Tel Inc.)	appelez à frais virés au 403-495-2011

Des appareils de télécommunications pour les malentendants sont disponibles. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la page 386.

Comment commander les publications

On peut se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Section des ventes des publications, Statistique Canada, Ottawa K1A 0T6. Voir le bon de commande à la fin de la publication pour d'autres détails.

N° 92-301F au catalogue

Dictionnaire du recensement de 1991

ERRATA

Nota :

Les détenteurs de cette publication sont priés d'insérer ces errata dans leur copie.

FIGURE 22 - Page 192

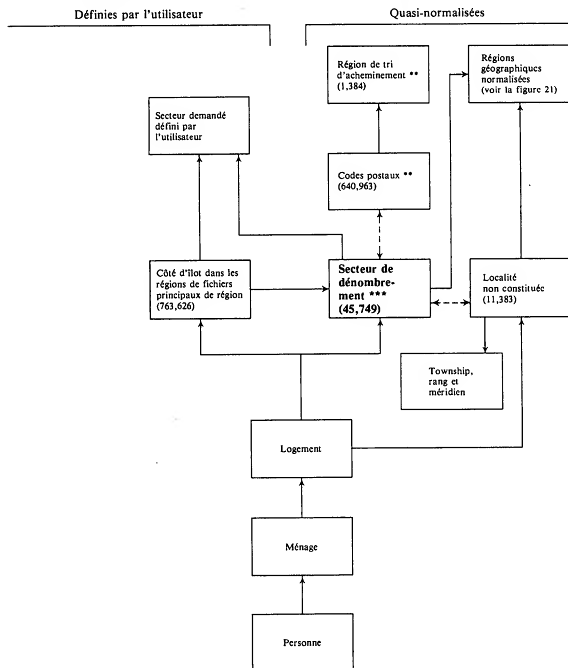
Le chiffre des codes postaux a été révisé.

FIGURE 23A - Page 193

Les chiffres des circonscriptions électorales fédérales et les chiffres des codes postaux ont été révisés.

Date : le 23 janvier 1992

Figure 22. Hiérarchie des régions géographiques quasi-normalisées et définies par l'utilisateur *, recensement de 1991



* Tous les chiffres sont préliminaires.
** Voir la définition de code postal pour de plus amples renseignements.
*** Un secteur de dénombrement est une région normalisée du recensement (voir la figure 21).
◄–► Il y a correspondance multivoque.

Figure 23A. Régions géographiques de recensement par province et territoire, recensement de 1991

.	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Circonscription électorale fédérale	295	7	4	11	10	75	99	14	14	26	32	1	2
Région infraprovinciale	68	4	1	5	5	16	5	8	6	8	8	1	1
Division de recensement	290	10	3	18	15	99	49	23	18	19	30	1	5
Division (recensement)	74	10	-	-	-	4	-	23	18	19	-	-	-
Communauté urbaine	3	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-
Comté	60	-	3	18	15	-	24	-	-	-	-	-	-
District	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-
District municipality	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Metropolitan municipality	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Municipalité régionale de comté	92	-	-	-	-	92	-	-	-	-	-	-	-
Region	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	5
Regional district	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	-	-
Regional municipality	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-
United counties	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-
Subdivision de recensement unifiée	2,630	87	69	54	150	1,153	526	127	302	73	83	1	5
Subdivision de recensement	6,006	404	126	118	287	1,637	951	293	953	438	691	36	72
Région agricole ***	76	3	-	5	4	12	5	12	20	7	8	-	-
Région métropolitaine de recensement	25	1	-	1	1	6*	10*	1	2	2	2	-	-
Agglomération de recensement	115	4	2	4	5*	28*	32*	4*	8*	9*	22	1	1
Région métropolitaine de recensement primaire	13	1	-	-	-	3*	6*	-	-	2	1	-	-
Agglomération de recensement primaire	21	1	-	2	-	4	8	-	-	3	3	-	-
Secteur de recensement	4,068	40	-	75	67	1,052	1,731	156	98	385	464	-	-
Secteur de recensement provincial	1,815	84	26	117	98	491	410	91	146	161	179	5	7
Région urbaine	893	42	7	38	36*	222*	246*	42*	69*	99*	92	1	4
Secteur de dénombrement **	45,749	1,156	250	1,438	1,263	10,871	14,990	2,028	2,787	4,604	6,111	97	154
Fichier principal de région	342	2	-	3	16	116	113	9	5	4	74	-	-
Côté d'îlot	763,626	4,345	-	9,096	15,353	175,929	312,280	32,766	21,003	73,085	119,769	-	-
Région de tri d'acheminement	1,384	28	7	51	34	363	503	55	44	118	173	3	5
Code postal	640,963	6,826	2,666	17,871	13,172	163,971	235,949	22,007	20,487	58,616	98,091	781	526

* Les RMR/AR, les RMRP/ARP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.
** Jusqu'au 8 novembre 1991.
*** Jusqu'au 12 novembre 1991.

Statistique Canada

Dictionnaire du recensement de 1991

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

Janvier 1992

Prix : Canada : 40.00 $
États-Unis : 48.00 $ US
Autres pays : 56.00 $ US

Catalogue 92-301F

ISBN 0-660-93500-7

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Dictionnaire du recensement de 1991

Publié aussi en anglais sous le titre :
1991 Census Dictionary.
ISBN 0-660-93500-7
CS92-301F

1. Canada -- Recensement, 1991 -- Guides, manuels, etc. 2. Canada -- Recensement, 1991 -- Méthodologie.
I. Statistique Canada

HA741.5 1991 C3614 1992 001.4/33 C91-098029-2

Pour citer ce document

Statistique Canada. Dictionnaire du recensement de 1991. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1992. Recensement du Canada de 1991. Numéro 92-301F au catalogue.

Le papier utilisé dans la présente publication (à l'exception des Commentaires de l'utilisateur des produits du recensement) répond aux exigences minimales de l'American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48-1984.
♾

PRÉFACE

En 1666, Jean Talon réalisait le premier recensement des temps modernes qui se limitait alors au dénombrement des habitants de la colonie et à la collecte de données sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la profession. En 1991, 325 ans plus tard, le recensement du Canada est devenu la principale source de renseignements à la disposition des décideurs au Canada.

Le Dictionnaire du recensement de 1991 procure une définition détaillée des nombreux termes du recensement. Ces définitions visent à aider les utilisateurs de données, en leur fournissant de l'information concise, facile à comprendre, écrite et graphique, sur la terminologie du recensement.

Je tiens à remercier les millions de Canadiens et de Canadiennes qui ont participé au recensement du Canada de 1991, de même que ceux et celles qui, lors d'une consultation nationale de nos clients, ont fourni de nombreuses suggestions visant à améliorer nos produits et services. Grâce à une aide aussi désintéressée, nous disposons d'informations récentes, essentielles à une nation qui désire mieux se connaître et se gouverner.

Nous espérons que les Canadiens et Canadiennes trouveront dans le Dictionnaire du recensement de 1991, ainsi que dans les autres produits de référence du recensement, les outils de base qu'il leur faut pour utiliser le mieux possible les données du recensement.

Statisticien en chef du Canada

Ivan P. Fellegi

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont joué un rôle clé dans la production de la présente publication et je tiens à souligner leur contribution.

En font partie Nicole Charbonneau qui est intervenue dans la coordination de toutes les étapes de production du dictionnaire, Anna Paletta, Brad Hawkes et Jason Siroonian dont l'apport analytique et technique a été essentiel à de nombreuses facettes de la planification, de la fixation des prix et de la production, les auteurs et réviseurs de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, de la Division de la démographie, de la Division de l'analyse des enquêtes des ménages et du travail, du Programme des enquêtes postcensitaires, de la Division de la géographie, de la Division de l'agriculture, de la Division de la démolinguistique, du Programme de l'équité en matière d'emploi et de la Division des opérations du recensement, les nombreux membres du Comité des normes pour les produits du recensement de 1991, et Maureen Danis, Donna Watson et Samdai Ramnanan qui méritent une mention spéciale pour leur contribution quotidienne à la production du dictionnaire.

Je remercie Wayne Baxter, chef du Projet des produits et services du recensement de 1991, et Luc Albert, chef de la Section de l'élaboration des spécifications de la Division des opérations du recensement, pour leur contribution constructive et leurs conseils.

Enfin, je remercie Patricia McKenna qui, par son professionnalisme et sa persévérance, nous a donné un index grandement amélioré.

Chef de produit
Dictionnaire du recensement de 1991

Greg Maika

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

II. UNIVERS DE LA POPULATION - suite

TABLE DES MATIÈRES - suite

TABLE DES MATIÈRES – suite

TABLE DES MATIÈRES - suite

TABLE DES MATIÈRES - fin

LISTE DES FIGURES

LISTE DES FIGURES - fin

INTRODUCTION

Objet

Le Dictionnaire fournit des renseignements détaillés sur la terminologie, les variables et la géographie du recensement du Canada de 1991, qui a eu lieu le 4 juin 1991. Il permettra à tous les utilisateurs, qu'ils soient habituels, occasionnels ou novices, de mieux comprendre les données du recensement.

Le Dictionnaire fait partie des produits généraux de référence conçus pour informer les utilisateurs de la disponibilité des produits et services du recensement de 1991 ainsi que pour les aider à utiliser les données. Le lecteur trouvera une description des autres produits de référence à la page 377.

Structure de la publication

Le Dictionnaire du recensement de 1991 se divise en cinq sections. Les quatre premières portent sur ce qu'on appelle les « univers » du recensement, tandis que la cinquième renferme des renseignements sur la géographie du recensement. Les termes et les variables sont présentés **par ordre alphabétique** à l'intérieur de **chacune** des cinq grandes sections.

Description des univers

Univers de la population. – Cette section comprend des renseignements sur les caractéristiques de la population du Canada.

Univers des familles. – Cette section porte sur les caractéristiques de deux grandes catégories de familles : les familles de recensement et les familles économiques.

Univers des ménages. – Cette section nous informe sur les caractéristiques des personnes ou groupes de personnes qui font partie d'un ménage.

Univers des logements. – Cette section porte sur les caractéristiques des logements du Canada.

Section sur la géographie. – Cette section porte sur divers termes géographiques utilisés dans le cadre du recensement du Canada.

Le lecteur trouvera une description complète du contenu dans l'introduction de chaque section.

Comment consulter le Dictionnaire du recensement de 1991

Si l'utilisateur connaît bien la terminologie du recensement et, par conséquent, sait quelle section renferme la ou les variables et le ou les termes qui l'intéressent, il peut se reporter à la table des matières où les différents termes ou variables sont classés par ordre alphabétique.

Si l'utilisateur ne connaît pas bien le recensement, nous lui recommandons de consulter l'index, situé à la page 335. Non seulement tous les termes et variables y sont-ils listés par ordre alphabétique, mais il offre un système de renvoi aux termes du recensement les plus utilisés et à leurs synonymes. Dans certains cas, l'utilisateur doit se reporter à plus d'une variable afin d'obtenir tous les renseignements dont il a besoin.

Chaque article du Dictionnaire du recensement de 1991 est généralement présenté de la façon illustrée ci-après.

Définition du terme ou de la variable : Une définition complète du terme ou de la variable suit immédiatement son nom.

Recensement(s) : Cette rubrique indique les années de recensement où le terme ou la variable a été utilisé, précise si les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population ou auprès d'un échantillon et, s'il y a lieu, indique la taille de l'échantillon. Les variables géographiques sont mesurées pour l'ensemble de l'échantillon du recensement.

Population : Cette rubrique donne des renseignements sur la population ou la sous-population pour laquelle les données sont recueillies. Elle est sans objet dans le cas des variables géographiques.

No(s) de question : Cette rubrique indique la ou les questions auxquelles une variable a trait. Elle est sans objet dans le cas des variables géographiques.

Réponses : Cette rubrique indique les classifications ou catégories de réponse se rapportant à chaque variable. Elle est sans objet dans le cas des variables géographiques.

Remarques : Cette rubrique fournit des renseignements supplémentaires, notamment sur la comparabilité avec les recensements précédents, susceptibles d'aider l'utilisateur à mieux comprendre les données.

Règles et procédures opérationnelles et Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications : Les utilisateurs trouveront sous ces rubriques, réservées aux termes géographiques, les renseignements détaillés supplémentaires dont ils ont besoin pour interpréter et utiliser correctement les données.

Ajouts et suppressions

Outre ceux et celles déjà inclus dans les recensements antérieurs, le recensement du Canada de 1991 comprend de nouveaux termes et de nouvelles variables. Il est également possible que certains termes ou certaines variables figurant dans la version de 1986 n'aient pas été repris en 1991. On trouve ci-après un résumé des modifications.

Ajouts

Univers de la population*

Autochtone : Indien(ne) inscrit(e)
Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation
Équité en matière d'emploi
Fécondité

---

* **Comparaisons avec les recensements précédents**

La comparaison des données du recensement de 1991 avec celles des recensements précédents sera affectée par la modification apportée à la définition de l'univers de la population de 1991. Les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel et les revendicateurs du statut de réfugié ont été dénombré au recensement de 1991, mais ne l'ont pas été dans les recensements antérieurs. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à l'introduction de la section de l'univers de la population à la page 21 et à la définition des résidents non permanents à la page 37.

Immigration : Immigrant reçu
Résidents non permanents
Langue : Connaissance des langues non officielles
Première langue officielle parlée
Minorités visibles
Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant
Pays de résidence 1 an auparavant
Province/territoire de résidence 1 an auparavant
Mobilité 5 : Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
Pays de résidence 5 ans auparavant
Religion
Revenu : Composition du revenu
Revenu en dollars constants
Transferts gouvernementaux
Scolarité : Certificat d'études secondaires
Fréquentation scolaire
Nombre total d'années de scolarité
Travail : Lieu de travail
Profession (selon la Classification nationale des professions de 1990)
Rapport emploi/population
Union libre

Univers des familles

Revenu : Fréquence des unités à faible revenu
Seuils de faible revenu (SFR)

Univers des ménages

Frais de condominium
Nombre de soutiens dans le ménage
Principal soutien du ménage

Univers des logements

Chambres à coucher
État du logement

Géographie

Cartes thématiques
CARTLIB (Bibliothèque cartographique)
Date de référence géographique
Écoumène (population)
Fichier principal de région (FPR)
Nom de localité
Noms géographiques
Projection cartographique
Région agricole
Région infraprovinciale (RI)
Territoire
Township, rang et méridien

Suppressions

Univers de la population

Population rurale
Population rurale non agricole
Population urbaine

Univers des familles

Situation des particuliers dans la famille de recensement autochtone

Univers des ménages

Genre de ménage privé autochtone

Univers des logements

Logement inoccupé, raison du
Principal combustible utilisé pour le chauffage
Système de chauffage - central
- principal

Géographie

Établissement indien
Réserve indienne

Définitions établies pour les recensements antérieurs

Les utilisateurs qui souhaitent passer en revue les définitions des recensements antérieurs sont invités à consulter le Dictionnaire du recensement de 1986 (nº 99-101 au catalogue), le Dictionnaire du recensement de 1981 (nº 99-901 au catalogue) ou les publications des années de recensement pertinentes.

Liste des abréviations

A.-C.	–	assurance-chômage
AINC	–	Affaires indiennes et du Nord Canada
AR	–	agglomération de recensement
ARP	–	agglomération de recensement primaire
BDG	–	Base de données géocartographiques
CAÉ	–	Classification des activités économiques
CARTLIB	–	Bibliothèque cartographique
CCDP	–	Classification canadienne descriptive des professions
CÉF	–	circonscription électorale fédérale
CGT	–	Classification géographique type
C & I	–	contrôle et imputation
CNP	–	Classification nationale des professions
CP	–	Classification des professions
CPCNG	–	Comité permanent canadien des noms géographiques
CTI	–	Classification type des industries
CTP	–	Classification type des professions
DR	–	division de recensement
EPA	–	Enquête sur la population active
ESLA	–	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
FCCP	–	fichier de conversion des codes postaux
FPR	–	fichier principal de région
GRC	–	Gendarmerie royale du Canada
IGD	–	Indian government district
ISD	–	Informathèque des secteurs demandés
LNC	–	localité non constituée
MAU	–	metropolitan area – urban (partie de la RMR située dans la zone bâtie en continu)
MAOU	–	metropolitan area – outside urban (partie de la RMR à l'extérieur de la zone bâtie en continu)
MAR	–	metropolitan area – rural (partie rurale de la région métropolitaine)
MRC	–	municipalité régionale de comté
n.c.a.	–	non classé ailleurs
n.d.a.	–	non déclaré ailleurs
n.i.a.	–	non inclus ailleurs
PDÉ	–	principal domaine d'études
PSV	–	pensions de sécurité de la vieillesse
REÉR	–	régime enregistré d'épargne-retraite
RI	–	région infraprovinciale
RMR	–	région métropolitaine de recensement
RMRP	–	région métropolitaine de recensement primaire
RPC	–	Régime de pensions du Canada
RRQ	–	Régime de rentes du Québec
RTA	–	région de tri d'acheminement
RU	–	région urbaine
SD	–	secteur de dénombrement
SDR	–	subdivision de recensement
SFR	–	seuil de faible revenu
SIG	–	système d'information géographique
SR	–	secteur de recensement
SRG	–	supplément de revenu garanti
SRP	–	secteur de recensement provincial
SRU	–	subdivision de recensement unifiée
TR	–	terres réservées
UDL	–	unité de distribution locale
UTM	–	projection universelle transverse de Mercator

UNIVERS DE LA POPULATION

INTRODUCTION

L'**Univers de la population** comprend 106 variables qui ont trait à toute une gamme de caractéristiques de la population du Canada, telles que les caractéristiques démographiques et ethnoculturelles, la langue, la mobilité, la scolarité, le revenu et l'activité. La liste complète de ces variables figure à la Table des matières.

Pour certaines variables, les données portent sur l'ensemble de la population, alors que pour les autres, elles sont obtenues auprès d'un échantillon de la population. La figure 1, à la page suivante, procure plus d'information à ce sujet.

L'**Univers de la population** du recensement de 1991 comprend les groupes suivants :

- les citoyens canadiens et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien;
- les personnes au Canada qui demandent le statut de réfugié;
- les personnes au Canada qui détiennent un permis de séjour pour étudiants (les étudiants étrangers, les titulaires d'un visa pour étudiants);
- les personnes au Canada qui détiennent un permis de travail (les travailleurs étrangers, les titulaires d'un permis de travail);
- les personnes au Canada qui détiennent un permis ministériel (y compris les prolongements);
- toutes les personnes à charge des revendicateurs du statut de réfugié, des titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel qui sont nées à l'extérieur du Canada.

Aux fins du recensement, les personnes des cinq derniers groupes de la liste sont des **résidents non permanents**. Pour de plus amples renseignements sur les résidents non permanents, reportez-vous à la page 37.

L'**Univers de la population** du recensement de 1991 ne comprend pas les **résidents étrangers**. Par résidents étrangers, on entend:

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et leur famille;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement.

Les résidents étrangers ne sont pas dénombrés par le recensement.

Figure 1. Univers et sous-univers de la population

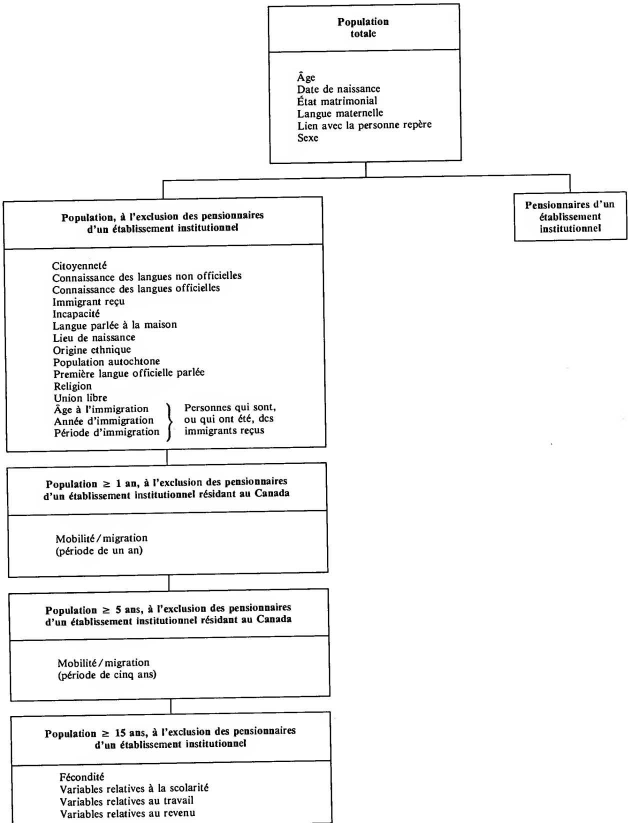


Figure 23A. Census Geographic Areas by Province and Territory, 1991 Census

	Total	Newfoundland	Prince Edward Island	Nova Scotia	New Brunswick	Quebec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	British Columbia	Yukon	Northwest Territories
Federal electoral district	295	7	4	11	10	75	99	14	14	26	32	1	2
Subprovincial region	68	4	1	5	5	16	5	8	6	8	8	1	1
Census division	290	10	3	18	15	99	49	23	18	19	30	1	5
Division (census)	74	10	–	–	–	4	–	23	18	19	–	–	–
Communauté urbaine	3	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–
County	60	–	3	18	15	–	24	–	–	–	–	–	–
District	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
District municipality	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Metropolitan municipality	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Municipalité régionale de comté	92	–	–	–	–	92	–	–	–	–	–	–	–
Region	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	5
Regional district	29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	29	–	–
Regional municipality	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
United counties	3	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–
Census consolidated subdivision	2,630	87	69	54	150	1,153	526	127	302	73	83	1	5
Census subdivision	6,006	404	126	118	287	1,637	951	293	953	438	691	36	72
Agricultural region***	76	3	–	5	4	12	5	12	20	7	8	–	–
Census metropolitan area	25	1	–	1	1	6*	10*	1	2	2	2	–	–
Census agglomeration	115	4	2	4	5*	28*	32*	4*	8*	9*	22	1	1
Primary census metropolitan area	13	1	–	–	–	3*	6*	–	–	2	1	–	–
Primary census agglomeration	21	1	–	2	–	4	8	–	–	3	3	–	–
Census tract	4,068	40	–	75	67	1,052	1,731	156	98	385	464	–	–
Provincial census tract	1,815	84	26	117	98	491	410	91	146	161	179	5	7
Urban area	893	42	7	38	36*	222*	246*	42*	69*	99*	92	1	4
Enumeration area**	45,749	1,156	250	1,438	1,263	10,871	14,990	2,028	2,787	4,604	6,111	97	154
Area master file	342	2	–	3	16	116	113	9	5	4	74	–	–
Block-face	763,626	4,345	–	9,096	15,353	175,929	312,280	32,766	21,003	73,085	119,769	–	–
Forward sortation area	1,384	28	7	51	34	363	503	55	44	118	173	3	5
Postal code	640,963	6,826	2,666	17,871	13,172	163,971	235,949	22,007	20,487	58,616	98,091	781	526

* CMAs/CAs, PCMAs/PCAs and urban areas crossing provincial limits are counted in both provinces.
** As of November 8, 1991.
*** As of November 12, 1991.

ÂGE

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 4 juin 1991). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Population totale

No de question : Variable dérivée : question 3

Réponses : Échelle des valeurs : années d'âge, 0 à 121

Remarques : En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la variable **Date de naissance**.

AUTOCHTONE : INDIEN(NE) INSCRIT(E)

Personne ayant déclaré être inscrite en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada.

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

No de question : Variable directe : question 16

Réponses : Inscrit(e) en vertu de la Loi sur les Indiens ; Non inscrit(e) en vertu de la Loi sur les Indiens

Remarques : Les recensés avaient reçu les instructions suivantes :

> Il faut répondre **Oui** à cette question dans le cas des personnes qui sont des Indiens inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada, et de celles qui ont recouvré ce statut depuis juin 1985, lorsque la Loi sur les Indiens du Canada a été modifiée par le projet de loi C-31.
>
> Toutes les autres personnes doivent répondre **Non** à cette question, y compris celles se trouvant dans l'une des situations suivantes :
>
> a) la personne a perdu ou n'a jamais eu le statut d'Indien inscrit aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada ;
>
> b) la personne n'a pas recouvré son statut d'Indien inscrit en vertu du projet de loi C-31 ;

c) la personne a présenté une demande au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour recouvrer son statut d'Indien inscrit, mais sa demande n'a pas encore été approuvée.

AUTOCHTONE : PERSONNE APPARTENANT À UNE BANDE INDIENNE OU À UNE PREMIÈRE NATION

Personne ayant indiqué appartenir à une bande indienne ou à une première nation du Canada.

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

No de question : Variable directe : question 16

Réponses : Il y a environ 600 bandes indiennes différentes au Canada. Les données relatives à certains groupes de bandes indiennes seront publiées. Les renseignements non publiés pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité des données.

Remarques : Les recensés avaient reçu les instructions suivantes :

> Si la personne appartient à une bande indienne ou à une première nation (par exemple, la bande indienne Musqueam), indiquez-la dans la case fournie à cet effet.
>
> Si la personne a recouvré son statut d'Indien inscrit en vertu du projet de loi C-31 et ne fait pas partie d'une bande indienne, laissez en blanc la case **bande indienne ou première nation**.
>
> Les Indiens inscrits qui n'appartiennent à aucune bande pour toute autre raison ne doivent rien indiquer dans la case « bande indienne ou première nation ».

AUTOCHTONE : POPULATION AUTOCHTONE

Personne ayant indiqué au moins une origine autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, et/ou ayant déclaré être un(e) Indien(ne) inscrit(e) en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada.

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 15 et 16

Réponses : La variable **Population autochtone** sera présentée, dans les produits du recensement, sous diverses formes. Les origines suivantes sont comprises dans cette variable dérivée (voir également la figure 2) :

Population autochtone totale

Indien de l'Amérique du Nord uniquement
Indien de l'Amérique du Nord et origine(s) non autochtone(s)

Métis uniquement
Métis et origine(s) non autochtone(s)

Inuit uniquement
Inuit et origine(s) non autochtone(s)

Origines autochtones multiples *

Indien inscrit sans origine autochtone

Remarques : Lors du recensement de 1986 et des recensements antérieurs, on déterminait la population autochtone au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Le recensement de 1991 permet non seulement de connaître l'appartenance ancestrale, mais il permet également, par exemple, à une personne qui est d'origine irlandaise mais qui a le statut d'Indien(ne) inscrit(e) depuis son mariage d'être incluse dans la population autochtone même si elle a déclaré uniquement « Irlandais » à la question sur l'origine ethnique.

* Peut comprendre une ou plusieurs origines non autochtones.

CITOYENNETÉ

Statut légal de citoyen du recensé. Les personnes ayant plus d'une citoyenneté devaient en faire état dans leur réponse.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

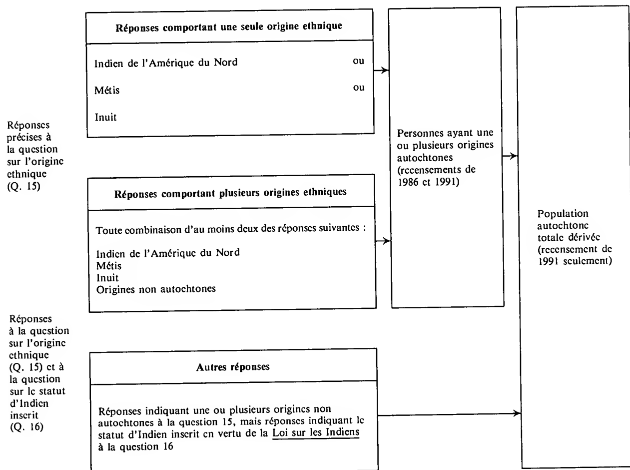
Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 12

Réponses : Du Canada, par naissance ; Du Canada, par naturalisation ; Du pays de naissance (autre que le Canada) ; D'un autre pays

Remarques : Les citoyens canadiens devaient préciser s'ils étaient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. Cette précision a servi à définir l'univers des immigrants. Les personnes nées à l'extérieur du Canada, mais qui sont citoyens canadiens de naissance, devaient indiquer « Du Canada, par naissance ».

Figure 2. Population autochtone totale



En 1971, les recensés devaient indiquer leur pays de citoyenneté, qui était ensuite codé. En 1981, 1986 et 1991, cette opération de codage a été supprimée. Pour obtenir des renseignements sur des pays de citoyenneté donnés, il suffit de procéder au classement recoupé du lieu de naissance et de la citoyenneté.

Les données relatives aux personnes ayant indiqué plusieurs citoyennetés doivent faire l'objet d'une demande spéciale, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

DATE DE NAISSANCE

Jour, mois et année de naissance aux fins de l'établissement de l'âge du recensé au jour du recensement. Les personnes qui ne connaissaient pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 *, 1971 *, 1966 **, 1961 **

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 3

Réponses : Du 1er janvier 1870 au 3 juin 1991

Remarques :

* En 1976 et 1971, les recensés devaient indiquer leur date de naissance par groupe de mois, c'est-à-dire de janvier à mai ou de juin à décembre.

** En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement. En 1961, les données publiées relatives aux années d'âge ont été préalablement lissées dans chaque groupe d'âge de cinq ans, afin de neutraliser le phénomène de l'attraction des nombres ronds, c'est-à-dire la tendance des recensés à « arrondir » leur âge. En 1971 (comme en 1966), cette mesure n'a pas été prise, et les tableaux publiés ont été dressés à partir des données brutes.

ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

En 1986, la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été adoptée, visant à assurer la justice et l'équité au travail en éliminant les obstacles à l'emploi et en instaurant des mesures spéciales destinées à offrir de plus vastes possibilités d'emploi aux femmes, aux autochtones, aux personnes ayant une incapacité et aux minorités visibles.

L'objectif à long terme de l'équité en matière d'emploi est d'arriver à une représentation équitable de tous les groupes susmentionnés au sein de la main-d'oeuvre. Pour ce faire, le recensement fournit le cadre permettant d'obtenir des données socio-économiques complètes sur les femmes, les autochtones et les minorités visibles. En outre, l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) réalisée en 1986 a fourni des données sur les personnes ayant une incapacité; une enquête similaire a été menée en 1991.

Région métropolitaine de recensement (désignations aux fins de l'équité en matière d'emploi)

Dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les huit régions métropolitaines de recensement (RMR) suivantes ont été désignées :

Calgary, Alberta
Edmonton, Alberta
Halifax, Nouvelle-Écosse
Montréal, Québec
Regina, Saskatchewan
Toronto, Ontario
Vancouver, Colombie-Britannique
Winnipeg, Manitoba

Cette désignation vise à cibler les programmes et activités d'équité en matière d'emploi en fonction des grandes régions urbaines, qui sont susceptibles de compter un nombre important de personnes appartenant aux groupes désignés.

Pour obtenir la définition de la **Région métropolitaine de recensement (RMR)**, reportez-vous à la section portant sur la géographie.

Classification des industries (désignations aux fins de l'équité en matière d'emploi)

Il s'agit de la classification des entreprises où les personnes travaillent, selon la nature générale du travail effectué qui est déduite de renseignements tels que le nom de l'employeur et le genre d'entreprise, d'industrie ou de service.

Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement. Aux fins de l'équité en matière d'emploi, les données du recensement sur les industries sont agrégées selon 18 divisions, d'après la version de 1980 de la Classification type des industries (CTI). Les voici :

(1) Industries agricoles et de services connexes ; (2) Industries de la pêche et du piégeage ; (3) Industries de l'exploitation forestière et des services forestiers ; (4) Industries des mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole ; (5) Industries manufacturières ; (6) Industries de la construction ; (7) Industries du transport et de l'entreposage ; (8) Industries des communications et autres services publics ; (9) Industries du commerce de gros ; (10) Industries du commerce de détail ; (11) Industries des intermédiaires financiers et des assurances ; (12) Industries des services immobiliers et agences d'assurances ; (13) Industries des services aux entreprises ; (14) Industries des services gouvernementaux ; (15) Industries des services d'enseignement ; (16) Industries des services de soins de santé et des services sociaux ; (17) Industries de l'hébergement et de la restauration ; (18) Autres industries de services.

Reportez-vous également à la variable **Travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1980).**

Période de référence pour les personnes ayant travaillé

Il s'agit de la période de référence servant à déterminer la présence de membres des groupes désignés dans diverses industries et professions. Dans le cas des femmes, des autochtones et des minorités visibles, cette période de référence correspond aux 17 mois ayant précédé le recensement ; aucune donnée sur les personnes ayant une incapacité n'est produite par le recensement.

Profession (désignations aux fins de l'équité en matière d'emploi)

Aux fins de l'équité en matière d'emploi, la profession désigne le genre de travail que les personnes faisaient au cours d'une période donnée avant le recensement (voir la Période de référence pour les personnes ayant travaillé). Les professions se classent dans les 12 principaux groupes suivants :

(1) Cadres supérieurs ; (2) Cadres intermédiaires et autres ; (3) Membres des professions libérales ; (4) Travailleurs semi-professionnels et techniciens ; (5) Surveillants ; (6) Contremaîtres ; (7) Employés de bureau ; (8) Travailleurs du secteur des ventes ; (9) Travailleurs du secteur tertiaire ; (10) Artisans et travailleurs qualifiés ; (11) Travailleurs manuels mi-spécialisés ; (12) Autres travailleurs manuels.

Les catégories de professions aux fins de l'équité en matière d'emploi ont été établies de façon à correspondre à la structure professionnelle au sein des entreprises et afin d'évaluer la représentation et le cheminement de carrière, au fil des ans, des personnes faisant partie des groupes désignés. Ces catégories sont différentes de celles utilisées dans la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) et la Classification type des professions (CTP).

Pour le recensement de 1991, les données sur la profession seront codées selon la nouvelle classification : la Classification nationale des professions (CNP) de 1990.

Aux fins de l'équité en matière d'emploi, les professions selon la CNP seront classées dans environ 15 groupes principaux.

Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est <u>pas</u> stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Reportez-vous également à la variable **Travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1980)** et **Travail : Profession (selon la Classification nationale des professions de 1990).**

ÉTAT MATRIMONIAL (LÉGAL)

Situation conjugale d'une personne.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 *, 1961 *

Population : Population totale

N^o de question : Variable directe : question 5

Réponses : Légalement marié(e) (et non séparé(e)) ; Légalement marié(e) et séparé(e) ; Divorcé(e) ; Veuf(ve) ; Célibataire (jamais marié(e))

Remarques : Voici la définition des diverses réponses possibles :

<u>Légalement marié(e) (et non séparé(e))</u>

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

Légalement marié(e) et séparé(e)

Personne qui a été abandonnée par son conjoint ou qui a quitté parce qu'elle ne voulait plus vivre avec cette personne, mais qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé(e)

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf(ve)

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié(e))

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans), ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Il est possible d'obtenir des données relatives aux personnes vivant en union libre, classées selon l'état matrimonial légal, pour 1991. En 1986 et 1981, ces personnes étaient incluses dans la catégorie des personnes « Actuellement mariées ». On peut maintenir la comparabilité des données de 1991 avec les données antérieures en incluant les personnes vivant en union libre dans la catégorie des personnes « Légalement mariées (et non séparées) ».

* Les personnes séparées étaient comptées comme personnes mariées en 1966 et 1961.

EXPLOITANTS AGRICOLES

Personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole.

Recensements : 1991, 1986 *, 1981 *, 1976 *, 1971 *, 1966 *, 1961 *

Population : Population totale

Nos de question : Variable dérivée : questions 1, 4 et 7 de la formule 6, Questionnaire sur l'agriculture (voir l'annexe K)

Réponses : Sans objet

Remarques : * Avant le recensement de 1991, l'exploitant agricole était la personne qui prenait au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Comme un seul et unique exploitant était indiqué pour chaque ferme de recensement, le nombre d'exploitants agricoles était identique à celui des fermes de recensement.

Nota : Une ferme de recensement est une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole où est produit, en vue de le vendre, au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel et produits de l'érablière.

FÉCONDITÉ

Nombre d'enfants nés vivants de femmes âgées de 15 ans ou plus.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Femmes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : Aucun ou Nombre d'enfants

Remarques : Les recensées devaient déclarer les enfants décédés après leur naissance et ceux qui résidaient ailleurs le jour du recensement. Elles ne devaient pas déclarer les enfants adoptés, les enfants d'un autre lit (beaux-fils ou belles-filles) ni les enfants mort-nés.

En 1991, pour la première fois, cette question a été posée à toutes les femmes (y compris les célibataires) âgées de 15 ans ou plus. Lors des recensements antérieurs, cette question s'adressait uniquement aux femmes âgées de 15 ans ou plus ayant déjà été mariées.

IMMIGRATION : ÂGE À L'IMMIGRATION

Âge du recensé lorsqu'il a obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu. Un immigrant reçu est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre ici en permanence.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os^ de question : Variable dérivée : questions 3 et 14

Réponses : Années d'âge, de 0 à 121 ans

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée, calculée d'après : (i) la date de naissance, variable directe recueillie auprès de l'ensemble de la population ; (ii) l'année d'immigration, variable directe recueillie auprès d'un cinquième des ménages ; et (iii) une estimation du mois au cours duquel le recensé a immigré au pays.

Les recensés ayant répondu « Oui » à la question 13 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 14 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Les personnes ayant immigré au Canada plus d'une fois devaient indiquer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour <u>la première fois</u>.

Les personnes ayant répondu « Non » à la question 13 n'ont <u>pas</u> passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre aux questions sur l'âge à l'immigration et sur l'année d'immigration. Il s'agit

des citoyens canadiens par naissance, des titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ainsi que des revendicateurs du statut de réfugié.

La population visée par la question sur l'année d'immigration aux recensements de 1981, 1986 et 1991 (personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance en 1981 et 1986, et immigrants reçus en 1991) était un peu plus restreinte que la population visée au recensement de 1971 (toutes les personnes nées à l'extérieur du Canada). La figure 3A à la page suivante illustre les différences conceptuelles entre ces populations. Lors des recensements précédents, à cause de contraintes touchant le traitement des données, les réponses ont été groupées selon des périodes d'immigration définies à l'avance, de sorte qu'il était impossible de calculer l'âge à l'immigration.

IMMIGRATION : ANNÉE D'IMMIGRATION

Année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada pour la première fois. Un immigrant reçu est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre ici en permanence.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus, ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 14

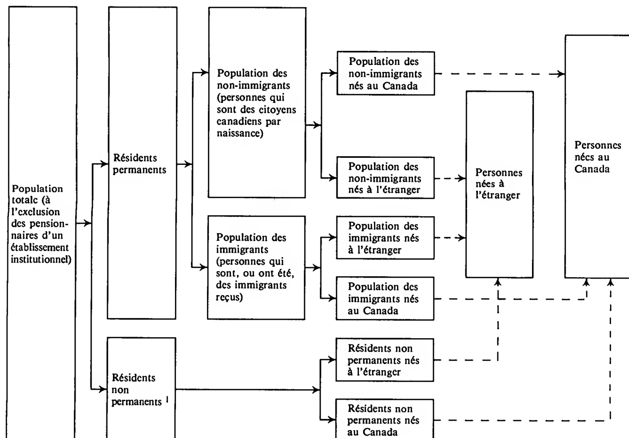
Réponses : Toutes les années, de 1870 à 1991 ; les cinq premiers mois de 1991 uniquement

Remarques : Les recensés ayant répondu « Oui » à la question 13 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 14 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Les personnes ayant immigré au Canada plus d'une fois devaient indiquer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Les personnes ayant répondu « Non » à la question 13 n'ont pas passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens par naissance, des titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ainsi que des revendicateurs du statut de réfugié.

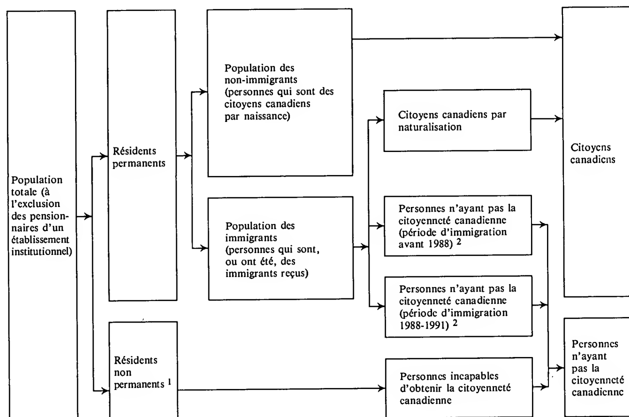
La population visée par la question aux recensements de 1981, 1986 et 1991 (personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance en 1981 et 1986, et immigrants reçus en 1991) était un peu plus restreinte que la population visée au recensement de 1971 (toutes les personnes nées à l'extérieur du Canada). La figure 3A à la page suivante illustre les différences conceptuelles entre ces populations. Lors des recensements précédents, à cause de contraintes touchant le traitement des données, les réponses ont été groupées selon des périodes d'immigration définies à l'avance.

Figure 3A. Résidents permanents et non permanents : Lieu de naissance



[1] Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui réclament le statut de réfugié.

Figure 3B. Résidents permanents et non permanents : Citoyenneté



1 Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui réclament le statut de réfugié.
2 Les immigrants reçus doivent résider au Canada au moins trois ans avant d'avoir le droit de demander la citoyenneté canadienne.

IMMIGRATION : IMMIGRANT REÇU

Personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre ici en permanence.

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^o de question : Variable directe : question 13

Réponses : Les recensés devaient répondre « Non » ou « Oui ».

Remarques : Les citoyens canadiens par naissance, les revendicateurs du statut de réfugié et les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel devaient répondre « Non ». Les recensés qui, au moment du recensement, étaient des immigrants reçus au Canada ou l'avaient déjà été devaient cocher « Oui » à la question 13 (Immigrant reçu).

Les immigrants reçus qui demeurent au Canada depuis au moins trois ans ont le droit de devenir citoyen canadien par naturalisation.

La question sur le statut d'immigrant reçu permet aux utilisateurs de données du recensement de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens par naissance), la population des immigrants (immigrants reçus) et les résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié, titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel). Pour obtenir plus de renseignements sur ces populations, reportez-vous aux figures 3A et 3B aux pages 33 et 34.

IMMIGRATION : PÉRIODE D'IMMIGRATION

Tranches d'années établies d'après les réponses à la question sur l'année d'immigration.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus, ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Un immigrant reçu est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre ici en permanence.

N^o de question : Variable dérivée : question 14

Réponses : Tranches d'années pour la période allant de 1870 à 1991

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée, qui est établie d'après l'année d'immigration. Les recensés ayant répondu « Oui » à la question 13 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 14 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Les personnes ayant

immigré au Canada plus d'une fois devaient indiquer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Les personnes ayant répondu « Non » à la question 13 n'ont pas passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens par naissance, des titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ainsi que des revendicateurs du statut de réfugié.

La population visée par la question sur l'année d'immigration aux recensements de 1981, 1986 et 1991 (personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance en 1981 et 1986, et immigrants reçus en 1991) était un peu plus restreinte que la population visée au recensement de 1971 (toutes les personnes nées à l'extérieur du Canada). La figure 3A à la page 33 illustre les différences conceptuelles entre ces populations.

IMMIGRATION : POPULATION DES IMMIGRANTS

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada en permanence.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

No de question : Variable directe : question 13

Réponses : Les recensés devaient répondre « Non » ou « Oui ».

Remarques : La façon de déterminer la population des immigrants en 1991 est différente de celle utilisée lors des recensements de 1981 et de 1986, alors que l'on incluait dans cette population toutes les personnes qui n'étaient pas citoyens canadiens par naissance. Aux fins du recensement de 1991, une question directe a servi à déterminer la population des immigrants, étant donné que l'univers a été élargi pour inclure les revendicateurs du statut de réfugié et les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel.

La population des immigrants comprend les personnes qui ont répondu « Oui » à la question 13 (Immigrant reçu) en 1991. Les recensés qui sont citoyens canadiens par naissance, les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, et les revendicateurs du statut de réfugié devaient répondre « Non » à cette question. Pour obtenir plus de renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous aux figures 3A et 3B aux pages 33 et 34.

IMMIGRATION : POPULATION DES NON-IMMIGRANTS

Personnes qui sont citoyens canadiens par naissance.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^o de question : Variable dérivée : question 12

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur cette population, reportez-vous aux figures 3A et 3B aux pages 33 et 34.

IMMIGRATION : RÉSIDENTS NON PERMANENTS

Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié.

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 12 et 13

Réponses : Sans objet

Remarques : Il s'agit d'un nouveau groupe de population aux fins du recensement de 1991. Lors des recensements antérieurs, les titulaires d'un permis de séjour ou de travail étaient exclus, sauf en 1941, alors que les personnes qui n'avaient pas l'intention de vivre en permanence au Canada étaient incluses.

En 1991, cette population est déterminée d'après la citoyenneté et le statut d'immigrant reçu, variables directes recueillies auprès d'un ménage sur cinq. Les résidents non permanents sont des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens par naissance et qui ont répondu « Non » à la question sur le statut d'immigrant reçu. Les estimations de la population des résidents non permanents ne sont offertes que pour la population excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Pour obtenir plus de renseignements sur cette population, reportez-vous aux figures 3A et 3B aux pages 33 et 34.

INCAPACITÉ

Limitations dans la nature ou l'importance des activités d'une personne à cause d'une incapacité physique de longue durée, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 18 et 19

Réponses : Question 18 : Limitée à la maison seulement
Limitée à l'école ou au travail seulement
Limitée dans d'autres activités seulement
Limitée à la maison et à l'école ou au travail
Limitée à la maison et dans d'autres activités
Limitée à l'école ou au travail et dans d'autres activités
Limitée à la maison, à l'école ou au travail et dans d'autres activités
N'est pas limitée à la maison, à l'école ou au travail, ni dans d'autres activités

Question 19 : Sans incapacité ni handicap de longue durée
Ayant des incapacités ou des handicaps de longue durée

Remarques : Il y a deux questions : la question 18 vise à déterminer si la personne est limitée à la maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités. La question 19 permet d'établir si la personne a des incapacités ou des handicaps de longue durée.

Par longue durée, on entend un état qui se maintient depuis six mois ou plus ou qui se maintiendra vraisemblablement pendant six mois ou plus, la durée étant calculée à partir du moment où l'état est apparu. Les instructions relatives à cette question précisent que la réponse doit être fournie par l'adulte concerné, ou par un des parents ou par le tuteur dans le cas d'une personne de moins de 15 ans.

La question sur l'incapacité a été ajoutée pour la première fois au recensement de 1986 afin d'établir une base de sondage pour une enquête postcensitaire, Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). La même question a été utilisée lors du recensement de 1991. Toutefois, celle-ci a été scindée en deux questions. L'ESLA porte sur la nature des incapacités et les répercussions qu'elles ont sur l'emploi, l'éducation, le transport, le logement et les activités de loisir pour les personnes ayant une incapacité. Étant donné que l'ESLA permet de déterminer la population cible mieux que le recensement, les données sur l'incapacité qui paraîtront dans les publications et les autres produits seront principalement tirées de la base de données de l'ESLA. Toutefois, il sera possible d'obtenir, sur demande, des totalisations faites à partir des résultats obtenus aux questions 18 et 19.

LANGUE : CONNAISSANCE DES LANGUES NON OFFICIELLES

Indique la ou les langues autres que le français ou l'anglais dans lesquelles le recensé peut soutenir une conversation.

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 8

Réponses : Voir les figures 4, 4A, 4B et 4C aux pages 44 et 45.

Remarques : Les données provenant de la question sur les langues non officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler une ou plusieurs langues non officielles.

En 1991, les instructions ci-après étaient fournies aux recensés :

> Si une personne ne parle aucune langue autre que le français ou l'anglais, cochez le cercle **Aucune.**
>
> N'indiquez pas une langue apprise à l'école, à moins que la personne ne puisse soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.
>
> Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, indiquez une langue **autre que le français ou l'anglais,** si celle-ci est souvent utilisée **à la maison.**
>
> Si une personne est sourde ou muette, indiquez, s'il y a lieu, le langage gestuel.
>
> Si une personne parle une langue **indienne** (de **l'Inde**), n'indiquez pas l'indien, mais plutôt la langue précise telle que l'hindi, l'ourdou ou le pendjabi.
>
> Si une personne parle une langue **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord), indiquez une langue précise telle que le cri ou l'ojibway.

Cette question a été posée pour la première fois au recensement de 1991. L'annexe B fournit une liste des langues non officielles distinguées en 1991.

LANGUE : CONNAISSANCE DES LANGUES OFFICIELLES

Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 7

Réponses : Anglais seulement ; Français seulement ; Anglais et français ; Ni anglais ni français

Remarques : Les données provenant de la question sur la langue officielle se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler l'une ou l'autre des deux langues officielles, ou les deux.

En 1991, les recensés ont reçu les instructions suivantes :

> N'indiquez pas l'anglais ou le français appris à l'école, à moins que la personne puisse soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.
>
> Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue parlée **à la maison** s'il s'agit du français ou de l'anglais. Si ces deux langues sont **fréquemment** utilisées, cochez le cercle **Anglais et français**. Si aucune de ces langues n'est fréquemment utilisée, cochez **Ni anglais ni français.**
>
> Si une personne est sourde ou muette, indiquez le français, l'anglais ou les deux langues dans la mesure où elle peut se faire comprendre dans cette (ces) langue(s).

LANGUE : LANGUE MATERNELLE

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Population totale

Nos de question : Variable directe : question 7 du questionnaire 2A et question 10 du questionnaire 2B

Réponses : Voir les figures 4, 4A, 4B et 4C aux pages 44 et 45.

Remarques : La question sur la langue maternelle est la seule question ayant trait à la langue qui apparaît sur le questionnaire 2A. Par contre, sur le questionnaire 2B, quatre questions sur la langue ont été posées de façon consécutive. La question sur la langue maternelle figurait après les questions sur les connaissances langagières et la question sur la langue parlée à la maison.

Le terme « à la maison » a été ajouté au libellé de la question sur la langue maternelle afin de préciser le contexte où la personne a appris la langue.

En 1986, les trois langues non officielles les plus répandues lors du recensement précédent figuraient sur le questionnaire. En 1991, les cases correspondant à ces langues non officielles ont été supprimées, et seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figurent sur le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans l'espace prévu.

Une instruction qui apparaissait dans le Guide du recensement de 1986 a été ajoutée immédiatement après la question sur la langue maternelle afin de faciliter la tâche des personnes recensées. Cette instruction était formulée

comme suit : « Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise. »

De plus, les instructions suivantes du Guide du recensement de 1991 ont été fournies aux personnes recensées :

> Indiquez la première langue apprise **à la maison** avant d'aller à l'école. Si cette langue n'est plus comprise, indiquez la deuxième langue apprise.
>
> Si plus d'une langue est comprise, indiquez celle apprise en premier lieu à la maison. Si deux langues ont été apprises simultanément, indiquez la langue **le plus souvent** parlée **à la maison dans l'enfance.** Si les deux langues étaient utilisées **également,** indiquez-les **toutes les deux.**
>
> S'il s'agit d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la première langue que cet enfant apprendra **à la maison.** S'il apprend deux langues simultanément, indiquez la langue dans laquelle on lui parlera le plus souvent. Si les deux langues sont utilisées **également,** indiquez-les **toutes les deux.**
>
> Si une personne parle une langue **indienne** (de l'**Inde**), n'indiquez pas l'indien, mais plutôt la langue précise telle que l'hindi, l'ourdou ou le pendjabi.
>
> Si une personne parle une langue **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord), indiquez une langue précise telle que le cri ou l'ojibway.

À des fins de comparabilité, l'annexe A fournit une liste des langues distinguées en 1981, 1986 et 1991.

LANGUE : LANGUE PARLÉE À LA MAISON

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 9

Réponses : Voir les figures 4, 4A, 4B et 4C aux pages 44 et 45.

Remarques : Les modifications suivantes ont été apportées à la question sur la langue parlée à la maison. En 1991, l'expression « **le plus souvent** » a remplacé le terme « habituellement » qui avait été utilisé en 1981 et en 1986. L'instruction qui accompagnait cette question (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?) a donc été supprimée. Les cases correspondant aux langues

non officielles les plus répandues ont été enlevées, et seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figurent sur le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans l'espace prévu.

En 1991, les recensés ont reçu les instructions suivantes :

> Indiquez, pour chaque personne, la langue parlée le plus souvent à la maison. Si vous vivez seul, indiquez la langue dans laquelle vous êtes le plus à l'aise. Si vous utilisez deux langues **également,** indiquez-les toutes les deux.
>
> S'il s'agit d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison. Si deux langues sont utilisées **également,** indiquez-les **toutes les deux.**
>
> Si une personne est sourde ou muette, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer.
>
> Si une personne parle une langue **indienne** (de l'**Inde**), n'indiquez pas l'indien comme langue parlée à la maison, mais plutôt la langue précise telle que l'hindi, l'ourdou ou le pendjabi.
>
> Si une personne parle une langue **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord), indiquez une langue précise telle que le cri ou l'ojibway.

À des fins de comparabilité, l'annexe A fournit une liste des langues distinguées en 1981, 1986 et 1991.

LANGUE : PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE

Une variable élaborée pour l'application de la Loi sur les langues officielles.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 7, 9 et 10

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable a été dérivée dans le cadre de l'application de la Loi sur les langues officielles.

La méthode de dérivation est décrite dans l'avant-projet de règlement concernant l'emploi des langues officielles dans les services au public. Elle tient compte, premièrement, de la connaissance des langues officielles, deuxièmement, de la langue maternelle et, troisièmement, de la langue parlée à la maison.

Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en anglais seulement ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les réponses aux questions relatives à la langue maternelle et à la langue parlée à la maison sont ensuite utilisées pour établir la première langue officielle des personnes qui peuvent parler le français et l'anglais ou qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles. On inclut dans la catégorie « Français » les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. Les personnes qui ont l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle comme langue maternelle sont incluses dans la catégorie « Anglais ». Pour les cas non encore classés, on assigne la catégorie « Français » aux personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. On procède de la même manière pour l'anglais. La population se trouve ainsi classée en deux catégories principales : d'une part le français et d'autre part l'anglais. Il faut rajouter deux catégories résiduelles pour les personnes inclassables au moyen de l'information disponible : a) le français et l'anglais et b) ni le français ni l'anglais.

Veuillez consulter les documents suivants pour obtenir plus de renseignements : Avant-projet de règlement concernant l'emploi de l'une ou l'autre des langues officielles dans les communications avec le public et la prestation de services au public, déposé le 8 novembre 1990 conformément à l'article 85 de la Loi sur les langues officielles, L.R.C., ch. 31 (4e suppl.) ; Estimations de la population selon la première langue officielle parlée, Division des statistiques sociales, du logement et des familles et Études linguistiques, Statistique Canada, nº de référence 47013, septembre 1989.

LIEN AVEC LA PERSONNE REPÈRE (PERSONNE 1)

Lien de chaque membre du ménage avec la personne repère (Personne 1). Un membre du ménage peut être apparenté à la Personne 1 par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (par exemple, époux ou épouse, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère) ou encore être non apparenté à la Personne 1 (par exemple, chambreur, compagne d'appartement, employé).

Recensements : 1991, 1986, 1981 *, 1976 **, 1971 ***

Population : Population totale

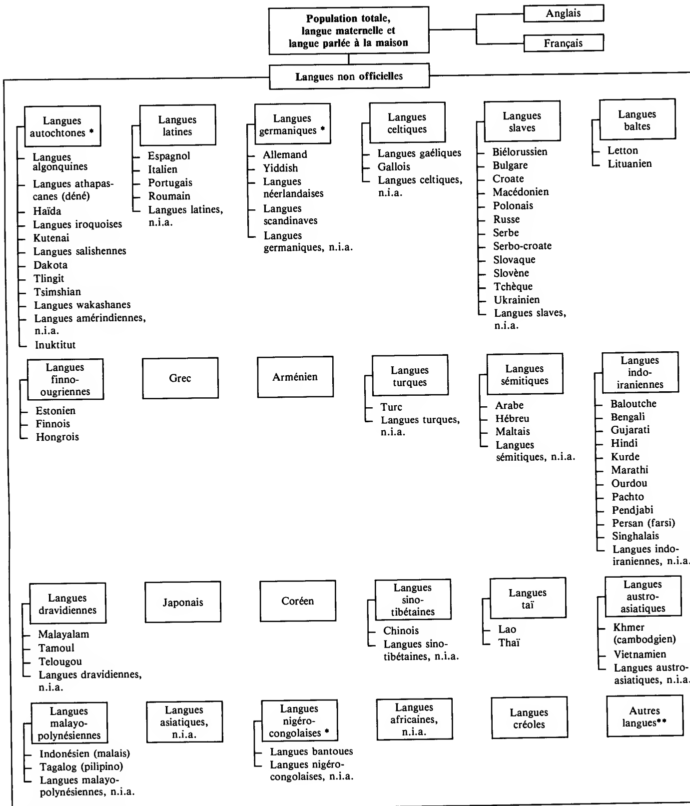
Nº de question : Variable directe : question 2

Réponses : Personne 1

Apparentée à la Personne 1 – époux ou épouse, partenaire en union libre de la Personne 1, fils ou fille, père ou mère, frère ou soeur, gendre ou bru, beau-père ou belle-mère, beau-frère ou belle-soeur, grand-père ou grand-mère, petit-fils ou petite-fille, neveu ou nièce, autre personne apparentée à la Personne 1 (non précisée ailleurs) et son conjoint ou sa conjointe, son ou sa partenaire en union libre, ses fils ou filles

Non apparentée à la Personne 1 – chambreur ou chambreuse, époux de la chambreuse ou épouse du chambreur, partenaire en union libre du chambreur

Figure 4. Langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues non officielles



n.i.a. = non incluses ailleurs

Nota: Des données seront également disponibles dans les cas où le recensé déclare plus d'une langue à la question 7 de la formule 2A ou à la question 8, 9 ou 10 de la formule

* Voir les figures 4A, 4B et 4C à la page suivante pour les catégories détaillées de langues autochtones, de langues germaniques et de langues nigéro-congolaises.

** Pour la connaissance des langues non officielles, les langages gestuels sont distingués.

Figure 4A. Langues autochtones

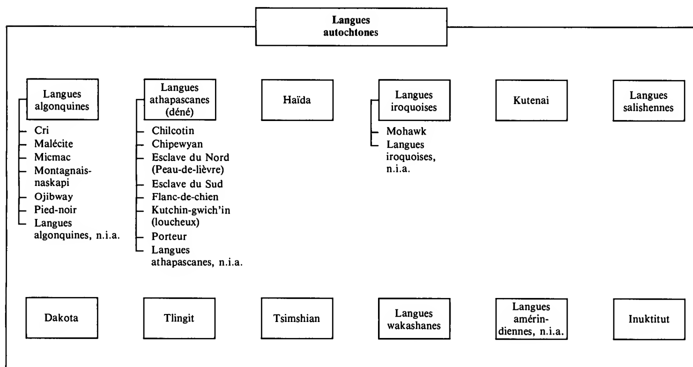


Figure 4B. Langues germaniques

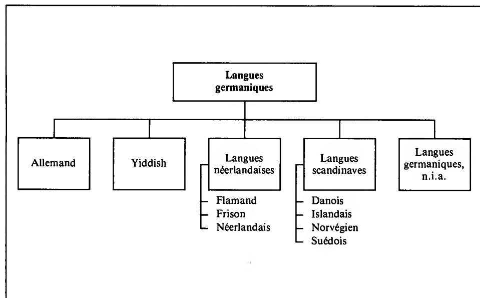
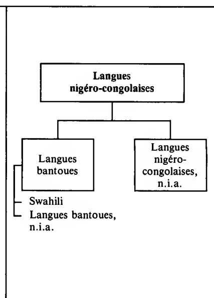


Figure 4C. Langues nigéro-congolaises



n.i.a. = non incluses ailleurs

ou de la chambreuse, fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse, compagnon ou compagne d'appartement, époux de la compagne d'appartement ou épouse du compagnon d'appartement, partenaire en union libre du compagnon ou de la compagne d'appartement, fils ou fille du compagnon ou de la compagne d'appartement, employé(e), époux de l'employée ou épouse de l'employé, partenaire en union libre de l'employé(e), fils ou fille de l'employé(e), pensionnaire d'un établissement institutionnel et, dans les colonies huttérites, époux ou épouse, fils ou fille

Remarques : * Au recensement de 1981, l'expression « Personne 1 » a remplacé celle de « chef de ménage » pour désigner la personne repère du ménage. La Personne 1 peut être l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- soit l'époux ou l'épouse au sein d'un couple marié vivant dans le logement ;
- l'un ou l'autre des partenaires vivant en union libre ;
- soit le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vit avec son ou ses enfants célibataires (jamais mariés), quel que soit leur âge.

Si aucune de ces catégories ne s'applique, n'importe quel adulte du ménage peut être considéré comme la Personne 1.

** En 1976, le chef de ménage était :

- l'époux ou l'épouse ;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés) ;
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

*** En 1971, le chef de ménage était :

- l'époux plutôt que l'épouse ;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés) ;
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

LIEU DE NAISSANCE

Province ou territoire de naissance, pour les personnes nées au Canada, ou pays de naissance, pour les personnes nées à l'extérieur du Canada.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 11

Réponses : Voir la figure 5 à la page 48 pour la liste alphabétique des lieux de naissance. Voir également l'annexe C pour une comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1991, 1986 et 1981.

Remarques : Les recensés devaient déclarer leur lieu de naissance d'après les frontières qui existaient le jour du recensement, soit le 4 juin 1991. Les personnes nées dans

une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest au moment de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une province du Canada, devaient indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération en 1949 devaient déclarer « Terre-Neuve ». Les personnes nées dans un des six comtés de l'Irlande du Nord devaient cocher le cercle « Royaume-Uni » et les personnes nées dans un des autres comtés de la République d'Irlande devaient inscrire « Eire » dans l'espace prévu. Les recensés qui n'étaient pas sûrs de leur pays de naissance à cause de changements de frontières devaient écrire le nom de la ville ou du district le plus proche, dans l'espace prévu à cet effet.

Lorsque les questionnaires ont été imprimés, l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest étaient deux pays distincts. Les recensés pouvaient cocher soit Allemagne de l'Est, soit Allemagne de l'Ouest. En raison de la réunification de l'Allemagne survenue en 1990, toutes les réponses indiquant l'Allemagne (de l'Est ou de l'Ouest) obtenues lors du recensement de 1991 ont reçu le même code, correspondant à la République fédérale d'Allemagne.

Les pays pour lesquels il existe des données, ainsi que les pays correspondants en 1986 et en 1981, figurent à l'annexe C. Il est à noter que des données n'ont pas été publiées pour tous les lieux de naissance. Les données non publiées peuvent faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

MINORITÉS VISIBLES

Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986), une personne de minorités visibles est une personne (non autochtone) qui n'est pas de race caucasique ou de race blanche.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable dérivée *

Réponses : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspondent les groupes suivants (déclarés en réponse à la question sur l'origine ethnique), qui sont généralement considérés comme les minorités visibles que l'on retrouve au Canada : Noirs, Chinois, Japonais, Coréens, Philippins, Indo-Pakistanais, personnes originaires de l'Asie occidentale et Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Latino-Américains, Indonésiens et personnes originaires des îles du Pacifique.

Remarques : * Comme le questionnaire du recensement ne renferme aucune question sur la race ou la couleur, les données sur les minorités visibles sont tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, combinées avec d'autres renseignements ethnoculturels tels que la langue, le lieu de naissance et la religion. Pour répondre aux exigences en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, des données sur les minorités visibles ont été établies à partir des recensements de 1986 et de 1981.

Figure 5. Lieu de naissance

Canada

Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Saskatchewan
Alberta
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest

Autres pays

Afghanistan
Afrique du Sud, République d'
Albanie
Algérie
Allemagne, République fédérale d'
Andorre
Angola
Anguilla
Antigua
Antilles néerlandaises
Arabie saoudite
Argentine
Aruba
Australie
Autres
Autriche

Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Belau, République de
Belgique
Belize
Bénin
Bermudes
Bhoutan
Bolivie
Botswana
Brésil
Brunei
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi

Caïmans, Îles
Cameroun
Cap-Vert
Centrafricaine, République
Chili
Chine, République populaire de
Chypre
Colombie
Comores
Congo
Cook, Îles
Corée du Nord
Corée du Sud
Costa Rica
Côte-d'Ivoire
Cuba

Danemark
Djibouti, République de
Dominicaine, République
Dominique

Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie

Falkland, Îles
Fidji
Finlande
France

Gabon
Gambie
Ghana
Gibraltar
Grèce
Grenade
Groenland
Guadeloupe
Guam (É.-U.)
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Guyana
Guyane française

Haïti
Honduras
Hong Kong
Hongrie

Inde
Indonésie
Iran
Iraq
Irlande, République d' (Éire)
Islande
Israël
Italie

Jamaïque
Japon
Jordanie

Kampuchea
Kenya
Kiribati
Koweït

Laos
Lesotho
Liban
Liberia
Libye
Liechtenstein
Luxembourg

Macao
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives, République des
Mali
Malte
Maroc
Marshall, Îles
Martinique
Maurice
Mauritanie
Mayotte
Mexique
Micronésie, États fédérés de
Monaco
Mongolie
Montserrat
Mozambique
Myanmar, Union de

Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande

Oman
Ouganda

Pakistan
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pitcairn, Île
Pologne
Polynésie française
Porto Rico
Portugal

Qatar

Réunion
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda

Sahara occidental
Saint-Christophe-et-Nevis
Sainte-Hélène-et-Ascension
Sainte-Lucie
Saint-Marin
Saint-Pierre-et-Miquelon
Saint-Vincent-et-Grenadines
Salomon, Îles
Samoa américaines
Samoa occidentales
Sao Tomé et Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Somalie, République démocratique de
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland
Syrie

Taiwan
Tanzanie
Tchad
Tchécoslovaquie
Territoires sous la tutelle des É.-U. dans le Pacifique
Thaïlande
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turques et Caïcos, Îles
Turquie
Tuvalu

Union des républiques socialistes soviétiques
Uruguay

Vanuatu
Vatican, État de la cité du
Venezuela
Vierges, Îles (américaines)
Vierges, Îles (britanniques)
Vietnam

Wallis-et-Futuna

Yémen, République du
Yougoslavie

Zaïre
Zambie
Zimbabwe

En raison de modifications apportées à la question sur l'origine ethnique et aux procédures de dépouillement entre 1981 et 1986, les données sur les minorités visibles ne sont pas directement comparables pour ces années de recensement. La méthode utilisée en 1991 pour établir les données sur les minorités visibles sera largement fondée sur les stratégies mises en place pour les recensements de 1986 et de 1981.

MOBILITÉ 1 : MOBILITÉ – LIEU DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Il s'agit d'une personne n'ayant pas déménagé si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle ; sinon, il s'agit d'une personne ayant déménagé. Cette distinction correspond au sous-univers Mobilité (1 an auparavant). Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les migrants infraprovinciaux, les migrants interprovinciaux et les migrants externes.

Les personnes n'ayant pas déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les personnes ayant déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les migrants infraprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse mais dans la même province ou le même territoire que celui ou celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les migrants interprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une province ou un territoire autre que celui ou celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les migrants externes sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt.

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nº de question : Variable dérivée : question 20

Réponses : Habitait à l'adresse actuelle ; Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse ; Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la province ou du territoire) ; Habitait en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays)

Remarques : Il s'agit d'une nouvelle variable sur la mobilité pour 1991, qui est fondée sur le lieu de résidence un an auparavant. Comme la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant,** le sous-univers Mobilité (1 an auparavant) permet de déterminer si une personne a déménagé ou non, c'est-à-dire si elle demeurait à une adresse différente un an auparavant. Contrairement à la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant,** le sous-univers Mobilité (1 an auparavant) est limité à l'échelon provincial. Cette variable ne permet donc pas de déterminer si une personne

ayant déménagé est un migrant ou un non-migrant, c'est-à-dire si, le jour du recensement, elle demeurait dans une subdivision de recensement (SDR) différente de celle où elle habitait cinq ans auparavant. La seule distinction que l'on puisse faire entre les personnes ayant déménagé est si la personne, le jour du recensement, demeurait dans une province différente de celle où elle résidait un an auparavant. Par conséquent, les personnes qui demeuraient à une adresse différente un an auparavant peuvent être classées soit comme des « migrants infraprovinciaux » ou des « migrants interprovinciaux ». La catégorie des migrants infraprovinciaux comprend des non-migrants et des migrants (selon que la SDR habitée [un an auparavant] est la même ou qu'il s'agit d'une autre), mais il est impossible de faire la distinction entre les personnes ayant déménagé qui sont des migrants et celles qui sont des non-migrants à l'aide de la question sur le lieu de résidence un an auparavant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut migratoire, reportez-vous à la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et à la figure 7 à la page 53.

Dans le cas des recensés âgés de 15 ans ou plus qui n'ont pas répondu à cette question, le sous-univers Mobilité (1 an auparavant) a été imputé selon l'ordre de priorité suivant : (i) par un ajustement déterministe ; (ii) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille ; (iii) d'après les renseignements fournis par un autre recensé ayant le même profil démographique pour certaines variables et, enfin (iv) par imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Pour les personnes âgées de 1 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par certains autres membres de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question. Pour ce qui est des personnes hors famille de recensement demeurant dans un logement collectif, le sous-univers Mobilité (1 an auparavant) a été imputé d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables.

En ce qui concerne la migration externe, les immigrants (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada un an auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les « immigrants reçus » ; reportez-vous à la variable **Immigration : Année d'immigration.** Lorsque l'on totalise les données sur la migration pour les migrants externes selon le pays de résidence un an auparavant, le pays déclaré est fonction de ses limites actuelles. Les émigrants (personnes qui résidaient au Canada un an auparavant, mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

En ce qui a trait à la migration interne, les utilisateurs doivent prendre note que la province ou le territoire est l'unité géographique selon laquelle la migration est déterminée pour la période de un an. À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'immigration interne, l'émigration interne, la migration interne nette, les courants migratoires et les matrices origine-destination.

L'immigration interne désigne tout déplacement, au cours de la période de un an, vers une province ou un territoire à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des entrants (immigrants internes).

L'émigration interne désigne tout déplacement, au cours de la période de un an, à partir d'une province ou d'un territoire vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des sortants (émigrants internes).

La migration interne nette correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une province ou un territoire donné au cours de la période de un an, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette province ou ce territoire pendant la même période.

Un courant migratoire désigne un groupe de migrants qui ont la même province ou le même territoire d'origine et la même province ou le même territoire de destination.

Une matrice origine-destination désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recoupement selon le lieu d'origine (province ou territoire) et le lieu de destination (province ou territoire) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables **Mobilité 1 : Province ou territoire de résidence 1 an auparavant** et **Mobilité 1 : Pays de résidence 1 an auparavant.**

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 6, à la page suivante, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence un an auparavant posée lors du recensement de 1991 et le cadre théorique du sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

MOBILITÉ 1 : PAYS DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1990, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N^o de question : Variable directe : question 20

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, il faut inscrire en lettres le nom du pays, qui est ensuite converti en code à trois chiffres selon la classification des « Lieux de naissance ».

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils demeuraient à l'extérieur du Canada (migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence un an

Figure 6. Liens entre le cadre théorique de la mobilité (période de un an) et la question du recensement de 1991 sur le lieu de résidence un an auparavant

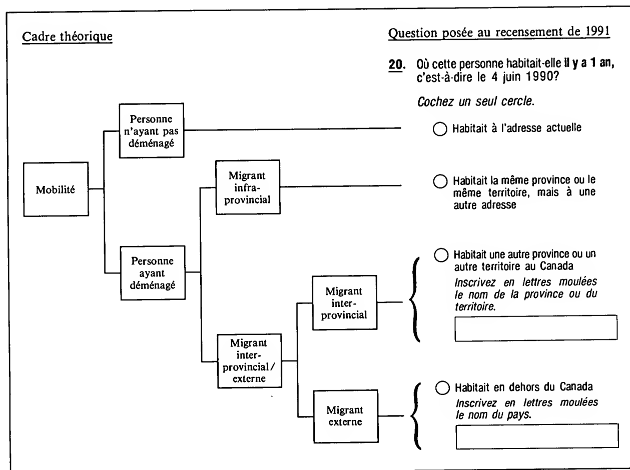


Figure 7. Variables sur la mobilité du recensement de 1991

Variables sur la mobilité 1 *

Mobilité — Lieu de résidence 1 an auparavant

- Pays de résidence 1 an auparavant
- Province ou territoire de résidence 1 an auparavant

Variables sur la mobilité 5

Mobilité — Lieu de résidence 5 ans auparavant

- Division de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Pays de résidence 5 ans auparavant *
- Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant
- Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
    - Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant
    - Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant *
    - Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant
        - Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle
        - Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

* Nouvelles variables pour le recensement de 1991.

auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable **Mobilité 1 : Pays de résidence 1 an auparavant** ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants et aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable « Pays actuel de résidence » correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada un an auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les « Remarques » pour la variable **Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant** et la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 1 : PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1990, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement aux personnes faisant partie du sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nº de question : Variable directe : question 20

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, il faut inscrire en lettres le nom de la province ou du territoire, qui est ensuite converti en code à deux chiffres selon la Classification géographique type (CGT). Consultez la section portant sur la géographie.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils habitaient une autre province ou un autre territoire un an auparavant devaient indiquer le nom de la province ou du territoire. Ces personnes sont considérées comme des migrants interprovinciaux.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les migrants infraprovinciaux, la province ou le territoire de résidence un an auparavant est le même que la province ou le territoire actuel de résidence. La variable **Mobilité 1 : Province ou territoire de résidence 1 an auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables **Province** et **Territoire** dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les « Remarques » pour la variable **Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant** et la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 5 : CLASSIFICATION DU LIEU DE RÉSIDENCE (MILIEU RURAL OU URBAIN) 5 ANS AUPARAVANT

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le recensement. Ce concept s'applique uniquement aux personnes faisant partie du sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nº de question : Variable dérivée : question 22, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Il s'agit de la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 1991 où la personne avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le recensement.

Remarques : Le lieu de résidence cinq ans auparavant est classé rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 1991 de la SDR de résidence cinq ans auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées soit rurales ou urbaines, certaines SDR sont mixtes. On a donc attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence cinq ans auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 1991 de la population rurale et urbaine d'une SDR « mixte » dans laquelle ils résidaient cinq ans auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR du lieu de résidence cinq ans auparavant est la même que la SDR de résidence actuelle. La variable **Mobilité 5 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour les définitions des concepts de **Région rurale** et de **Région urbaine (RU)**, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et à la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 5 : DIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nº de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, il faut inscrire en lettres le nom de la municipalité, du comté et de la province, qui est ensuite converti en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT). Consultez la section portant sur la géographie. Le code à quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code à sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire à deux chiffres suivi d'un code de division de recensement à deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils habitaient « un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité, du comté et de la province. La municipalité et le comté correspondent à la subdivision de recensement (SDR) et à la division de recensement (DR) respectivement.

Les migrants dont la SDR de résidence cinq ans auparavant se trouve dans la même DR que la SDR de résidence actuelle sont considérés comme des migrants infra-DR.

La DR de résidence cinq ans auparavant est déterminée selon les limites de 1991.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence cinq ans auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable **Mobilité 5 : Division de recensement de résidence 5 ans auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR de résidence actuelle et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable **Division de recensement (DR)** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et à la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 5 : GENRE DE SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus demeurant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nº de question : Variable dérivée : question 22, genre de SDR

Réponses : Classification du genre de SDR de 1991

Remarques : Le genre indique le statut de municipalité de la subdivision de recensement. Les SDR sont classées dans différentes catégories, selon la désignation officielle adoptée par les autorités provinciales ou fédérales. Voir la liste des genres de SDR, figure 23B, à la page 194 dans la section portant sur la géographie.

Pour plus de renseignements sur les genres de SDR, voir « Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications » dans la section portant sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence cinq ans auparavant reflète les frontières actuelles et le statut de municipalité de 1991.

Cette nouvelle variable en 1991 permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques, les « hamlets », etc.

MOBILITÉ 5 : MOBILITÉ – LIEU DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Il s'agit d'une personne n'ayant pas déménagé si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle ; sinon, il s'agit d'une personne ayant déménagé. Cette distinction correspond au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant). Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les non-migrants et les migrants ; cette distinction correspond au « statut migratoire ».

Les personnes n'ayant pas déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les personnes ayant déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les non-migrants sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse mais dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les migrants sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, résidaient toujours au Canada mais dans une subdivision de recensement différente de celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (migrants internes), ou des personnes qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant (migrants externes).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nos de question : Variable dérivée : questions 21 et 22

Réponses : Habitait à l'adresse actuelle ; Habitait à une autre adresse mais dans la même subdivision de recensement (SDR) que maintenant ; Habitait une autre SDR au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la SDR [municipalité], du comté

[s'il le connaît] et de la province ou du territoire) ; Habitait en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays)

Remarques :

Bien que le cadre théorique du sous-univers Mobilité (5 ans auparavant) n'ait pas changé depuis 1986, certaines modifications ont été apportées à la question sur la mobilité en 1991. Une première question (question 21) permet de distinguer les personnes n'ayant pas déménagé, et le terme « adresse » a remplacé « logement » dans les catégories de réponse.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité historique de la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** à partir de 1961, consultez l'annexe D.

Dans le cas des recensés âgés de 15 ans ou plus qui n'ont pas répondu à cette question, le sous-univers Mobilité (5 ans auparavant) a été imputé selon l'ordre de priorité suivant : (i) par un ajustement déterministe ; (ii) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille ; (iii) d'après les renseignements fournis par un autre recensé ayant le même profil démographique pour certaines variables et, enfin (iv) par imputation par défaut, c'est-à-dire par un choix arbitraire.

Pour les personnes âgées de 5 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par certains autres membres de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question. Pour ce qui est des personnes hors famille de recensement demeurant dans un logement collectif, le sous-univers Mobilité (5 ans auparavant) a été imputé d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables.

En ce qui concerne la migration externe, les immigrants (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les « immigrants reçus » ; reportez-vous à la variable **Immigration : Année d'immigration.** Lorsque l'on totalise les données sur la migration pour les migrants externes selon le pays de résidence cinq ans auparavant, le pays déclaré est fonction de ses limites actuelles. Les émigrants (personnes qui résidaient au Canada cinq ans auparavant, mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

En ce qui a trait à la migration interne, on a établi différents types de migration à partir de divers regroupements de SDR (par exemple aux divisions de recensement ou régions métropolitaines de recensement). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'immigration interne, l'émigration interne, la migration interne nette, les courants migratoires et les matrices origine-destination.

L'immigration interne désigne tout déplacement, au cours de la période de cinq ans, vers une SDR donnée (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des entrants (immigrants internes).

L'émigration interne désigne tout déplacement, au cours de la période de cinq ans, à partir d'une SDR donnée (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des sortants (émigrants internes).

La migration interne nette correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une SDR donnée (ou un regroupement de SDR) au cours de la période de cinq ans, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un courant migratoire désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou le même regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou le même regroupement de SDR) de destination.

Une matrice origine-destination désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recoupement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Le concept de « migrants » est défini au niveau de la SDR. Dans le cas des régions géographiques inférieures à la SDR telles que les secteurs de dénombrement (SD) et les secteurs de recensement (SR), veuillez noter que la distinction entre la population des migrants et des non-migrants se rattache à la SDR correspondante du SD ou du SR. Ainsi, les migrants du SR sont les personnes qui ont déménagé d'une autre SDR, tandis que les non-migrants sont ceux qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, c'est-à-dire qu'ils sont passés d'un SR à un autre ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

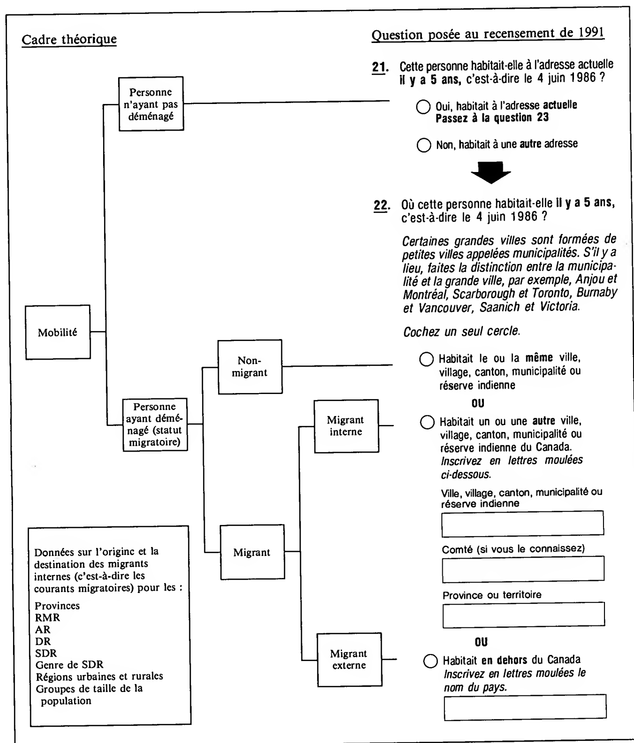
Au moment de la totalisation des données sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, les régions géographiques sont définies selon leurs limites de 1991, même lorsqu'il est question des lieux de résidence en 1986. Il en va de même pour tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables suivantes sur la **Mobilité 5** : **Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant, Division de recensement de résidence 5 ans auparavant, Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Pays de résidence 5 ans auparavant, Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant, Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle** et **Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant.** Consultez également la figure 7 à la page 53 et la section portant sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 8 à la page suivante, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant posée lors du recensement de 1991 et le cadre théorique du sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Figure 8. Liens entre le cadre théorique de la mobilité (période de cinq ans) et la question du recensement de 1991 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant



MOBILITÉ 5 : PAYS DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nº de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, il faut inscrire en lettres le nom du pays, qui est ensuite converti en code à trois chiffres selon la classification des « Lieux de naissance ».

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils demeuraient à l'extérieur du Canada (migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence cinq ans auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable **Mobilité 5 : Pays de résidence 5 ans auparavant** ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants et aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable « Pays actuel de résidence » correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada cinq ans auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les « Remarques » pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 5 : PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement aux personnes faisant partie du sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nº de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, il faut inscrire en lettres le nom de la municipalité, du comté et de la province, qui est ensuite converti en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT). Consultez la section portant sur la géographie. Le code à deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code à sept chiffres de la CGT.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils habitaient « un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité, du comté et de la province. La municipalité et le comté correspondent à la subdivision de recensement (SDR) et à la division de recensement (DR) respectivement.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence cinq ans auparavant est le ou la même que la province ou le territoire actuel de résidence. La variable **Mobilité 5 : Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables **Province** et **Territoire** dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les « Remarques » pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 5 : RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT OU AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé cinq ans avant le jour du recensement, c'est-à-dire le 4 juin 1986. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

Nº de question : Variable dérivée : question 22

Réponses : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR ou d'AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence cinq ans auparavant fait partie d'une RMR ou d'une AR ; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est zéro (0). Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux composantes de SDR, reportez-vous à la Classification type des noms géographiques, 1991, volume 1, nº 12-571 au catalogue.

Remarques : Comme dans le cas des SDR et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence cinq ans auparavant est déterminée selon les limites de 1991.

Les migrants dont la SDR de résidence cinq ans auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle (d'après les limites de 1991) sont considérés comme des migrants infra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 4 juin 1991) est dans une autre RMR/AR qu'il y a cinq ans sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui demeuraient dans une RMR/AR cinq ans auparavant et dont le lieu actuel de

résidence (le 4 juin 1991) se trouve ailleurs (une autre RMR/AR ou à l'extérieur d'une RMR/AR) au Canada sont des sortants (émigrants internes) de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (le 4 juin 1991) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (RMR/AR ou à l'extérieur d'une RMR/AR) au Canada cinq ans auparavant sont des entrants (immigrants internes) de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR de résidence actuelle et la définition du concept de RMR/AR, consultez les variables **Région métropolitaine de recensement (RMR)** et **Agglomération de recensement (AR)** dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les « Remarques » pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 5 : SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, il faut inscrire en lettres le nom de la municipalité, du comté et de la province, qui est ensuite converti en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT). Consultez la section portant sur la géographie. Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils habitaient « un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité, du comté et de la province. La municipalité et le comté correspondent à la subdivision de recensement (SDR) et à la division de recensement (DR) respectivement.

La SDR de résidence cinq ans auparavant est déterminée selon les limites de 1991.

Au niveau de la SDR, il est recommandé que les utilisateurs fassent preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des données sur le nombre de migrants, en particulier dans le cas des municipalités de banlieue à l'intérieur des grandes régions métropolitaines. Les chiffres du total des migrants, y compris les entrants (immigrants internes) et les sortants (émigrants internes), peuvent être déformés en raison de la possibilité de mauvaises réponses dans des cas tels que ceux-ci : a) des répondants dans les régions métropolitaines ont déclaré la

ville principale plutôt que la municipalité où ils vivaient cinq ans plus tôt (Toronto au lieu de Scarborough, par exemple); b) les répondants ne déclarent pas un déménagement d'une autre SDR s'ils estiment qu'ils sont toujours dans la même ville principale (par exemple, ils ont fait un déménagement de Toronto à Scarborough, mais ont indiqué qu'ils habitaient toujours la même municipalité) ; et c) les répondants ont déclaré des déménagements selon des limites désuètes.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence cinq ans auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable **Mobilité 5 : Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR de résidence actuelle et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable **Subdivision de recensement (SDR)** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et à la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 5 : TAILLE DE LA POPULATION DE LA SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE ACTUELLE

Taille de la population actuelle (1991) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, chiffres de population

Réponses : Cette variable correspond à la taille de la population de la subdivision de recensement en 1991 où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (4 juin 1991).

Remarques : Pour certaines SDR, la taille de la population est « zéro ».

Lors des recensements antérieurs à celui de 1986, les tailles de population étaient groupées en catégories de taille.

Pour obtenir la définition du concept de **Subdivision de recensement (SDR)**, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante **Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant**, aux « Remarques » pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et à la figure 7 à la page 53.

MOBILITÉ 5 : TAILLE DE LA POPULATION DE LA SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, chiffres de population

Réponses : Cette variable correspond à la taille de la population de la subdivision de recensement en 1991, où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé cinq ans auparavant, soit le 4 juin 1986.

Remarques : La taille de la SDR est déterminée d'après la population de 1991. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeuraient cinq ans auparavant, dont la population soit nulle en 1991.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence cinq ans auparavant est la même que la SDR de résidence actuelle. La variable **Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de **Subdivision de recensement (SDR)**, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante **Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle**, aux « Remarques » pour la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et à la figure 7 à la page 53.

ORIGINE ETHNIQUE

Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenaient les ancêtres du répondant.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 15

Réponses : Reportez-vous aux figures 9, 10 et 11, aux pages 68 à 71, pour connaître les catégories de réponse (origines uniques) et à l'annexe E pour obtenir une comparaison des origines de 1991, 1986 et 1981.

Remarques : En 1991, les instructions suivantes ont été fournies aux recensés :

> Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une **chance égale** de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines **ancestrales.**
>
> L'origine ethnique ou culturelle se rapporte à l'origine des ancêtres, aux « racines » ethniques de la population, et ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques et culturels, comme les Inuit, les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Irlandais, les Écossais, les Français, les Ukrainiens, les Chinois, les Japonais et les Indiens (de l'Inde).
>
> À la question sur l'origine ethnique culturelle ancestrale, indiquez le groupe ethnique précis auquel les ancêtres appartenaient au lieu de la langue qu'ils parlaient. Par exemple, indiquez Haïtien au lieu de Français ou Autrichien au lieu d'Allemand.
>
> Dans le cas des personnes ayant une origine sud-asiatique, n'indiquez pas « Indien ». Précisez s'il s'agit d'un Indien de l'Inde, d'un Indien de Fidji, d'un Indien de la Guyana, etc., ou indiquez un groupe ethnique comme Pendjabi, Tamoul ou Pakistanais.

Dans le questionnaire de 1991, la question est légèrement différente de celle de 1986. En 1991, on demandait aux recensés : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ? » En 1986, on a demandé aux recensés : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils ? »

La case et/ou cercle de réponse « Noir » a été ajouté en 1986 et inclus également dans le questionnaire de 1991. Auparavant, les recensés devaient inscrire « Noir » dans l'espace prévu pour une réponse en lettres. En outre, l'ordre des cases de réponse a été changé de façon à mieux rendre compte de l'évolution quantitative de la population ethnique du Canada.

En 1986 et 1991, les recensés ayant déclaré être d'origine autochtone devaient préciser s'ils étaient Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit/Esquimaux. En 1981, le choix de réponses offert aux autochtones se limitait à « Indien inscrit », « Indien non inscrit », « Métis » ou « Inuit ». Au moment de la saisie des données, les autres origines autochtones déclarées, telles que le nom de la tribu ou de la bande, étaient classées dans la catégorie « Amérindien, n.d.a., n.c.a. » (non déclarées ailleurs, non classées ailleurs).

Il convient de souligner qu'antérieurement au recensement de 1981, les recensés devaient déclarer uniquement les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. Même si plusieurs origines ethniques avaient été déclarées,

une seule était saisie ; autrement dit, une seule origine ethnique était retenue pour chaque recensé. En 1981, cette restriction a été supprimée de façon à tenir compte des origines multiples. Dans le questionnaire de 1981, un espace était prévu pour une réponse en lettres, en plus des cases de réponse.

Dans le questionnaire de 1986, les recensés pouvaient déclarer jusqu'à trois origines ethniques en plus de celles qui étaient proposées dans les cases de réponse. En 1991, ils pouvaient indiquer deux origines ethniques ne figurant pas dans les cercles de réponse.

Il convient de souligner également que les catégories ethniques « Balkanique », « Balte », « Indochinoise » et « Scandinave » contiennent les mêmes groupes ethniques en 1981, 1986 et 1991 à des fins de comparabilité. En 1991, on a accru le nombre de groupes saisis pour les origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud ainsi que les origines arabes et celles de l'Asie occidentale.

Les données sur les recensés qui ont plusieurs origines ethniques ne seront pas toutes publiées. Les données non publiées pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité.

PENSIONNAIRE D'UN ÉTABLISSEMENT INSTITUTIONNEL

Résident d'un logement collectif « institutionnel », autre qu'un membre du personnel et sa famille.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : question 2

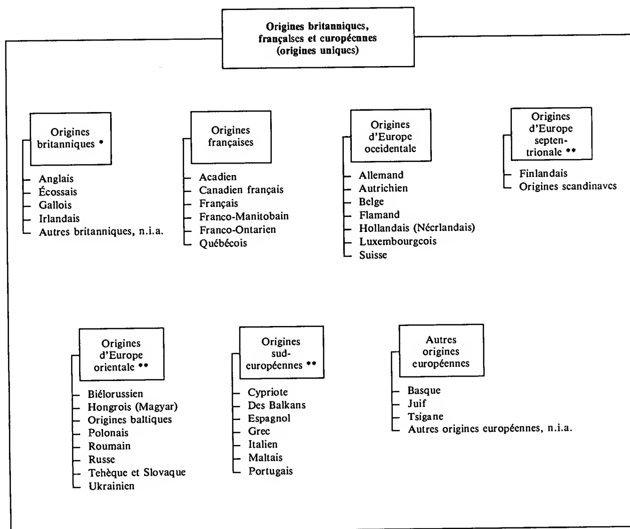
Réponses : Malade, résident, jeune contrevenant, détenu

Remarques : Les logements collectifs « institutionnels » comprennent les foyers collectifs pour enfants et les orphelinats, les maisons de repos, les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements pénitentiaires et établissements de correction, les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

Aux recensements de 1991, 1986 et 1981, les renseignements recueillis pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel se sont limités aux données de base : âge, sexe, état matrimonial et langue maternelle. Par conséquent, les totalisations présentant d'autres variables pour lesquelles les données ont été recueillies auprès d'un ménage sur cinq ne comprennent pas les pensionnaires d'un établissement institutionnel. En revanche, un bon nombre des totalisations des recensements de 1976 et de 1971, fondées sur des variables-échantillon, comprennent les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

En 1981, l'expression « pensionnaires d'institution » était utilisée.

Figure 9. Origines britanniques, françaises et européennes (origines uniques)



n.i.a. = non incluses ailleurs

* Il convient de souligner que les réponses multiples « Britannique seulement » comprises dans la catégorie des origines britanniques uniques de 1981 sont inscrites, en 1986 et 1991, comme réponses multiples.

** Pour une répartition plus détaillée de cette catégorie, voir les figures 9A, 9B et 9C.

Figure 9A. Origines d'Europe septentrionale (origines uniques)

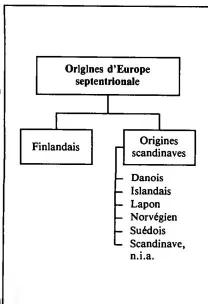


Figure 9B. Origines sud-européennes (origines uniques)

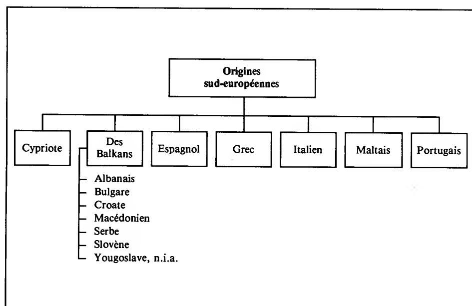
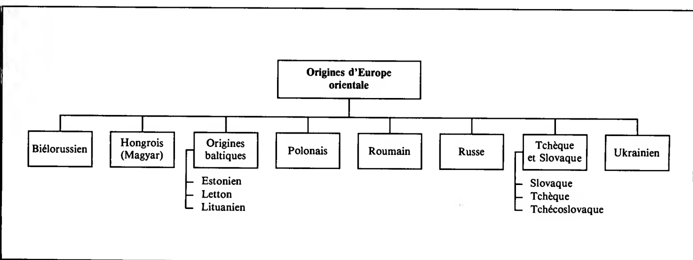


Figure 9C. Origines d'Europe orientale (origines uniques)



n.i.a. = non incluses ailleurs

Figure 10. Origines asiatiques, africaines et des îles du Pacifique (origines uniques)

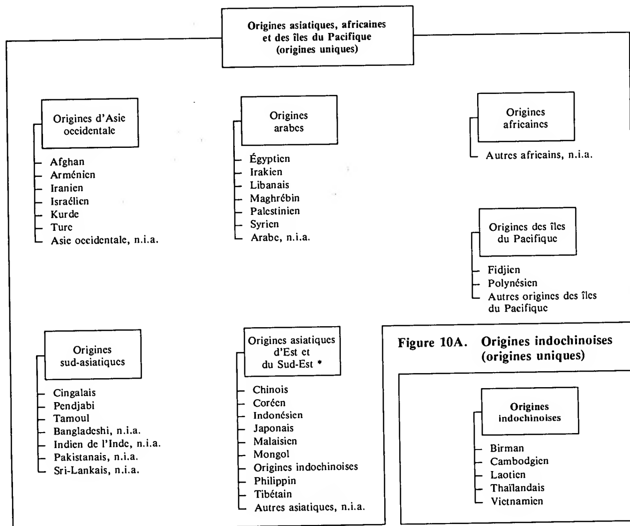
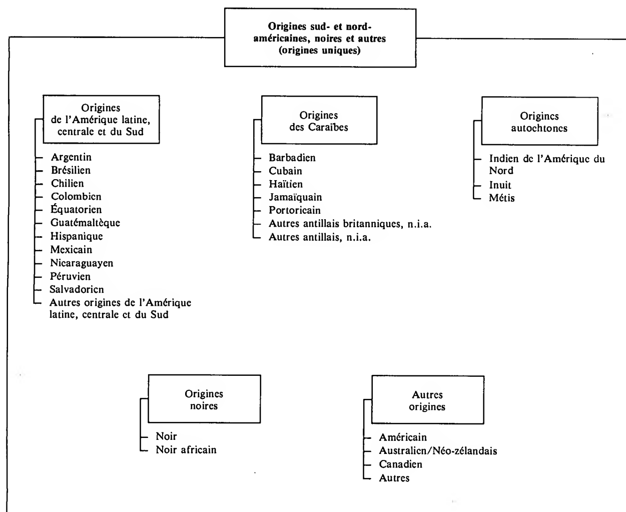


Figure 10A. Origines indochinoises (origines uniques)

n.i.a. = non incluses ailleurs

* Pour une répartition plus détaillée, voir la figure 10A.

Figure 11. Origines sud- et nord-américaines, noires et autres (origines uniques)



n.i.a. = non incluses ailleurs

POPULATION RURALE AGRICOLE

Toutes les personnes demeurant dans des régions rurales, qui font partie de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque 12 mois avant le recensement.

Recensements : 1991, 1986 *, 1981 *, 1976 **, 1971 **, 1966 **, 1961 **

Population : Population rurale

Nº de question : Variable dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques :

* Avant le recensement de 1991, l'exploitant agricole était la personne responsable des décisions quotidiennes prises pour la bonne marche de l'exploitation agricole. En 1991, le terme « exploitant agricole » se rapporte aux personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Étant donné que la définition d'exploitant agricole a changé, la population rurale agricole comprend, outre les personnes incluses d'après la définition précédente de ce terme, toutes les personnes demeurant dans une ferme, dans un logement où n'habitait aucun exploitant agricole selon l'ancienne définition, mais qui en compte maintenant un selon la nouvelle.

** Avant le recensement de 1981, la population rurale agricole comprenait toutes les personnes vivant dans des logements situés dans des fermes de recensement dans des régions rurales.

RELIGION

Confession religieuse ou appartenance à un groupe ou organisme religieux, à une secte, à un culte ou à toute autre collectivité ayant adopté une religion ou un système de croyances quelconque.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5) *, 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 17

Réponses : Reportez-vous à l'annexe F présentant la structure de classification et sa comparabilité avec celles de 1981 et de 1971.

Remarques : Les recensés devaient indiquer une confession ou une religion précise, même s'ils n'étaient pas pratiquants. Pour les bébés et les enfants, il fallait indiquer la confession ou la religion dans laquelle ils seront élevés. Dans la plupart des cas, il s'agit normalement de la religion de leurs parents (ou de leurs tuteurs). Les personnes faisant partie d'un groupe précis au sein d'une religion devaient préciser le nom ou la désignation du groupe en question. Par exemple, une personne pourrait indiquer la religion « orthodoxe ukrainienne » comme catégorie plus précise de la religion orthodoxe orientale. Les personnes n'entretenant aucune relation avec un groupe ou une confession religieuse ou

n'ayant aucune attache religieuse devaient cocher le cercle « Aucune religion ». Cependant, si le recensé considérait que le terme « athée » ou « agnostique » s'appliquait à lui, il devait l'indiquer dans l'espace prévu à cet effet.

La structure de classification des données sur la religion comprend sept principales catégories. La première correspond à la religion catholique, qui comprend deux grands groupes, les catholiques romains et les catholiques ukrainiens, et d'autres groupes plus petits. La deuxième catégorie correspond à la religion protestante, qui comprend les groupes « de base » comme les membres de l'Église unie, les anglicans et les luthériens, ainsi que des groupes plus petits tels que la religion adventiste et la religion morave. La troisième catégorie est celle de la religion orthodoxe orientale dont la principale composante est la religion orthodoxe grecque, mais qui comprend aussi un certain nombre de petits groupes orthodoxes nationaux ou ethniques. La quatrième catégorie regroupe les personnes appartenant à la religion juive. La cinquième catégorie regroupe des religions non chrétiennes orientales, comprenant principalement l'islamisme, le bouddhisme, l'hindouisme et la religion sikh, ainsi qu'un certain nombre de groupes plus petits comme la religion baha'i, le confucianisme et le taôisme. La sixième catégorie, celle des groupes parareligieux, comprend divers cultes, sectes ou religions tels que les courants Nouvelle Pensée-Unité-Métaphysique, Quatrième Voie ainsi que la religion païenne. La septième et dernière catégorie regroupe les personnes n'ayant aucune confession religieuse (déclarée). La majorité des personnes classées dans cette catégorie sont celles qui ont indiqué simplement « Aucune religion ». Il y a une dernière catégorie résiduelle pour classer les réponses qu'il est impossible de classer dans les catégories susmentionnées.

* Dans le cadre du recensement de 1991, la question sur la religion était posée sous la forme d'une question ouverte à laquelle il fallait fournir une réponse en lettres, ou cocher le cercle « Aucune religion ». Cette nouvelle formulation peut entraîner de légères différences historiques.

REVENU : ALLOCATIONS FAMILIALES

Allocations versées durant l'année civile 1990 par les administrations fédérale et provinciales pour les enfants à charge de moins de 18 ans. Pour les résidents du Québec, les « allocations pour les enfants de moins de 6 ans » et les « allocations à la naissance » sont comprises.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

No de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aucun renseignement sur les allocations familiales n'a été recueilli auprès des recensés. Celles-ci ont été calculées au moment du traitement des données et attribuées, s'il y avait lieu, à un des parents de la famille de recensement, d'après les renseignements fournis dans le questionnaire concernant les enfants de chaque famille et les taux en usage dans les diverses provinces en 1990.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : AUTRE REVENU EN ESPÈCES

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1990 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple, pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage, revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, indemnités de cessation d'emploi, redevances, indemnités de grève.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45j)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981, cette variable était combinée avec la variable « Pensions de retraite et rentes ». Aux recensements de 1986 et de 1991, les données correspondant aux pensions de retraite et rentes sont classées sous **Revenu : Pensions de retraite et rentes.**

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : AUTRE REVENU PROVENANT DE SOURCES PUBLIQUES

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distincte (allocations familiales, crédits d'impôt fédéral pour enfants, pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-chômage), reçus des administrations fédérale, provinciales et municipales durant l'année civile 1990. Cette source comprend les paiements d'aide sociale versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont également inclus les suppléments de revenu versés par les administrations provinciales aux personnes âgées, qui s'ajoutent à la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, ainsi que les subventions versées aux personnes âgées par l'administration provinciale pour compenser les frais de logement. Sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple les prestations reçues en vertu du Programme de la planification d'emploi, les pensions et allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnités d'accidents du travail. Enfin, sont aussi inclus tous les montants reçus en 1990 pour les crédits d'impôt remboursables par les provinces, le crédit pour la taxe fédérale sur les ventes et le crédit pour la taxe fédérale sur les produits et services.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45g)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1961 et 1971, les prestations d'assurance-chômage étaient une composante de cette source alors qu'en 1981, 1986 et 1991, elles faisaient l'objet d'une question distincte.

En 1981, 1986 et 1991, les suppléments de revenu versés aux personnes âgées par les provinces étaient inclus dans cette catégorie, alors qu'aux recensements précédents, ils faisaient partie des pensions de vieillesse de sources publiques.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : COMPOSITION DU REVENU

La composition du revenu total d'un groupe au sein d'une population ou d'une région géographique correspond à la part relative que représente chaque source de revenu ou groupe de sources de revenu, exprimée en pourcentage du revenu aggrégé de ce groupe ou de cette région.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Statistique dérivée

Réponses : Voir « Remarques ».

Remarques : Les composantes du revenu total ainsi que les combinaisons pour lesquelles des pourcentages peuvent être publiés sont indiquées à la figure 12 à la page 76. Les pourcentages qui sont publiés sont calculés à partir de données agrégées non arrondies.

REVENU : CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL POUR ENFANTS

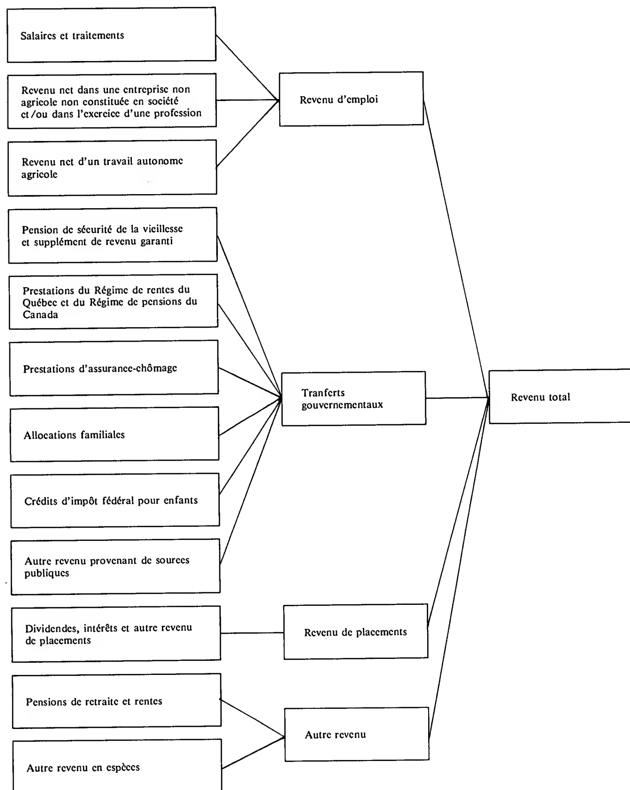
Crédits d'impôt pour enfants accordés par l'administration fédérale pendant l'année civile 1990 pour les enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable dérivée

Figure 12. Composantes du revenu



Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Les recensés n'ont pas eu à fournir de renseignements sur les crédits d'impôt pour enfants. Ces crédits ont été calculés au moment du traitement des données et attribués, s'il y avait lieu, à l'un des parents de la famille de recensement d'après les renseignements sur les enfants et sur le revenu de la famille.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : DIVIDENDES ET INTÉRÊTS D'OBLIGATIONS, DE DÉPÔTS ET DE CERTIFICATS D'ÉPARGNE ET AUTRE REVENU DE PLACEMENTS

Intérêts perçus durant l'année civile 1990 au chapitre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés fiduciaires, des coopératives, des caisses d'épargne et de crédit, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes de sources canadiennes et étrangères. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant d'une propriété, les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurance.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^o de question : Variable directe : question 45h)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1971 et de 1961, les données relatives (i) aux intérêts et aux dividendes touchés et (ii) aux autres revenus de placements étaient recueillies séparément.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : ERREUR TYPE DE REVENU MOYEN

Estimation de l'erreur type de revenu moyen pour une répartition par classe de revenus donnée. Elle sert d'indicateur grossier de la précision avec laquelle le revenu moyen a été estimé, si elle est interprétée de la façon décrite ci-après. Pour environ 68 % des échantillons qui peuvent être tirés de la base de sondage, la différence entre l'estimation du revenu moyen calculée pour un échantillon et le chiffre correspondant obtenu par un dénombrement exhaustif est inférieure à une erreur type. Pour près de 95 % des échantillons possibles, la différence est de moins de deux erreurs types et dans environ 99 % des échantillons, elle est inférieure à environ deux fois et demie l'erreur type.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exception des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Cette donnée n'est pas stockée en permanence dans la base de données. Elle est calculée expressément pour la plupart des données publiées sur le revenu.

REVENU : PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

Pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés, par l'administration fédérale seulement, aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1990. Sont incluses les allocations au conjoint survivant versées aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45d)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1971 et 1981, cette source était combinée avec les « Prestations du Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec ». En 1986 et 1991, elle a fait l'objet d'une question distincte. Reportez-vous à la variable **Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.**

En 1961, ni les Régimes de rentes du Québec et de pensions du Canada, ni le supplément de revenu garanti n'existaient. La source de revenu correspondante s'intitulait « Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse ».

Les suppléments de revenu versés par l'administration provinciale sont inclus dans la catégorie « **Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques** ».

Les pensions des fonctionnaires et des membres des Forces armées et de la GRC retraités sont incluses dans la catégorie « **Revenu : Pensions de retraite et rentes** ».

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1990 à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance et perçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables ; les pensions versées aux veuves ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires et des membres des Forces armées ou d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite ; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ou les remboursements de cotisations payées en trop.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45i)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Au recensement de 1981, cette variable était combinée avec la catégorie « Autre revenu en espèces ».

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1990, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses les prestations de maladie, de maternité, de pêcheurs, de travail partagé, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45f)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1971 et de 1961, les prestations d'assurance-chômage étaient incluses dans la catégorie « Revenu provenant d'autres sources publiques ».

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : PRESTATIONS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC OU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Prestations reçues au cours de l'année civile 1990 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, par exemple les pensions de retraite, les prestations de survivant et les pensions d'invalidité. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45e)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981 et en 1971, cette source était combinée avec les pensions de sécurité de la vieillesse (PSV) et les suppléments de revenu garanti (SRG). Aux recensements de 1991 et 1986, ces deux dernières variables ont fait l'objet d'une question distincte. Reportez-vous à la variable **Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti.**

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Composante représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable dérivée

Réponses : Voir « Remarques ».

Remarques : Plusieurs combinaisons des sources de revenu peuvent servir à établir cette classification. Ainsi, au niveau le plus détaillé des données publiées, les sources de revenu ont été réparties dans cinq catégories : salaires et traitements, travail autonome (agricole et non agricole), transferts gouvernementaux, revenus de placements et autres revenus. On compare les chiffres absolus obtenus dans chacune de ces catégories, et la principale source de revenu est déterminée d'après le chiffre le plus élevé.

Cette variable n'est pas stockée en permanence dans la base de données. Elle est calculée expressément pour figurer dans les publications de données sur le revenu.

REVENU : REVENU D'EMPLOI

Revenu total reçu en 1990 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 45a), b) et c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

Consultez également les définitions détaillées de chacune des composantes.

REVENU : REVENU EN DOLLARS CONSTANTS

Présentation de statistiques sur le revenu de deux recensements ou plus exprimées selon la valeur du dollar d'un des recensements.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

No de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour convertir les revenus de 1985 en dollars de 1990, les valeurs de 1985 ont été majorées de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre 1985 et 1990.

REVENU : REVENU MÉDIAN DES PARTICULIERS

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition, suivant la taille du revenu, d'un groupe donné de bénéficiaires d'un revenu ; la première partie regroupe les personnes ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les personnes ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques :

(1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une distribution selon la taille du revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante :

$M = L_m + c_m (d/f_m)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$$ se trouve, où

N = Nombre (après pondération) de personnes de 15 ans ou plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée par la distribution

W_i = Coefficient de pondération pour chaque personne de 15 ans ou plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée

c_m = Taille (rang) du groupe de revenu médian

d = Nombre de personnes de 15 ans ou plus qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale

c'est-à-dire $$\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des personnes de 15 ans ou plus faisant partie du groupe de revenu médian.

(2) La méthode utilisée pour calculer les valeurs médianes d'après les données du recensement est présentement à l'étude ; il se peut que la méthode choisie soit différente de celle utilisée lors des recensements antérieurs.

(3) Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU : REVENU MOYEN DES PARTICULIERS

Revenu total moyen pondéré des personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont déclaré un revenu en 1990. Pour établir le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de particuliers donné (par exemple, les hommes de 45 à 54 ans) par le nombre de personnes qui ont déclaré un revenu dans ce groupe.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes :

$$\overline{Y} = \frac{\sum(Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

$\overline{Y}$ = Revenu moyen des personnes de 15 ans ou plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque personne de 15 ans ou plus dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération pour chaque personne de 15 ans ou plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe.

Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). <u>En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non</u>.

REVENU : REVENU NET DANS UNE ENTREPRISE NON AGRICOLE NON CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ ET/OU DANS L'EXERCICE D'UNE PROFESSION

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers et l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou dans l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1990. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple pour la vente et la livraison de produits de beauté, ainsi que le revenu que les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières tirent de leurs activités autonomes.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5) , 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45b)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Lors du recensement de 1986 et des recensements antérieurs, cette variable s'intitulait « Revenu : Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole ».

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : REVENU NET PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME AGRICOLE

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1990. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les subventions, les paiements supplémentaires ou les paiements anticipés versés aux agriculteurs par les administrations fédérale et provinciales. Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : REVENU TOTAL

Revenu total, en espèces, reçu par les personnes âgées de 15 ans ou plus durant l'année civile 1990, provenant des sources suivantes :

Total des salaires et traitements
Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole
Allocations familiales
Crédits d'impôt fédéral pour enfants
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada
Prestations d'assurance-chômage
Autre revenu provenant de sources publiques
Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements
Pensions de retraite et rentes
Autre revenu en espèces

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Bien que l'on ait demandé expressément aux répondants d'indiquer leur revenu total sans inclure les allocations familiales ni les crédits d'impôt fédéral pour enfants, le revenu total déclaré est remplacé par un revenu total auquel on a attribué un montant pour les allocations familiales et les crédits d'impôt fédéral pour enfants.

Des données sur le revenu total ont été recueillies aux recensements de 1961, 1971, 1981, 1986 et 1991. Les principales différences d'un recensement à un autre, en ce qui a trait au revenu, sont résumées ci-après. Pour en obtenir un aperçu, reportez-vous à la figure 13 à la page 87.

Concept

(i) Au recensement de 1961, on n'a pas recueilli de données sur le revenu provenant d'une exploitation agricole. Par conséquent, cette source de revenu a été exclue des données sur le revenu total pour ce recensement.

(ii) Au recensement de 1986, les crédits d'impôt fédéral pour enfants étaient inclus pour la première fois dans le revenu total en espèces.

(iii) À tous les recensements, le revenu perçu par les immigrants avant leur arrivée au Canada n'était pas inclus dans le revenu total.

(iv) À tous les recensements, le concept du revenu excluait les gains et les pertes au jeu, les prix gagnés à la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

Période de référence

Sauf en 1961, les recensés devaient déclarer leur revenu pour l'année civile ayant précédé le recensement. Au recensement de 1961, les recensés pouvaient déclarer leur revenu pour les 12 mois ayant précédé le recensement ou pour l'année civile 1960.

Champ d'observation

(i) L'univers visé par le recensement de 1961 excluait tous les ménages agricoles, tous les ménages collectifs et tous les ménages dans les Territoires du Nord-Ouest.

(ii) Le recensement de 1971 est le seul où l'on ait recueilli des données sur le revenu des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Méthodologie

(i) En 1971, les données sur le revenu ont été recueillies auprès de un ménage sur trois. Pour tous les autres recensements, la taille de l'échantillon était de 1/5. (Dans certaines régions, l'échantillonnage a été remplacé par un dénombrement exhaustif.)

(ii) En 1961, les données ont été recueillies dans le cadre d'interviews. Lors des recensements subséquents, la méthode utilisée était principalement l'autodénombrement.

(iii) Aux recensements de 1981, 1986 et 1991, on a attribué un revenu nul aux membres des colonies huttérites parce que les réponses fournies n'étaient pas homogènes.

(iv) La façon dont les sources de revenu sont combinées diffère pour certains recensements. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la figure 13 à la page 87.

(v) En 1986 et 1991, les recensés n'ont pas fourni de données sur les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants. Ces montants ont été calculés d'après les données relatives à la famille et attribués, s'il y avait lieu, à la personne appropriée.

REVENU : SALAIRES ET TRAITEMENTS

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les pensions, l'assurance-chômage, etc. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1990. Est exclue la valeur des allocations et avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur tels que le logement ou l'utilisation d'un véhicule automobile.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 45a)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux « Remarques » pour la variable **Revenu : Revenu total.**

REVENU : TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par les administrations fédérale, provinciales et municipales au cours de l'année civile 1990. Cette variable est dérivée en additionnant les montants provenant des sources suivantes :

Figure 13. Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada

	Recensement				
Sources	1961	1971	1981	1986	1991
Salaires et traitements	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome non agricole (revenu net)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome agricole (revenu net)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Allocations familiales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	Non	Non	Non	Oui	Oui
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	—	[1]	[2]	Oui	Oui
Prestations du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	—	[1]	[2]	Oui	Oui
Prestations d'assurance-chômage	[3]	[3]	Oui	Oui	Oui
Autre revenu provenant de sources publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Intérêts et dividendes	Oui	Oui	[4]	[4]	[4]
Autre revenu de placements	Oui	Oui	[4]	[4]	[4]
Pensions de retraite et rentes	Oui	Oui	[5]	Oui	Oui
Autre revenu en espèces	Oui	Oui	[5]	Oui	Oui
Période de référence	Juin 1960 - mai 1961	1970	1980	1985	1990
Taille de l'échantillon	20 %	33 %	20 %	20 %	20 %
Champ d'observation	Agricole et T.N.-O. non compris	Tous	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise

[1] Une question a été posée qui comprend la PSV, le RRQ/RPC et la sécurité provinciale de la vieillesse.
[2] La question comprend les prestations RRQ/RPC, mais les suppléments de revenu provinciaux sont compris dans « Autre revenu provenant de sources publiques ».
[3] Compris dans « Autre revenu provenant de sources publiques ».
[4] Une question comprend tous les revenus de placements.
[5] Une question comprend « Pensions de retraite et rentes » et « Autre revenu en espèces ».

Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada
Prestations d'assurance-chômage
Allocations familiales
Crédits d'impôt fédéral pour enfants
Autre revenu provenant de sources publiques

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Voir les définitions détaillées et les « Remarques » de chacune des composantes.

Cette variable peut être dérivée pour toute année de recensement ci-dessus en additionnant les transferts gouvernementaux.

SCOLARITÉ : CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES

Détention d'un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, peu importe si la personne possède ou non d'autres titres scolaires.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nºs de question : Variable dérivée : questions 25, 26 et 28 (variable non stockée en permanence dans la base de données)

Réponses :

Total
Aucun certificat d'études secondaires
- Sans autre formation
- Avec autre formation
  - Certificat d'écoles de métiers
  - Autres études non universitaires

Certificat d'études secondaires
- Sans autre formation
- Avec autre formation

Remarques : Il s'agit d'une variable sommaire publiée pour la première fois dans les produits du recensement de 1986 (voir le tableau 7 dans la publication nº 93-110 au catalogue) qui sert essentiellement à répartir la population en deux groupes : les personnes n'ayant pas de certificat d'études secondaires ou l'équivalent et celles ayant un tel certificat. Elle permet également de déterminer si la personne a reçu ou non une autre formation. Pour établir cette variable, il faut faire appel aux variables **Scolarité : Certificats d'écoles de métiers et autres certificats non universitaires, Scolarité : Nombre d'années d'études universitaires** et **Scolarité : Nombre d'années d'autres études**

non universitaires. On a présumé que les personnes ayant déclaré des années d'études universitaires détenaient un certificat d'études secondaires ou l'équivalent. Lors du recensement de 1986, il s'est avéré que le nombre de personnes détenant un certificat d'études secondaires était sous-estimé, surtout pour les recensés ayant des certificats d'écoles de métiers ou d'autres certificats d'études non universitaires. Toutefois, les améliorations apportées au libellé de la question sur les titres scolaires (Q. 28) pour le recensement de 1991 devaient réduire, sinon éliminer, cette sous-estimation. En effet, la principale raison de cette sous-estimation semble être l'utilisation, dans la version anglaise du guide, du terme graduation, que certains recensés ont associé avec la participation à une cérémonie de remise des diplômes (graduation ceremony).

* Les données relatives à cette variable n'ont pas été publiées en 1981, mais il est possible de les extraire de la base de données de 1981 sous la forme de totalisations spéciales à l'aide d'algorithmes normalisés.

SCOLARITÉ : CERTIFICAT UNIVERSITAIRE SUPÉRIEUR AU BACCALAURÉAT

Détention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, peu importe si la personne possède d'autres titres scolaires. Habituellement, ce genre de certificat suit un premier grade obtenu dans le même domaine d'études, ou encore une maîtrise ou un premier grade professionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable dérivée : question 28, case 13

Réponses : Aucun certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat ; Certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat

Remarques : Cette variable dérivée fournit un compte plus exact des personnes qui possèdent un ou des certificats universitaires supérieurs au baccalauréat, qu'elles aient ou non d'autres titres scolaires. Les diplômes ou les certificats obtenus après un premier grade dans un même domaine d'études (par exemple, un diplôme en pédagogie) sont comptés par la variable **Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme.** Toutefois, ce genre de diplôme peut aussi être obtenu après une maîtrise ou un premier grade professionnel (par exemple, un diplôme en médecine). Dans ce cas, le plus haut grade est compté dans la variable « plus haut grade » et il est impossible d'obtenir un compte des personnes qui possèdent à la fois une maîtrise ou un premier grade professionnel et un certificat universitaire **supérieur** au baccalauréat. Ce genre de certificat est décerné notamment dans des disciplines telles que la médecine, le génie appliqué et la technologie de pointe.

SCOLARITÉ : CERTIFICATS D'ÉCOLES DE MÉTIERS ET AUTRES CERTIFICATS NON UNIVERSITAIRES

Détention d'un certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un certificat ou diplôme d'études non universitaires, ou les deux, peu importe si la personne détient ou non d'autres titres scolaires. Cette variable indique également si la personne a obtenu ou non un certificat d'études secondaires.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable dérivée : question 28, cases 08, 09 et 10

Réponses :

Aucun certificat d'école de métiers ni autre certificat non universitaire ;
Certificat d'une école de métiers sans certificat d'études secondaires ;
Autre certificat non universitaire sans certificat d'études secondaires ;
Certificat d'une école de métiers et autre certificat non universitaire sans certificat d'études secondaires ;
Certificat d'une école de métiers avec certificat d'études secondaires ;
Autre certificat non universitaire avec certificat d'études secondaires ;
Certificat d'une école de métiers et autre certificat non universitaire avec certificat d'études secondaires

Remarques :

Cette variable dérivée indique toutes les combinaisons possibles quant à la détention de certificats d'écoles de métiers et d'autres certificats ou diplômes non universitaires et à l'obtention ou non d'un certificat d'études secondaires. Ces renseignements sont très utiles parce qu'ils indiquent les chevauchements possibles et les liens existant entre ces deux secteurs.

En général, on obtient un certificat d'école de métiers au terme de plusieurs années de formation à titre d'apprenti ou de compagnon dans des métiers comme la soudure, la plomberie ou la menuiserie ; cette période de stage peut également être assortie de périodes de formation scolaire dans des écoles de métiers, des collèges communautaires ou d'autres établissements du même genre.

On peut également obtenir un certificat d'école de métiers en suivant uniquement des cours dans un établissement d'enseignement (par opposition à la formation en cours d'emploi), soit dans une école de métiers ou une école de formation professionnelle, dans un centre de formation de la main-d'oeuvre ou dans un collège communautaire. Pour obtenir un certificat ou diplôme d'études non universitaires, il faut fréquenter un établissement qui ne décerne pas de grade, comme une école de sciences infirmières, un collège communautaire, un cégep, un institut de technologie ou un collège commercial privé.

* En 1971, une série spéciale de questions et de données portaient sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Les données de 1991, 1986 et 1981 relatives aux certificats d'écoles de métiers ne peuvent pas être comparées directement avec les données de 1971 sur les cours de formation professionnelle, qui étaient définis comme des cours à plein temps d'une durée de trois mois ou plus. En outre, dans les données de 1971, on a fait une distinction entre l'apprentissage et la formation professionnelle à plein temps, et on a demandé la durée de la formation et la date à laquelle celle-ci s'était terminée. Toutefois, on

peut faire des comparaisons générales entre les données de 1981 sur les certificats d'écoles de métiers et celles de 1971, surtout lorsqu'elles sont combinées avec les données relatives à la profession. Les données de 1991 et 1986 sur les certificats d'écoles de métiers peuvent être comparées à celles de 1971 surtout lorsqu'elles sont combinées aux données sur la profession, le principal domaine d'études ou le nombre d'années d'autres études non universitaires.

SCOLARITÉ : DIPLÔME EN MÉDECINE, EN ART DENTAIRE, EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE OU EN OPTOMÉTRIE

Détention d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe si la personne possède ou non des titres scolaires plus élevés (c'est-à-dire maîtrise ou doctorat acquis).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{o} de question : Variable dérivée : question 28

Réponses :
Aucun diplôme médical ;
Diplôme en médecine (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.) ;
Diplôme en médecine et maîtrise ;
Diplôme en médecine et doctorat acquis

Remarques : Cette variable dérivée complète la variable **Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme** en fournissant des chiffres additionnels relatifs aux diplômes en médecine pour les personnes qui détiennent à la fois un diplôme en médecine et une maîtrise ou un doctorat acquis. Par conséquent, cette variable offre une mesure plus juste des ressources médicales existant au Canada que les chiffres obtenus pour la variable dérivée **Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme.** Ainsi, les personnes travaillant dans le domaine des sciences naturelles, dans la recherche médicale ou dans l'enseignement universitaire sont comptées comme possédant une maîtrise et un diplôme en médecine ou un doctorat et un diplôme en médecine.

Il convient de souligner certains points en ce qui concerne le classement recoupé de cette variable avec la variable **Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ).** Dans le cas de la combinaison d'une maîtrise et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études est déterminé d'après le diplôme en médecine. Par contre, dans le cas de la combinaison d'un doctorat acquis et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études correspond au doctorat acquis.

SCOLARITÉ : FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) d'une école, d'un collège ou d'une université au cours de la période de neuf mois allant de septembre 1990 au 4 juin 1991. La

fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3) *, 1971 (échantillon de 1/3) **, 1961 ***

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 27

Réponses : Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois ; Oui, à plein temps ; Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

Remarques : La variable « Fréquentation scolaire » ne tient pas compte des cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel.

Il s'agit d'une fréquentation à plein temps si la personne avait une charge de cours correspondant à au moins 75 % de la charge de cours normale pour l'année où elle était inscrite. Les cours suivis le jour pendant une période de six semaines ou moins comptent pour une fréquentation à temps partiel. Si la personne avait fréquenté l'école à plein temps et à temps partiel au cours de la période de référence, il fallait indiquer uniquement la fréquentation à plein temps.

* En raison d'une erreur de réponse ayant entraîné un biais important dans les données de 1976 sur la fréquentation scolaire, il est impossible d'établir des comparaisons avec les données sur la fréquentation des établissements d'études secondaires, surtout pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans ; cependant, les estimations de 1976 pour la fréquentation des universités et des établissements d'études postsecondaires non universitaires n'ont pas été touchées.

** En 1971, on a utilisé l'expression « école ou université » plutôt que le terme « établissement d'enseignement », et l'expression « à un moment quelconque » n'était pas employée. Les recensés n'avaient pas à indiquer le genre d'établissement. Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population.

*** En 1961, on n'a pas recueilli de données sur la fréquentation à temps partiel. La question était : « Depuis septembre dernier, avez-vous fréquenté une école ou une université ? Oui (fréquentation normale de jour) ; Non ». Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population. Le concept de fréquentation scolaire ne comprenait pas la fréquentation d'établissements tels que les instituts techniques, les collèges communautaires, les écoles normales, les cégeps, les écoles de sciences infirmières, les écoles de métiers et les collèges commerciaux.

SCOLARITÉ : NOMBRE D'ANNÉES D'AUTRES ÉTUDES NON UNIVERSITAIRES

Nombre total d'années d'études terminées (ou moins d'une année de cours terminés) dans un établissement d'enseignement, autre qu'une école primaire ou secondaire, où des grades ne sont pas décernés.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5) *, 1976 (échantillon de 1/3) **, 1971 (échantillon de 1/3) ***

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 26

Réponses : Aucune ; Moins d'une année (de cours terminés) ; 1 an ; 2 ans ; 3 ans ; 4 ans ou plus

Remarques : Il s'agit de la scolarité reçue dans tout établissement autre qu'une université ou une école primaire ou secondaire, que l'établissement en question exige ou non un diplôme d'études secondaires comme condition d'admission. Les cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel ne sont pas compris.

Pour le recensement de 1991, comme en 1986, les études en Belles-Lettres et en Rhétorique dans les collèges classiques du Québec sont censées être comptées respectivement comme « 1 année » et « 2 années » d'autres études non universitaires.

Les recensés devaient indiquer le nombre d'années scolaires qu'ils avaient terminées avec succès, quel que soit le temps qu'ils avaient effectivement mis pour le faire. Les personnes qui avaient reçu une autre formation non universitaire, que ce soit par correspondance ou dans le cadre de cours à temps partiel (de jour ou de soir), devaient déclarer le nombre d'années de scolarité auxquelles correspondaient, dans un programme régulier à plein temps, les crédits qu'elles avaient accumulés. Les études faites au cégep, tant du côté général que du côté professionnel, sont incluses dans cette catégorie.

En 1976, les cours de passage à l'université dispensés dans les collèges communautaires étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. En 1981, 1986 et 1991, ils ont été classés dans la catégorie « Autres études non universitaires ». Ainsi, les recensés n'avaient pas à convertir au niveau universitaire les cours de passage à l'université suivis dans un collège communautaire. La raison de ce changement est qu'il n'existe pas de critères nationaux pour définir en quoi consiste un cours de passage à l'université, et que le contenu de ces cours varie à l'intérieur des provinces ainsi que d'une province à l'autre. Par conséquent, le critère déterminant à ce chapitre est l'établissement où cette formation a été dispensée (les cégeps et les collèges communautaires sont des établissements non universitaires).

* En 1981, les études en Belles-Lettres et en Rhétorique dans les collèges classiques du Québec étaient comptées respectivement comme « 1 année » et « 2 années » d'études universitaires.

** En 1976, les cours suivis au cégep (formation générale) étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient : aucune, 1 année ou moins, 2 années, 3 années ou plus.

*** En 1971, cette variable correspondait au « nombre d'années d'études terminées » depuis le secondaire. Les réponses possibles, pour ce qui était de la formation non universitaire, étaient : aucune ; 1 ; 2 ; 3 +. Cette variable n'était pas comprise dans le recensement de 1961.

SCOLARITÉ : NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Nombre total d'années d'études (ou moins d'un an de cours terminés) dans un établissement d'enseignement décernant des grades, certificats ou diplômes aux personnes qui ont réussi un programme d'études.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5) *, 1976 (échantillon de 1/3) **, 1971 (échantillon de 1/3) ***, 1961 ***

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question : Variable directe : question 25

Réponses : Aucune ; Moins d'une année (de cours terminés) ; 1 an ; 2 ans ; 3 ans ; 4 ans ; 5 ans ; 6 ans ; 7 ans ; 8 ans ; 9 ans ; 10 ans ; 11 à 15 ans

Remarques : Le nombre d'années d'études correspond au « nombre d'années universitaires » terminées, peu importe le temps qu'il a fallu pour le faire. Deux semestres comportant une charge normale de cours sont considérés comme l'équivalent d'une année universitaire. Si le recensé avait fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), il devait convertir les crédits accumulés en nombre équivalent d'années normales de formation universitaire à plein temps.

Pour le recensement de 1991, comme en 1986, les niveaux Philo I et Philo II dans les collèges classiques du Québec sont censés être comptés respectivement comme « 1 année » et « 2 années » d'études universitaires.

Les personnes qui ont reçu une formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée à une université devaient indiquer avoir reçu une formation universitaire. Les personnes qui recevaient ou avaient reçu une formation d'enseignant dans un établissement non affilié à une université étaient considérées comme ayant fait d'« autres études non universitaires ».

* En 1981, les niveaux Philo I et Philo II dans les collèges classiques du Québec étaient comptés respectivement comme « 3 années » et « 4 années » d'études universitaires.

** En 1976, les cours de passage à l'université et les cours de formation générale dispensés au cégep étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants qui avaient fait des études générales au cégep n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient : aucune ; 1 année ou moins ; 2 années ; 3 années ; 4 années ; 5 années ; 6 années ou plus.

*** En 1971, les réponses possibles étaient : aucune ; 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 +. En 1961, on a demandé aux recensés d'indiquer la dernière année de cours à laquelle ils étaient inscrits, peu importe s'ils l'avaient terminée ou non, et les réponses possibles étaient : 1- 2 ; 3 ; 4 + ; grade universitaire. Aux recensements de 1971 et 1961, on n'a donné aucune indication particulière au sujet des cours de passage à l'université.

SCOLARITÉ : NOMBRE TOTAL D'ANNÉES DE SCOLARITÉ

Somme des années de scolarité aux niveaux primaire, secondaire, universitaire et non universitaire.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5) *, 1976 (échantillon de 1/3) *, 1971 (échantillon de 1/3) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 24, 25 et 26 (variable non stockée en permanence dans la base de données)

Réponses : De 0 à 31 ans

Remarques : Il s'agit d'une variable présentée surtout dans des agrégations de données sommaires (comme 0, 1 à 4, 5 à 8, 9 et 10, 11 à 13, 14 à 17 et 18 ou plus) et sous la forme de dérivées secondaires telles que la moyenne et la médiane. Le nombre moyen d'années de scolarité correspond à la moyenne arithmétique pondérée du nombre total d'années de scolarité. Pour l'obtenir, il faut faire la somme des valeurs entières et diviser le résultat par le nombre de valeurs. Le nombre médian d'années de scolarité correspond à la valeur de la distribution des nombres totaux d'années de scolarité qui divise la fréquence des valeurs en deux parties égales ; la première se situe sous la valeur médiane et la deuxième est supérieure à cette valeur. Pour une fréquence totale de 2N + 1 cas (nombre impair), la médiane est la valeur du (N + 1)e cas. Si la fréquence est de 2N cas (nombre pair), la médiane est la moyenne du Ne et du (N + 1)e cas. Pour le calcul des dérivées ci-dessus, il est recommandé d'utiliser des fréquences non arrondies, de même que d'adopter la convention selon laquelle on attribue la valeur 1/2 pour la réponse « Moins d'une année (de cours terminés) » tant pour les études universitaires que pour les autres études non universitaires. Pour ce qui est de la limite supérieure, la convention veut que l'on utilise 13 années pour la valeur « 11 à 15 ans » dans le cas des études universitaires, et 5 années pour la valeur « 4 ans ou plus » dans le cas des autres études non universitaires. Le concept de nombre moyen et médian d'années peut également être appliqué de la même manière aux années d'études postsecondaires.

* Lors des recensements de 1981, 1976 et 1971, cette variable n'a pas été publiée. Toutefois, il est possible de l'obtenir à partir de la base de données en préparant des totalisations spéciales.

SCOLARITÉ : PLUS HAUT GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Indique le plus haut grade, certificat ou diplôme obtenu.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3) *, 1971 (échantillon de 1/3) **, 1961 ***

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

No de question : Variable dérivée : question 28, case 15

Réponses :

Aucun grade, certificat ou diplôme ;
Certificat d'études secondaires ou l'équivalent ;
Certificat ou diplôme d'une école de métiers ;
Autre certificat ou diplôme non universitaire ;
Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat ;
Baccalauréat(s) ;
Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat ;
Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie ;
Maîtrise(s) ;
Doctorat acquis

Remarques :

Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses à la question où l'on demandait de déclarer tous les grades, certificats ou diplômes obtenus. Bien que la liste présentée ne soit pas nécessairement hiérarchique, elle donne quand même une idée générale des différentes étapes des progrès scolaires.

Il convient d'expliquer les titres scolaires suivants : (i) un certificat d'études secondaires est un diplôme au niveau de l'immatriculation ou de l'immatriculation supérieure, de formation générale, technique ou commerciale ; (ii) un certificat ou diplôme d'école de métiers est obtenu à la suite d'un apprentissage (certificat de compagnon) et/ou d'une formation scolaire comportant des cours de formation professionnelle et pré-professionnelle au niveau des métiers donnés dans des collèges communautaires, des instituts techniques et d'autres établissements similaires où l'on exige comme condition minimale d'admission un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, à l'immatriculation ou à l'immatriculation supérieure, ou l'équivalent ; (iii) un autre certificat ou diplôme non universitaire est obtenu dans un collège communautaire (programmes de passage à l'université et programmes menant à une carrière semi-professionnelle), un cégep (formation générale et professionnelle), un institut de technologie ou tout autre établissement ne décernant pas de grade. Cette catégorie comprend aussi les certificats d'enseignement décernés par les ministères provinciaux de l'Éducation, mais elle n'inclut pas les diplômes d'enseignant au niveau du baccalauréat obtenus dans une faculté d'éducation affiliée à une université ; (iv) les certificats ou diplômes universitaires sont habituellement liés à des associations professionnelles dans des domaines tels que la comptabilité, les banques, les assurances. Si un baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, celui-ci est alors classé comme un certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

* En 1976, les « certificats ou diplômes de métiers » et les « certificats ou diplômes universitaires **supérieurs** au baccalauréat » n'ont pas été pris en considération.

** En 1971, la question portait uniquement sur les grades, certificats ou diplômes d'études universitaires. Les réponses possibles, en 1971, étaient les suivantes : aucun certificat, diplôme ou grade universitaire ; certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat) ; baccalauréat ; premier grade professionnel ; maîtrise ou l'équivalent, ou doctorat acquis.

*** En 1961, seuls les diplômes universitaires ont été pris en considération, et ils n'ont pas été classés par genre.

SCOLARITÉ : PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus des autres études non universitaires. En outre, la personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3) *, 1971 (échantillon de 1/3) *, 1961 **

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 24, 25, 26 et 28

Réponses : Dans les produits du recensement de 1991, le plus haut niveau de scolarité peut être indiqué de diverses façons. Voici une liste détaillée des niveaux possibles :

- Études primaires ou secondaires seulement
  - Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
  - De la 1re à la 4e année
  - De la 5e à la 8e année
  - 9e et 10e année
  - De la 11e à la 13e année
  - Certificat d'études secondaires
  - Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- Autres études non universitaires seulement
  - Sans certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires
  - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
  - Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
- Études universitaires
  - Études universitaires sans grade universitaire
    - Sans autres études non universitaires
      - Sans grade, certificat ou diplôme
      - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
      - Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
    - Avec autres études non universitaires
      - Sans grade, certificat ou diplôme
      - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
      - Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
      - Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
  - Études universitaires, avec grade universitaire
    - Avec baccalauréat ou premier grade professionnel
    - Avec certificat universitaire supérieur au baccalauréat
    - Avec maîtrise
    - Avec doctorat acquis

Remarques : Cette variable, qui correspond au <u>Plus haut</u> **niveau de scolarité,** présuppose une hiérarchie de la scolarité ; toutefois, il existe certains cas où cette hiérarchie ne s'applique pas. Par exemple, le fait de classer les certificats ou diplômes d'écoles de métiers au-dessus des diplômes d'études secondaires est justifié parce que, d'une part, ces titres sont obtenus surtout en vue de l'exercice d'un métier

ou de l'obtention d'un emploi et, d'autre part, parce que la plupart des titulaires de ces titres, à l'époque où ils faisaient leurs études, étaient plus âgés que les élèves du niveau secondaire. Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. Par conséquent, cette hiérarchie se révèle inadéquate pour ce groupe de personnes. Par contre, on ne résoudrait pas le problème en plaçant cette catégorie au-dessous du niveau secondaire parce qu'on ne tiendrait alors pas compte des personnes qui, dans ce même groupe, ont un diplôme d'études secondaires. C'est pour cette raison que les données sur les certificats ou diplômes d'écoles de métiers (et les autres titres non universitaires) constituent des modalités distinctes, à savoir la variable **Scolarité : Certificats d'écoles de métiers et autres certificats non universitaires.**

Un autre exemple des lacunes de cette hiérarchie est le cas des personnes qui ont fait à la fois des études universitaires et des études non universitaires. Une personne qui aurait suivi des cours universitaires pendant moins de un an et aurait fait des études non universitaires pour lesquelles elle n'aurait pas obtenu de diplôme serait considérée comme ayant une scolarité « plus élevée » que la personne qui aurait fait « seulement » des études non universitaires sanctionnées par un certificat ou un diplôme.

* En 1976 et 1971, cette variable était appelée « Niveau de scolarité ». En 1971, elle était définie comme la dernière année d'études primaires, secondaires ou universitaires, terminée ou non, peu importe si les personnes avaient reçu ou non une formation professionnelle ou une formation postsecondaire non universitaire. En 1976, cette définition a été révisée de manière à insister sur le nombre d'années <u>terminées</u> au-delà du niveau secondaire. Elle se lisait comme suit : « Dernière année d'études primaires/secondaires, terminée ou non, ou dernière année d'études postsecondaires non universitaires ou universitaires achevée par le recensé ».

** En 1961, les niveaux primaire, secondaire et universitaire étaient regroupés sous une seule question dans laquelle on demandait au recensé d'indiquer la dernière année d'études qu'il avait **faite**, sans l'avoir nécessairement terminée. D'ailleurs, le titre de la variable indiquait bien qu'il s'agissait de la dernière année de cours suivis.

SCOLARITÉ : PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT À L'ÉCOLE PRIMAIRE OU SECONDAIRE

Dernière année d'études primaires ou secondaires, <u>terminée ou non</u>, selon la province où l'enseignement a été reçu ou, dans le cas des personnes qui ont fait leurs études primaires ou secondaires à l'extérieur du Canada, l'équivalent du niveau de scolarité atteint selon le système scolaire en usage dans leur province de résidence.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3) *, 1971 (échantillon de 1/3) **, 1961 ***

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^o de question : Variable directe : question 24

Réponses : Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle, **OU** plus haut niveau atteint (de la 1re à la 13e année) à l'école secondaire ou primaire

Remarques : Les personnes inscrites dans un établissement scolaire au moment du recensement devaient indiquer l'année d'études en cours. Les niveaux de scolarité exprimés en années peuvent être différents d'une province à une autre. Ils ont également varié au fil des ans.

Les recensés qui avaient fait leurs études primaires ou secondaires dans une école privée, par correspondance ou à temps partiel, devaient indiquer l'année correspondante dans un programme régulier (de jour à plein temps). Les personnes qui avaient fait leurs études dans un établissement décloisonné (non divisé en années d'études) ou à progression par matière avaient la possibilité de donner une estimation de leur niveau ou d'inscrire le nombre réel d'années de fréquentation scolaire.

* En 1976, le plus haut niveau d'études secondaires dans la province de Québec était la 12e année tandis qu'en 1981 et en 1986, c'était la 11e année. Par ailleurs, en 1976, 1971 et 1961, les personnes n'ayant aucune scolarité et celles ayant fréquenté uniquement l'école maternelle étaient classées dans des catégories distinctes.

** En 1971, l'échantillon visé par la question sur les études primaires ou secondaires était composé de toutes les personnes âgées de 5 ans ou plus.

*** En 1961, les données ont également été recueillies pour les personnes âgées de 5 ans ou plus. À ce recensement, les réponses possibles étaient les suivantes : aucune scolarité ; maternelle ; primaire, de la 1re à la 4e année ; primaire, 5e année ou plus ; secondaire 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5.

SCOLARITÉ : PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES (PDÉ)

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire. En ce qui a trait au principal domaine d'études, la classification adoptée comporte 10 grandes catégories : enseignement, loisirs et orientation ; beaux-arts et arts appliqués ; lettres, sciences humaines et disciplines connexes ; sciences sociales et disciplines connexes ; commerce, gestion et administration des affaires ; sciences et techniques agricoles et biologiques ; génie et sciences appliquées ; techniques et métiers du génie et des sciences appliquées ; professions, sciences et technologies de la santé ; mathématiques et sciences physiques. Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en plus de 100 « sous-catégories » et environ 425 groupes de « base ».

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) – formation professionnelle et apprentissage seulement

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont un grade, certificat ou diplôme d'études postsecondaires, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

No de question : Variable directe : question 29

Réponses : Reportez-vous à la classification adoptée à l'annexe G.

Remarques : La classification relative à la variable **PDÉ** peut être utilisée indépendamment ou combinée avec la variable **Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme.** Quand on combine cette dernière variable avec la variable **PDÉ**, il faut se rappeler que chacune des qualifications postsecondaires, du certificat ou diplôme d'une école de métiers au doctorat acquis, présente une répartition différente. En conséquence, différentes désagrégations de la variable **PDÉ** peuvent être employées selon la représentation numérique des groupes de base propre à chaque niveau de qualification.

Dans le cas du classement recoupé des qualifications médicales avec la variable **PDÉ**, il est recommandé d'utiliser la variable **Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie** plutôt que le code correspondant au plus haut grade puisque la variable en question fait état d'un diplôme en médecine, que l'intéressé ait ou non une maîtrise ou un doctorat acquis. Cette variable inclut également les personnes qui ont à la fois un doctorat acquis et un diplôme en médecine.

Il convient également de souligner que le concept de domaine d'études sous-entend la notion de sous-domaine ou de spécialisation. Dans le Guide du recensement qui accompagnait le questionnaire, il était indiqué que le recensé devait préciser le domaine de spécialisation de son programme d'études ou de formation, particulièrement dans le cas d'études de deuxième ou troisième cycle ou d'un autre genre de formation supérieure. La fréquence de déclaration des codes correspondants aux groupes de base de la classification du PDÉ est un indice de la mesure dans laquelle les recensés se sont conformés à cette instruction. En général, on note une tendance à déclarer des degrés de spécialisation plus élevés pour les maîtrises, diplômes en médecine et doctorats acquis.

Enfin, il est à noter que la base de données relatives au PDÉ peut être couplée à d'autres bases de données comparables, notamment à la base de données de 1971 relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage, à celle de l'Enquête sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée de 1973, à celles des enquêtes de 1975 et 1984 auprès des étudiants du niveau postsecondaire, à celles des enquêtes nationales de 1978, 1984, 1988 et 1991 auprès des diplômés, à celle de l'Enquête de 1982 sur le profil de la population, à la Classification internationale type de l'éducation et aux données annuelles sur le nombre de diplômés d'après le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire et le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires.

SEXE

Qualité d'homme ou de femme.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 4

Réponses : Masculin ; Féminin

Remarques : Comme certains prénoms (par exemple, Claude, Dominique ou Camille) ne permettent pas toujours de déterminer le sexe, on a demandé aux recensés d'indiquer « Masculin » ou « Féminin ».

TRAVAIL : ACTIVITÉ

Activité sur le marché du travail des personnes en âge de travailler qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991, étaient occupées ou chômeuses. Les autres personnes en âge de travailler sont classées dans la catégorie des inactifs. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Les deux composantes de la population active, soit les **Personnes occupées** et les **Chômeurs**, sont définies aux pages 118 et 108.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 à 35

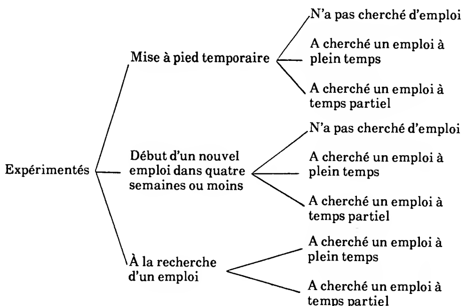
Réponses : Les valeurs possibles de la variable **Activité** sont les suivantes :

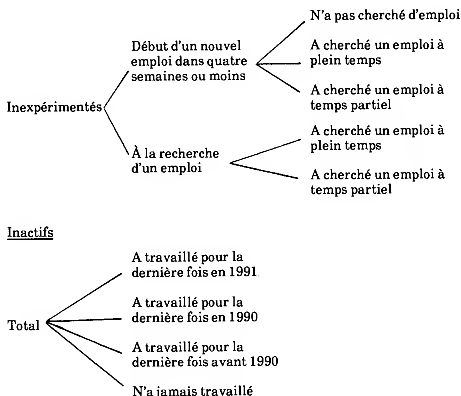
Personnes occupées

A travaillé durant la semaine de référence
- Forces armées
- Population civile

Absente du travail ou de l'entreprise durant la semaine de référence
- Forces armées
- Population civile

Chômeurs





La figure 14, à la page 103, présente les composantes de la population et de l'activité.

Remarques :

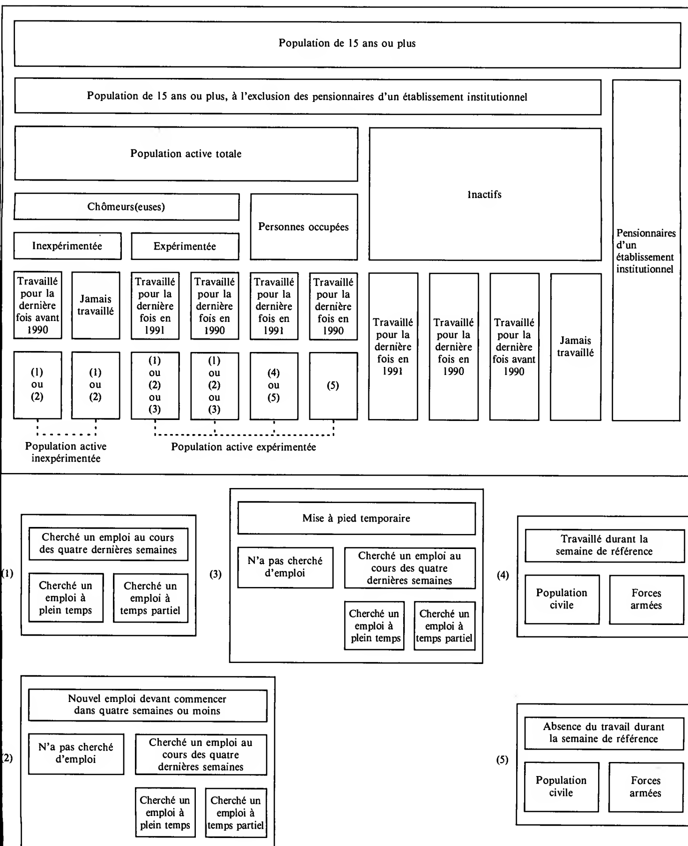
Les catégories liées à ce concept ont été établies à partir des réponses aux questions sur la population active du questionnaire du recensement. En voici la liste :

Heures travaillées pendant la semaine de référence
Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la semaine de référence)
Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence
Recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines (y compris la semaine de référence)
Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence)
Date du dernier travail

Les définitions des variables ci-dessus figurent dans le présent dictionnaire. Toutefois, comme ces variables servent essentiellement à déterminer l'activité du recensé, il est recommandé de ne pas les utiliser individuellement (sauf celles qui concernent les **Heures travaillées pendant la semaine de référence** et la **Date du dernier travail**), à moins que ce ne soit dans le cadre de recherches spécialisées effectuées après consultation avec des spécialistes en la matière de Statistique Canada.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et de l'Enquête sur la population active, reportez-vous à l'annexe H.

Figure 14. Population et composantes de l'activité, recensement du Canada de 1991



* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL : CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS (VARIABLE DÉRIVÉE) (Également connu sous STATUT PROFESSIONNEL)

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon (i) qu'elles ont surtout travaillé contre rémunération, à commission ou contre rémunération en nature, (ii) qu'elles ont travaillé sans rémunération pour un parent du même ménage dans une entreprise ou une ferme familiale ou (iii) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans personnel rémunéré. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures. Cette variable diffère de la variable **Travail : Catégorie de travailleurs (variable directe)** du fait que les travailleurs autonomes ayant déclaré que leur entreprise était constituée en société ont été inclus dans la catégorie des « travailleurs rémunérés ».

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nos de question : Variable dérivée : questions 41 et 42

Réponses : Travailleurs rémunérés (salariés et travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société) ; Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale) ; Travailleurs autonomes sans personnel rémunéré (propre compte) ayant une entreprise non constituée en société ; Travailleurs autonomes avec personnel rémunéré (employeurs) ayant une entreprise non constituée en société

Remarques : Travailleurs rémunérés (salariés et travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société)

Dans les publications du recensement de 1991 ainsi que dans d'autres produits, le terme travailleurs rémunérés désigne habituellement les employés et les travailleurs autonomes dont l'entreprise est constituée en société. Les employés comprennent les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles avaient travaillé surtout contre rémunération, à commission ou pour des pourboires. Sont également comprises les personnes travaillant à la pièce, les personnes travaillant contre rémunération en nature dans une entreprise non familiale (par exemple, les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces), les vendeurs travaillant à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel, ainsi que les personnes travaillant pour des ménages privés, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage.

Il convient de prendre note que, dans la plupart des publications et totalisations de 1991, les données porteront sur les travailleurs rémunérés qui faisaient partie de la population active au cours de la semaine ayant précédé le recensement, plutôt que sur l'ensemble des travailleurs rémunérés ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, même si l'on disposait de toutes les données requises. Les données de 1971, 1981, 1986 et 1991 sur les travailleurs rémunérés ne sont pas parfaitement comparables. Par exemple, les camelots ont été classés comme travailleurs rémunérés en 1971, mais comme travailleurs autonomes en 1981, 1986 et 1991. Reportez-vous également au paragraphe « Travailleurs familiaux non rémunérés ».

Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale)

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990 et dont l'emploi déclaré consistait surtout à travailler sans rémunération régulière en espèces pour un parent faisant partie du même ménage, à des tâches relatives à l'exploitation de l'entreprise ou de la ferme dont le parent était le propriétaire ou l'exploitant.

Alors que les données de 1991, 1986 et 1981 sont directement comparables pour cette variable, celles de 1971 et des autres recensements ne le sont pas nécessairement, à cause de certaines différences dans les définitions adoptées. Ainsi, d'après les définitions de 1971, les travailleuses agricoles qui travaillaient moins de 20 heures par semaine sans rémunération étaient exclues de la population active, alors qu'en 1981, 1986 et 1991, ces personnes sont incluses dans la population active occupée. À la suite des modifications apportées aux lois fiscales et aux méthodes de recensement, certaines personnes qui étaient considérées auparavant comme des travailleurs familiaux non rémunérés sont désormais classées comme travailleurs rémunérés. Ces modifications fiscales ont permis que, pour l'année d'imposition 1980 et les suivantes, le salaire d'un des conjoints puisse être déduit à titre de dépenses. Il se peut donc, en raison de ces changements, qu'un certain nombre de travailleurs familiaux non rémunérés soient comptés parmi les travailleurs rémunérés. De plus, certains problèmes en matière de qualité des données, survenus en 1981, se sont traduits par un sous-dénombrement des travailleurs familiaux non rémunérés. En 1986, la hausse apparemment spectaculaire de l'effectif de cette catégorie en regard de 1981 était attribuable davantage à une meilleure couverture qu'à une augmentation réelle du nombre de travailleurs familiaux non rémunérés.

Travailleurs autonomes sans personnel rémunéré (propre compte) ayant une entreprise non constituée en société et travailleurs autonomes avec personnel rémunéré (employeurs) ayant une entreprise non constituée en société

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990 et dont l'emploi déclaré consistait surtout en un travail autonome. Dans les totalisations des recensements de 1971, 1981, 1986 et 1991, l'expression « travailleurs autonomes » exclut habituellement les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société. Les recensés devaient cocher le cercle « à son compte avec personnel rémunéré » ou « à son compte sans personnel rémunéré », selon le cas, et ensuite préciser si leur entreprise ou leur ferme était constituée en société.

La catégorie des travailleurs autonomes comprend les personnes qui exploitent une entreprise ou exercent une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de

locataire, celles qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières privées) et celles qui offrent des repas et/ou des services d'hébergement et/ou des services de garde à la maison pour des pensionnaires, des chambreurs ou des enfants du voisinage. Sont également comprises les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires.

Il est à noter qu'en raison des modifications fiscales mentionnées précédemment, il se peut qu'un certain nombre de travailleurs autonomes sans personnel rémunéré soient devenus des travailleurs autonomes avec personnel rémunéré, s'ils ont choisi de verser un salaire à leur conjoint.

Un certain nombre de personnes qui sont considérées comme des travailleurs rémunérés aux fins du recensement sont classées comme travailleurs autonomes n'exploitant pas une entreprise (donc travaillant sans personnel rémunéré) dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Il s'agit de personnes qui travaillent pour des ménages privés, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage. Au moment de comparer les données du recensement et celles de l'enquête, il faut tenir compte des différences quant à la couverture qui sont exposées à l'annexe H.

TRAVAIL : CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS (VARIABLE DIRECTE)

(Également connu sous STATUT PROFESSIONNEL)

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon (i) qu'elles ont surtout travaillé contre rémunération, à commission ou contre rémunération en nature, (ii) qu'elles ont travaillé sans rémunération pour un parent du même ménage dans une entreprise ou une ferme familiale ou (iii) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans personnel rémunéré. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures. Cette variable diffère de la variable **Travail : Catégorie de travailleurs (variable dérivée)** du fait que les travailleurs autonomes ayant déclaré que leur entreprise était constituée en société n'ont pas été inclus dans la catégorie des « travailleurs rémunérés ». Dans les produits des recensements de 1971 et de 1981, les travailleurs autonomes dont l'entreprise est constituée en société sont normalement inclus dans la catégorie des travailleurs rémunérés afin de permettre des comparaisons avec les données tirées des enquêtes auprès des établissements et celles du Système de comptabilité nationale. Cependant, pour certaines analyses, il peut être plus approprié d'utiliser les catégories obtenues par la variable directe. Dans les produits des recensements de 1986 et de 1991, les travailleurs autonomes dont la ferme ou l'entreprise est constituée en société sont présentés séparément lorsque l'espace le permet.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

No de question : Variable directe : question 41

Réponses : Travailleurs rémunérés (salariés) ; Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale) ; Travailleurs autonomes sans personnel rémunéré (propre compte) ; Travailleurs autonomes avec personnel rémunéré (employeurs)

Remarques : Travailleurs rémunérés (salariés)

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles avaient travaillé surtout contre rémunération, à commission ou pour des pourboires. Sont également comprises les personnes travaillant à la pièce, les personnes travaillant contre rémunération en nature dans une entreprise non familiale (par exemple, les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces), les vendeurs travaillant à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel, ainsi que les personnes travaillant pour des ménages privés, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage.

Il convient de prendre note que, dans la plupart des publications et totalisations de 1991, les données porteront sur les travailleurs rémunérés qui faisaient partie de la population active au cours de la semaine ayant précédé le recensement, plutôt que sur l'ensemble des travailleurs rémunérés ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, même si l'on disposait de toutes les données requises. Les données de 1971, 1981, 1986 et 1991 sur les travailleurs rémunérés ne sont pas parfaitement comparables. Par exemple, les camelots ont été classés comme travailleurs rémunérés en 1971, mais comme travailleurs autonomes en 1981, 1986 et 1991. Reportez-vous également au paragraphe « Travailleurs familiaux non rémunérés ».

Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale)

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990 et dont l'emploi déclaré consistait surtout à travailler sans rémunération régulière en espèces pour un parent faisant partie du même ménage, à des tâches relatives à l'exploitation de l'entreprise ou de la ferme dont le parent était le propriétaire ou l'exploitant.

Alors que les données de 1991, 1986 et 1981 sont directement comparables pour cette variable, celles de 1971 et des autres recensements ne le sont pas nécessairement, à cause de certaines différences dans les définitions adoptées. Ainsi, d'après les définitions de 1971, les travailleuses agricoles qui travaillaient moins de 20 heures par semaine sans rémunération étaient exclues de la population active, alors qu'en 1981, 1986 et 1991, ces personnes sont incluses dans la population active occupée. À la suite des modifications apportées aux lois fiscales et aux méthodes de recensement, certaines personnes qui étaient considérées auparavant comme des travailleurs familiaux non rémunérés sont désormais classées comme travailleurs rémunérés. Ces modifications fiscales ont permis que, pour l'année d'imposition 1980 et les suivantes, le salaire d'un des conjoints puisse être déduit à titre de dépenses. Il se peut donc, en raison de ces changements, qu'un certain nombre de travailleurs familiaux non rémunérés soient comptés parmi les travailleurs rémunérés. De plus, certains problèmes en matière de qualité des données, survenus en 1981, se sont traduits par un sous-dénombrement des travailleurs familiaux non rémunérés. En 1986, la hausse apparemment spectaculaire de l'effectif de cette catégorie en regard de 1981 était attribuable davantage à une

meilleure couverture qu'à une augmentation réelle du nombre de travailleurs familiaux non rémunérés.

Travailleurs autonomes sans personnel rémunéré (propre compte) et travailleurs autonomes avec personnel rémunéré (employeurs)

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990 et dont l'emploi déclaré consistait surtout en un travail autonome. Les recensés devaient cocher le cercle « à son compte avec personnel rémunéré » ou « à son compte sans personnel rémunéré », selon le cas, et ensuite préciser à la question 42 si leur entreprise ou leur ferme était constituée en société.

La catégorie des travailleurs autonomes comprend les personnes qui exploitent une entreprise ou exercent une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire, celles qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières privées) et celles qui offrent des repas et/ou des services d'hébergement et/ou des services de garde à la maison pour des pensionnaires, des chambreurs ou des enfants du voisinage. Sont également comprises les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires.

Il est à noter qu'en raison des modifications fiscales mentionnées précédemment, il se peut qu'un certain nombre de travailleurs autonomes sans personnel rémunéré soient devenus des travailleurs autonomes avec personnel rémunéré, s'ils ont choisi de verser un salaire à leur conjoint.

Un certain nombre de personnes qui sont considérées comme des travailleurs rémunérés aux fins du recensement sont classées comme travailleurs autonomes n'exploitant pas une entreprise (donc travaillant sans personnel rémunéré) dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Il s'agit de personnes qui travaillent pour des ménages privés, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage. Au moment de comparer les données du recensement et celles de l'enquête, il faut tenir compte des différences quant à la couverture qui sont exposées à l'annexe H.

TRAVAIL : CHÔMEURS

Personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement (4 juin 1991) :

a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler ;

b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi ;

c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 à 35

Réponses : Sans objet

Remarques : Les chômeurs incluent principalement les personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, étaient sans travail, avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler pendant la semaine de référence. Leur disponibilité a été déterminée d'après la réponse à la question 34, « Raisons de l'impossibilité de commencer un travail ».

Un certain nombre des personnes qui ont déclaré ne pas pouvoir commencer à travailler pendant la semaine de référence doivent en fait être considérées comme étant prêtes à travailler cette semaine-là. Il s'agit, par exemple, des personnes qui avaient déjà un autre emploi ou de celles qui ne pouvaient travailler à cause d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, ou pour des raisons personnelles ou familiales. Ces réponses ont été interprétées en fonction de la recherche effectuée par le recensé et de son intention implicite de trouver un emploi. Un recensé était considéré comme n'étant pas en mesure de commencer à travailler, et donc comme ne faisant pas partie de la population active, seulement s'il avait déclaré « Non, allait à l'école » ou « Non, autres raisons ».

Étaient également considérés comme n'étant pas prêts à travailler les étudiants qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1990, qui cherchaient du travail à plein temps.

Les personnes qui ne travaillaient pas pendant la semaine de référence parce qu'elles avaient été mises à pied, mais prévoyaient reprendre leur emploi, constituent la deuxième composante des chômeurs. Le critère de disponibilité (question 34) a été appliqué lorsque ces personnes ont indiqué avoir cherché du travail. En outre, les personnes mises à pied qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1990 et qui ne cherchaient pas de travail ou qui avaient uniquement cherché du travail à plein temps au cours des quatre dernières semaines étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler.

Enfin, les recensés qui n'avaient pas travaillé pendant la semaine de référence, mais avaient pris des arrangements précis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes, faisaient également partie des chômeurs. Comme dans le cas des personnes mises à pied, le critère de disponibilité (question 34) a été appliqué uniquement lorsque ces recensés cherchaient du travail. De plus, les personnes qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1990 étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles n'avaient pas cherché de travail ou si elles avaient cherché uniquement du travail à plein temps au cours des quatre dernières semaines.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et de l'Enquête sur la population active, reportez-vous à l'annexe H.

TRAVAIL : DATE DU DERNIER TRAVAIL

Année ou période au cours de laquelle les personnes ont travaillé, ne serait-ce que quelques jours. Les travaux ménagers ou autres travaux d'entretien et les réparations effectués à la maison de même que le bénévolat ne sont pas considérés comme du « travail ». Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

No de question : Variable directe : question 35

Réponses : En 1991 ; En 1990 ; Avant 1990 ; Jamais travaillé

Remarques : Cette question sert à repérer les personnes ayant travaillé récemment. Les personnes ayant répondu « En 1991 » ou « En 1990 » constituent la population des personnes « ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990 ». Il s'agit des personnes pour lesquelles des données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs sont recueillies.

Les nouveaux immigrants au Canada qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi devaient (selon les instructions prévues s'ils posaient des questions à ce sujet) indiquer l'année au cours de laquelle ils avaient occupé leur dernier emploi dans un autre pays. En 1971, cette variable incluait les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Reportez-vous également à la figure 14 à la page 103.

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL : DÉBUT D'UN NOUVEL EMPLOI DANS LES QUATRE SEMAINES SUIVANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE *

Variable indiquant si les personnes avaient ou non des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement

No de question : Variable directe : question 32

Réponses : Non, n'avait pas d'arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes ; Oui, avait des arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes

Remarques : En 1976, on a posé cette question aux pensionnaires d'un établissement institutionnel et aux personnes qui avaient travaillé durant la semaine ayant précédé le recensement. Une question semblable est posée dans le cadre de l'Enquête sur la population active, mais comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses à d'autres questions.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Travail : Chômeurs.**

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine de Statistique Canada.

TRAVAIL : FORME JURIDIQUE

Forme juridique des entreprises commerciales ou agricoles. Cette variable s'applique aux personnes qui travaillaient surtout à leur compte, avec ou sans personnel rémunéré, dans l'emploi déclaré, c'est-à-dire l'emploi qu'elles avaient pendant la semaine ayant précédé le recensement ou l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Une <u>entreprise constituée en société</u> est une entreprise ou une exploitation agricole ayant une entité juridique constituée sous le régime de lois provinciales ou fédérales. Une <u>entreprise</u> ou ferme <u>non constituée en société</u> ne possède pas, sur le plan juridique, une identité propre ; il peut toutefois s'agir d'une société en nom collectif, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à leur compte depuis le 1er janvier 1990

No de question : Variable directe : question 42

Réponses : Constituée en société ; non constituée en société

Remarques : On n'a fourni aucune définition précise sur la forme juridique aux recensés.

La question sur la forme juridique est souvent utilisée conjointement avec la variable **Travail : Catégorie de travailleurs,** étant donné que les travailleurs autonomes qui ont déclaré exploiter une entreprise ou une ferme constituée en société peuvent être classés comme travailleurs rémunérés pour certains types d'analyse.

TRAVAIL: HEURES TRAVAILLÉES PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Nombre réel d'heures travaillées par les personnes pendant la semaine ayant précédé le recensement. Ce nombre inclut les heures de travail effectué contre rémunération, à commission ou pour des pourboires, à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci. Les travaux ménagers, les travaux d'entretien et les réparations effectués à la maison ainsi que le travail bénévole sont exclus du nombre réel d'heures travaillées. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^o de question : Variable directe : question 30

Réponses : Aucune ou inscription du nombre total d'heures travaillées au cours de la semaine de référence (à l'heure près)

Remarques : Reportez-vous à la définition de la variable **Travail : Personnes occupées** pour obtenir une description plus détaillée du « travail ».

En 1991, comme en 1986 et 1981, les recensés devaient inscrire le nombre réel d'heures travaillées pendant la semaine de référence. Dans un cas comme dans l'autre, la semaine de référence ne comprenait pas de jour férié. En 1976 et 1971, deux questions distinctes étaient posées, l'une portant sur les heures travaillées contre rémunération ou à son compte, et l'autre sur les heures travaillées sans rémunération. Dans les deux cas, des catégories de réponse précises étaient fournies dans le questionnaire. En outre, la semaine de référence incluait un jour férié, et les données étaient recueillies pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Par ailleurs, en 1971, les travailleuses agricoles qui avaient travaillé sans rémunération dans une ferme familiale pendant moins de 20 heures au cours de la semaine de référence étaient exclues de la population active. Par conséquent, dans la plupart des cas, les données de 1991, de 1986 et de 1981 ne peuvent pas être comparées à celles des recensements antérieurs. Des données semblables, quoique portant sur d'autres semaines de référence, sont produites à partir de l'Enquête sur la population active. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et de l'Enquête sur la population active, reportez-vous à l'annexe H.

TRAVAIL: INACTIFS

Personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Les inactifs incluent les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes, mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence, de même que les personnes qui n'avaient pas travaillé, n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence et n'avaient pas été temporairement mises à pied ni n'avaient cherché

de travail pendant cette période. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 à 35

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette catégorie regroupe principalement les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de relâche qui ne cherchaient pas un travail et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité. Depuis le recensement de 1981, les questions sur l'activité ne sont pas posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel ; ces derniers sont donc exclus de l'univers visé par les données correspondantes.

En 1976, tous les chômeurs qui avaient cherché du travail et déclaré ne pas être prêts à travailler, sans toutefois préciser de « raison » à ce sujet, ont été inclus dans la catégorie des inactifs. En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient également inclus dans cette catégorie. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la variable **Travail : Activité.**

Consultez également la figure 14 à la page 103.

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL: INDUSTRIE (SELON LA CLASSIFICATION TYPE DES INDUSTRIES DE 1980)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille le recensé, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, il devait donner des renseignements sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nos de question : Variable dérivée : questions 36 et 37

Réponses : Les questions sur l'industrie requièrent une réponse en lettres qui est ensuite codée en fonction de la Classification type des industries (CTI) de 1980. Cette dernière consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries

regroupées en divisions, grands groupes, groupes et classes. Les classes d'industrie décrivent la nature générale de l'entreprise, de l'industrie ou du service. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette classification, reportez-vous à la Classification type des industries, 1980, nº 12-501 au catalogue.

Remarques : Le codage des réponses fournies aux questions sur l'industrie a été fait, dans la mesure du possible, au moyen d'une liste des établissements précodée, afin d'assurer l'uniformité avec les codes de la CTI attribués aux mêmes établissements dans le cadre d'autres enquêtes de Statistique Canada.

Les données de 1991 sur l'industrie portent sur les populations suivantes : les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, les personnes qui occupaient un emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement et les personnes qui étaient en chômage au cours de la semaine ayant précédé le recensement, mais qui avaient occupé un emploi depuis le 1er janvier 1990. Ces deux derniers groupes forment la « population active expérimentée ». Les autres membres de la population active, c'est-à-dire les chômeurs ayant travaillé avant le 1er janvier 1990 ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Industrie, aucune ».

Pour la variable **Travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)**, si le répondant n'avait pas répondu aux questions (ou n'avait pas fourni une description assez détaillée pour permettre le codage), il a fallu imputer un code de la CTI de 1980 au niveau du grand groupe et indiquer ce code dans la catégorie « Assigné ».

Dans le cas de la division A, Industries agricoles et de services connexes, de la division K, Industries des intermédiaires financiers et des assurances, et de la division N, Industries des services gouvernementaux, seules les données correspondant aux codes à deux chiffres (grands groupes) sont offertes. Dans tous les autres cas, on dispose de données correspondant aux codes à trois chiffres.

La variable **Travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)** permet d'établir des comparaisons directes entre les données sur l'industrie du recensement de 1991 et celles du recensement de 1986. Il est également possible d'effectuer des comparaisons directes des données de 1991, 1986, 1981 et 1971 en se fondant sur la Classification des activités économiques (CAÉ) de 1970. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Travail : Industrie (selon la Classification des activités économiques de 1970).**

La comparaison des données sur l'industrie tirées de l'Enquête sur la population active et du recensement du Canada est rendue difficile en raison de certaines différences mineures. Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de différences dont il peut s'agir, reportez-vous à l'annexe H.

TRAVAIL : INDUSTRIE (SELON LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE 1970)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille le recensé, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, il devait donner des renseignements sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nos de question : Variable dérivée : questions 36 et 37

Réponses : Les questions sur l'industrie requièrent une réponse en lettres qui est ensuite codée en fonction de la Classification des activités économiques (CAÉ) de 1970. Cette dernière consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries regroupées en divisions, grands groupes et classes. Les classes d'activité économique décrivent la nature générale de l'entreprise, de l'industrie ou du service. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette classification, reportez-vous à la Classification des activités économiques, 1970, no 12-501 au catalogue.

Remarques : Le codage des réponses fournies aux questions sur l'industrie a été fait, dans la mesure du possible, au moyen d'une liste des établissements précodée, afin d'assurer l'uniformité avec les codes de la CAÉ attribués aux mêmes établissements dans le cadre d'autres enquêtes de Statistique Canada.

Les données de 1991 sur l'industrie portent sur les populations suivantes : les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, les personnes qui occupaient un emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement et les personnes qui étaient en chômage au cours de la semaine ayant précédé le recensement, mais qui avaient occupé un emploi depuis le 1er janvier 1990. Ces deux derniers groupes forment la « population active expérimentée ». Les autres membres de la population active, c'est-à-dire les chômeurs ayant travaillé avant le 1er janvier 1990 ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Industrie, aucune ».

Les données sur l'industrie des recensements de 1991 et de 1986 ont été rendues directement comparables avec celles des recensements de 1981 et de 1971, dans le cadre de l'opération du codage, à l'aide d'une série de codes spéciaux et de manipulations informatiques. Pour la variable **Travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)**, si le répondant n'avait pas répondu aux questions (ou n'avait pas fourni une description assez détaillée pour permettre le codage), il a fallu imputer un code de la CTI de 1980 au niveau du grand groupe et indiquer ce code dans la catégorie « Assigné ». Pour la variable **Travail : Industrie (selon la Classification des activités économiques de 1970)**, ces industries sont classées dans la division 12, Activités indéterminées et imprécises, de la CAÉ de 1970.

Les données de 1991 sur l'industrie (selon la CAÉ de 1970) peuvent être comparées directement avec les données des recensements de 1991, 1986, 1981 et 1971. Il convient de prendre note qu'il existe certaines différences quant à la définition de la population active (pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à l'annexe H).

Bien qu'il soit impossible d'établir des comparaisons directes avec les données publiées en 1951 et 1961, une publication du recensement de 1971 (Tendances de l'activité économique, 1951-1971, nº 94-793 au catalogue) présente des données de 1951 et de 1961 qui ont été corrigées manuellement afin d'être comparables aux données de 1971. Des parties de ces tableaux sont reproduites dans des produits similaires de 1981, 1986 et 1991.

La classe 715, Bureaux canadiens de sociétés constituées au Canada considérées comme non canadiennes, a été combinée avec la classe 707, Sociétés d'investissement et sociétés à portefeuille, et la classe 999 n'a pas été utilisée. Pour la division 1, Agriculture, des données sont offertes seulement pour les grands groupes 1 et 2 combinés (Fermes expérimentales et d'institutions, ainsi que Autres fermes) et le grand groupe 3 (Services agricoles).

TRAVAIL : LIEU DE TRAVAIL

Lieu de travail habituel des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990. Les variables se rapportent habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nº de question : Variable directe : question 38

Réponses : À domicile ; En dehors du Canada ; À l'adresse précisée ci-dessous (les répondants devaient indiquer l'adresse complète de leur lieu de travail, incluant la municipalité, le comté et la province ou territoire et le code postal ou inscrire « Sans lieu de travail habituel »)

Remarques : **Réponses fournies par les recensés**

À domicile. – Les personnes dont la résidence et le lieu de travail se trouvaient dans le même immeuble, de même que celles qui habitaient la ferme où elles travaillaient font partie de cette catégorie.

En dehors du Canada. – Les diplomates, les membres des Forces armées et les autres citoyens canadiens recensés à l'étranger, de même que les nouveaux immigrants ne travaillant pas, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1990 avait été exercé en dehors du Canada et les personnes travaillant dans des centres américains proches des frontières canadiennes sont comptés dans la catégorie « En dehors du Canada ».

À l'adresse précisée ci-dessous. – Les personnes qui ne travaillaient pas à domicile ni en dehors du Canada devaient cocher cette case et écrire l'adresse complète du lieu de travail. Les personnes qui ne connaissaient pas l'adresse complète pouvaient donner uniquement le nom de l'immeuble ou de l'intersection la plus proche. Les personnes qui devaient se déplacer dans le cadre de leur travail, mais se présentaient périodiquement à un siège social, un entrepôt, etc., devaient fournir cette adresse. Les personnes qui n'avaient pas de lieu de travail permanent ou habituel devaient déclarer « Sans lieu de travail habituel ».

Réponses codées

Province ou territoire de travail. – Province ou territoire où travaille chaque recensé (quand son lieu de travail ne se trouve pas en dehors du Canada). Un code peut être attribué aux recensés n'ayant pas de lieu de travail habituel.

Division de recensement (DR) de travail. – Division de recensement dans laquelle travaille chaque recensé (quand son lieu de travail ne se trouve pas en dehors du Canada). Un code peut être attribué aux recensés n'ayant pas indiqué de lieu de travail habituel. Les codes de DR sont uniques à l'intérieur de chaque province seulement. Par conséquent, ils doivent être combinés au code de la province ou du territoire de travail.

Subdivision de recensement (SDR) de travail. – Subdivision de recensement (municipalité) dans laquelle travaille chaque recensé (quand son lieu de travail ne se trouve pas en dehors du Canada). Un code peut être attribué aux recensés n'ayant pas indiqué de lieu de travail habituel. Les codes de SDR sont uniques à l'intérieur de chaque division de recensement seulement. Par conséquent, ils doivent être combinés au code de la province ou du territoire et de la DR de travail.

Région métropolitaine de recensement (RMR) ou agglomération de recensement (AR) de travail. – Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement dans laquelle travaillent les personnes dont la subdivision de recensement de travail se trouve à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR.

TRAVAIL : MISE À PIED TEMPORAIRE OU ABSENCE DU TRAVAIL OU DE L'ENTREPRISE (PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE) *

Variable indiquant les personnes qui ont déclaré être, la semaine avant le 4 juin 1991, (i) temporairement mises à pied et qui s'attendaient à être rappelées à l'emploi qu'elles occupaient, (ii) absentes de leur travail ou de l'entreprise pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : maladie, vacances, grève ou lock-out, congé de maternité, mauvais temps, incendie, raisons personnelles ou familiales, cours de formation (si elles recevaient un salaire ou un traitement de leur employeur) ou (iii) ni l'un ni l'autre de ces cas. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé durant la semaine ayant précédé le recensement.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 31

Réponses : Non ; Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner ; Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons

Remarques : En 1976 et 1971, deux questions distinctes ont été posées, l'une concernant les mises à pied et l'autre, les absences. Ces deux questions ont été posées à toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus, y compris celles qui avaient travaillé pendant la semaine ayant précédé ces recensements, de même qu'aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. Des questions semblables sont posées dans le cadre de l'Enquête sur la population active, mais les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses données à d'autres questions.

En 1981, une personne était considérée comme étant temporairement mise à pied d'un emploi auquel elle comptait retourner si la durée de la mise à pied ne dépassait pas 26 semaines. En 1976 et 1971, la période était limitée à 30 jours. En 1991 et 1986, aucune limite n'était fixée.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la définition des variables **Travail : Personnes occupées** et **Travail : Chômeurs.**

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste en la matière de Statistique Canada.

TRAVAIL : PERSONNES OCCUPÉES

Personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991 :

a) avaient fait un travail quelconque, à l'exclusion des travaux ménagers, des travaux d'entretien ou des réparations dans leur propre logement et du travail bénévole ;

b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise à cause d'un conflit de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou encore pour d'autres raisons.

Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 et 31

Réponses : Sans objet

Remarques : La catégorie des personnes occupées comprend toutes les personnes qui, durant la semaine de référence, travaillaient contre rémunération ou à leur compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillaient sans rémunération dans une entreprise familiale ou une exploitation agricole familiale, de même que les personnes qui avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes à cause d'un conflit de travail, d'une maladie, de vacances, etc.

Le travail contre rémunération comprend le travail pour un salaire, un traitement, une commission ou des pourboires, le travail à la pièce ou contre rémunération en nature, le travail des membres d'un ordre religieux, le service actif dans les Forces armées et le travail occasionnel contre rétribution comme la garde d'enfants et le ménage.

Le travail à son compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession comprend le travail requis pour exploiter ou mettre sur pied une telle entreprise, peu importe si des biens sont vendus, des services rendus ou des bénéfices réalisés, le travail fait comme pigiste ou à contrat, le travail fait pour offrir des repas et/ou des services d'hébergement et/ou des services de garde à la maison pour des pensionnaires, des chambreurs ou des enfants du voisinage, l'exploitation d'une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers, ainsi que la pêche, la chasse et le piégeage, que ce soit pour réaliser des bénéfices ou pour assurer la subsistance de la famille ou de la collectivité.

Les personnes qui ont travaillé dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci font partie de la catégorie des « personnes occupées » à titre de travailleurs familiaux non rémunérés.

Les personnes qui étaient absentes de leur travail parce qu'elles étaient malades, en vacances, en grève ou en lock-out sont comptées parmi les personnes occupées. Les autres raisons valables énumérées dans le Guide du recensement sont un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie, des raisons personnelles ou familiales et, enfin, un congé pour suivre un cours de formation à condition que le recensé reçoive un salaire ou un traitement de son employeur.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur les **Personnes occupées** avec celles des recensements antérieurs et de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe H. Reportez-vous également à la figure 14 à la page 103.

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL : POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE

Personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991, étaient occupées ou en chômage et avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990. On détermine la population active expérimentée en

retranchant de la population active totale les chômeurs âgés de 15 ans ou plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1990.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 à 35

Réponses : Sans objet

Remarques : La population active expérimentée constitue un univers auquel on fait fréquemment appel pour totaliser les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs. Seuls les répondants ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990 devaient répondre à ces questions. L'Enquête sur la population active ne permet pas de totaliser régulièrement des données similaires, étant donné que l'univers à partir duquel les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs qui sont recueillies aux fins de cette enquête comprend toutes les personnes ayant travaillé au cours des cinq dernières années. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe H. La population active expérimentée n'est pas la même, et ne comprend pas toutes les personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990. Reportez-vous également à la figure 14 à la page 103.

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL : POPULATION ACTIVE INEXPÉRIMENTÉE

Personnes en chômage âgées de 15 ans ou plus qui n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé seulement avant le 1er janvier 1990.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 à 35

Réponses : Sans objet

Remarques : La population active inexpérimentée regroupe les personnes, au sein de l'ensemble de la population active, qui n'ont pas travaillé depuis le 1er janvier 1990. On ne recueille pas de données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour ces personnes. Ce concept n'est pas comparable à celui qui est utilisé dans le cadre de l'Enquête sur la population active, étant donné que cette dernière permet d'obtenir des données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour toutes les personnes ayant travaillé au cours des cinq dernières années. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et de

l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe H. Reportez-vous également à la figure 14 à la page 103.

TRAVAIL : POPULATION ACTIVE TOTALE (PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Personnes qui étaient, soit occupées, soit en chômage pendant la semaine ayant précédé le recensement (le 4 juin 1991). Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 à 34

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous aux définitions des variables **Travail : Activité, Travail : Personnes occupées** et **Travail : Chômeurs.** Consultez également la figure 14 à la page 103.

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL : PROFESSION (SELON LA CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1971)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi déclaré par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Les données ont trait aux personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon recodé)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nos de question : Variable dérivée : questions 39 et 40

Réponses : Les recensés devaient indiquer en lettres le genre d'emploi qu'ils occupaient et les activités ou les tâches les plus importantes qu'ils devaient accomplir. Les codeurs du recensement se sont ensuite servis de ces réponses pour attribuer un code de profession à quatre chiffres.

Remarques : Les données de 1991 sur la profession sont établies selon deux structures de classification : la Classification des professions de 1971 (CP) et la Classification type des professions de 1980 (CTP), édition révisée de la CP de 1971. Bien que ces deux classifications semblent similaires, certaines professions ont un code différent et se classent donc dans des groupes de base différents selon la classification.

Il faut utiliser les données du recensement de 1991 classées selon la CP de 1971 chaque fois que l'on doit établir des comparaisons avec des données sur la profession tirées du recensement de 1971.

La CP comprend 23 grands groupes de professions subdivisés en 81 sous-groupes, eux-mêmes divisés en 496 groupes de base. Dans chaque groupe de base, les titres de professions sont classés selon le « genre de travail effectué », d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités rattachées au poste. Les groupes de base dans lesquels sont classés les titres de professions sont donc homogènes en ce qui concerne le genre de travail exécuté.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la CP de 1971, consultez la Classification des professions, 1971, volume 1, no 12-536 au catalogue.

Les données sur la profession tirées du recensement de 1991 portent sur les populations suivantes : les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, les personnes qui avaient un emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement et les personnes qui étaient en chômage pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990. Ces deux derniers groupes forment la « population active expérimentée ». Les autres membres de la population active, soit les chômeurs ayant travaillé avant le 1er janvier 1990 ou n'ayant jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Profession, sans objet ».

Les recensés ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, mais n'ayant pas indiqué de profession (ou ayant fourni une réponse trop vague pour être codée) ont été classés dans le grand groupe 00 – Professions non déclarées.

Lors du recensement de 1971, les recensés devaient indiquer le titre de leur emploi en plus du genre de travail exécuté et des fonctions et tâches les plus importantes. Pour le recensement de 1981, des essais préliminaires ont démontré que l'élimination de la question sur le titre de l'emploi n'aurait pas d'incidence mesurable sur le codage des données obtenues. Cette troisième question a donc été supprimée des recensements de 1981, 1986 et 1991.

Les données sur la profession tirées des recensements de 1981 et de 1986 sont également classées selon la CP de 1971. Il est donc possible de faire une comparaison historique des données tirées des quatre derniers recensements. On dispose également d'un échantillon de données du recensement de 1961 codées selon la CP de 1971, mais seulement au niveau des grands groupes de profession.

Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité des données avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe H.

TRAVAIL : PROFESSION (SELON LA CLASSIFICATION TYPE DES PROFESSIONS DE 1980)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Les données ont trait aux personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nos de question : Variable dérivée : questions 39 et 40

Réponses : Les recensés devaient indiquer en lettres le genre d'emploi qu'ils occupaient et les activités ou les tâches les plus importantes qu'ils devaient accomplir. Les codeurs du recensement se sont ensuite servis de ces réponses pour attribuer un code de profession à quatre chiffres.

Remarques : Les données de 1991 sur la profession sont établies selon deux structures de classification : la Classification des professions de 1971 (CP) et la Classification type des professions de 1980 (CTP), édition révisée de la CP de 1971. Bien que ces deux classifications semblent similaires, certaines professions ont un code différent et se classent donc dans des groupes de base différents selon la classification.

La plupart des produits normalisés du recensement de 1991 présentent les données sur la profession classées selon la CTP de 1980.

La CTP comprend 22 grands groupes de professions subdivisés en 80 sous-groupes, eux-mêmes divisés en 514 groupes de base. Dans chaque groupe de base, les titres de professions sont classés selon le « genre de travail effectué », d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités rattachées au poste. Les groupes de base dans lesquels sont classés les titres de professions sont donc homogènes en ce qui concerne le genre de travail exécuté.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la CTP de 1980, consultez la Classification type des professions, 1980, no 12-565F au catalogue.

Les données sur la profession tirées du recensement de 1991 portent sur les populations suivantes : les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, les personnes qui avaient un emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement et les personnes qui étaient en chômage pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990. Ces deux derniers groupes forment la « population active expérimentée ». Les autres membres de la population active, soit les chômeurs ayant travaillé avant le 1er janvier 1990 ou n'ayant jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Profession, sans objet ».

Dans le cas d'un recensé ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, mais n'ayant pas indiqué de profession (ou ayant fourni une réponse trop vague pour être codée), on a imputé un code de la CTP de 1980 au niveau du sous-groupe. Le nombre de réponses imputées pour chaque sous-groupe est indiqué dans la catégorie « Assigné ».

Comme la CTP de 1980 a été utilisée également dans le cadre des recensements de 1981 et de 1986 pour classer les données sur la profession, il est possible d'établir des comparaisons directes avec les données de 1991. Pour ce qui est des comparaisons avec les données de 1971, il faut apporter certaines modifications à l'univers de la population active, et seules les données sur la profession classées selon la CP de 1971 peuvent être utilisées. Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Travail : Profession (selon la Classification des professions de 1971).**

Il est possible d'établir des comparaisons entre les données de l'Enquête sur la population active et celles du recensement, au niveau des grands groupes et des sous-groupes, si l'on tient compte des différences entre ces deux enquêtes quant à la couverture et à la méthodologie. Pour obtenir plus de renseignements sur les différences entre le recensement et l'Enquête sur la population active, reportez-vous à la définition de la variable **Travail: Population active expérimentée** et à l'annexe H.

TRAVAIL: PROFESSION (SELON LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS DE 1990)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Les données ont trait aux personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990

Nos de question : Variable dérivée : questions 39 et 40

Réponses : Les recensés devaient indiquer en lettres le genre d'emploi qu'ils occupaient et les activités ou les tâches les plus importantes qu'ils devaient accomplir. Les codeurs du recensement se sont ensuite servis de ces réponses pour attribuer un code de profession à quatre chiffres.

Remarques : En 1991, les données sur la profession seront classées selon une troisième classification : la Classification nationale des professions (CNP) de 1990. Il s'agit d'une nouvelle classification différente de la Classification type des professions (CTP) de 1980 et de la Classification des professions (CP) de 1971.

Comme celle de la CTP et de la CP, la structure de la CNP comporte des grands groupes, des sous-groupes et des groupes de base ; cependant, au niveau des groupes de base, les titres de professions sont classés selon le niveau de scolarité,

de formation ou de compétence nécessaire pour exercer cette profession, ainsi que le genre de travail effectué, déterminé d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités reliées au poste.

Les données sur la profession tirées du recensement de 1991 portent sur les populations suivantes : les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990, les personnes qui avaient un emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement et les personnes qui étaient en chômage pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990. Ces deux derniers groupes forment la « population active expérimentée ». Les autres membres de la population active, soit les chômeurs ayant travaillé avant le 1er janvier 1990 ou n'ayant jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Profession, sans objet ».

Il n'y a pas d'autres données du recensement portant sur la profession qui sont classées selon la CNP de 1990. En outre, comme il s'agit de critères de classification différents (par exemple, la formation et le travail effectué), les données sur la profession codées selon la CNP ne peuvent être comparées avec les données tirées des autres recensements ou de l'Enquête sur la population active.

TRAVAIL: RAISONS DE L'IMPOSSIBILITÉ DE COMMENCER À TRAVAILLER (AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE) *

Variable permettant de déterminer si les personnes qui n'avaient pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991, et qui avaient cherché activement du travail au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement, auraient pu commencer à travailler cette semaine-là et, dans la négative, d'en connaître les raisons. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui ont cherché activement du travail au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement

No de question : Variable directe : question 34

Réponses : Oui, prête à accepter du travail ; Non, avait déjà un emploi ; Non, temporairement malade ou invalide ; Non, pour des raisons personnelles ou familiales ; Non, allait à l'école ; Non, autres raisons

Remarques : En 1976, on a posé cette question à toutes les personnes qui avaient cherché du travail au cours de la semaine de référence, mais on ne leur a pas demandé de préciser pour quelles raisons elles n'étaient pas prêtes à commencer à travailler. Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on pose une question semblable à tous les répondants qui déclarent avoir cherché du travail au cours des six mois précédents afin de déterminer le nombre de ceux qui auraient pu commencer à travailler. Ces données sont habituellement combinées avec les renseignements recueillis à d'autres questions.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Travail : Chômeurs.**

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste en la matière de Statistique Canada.

TRAVAIL : RAPPORT EMPLOI/POPULATION

Pourcentage de la population active occupée par rapport à la population de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Le rapport emploi/population pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population pour ce groupe.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 et 31

Réponses : Sans objet

Remarques :

$$\text{Rapport emploi/population} = \frac{\text{Personnes occupées}}{\text{Personnes de 15 ans ou plus}} \times 100$$

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient exclus de la population active, mais ils étaient habituellement compris dans la population de 15 ans ou plus. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur les **Personnes occupées** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe H.

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL : RECHERCHE D'UN EMPLOI (À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL) AU COURS DES QUATRE SEMAINES AYANT PRÉCÉDÉ LE RECENSEMENT *

Variable indiquant si les personnes ont cherché activement un emploi à plein temps ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement. « Chercher activement un emploi » signifie, par exemple, s'adresser à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, faire paraître une demande d'emploi dans les journaux ou répondre à une offre d'emploi. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé pendant la semaine ayant précédé le recensement.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé durant la semaine ayant précédé le recensement

Nº de question : Variable directe : question 33

Réponses : Non ; Oui, du travail à plein temps ; Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques : En 1976 et 1971, on n'a pas demandé aux recensés de préciser s'ils avaient cherché du travail à plein temps ou à temps partiel. On a également posé la question aux pensionnaires d'un établissement institutionnel et aux personnes qui avaient travaillé pendant la semaine ayant précédé ces recensements. Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux répondants s'ils ont cherché du travail au cours des six derniers mois. Une deuxième question sert à déterminer s'ils ont cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines. Avant d'être diffusées, les données sont habituellement modifiées en fonction des renseignements fournis à d'autres questions.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Travail : Chômeurs.**

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine de Statistique Canada.

TRAVAIL : SEMAINES TRAVAILLÉES, À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL, EN 1990

Variable s'appliquant aux personnes qui ont travaillé en 1990. Ces dernières devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines complètes (30 heures ou plus par semaine) ou non en 1990. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont travaillé en 1990, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé en 1990

Nº de question : Variable directe : question 44

Réponses : À plein temps (30 heures ou plus par semaine) ; À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques : Lors des recensements antérieurs, les répondants n'avaient aucune définition précise du travail à plein temps. Selon les instructions fournies dans le guide,

ils devaient considérer comme un travail à temps partiel tout emploi comportant un nombre d'heures de travail inférieur au nombre normalement prévu chaque semaine pour les personnes qui font un travail similaire. En 1971, des données relatives à cette variable ont été recueillies auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel ayant travaillé en 1970.

TRAVAIL: SEMAINES TRAVAILLÉES EN 1990

Nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé, ne serait-ce que quelques heures, en 1990. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congé de maladie ou d'absences payées pour suivre des cours de formation. Les travaux ménagers, les autres travaux d'entretien et les réparations effectués à la maison de même que le bénévolat ne sont pas considérés comme du « travail ». Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements: 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population: Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nº de question: Variable directe : question 43

Réponses: Aucune ou indication du nombre de semaines

Remarques: Toute semaine au cours de laquelle le recensé a travaillé, ne serait-ce que quelques heures, compte pour une semaine de travail.

Les recensés devaient inscrire 52 semaines de travail s'ils avaient été rémunérés pour une année complète même si, en réalité, ils n'avaient pas travaillé toute l'année (par exemple, les enseignants payés sur une base de 12 mois). En 1971, les données relatives à cette variable ont été recueillies auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et l'année a été décomposée en tranches de semaines (aucune ; 1-13 ; 14-26 ; 27-39 ; 40-48 ; 49-52).

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL: TAUX D'ACTIVITÉ

Pourcentage de la population active totale (pendant la semaine de référence) par rapport à la population âgée de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Le taux d'activité d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre d'actifs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe.

Recensements: 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population: Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 à 34

Réponses : Sans objet

Remarques :

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active totale}}{\text{Population âgée de 15 ans ou plus}} \times 100$$

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient exclus de la population active, mais ils étaient habituellement pris en compte dans le calcul des taux d'activité. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe H.

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL : TAUX DE CHÔMAGE

Pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale (pendant la semaine de référence). Le taux de chômage d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 30 à 34

Réponses : Sans objet

Remarques :

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Population active en chômage}}{\text{Population active totale}} \times 100$$

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe H.

* Consultez le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

TRAVAIL : TRAVAIL EN 1990

Variable indiquant le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé en 1990, à plein temps ou à temps partiel. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 43 et 44

Réponses : (Catégories dérivées)
N'a pas travaillé en 1990 ;
A travaillé : de 1 à 13 semaines à plein temps ;
de 1 à 13 semaines à temps partiel ;
de 14 à 26 semaines à plein temps ;
de 14 à 26 semaines à temps partiel ;
de 27 à 39 semaines à plein temps ;
de 27 à 39 semaines à temps partiel ;
de 40 à 48 semaines à plein temps ;
de 40 à 48 semaines à temps partiel ;
de 49 à 52 semaines à plein temps ;
de 49 à 52 semaines à temps partiel

Remarques : L'expression personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps désigne les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé de 49 à 52 semaines à plein temps en 1990. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous aux définitions **Travail : Semaines travaillées en 1990** et **Travail : Semaines travaillées, à plein temps ou à temps partiel, en 1990**.

La variable « Travail en 1980 » a été utilisée pour la première fois en 1981, quoique des renseignements semblables puissent être tirés de la base de données de 1971.

UNION LIBRE

Situation de deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme, mais qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre.

Recensement : 1991

Population : Population totale

No de question : Variable directe : question 6

Réponses : Oui ; Non

Remarques : Lors des recensements de 1986 et de 1981, les données sur l'union libre étaient tirées des réponses à la question sur le « Lien avec la Personne 1 ». Avant le recensement de 1981, on ne produisait pas de données sur l'union libre.

UNIVERS DES FAMILLES

INTRODUCTION

L'**Univers des familles** comprend deux grandes catégories : les familles de recensement et les familles économiques. Quelque 20 concepts ont été identifiés dans cet univers. (Voir les figures 15 et 16.)

Figure 15. Univers et sous-univers des familles de recensement et des familles économiques

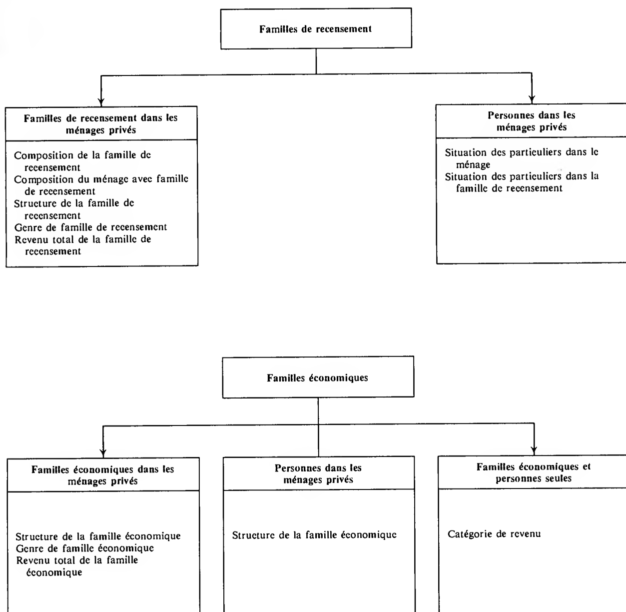
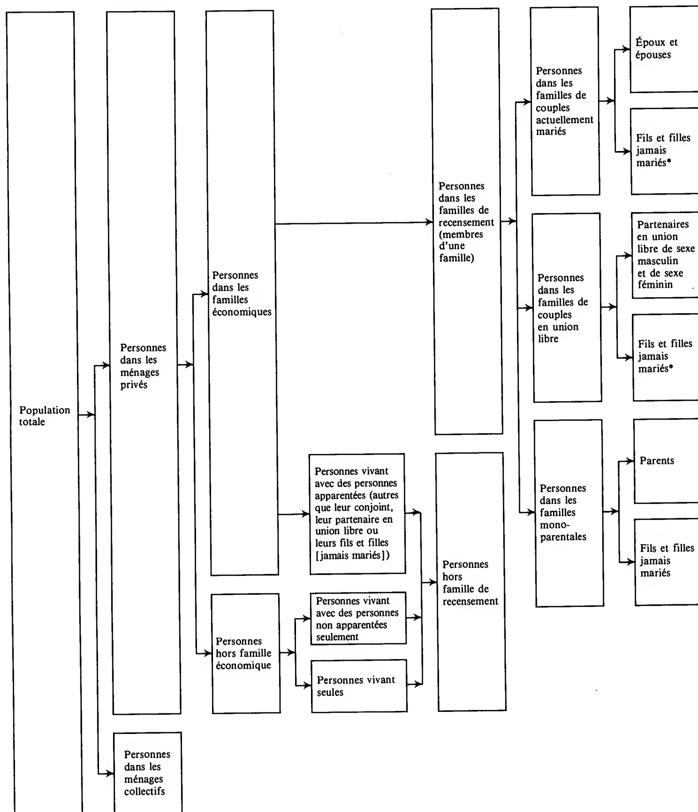


Figure 16. Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



* Peuvent ou ne peuvent pas être présents.

COMPOSITION DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon le nombre et/ou le groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Familles selon le nombre de fils et/ou de filles jamais mariés à la maison

Les familles sont classées de sorte que l'on puisse distinguer les familles sans fils ni filles à la maison de celles qui en comptent de un à huit ou plus, selon le cas.

Familles selon le groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison

Ici, les familles comptant des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison sont classées de façon à distinguer les familles :

- dont tous les fils et/ou les filles jamais mariés ont 18 ans ou plus ;
- dont au moins un fils ou une fille a 18 ans ou plus et au moins un fils ou une fille a 17 ans ou moins ;
- dont tous les fils et/ou les filles jamais mariés ont 17 ans ou moins.

Il est possible de subdiviser la dernière catégorie afin d'illustrer, par exemple, les groupes d'âge suivants pour les fils et les filles jamais mariés à la maison.

Moins de 6 ans
De 6 à 14 ans
De 15 à 17 ans
Moins de 6 ans et de 6 à 14 ans
Moins de 6 ans et de 15 à 17 ans
De 6 à 14 ans et de 15 à 17 ans
Moins de 6 ans, de 6 à 14 ans et de 15 à 17 ans
(Au moins un fils ou une fille dans chaque groupe d'âge)

Remarques : Lors des recensements antérieurs, la composition de la famille de recensement était déterminée selon le nombre et/ou le groupe d'âge des enfants à la maison. Dans le cadre du recensement de 1991, il s'agit des fils et/ou des filles jamais mariés, peu importe leur âge. Ce changement de terminologie ne compromet en rien la comparabilité historique.

Pour le recensement de 1971, les chiffres ont été publiés selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans seulement.

COMPOSITION DU MÉNAGE AVEC FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon la présence et le nombre d'« autres personnes » dans le ménage.

L'expression autres personnes désigne les membres du ménage qui ne font pas partie de la famille de recensement prise en considération. Il peut s'agir de membres d'une autre famille de recensement ou de personnes hors famille de recensement.

Recensements : 1991, 1986, 1981

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable permet de produire des données sur la composition du ménage du point de vue de la famille de recensement.

FAMILLE DE RECENSEMENT

Couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Personnes dans les ménages privés et les logements collectifs huttérites

Nos de question : Ce concept est fondé sur les réponses fournies aux questions 2, 3, 4, 5 et 6. Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Sans objet

Remarques : Avant le recensement de 1991, les familles comptant un couple actuellement marié et celles comptant un couple en union libre constituaient les « familles époux-épouse » et étaient présentées comme telles dans la plupart des tableaux de données portant sur les familles de recensement.

La famille de recensement, la catégorie à laquelle elle appartient et ses variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits sur le questionnaire et des réponses à la question sur l'union libre, qui a été posée pour la première fois en 1991.

La figure 17 à la page suivante présente un résumé des diverses catégories auxquelles peuvent appartenir les familles de recensement.

FAMILLE ÉCONOMIQUE

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Personnes dans les ménages privés et les logements collectifs huttérites

Nos de question : Ce concept est fondé sur les réponses fournies aux questions 2, 3, 4, 5 et 6. Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour former une famille économique, les membres d'un ménage doivent être apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. En revanche, pour former une famille de recensement, les membres d'une famille doivent nécessairement être un époux et une épouse, des partenaires en union libre de sexe opposé ou un parent seul vivant avec un fils ou une fille jamais marié. Par conséquent, la famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement. Par exemple, une veuve vivant avec son fils et sa bru est considérée comme une personne hors famille économique, selon la définition de famille de recensement, mais fait partie de la famille économique incluant son fils et sa bru. De même, deux familles apparentées vivant ensemble constituent une famille économique (par exemple, un homme et son épouse vivant avec leur fils et leur bru). Deux ou plusieurs frères ou soeurs vivant ensemble forment une famille économique, mais non une famille de recensement puisqu'ils ne répondent pas à la définition de cette dernière.

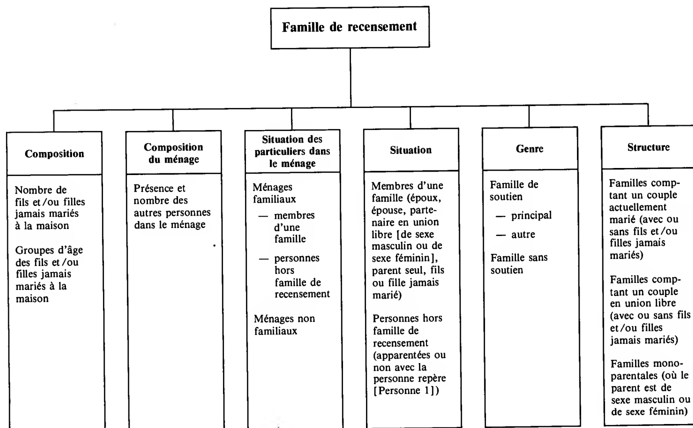
La famille économique, la catégorie à laquelle elle appartient et ses variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits sur le questionnaire et des réponses à la question sur l'union libre, qui a été posée pour la première fois en 1991.

GENRE DE FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille de soutien principal. – Famille de recensement dont fait partie la personne responsable des paiements du ménage.

Figure 17. Aperçu des variables relatives à la famille de recensement



Autre famille avec soutien. – Famille de recensement comptant un soutien du ménage autre que la personne responsable des paiements du ménage.

Famille sans soutien. – Famille de recensement ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Recensements : 1991, 1986, 1981 *, 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui est stockée en permanence dans la base de données du recensement. Outre les renseignements servant à déterminer les familles, ce concept fait appel aux réponses à la question H1.

Réponses : Sans objet

Remarques : Lors des recensements de 1986 et de 1981, il y avait deux genres de familles de recensement : les familles principales et les familles secondaires. La famille de soutien principal du recensement de 1991 équivaut à la famille principale de 1986 et de 1981. Les autres familles avec soutien et les familles sans soutien combinées sont équivalentes aux familles secondaires de 1986 et 1981.

Les catégories « Famille de soutien principal », « Autre famille avec soutien » et « Famille sans soutien » s'appliquent uniquement aux membres d'une famille.

La question H1 indique que la Personne 1 est considérée comme étant le seul soutien du ménage si aucune personne dans le ménage n'est responsable des paiements du ménage. Dans un tel cas, il n'y a aucune famille sans soutien.

* Le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié en 1981. Une question a été ajoutée au questionnaire afin d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes, de l'électricité, etc., et de déterminer les familles principales et secondaires. Ce critère a été maintenu en 1986.

Lors des recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef du ménage.

GENRE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE

Les familles économiques sont classées selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille économique principale. – Famille économique dont fait partie la personne responsable des paiements du ménage.

Famille économique secondaire. – Famille économique dont la personne responsable des paiements du ménage ne fait pas partie.

Recensements : 1991, 1986, 1981 *, 1976, 1971

Population : Familles économiques dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui est stockée en permanence dans la base de données du recensement. Outre les renseignements servant à déterminer les familles, ce concept fait appel aux réponses à la question H1.

Réponses : Sans objet

Remarques : Si la première personne inscrite est une personne hors famille économique ou habite ailleurs, il n'y a pas de famille économique principale au sein du ménage, même si la Personne 1 fait partie d'une famille économique. Par conséquent, toute famille économique dans un tel ménage est considérée comme une famille économique secondaire.

* En 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille économique a été modifié. Une question a été ajoutée au questionnaire du recensement afin d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes, de l'électricité, etc., et de déterminer les familles économiques principales et secondaires. Ce critère a été maintenu en 1986.

Lors des recensements antérieurs, la famille économique principale était celle du chef du ménage. Bien que nous prévoyions que, dans la majorité des cas, la personne responsable des paiements du ménage sera également considérée comme la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas.

REVENU : CATÉGORIE DE REVENU

Situation de la famille économique ou de la personne hors famille économique âgée de 15 ans ou plus par rapport aux seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus dans les ménages privés

No de question : Variable dérivée

Réponses : ABOVELINE ; BELOWLINE ; NOTAPPCBL

Remarques : (1) Les trois codes de cette variable dérivée indiquent où se situe le revenu de la famille économique ou de la personne hors famille économique.

ABOVELINE : Le revenu total de la famille économique ou de la personne hors famille économique n'était pas inférieur au seuil de faible revenu établi.

BELOWLINE : Le revenu total de la famille économique ou de la personne hors famille économique était inférieur au seuil de faible revenu établi.

NOTAPPCBL : Le concept de faible revenu ne s'applique pas à la famille économique ou à la personne hors famille économique.

(2) Pour les statistiques sur les faibles revenus, les familles économiques et les personnes hors famille économique du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes sont exclues de la base de données du recensement. Les seuils de faible revenu étaient basés sur certains comportements du revenu et des dépenses qu'il était impossible de tirer des données d'enquête relatives à l'ensemble de la population. Due à des pressions constantes de la part des utilisateurs, nous considérons maintenant la possibilité d'étendre le champ d'application des seuils aux populations exclues ci-haut mentionnées. Cependant, les résultats (s'ils sont publiés) doivent être vu selon les contraintes originales des seuils, c'est-à-dire qu'ils sont conceptuellement non applicables au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et aux réserves indiennes.

(3) Bien que cette variable soit calculée pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, elle peut être appliquée aux familles de recensement, aux personnes hors famille de recensement et aux personnes dans les ménages privés. Voir Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages, rapport destiné au personnel n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada.

(4) Voir également **Revenu : Fréquence des unités à faible revenu** et **Revenu : Seuils de faible revenu (SFR).**

REVENU : FRÉQUENCE DES UNITÉS À FAIBLE REVENU

Proportion ou pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu. Ces taux de fréquence sont calculés d'après des estimations non arrondies des familles économiques et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans ou plus.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus dans les ménages privés

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Pourcentage

Remarques :

(1) La fréquence des unités à faible revenu peut également être calculée pour les familles de recensement, les personnes hors famille de recensement et les personnes dans les ménages privés. Voir Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages, rapport destiné au personnel n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada.

(2) Les taux de fréquence sont calculés d'après les estimations non arrondies des familles et des personnes hors famille économique.

(3) Voir également **Revenu : Seuils de faible revenu (SFR)** et **Revenu : Catégorie de revenu.**

REVENU : REVENU MÉDIAN DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES PERSONNES HORS FAMILLE DE RECENSEMENT DE 15 ANS OU PLUS

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition, suivant la taille du revenu, d'un groupe donné de familles de recensement ou de personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus ; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement et personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus

Nº de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : (1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une distribution selon la taille du revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante :

$M = L_m + c_m(d/f_m)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$$ se trouve, où

N = Nombre de familles de recensement et de personnes hors famille de recensement qui correspond à la catégorie visée par la distribution

W_i = Coefficient de pondération pour chaque famille de recensement ou pour chaque personne hors famille de recensement dans la catégorie visée

c_m = Taille (rang) du groupe de revenu médian

d = Nombre de familles de recensement et de personnes hors famille de recensement qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale

c'est-à-dire
$$\frac{N}{2} - \sum_i^{m-1} f_i$$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement faisant partie du groupe de revenu médian.

(2) La méthode utilisée pour calculer les valeurs médianes d'après les données du recensement est à l'étude ; il se peut que la méthode choisie soit différente de celle utilisée dans le cadre des recensements antérieurs.

(3) Les revenus moyen et médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU : REVENU MÉDIAN DES FAMILLES ÉCONOMIQUES ET DES PERSONNES HORS FAMILLE ÉCONOMIQUE DE 15 ANS OU PLUS

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition, suivant la taille du revenu, d'un groupe donné de familles économiques ou de personnes hors famille économique de 15 ans ou plus ; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus

No de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous **Revenu : Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus** au sujet de la méthode de calcul utilisée pour obtenir cette statistique.

REVENU : REVENU MOYEN DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES PERSONNES HORS FAMILLE DE RECENSEMENT DE 15 ANS OU PLUS

Revenu total moyen pondéré des familles de recensement en 1990.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement et personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus

No de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de familles donné (par exemple, les familles

époux-épouse dont l'épouse travaille) par le nombre de familles dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non. De même, pour calculer le revenu moyen d'un groupe de personnes hors famille de recensement à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe en question par le nombre de personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes :

$$\overline{Y} = \frac{\Sigma(Y_i W_i)}{\Sigma W_i}, \text{ où}$$

$\overline{Y}$ = Revenu moyen des membres de ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille de recensement dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération pour chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille de recensement dans ce groupe.

Les revenus moyen et médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement, de même que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU : REVENU MOYEN DES FAMILLES ÉCONOMIQUES ET DES PERSONNES HORS FAMILLE ÉCONOMIQUE DE 15 ANS OU PLUS

Revenu total moyen pondéré des familles économiques en 1990.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de familles donné (par exemple, les familles époux-épouse dont l'épouse travaille) par le nombre de familles dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non. De même, pour calculer le revenu moyen d'un groupe de personnes hors famille économique à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe en question par le nombre de personnes hors famille économique de 15 ans ou plus dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Voir « Remarques » sous **Revenu : Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus** au sujet de la méthode de calcul utilisée pour obtenir cette statistique.

REVENU : REVENU TOTAL DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

Nº de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, au champ d'observation, à la méthodologie et à la période de référence pour les données sur le revenu, voir « Remarques » sous **Revenu : Revenu total.**

REVENU : REVENU TOTAL DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille économique donnée.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques dans les ménages privés

Nº de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, au champ d'observation, à la méthodologie et à la période de référence pour les données sur le revenu, voir « Remarques » sous **Revenu : Revenu total.**

REVENU : SEUILS DE FAIBLE REVENU (SFR)

Les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu (SFR) ont été établies pour la première fois au Canada en 1968, d'après les données sur le revenu du recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement.

On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu à ces biens de première nécessité sont « dans le besoin ». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour cinq différentes tailles de famille.

Par la suite, les seuils de faible revenu ont été révisés d'après les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978 et 1986. Selon ces données, les familles canadiennes consacraient en moyenne 42 % de leur revenu aux biens de première nécessité en 1969, contre 38.5 % en 1978 et 36.2 % en 1986. En ajoutant la différence initiale de 20 points au niveau de base des dépenses au chapitre des biens de première nécessité, de nouveaux seuils de faible revenu ont été fixés selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation. Depuis, ces seuils de faible revenu ont été mis à jour chaque année d'après les changements subis par l'indice des prix à la consommation.

La matrice des seuils de faible revenu de 1990 figure ci-après :

Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les personnes seules, 1990

	Taille du secteur de résidence				
Taille de la famille	500,000 et plus	100,000 à 499,999	30,000 à 99,999	Petites régions urbaines	Régions rurales (agricoles et non agricoles)
1	14,155	12,433	12,146	11,072	9,637
2	19,187	16,854	16,464	15,008	13,064
3	24,389	21,421	20,926	19,076	16,605
4	28,081	24,662	24,094	21,964	19,117
5	30,680	26,946	26,324	23,997	20,887
6	33,303	29,248	28,573	26,047	22,672
7 et plus	35,818	31,460	30,734	28,017	24,385

Pour plus de détails concernant les aspects conceptuels et le champ d'observation, voir les publications pertinentes du recensement de 1991.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus dans les ménages privés

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir également **Revenu : Catégorie de revenu** et **Revenu : Fréquence des unités à faible revenu.**

Au moment de la rédaction du présent document, Statistique Canada avait entrepris une révision des seuils de faible revenu et des méthodes servant à les calculer. Cette révision se traduira par des modifications dans la façon de calculer les seuils. Pour obtenir des renseignements à cet égard, veuillez consulter la publication « Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1990 », no 13-207 au catalogue.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement. (Voir la figure 16 à la page 134.)

Membres d'une famille de recensement. – Membres d'un ménage qui appartiennent à une famille de recensement. Ces personnes se répartissent dans les catégories suivantes :

Époux et épouse. – Personnes de sexe opposé qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habitent le même logement.

Partenaires en union libre. – Personnes de sexe opposé qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre, mais qui vivent comme mari et femme dans le même logement.

Parent seul. – Mère ou père, sans conjoint ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses fils ou une de ses filles n'ayant jamais été marié.

Fils et/ou filles jamais mariés. – Fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et les filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles jamais mariés qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de ce(s) dernier(s).

Personnes hors famille de recensement. – Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille de recensement. Ils peuvent être apparentés à la Personne 1, personne repère du ménage (par exemple, frère divorcé, beau-frère, cousine ou grand-mère de la Personne 1) ou non apparentés (par exemple, chambreur, compagne d'appartement ou employé). Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 *, 1971 **

Population : Personnes dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui est stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Époux, partenaire en union libre de sexe masculin ; épouse, partenaire en union libre de sexe féminin ; père seul ; mère seule ; fils jamais marié, fille jamais mariée ; personne hors famille de recensement

Remarques : L'état matrimonial des partenaires en union libre ne doit pas être « légalement marié(e) (et non séparé(e)) ».

Lors des recensements antérieurs, le terme « enfant » était utilisé pour désigner les fils et/ou les filles jamais mariés, peu importe leur âge.

* Depuis le recensement de 1976, les pupilles non apparentés, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle, peu importe si une rémunération a été versée ou non pour leur garde, sont considérés comme des chambreurs et non

comme des enfants de la famille (comme c'était le cas aux recensements précédents) afin de respecter davantage la définition et le sens littéral du terme enfant (c'est-à-dire fils ou fille) dans la famille de recensement.

** Les données publiées de 1971, 1976, 1981 et 1986 sur la situation des particuliers dans la famille de recensement peuvent être comparées, quoique la définition de ce concept dans le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 corresponde à la définition actuelle de la structure de la famille de recensement.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille économique. (Voir la figure 15 à la page 133.)

Membres d'une famille économique. – Deux ou plusieurs membres d'un ménage qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption et qui, de ce fait, constituent une famille économique.

Personnes hors famille économique. – Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille économique. Une personne vivant seule est toujours considérée comme une personne hors famille économique.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Personnes dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LE MÉNAGE

Classification des personnes selon qu'elles font partie d'un ménage familial ou non familial * et selon qu'elles sont des membres d'une famille de recensement ou des personnes hors famille de recensement *.

Recensements : 1991, 1986, 1981

Population : Personnes dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable vise à obtenir des données sur la situation des particuliers dans le ménage.

Elle comporte les catégories suivantes :

Total des personnes dans les ménages privés
- Total des personnes dans les ménages familiaux
  - Époux, épouses, partenaires en union libre ou parents seuls
  - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles comptant un couple marié
  - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles comptant un couple en union libre
  - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles monoparentales
  - Personnes hors famille de recensement
    - Vivant avec des personnes apparentées uniquement
    - Vivant avec des personnes apparentées et d'autres personnes
    - Vivant avec des personnes non apparentées uniquement **
- Total des personnes dans les ménages non familiaux
  - Vivant avec des personnes apparentées uniquement
  - Vivant avec des personnes non apparentées uniquement
  - Vivant avec des personnes apparentées et d'autres personnes
  - Vivant seules

* Voir également **Genre de ménage** et **Situation des particuliers dans la famille de recensement**.

** Puisqu'il s'agit d'un ménage familial, au moins deux de ces personnes non apparentées doivent former une famille de recensement.

STRUCTURE DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Classement des familles de recensement en familles comptant un couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), en familles comptant un couple en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) et en familles monoparentales selon le sexe du parent.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Sans objet

Remarques : Lors des recensements antérieurs, le terme « familles époux-épouse » désignait tant les familles comptant un couple actuellement marié que celles comptant un couple en union libre.

STRUCTURE DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Classement des familles économiques en familles comptant un couple actuellement marié, en familles comptant un couple en union libre et en autres familles économiques.

Familles économiques comptant un couple actuellement marié. – Familles dont un des conjoints, soit l'époux, soit l'épouse, est la personne repère de la famille économique.

Familles économiques comptant un couple en union libre. – Familles dont un des partenaires en union libre est la personne repère de la famille économique.

Autres familles économiques. – Familles monoparentales dont le père ou la mère, selon le cas, est la personne repère de la famille économique, ou familles dont une personne hors famille de recensement est la personne repère de la famille économique.

Recensements : 1991, 1986 *, 1981 *

Population : Familles économiques dans les ménages privés

Nos de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui n'est pas stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Réponses : Sans objet

Remarques : Bien qu'il n'y ait qu'une personne repère par ménage, il peut y avoir plusieurs familles économiques dans un même ménage et chacune de ces familles compte une personne repère.

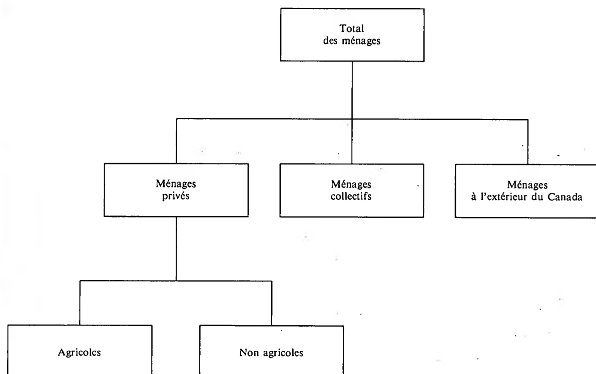
* Lors des recensements de 1986 et de 1981, les familles économiques comptant un couple actuellement marié et les familles économiques comptant un couple en union libre constituaient les familles économiques époux-épouse.

UNIVERS DES MÉNAGES

INTRODUCTION

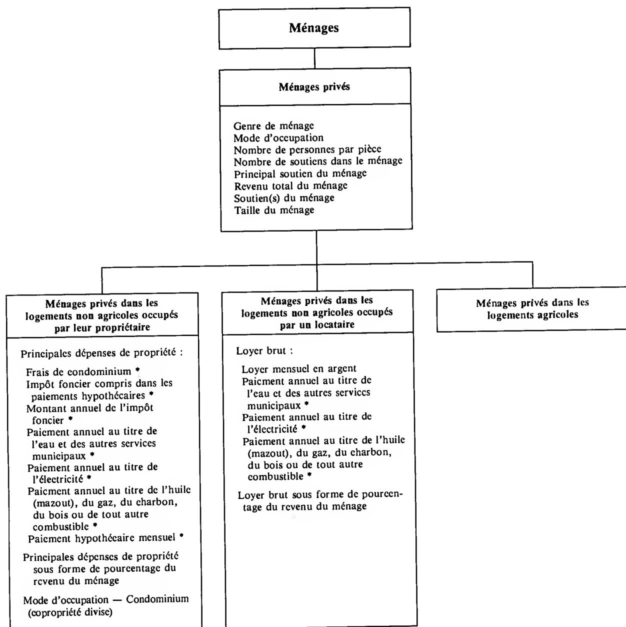
L'**Univers des ménages** comprend des sous-univers et des variables (voir les figures 18 et 19) ayant trait à une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement. Les variables relatives aux ménages se distinguent de celles se rapportant aux logements du fait que ces dernières ont trait aux caractéristiques du logement et non à celles des personnes qui occupent le logement.

Figure 18. Univers des ménages



Voir la figure 19 à la page suivante pour une présentation graphique des sous-univers des ménages pour lesquels des variables sont disponibles.

Figure 19. Univers et sous-univers des ménages



* Ces composantes des coûts d'habitation sont groupées pour former les principales dépenses de propriété et le loyer brut. Elles ne sont pas publiées séparément, mais on peut les obtenir sur demande spéciale.

FRAIS DE CONDOMINIUM

Frais versés tous les mois aux fins de l'entretien et des divers services d'un immeuble en copropriété divise (condominium).

Recensement : 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire et faisant partie d'une copropriété divise enregistrée

Nº de question : Variable directe : question H8f)

Réponses : Aucuns ou valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous **Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise)**.

GENRE DE MÉNAGE

Répartition fondamentale des ménages privés en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Un ménage familial est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un couple vivant en union libre avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un parent seul avec un ou plusieurs fils ou filles jamais mariés (famille monoparentale). Un ménage unifamilial se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupe un logement privé. Un ménage multifamilial se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupent le même logement privé.

Un ménage non familial est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé mais qui ne forment pas de famille de recensement.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

Nºs de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6

Réponses : Sans objet

Remarques : Dans les publications du recensement de 1991, le mode de présentation le plus détaillé de la variable est le suivant :

Tous les ménages
- Ménages familiaux
  - Ménages unifamiliaux
    - Tous les couples
      - Couples actuellement mariés
        - Sans fils ou filles jamais mariés
          - Sans autres personnes
        - Avec fils ou filles jamais mariés
          - Sans autres personnes
      - Couples vivant en union libre
        - Sans fils ou filles jamais mariés
          - Sans autres personnes
        - Avec fils ou filles jamais mariés
          - Sans autres personnes
    - Familles monoparentales
      - Sans autres personnes
  - Ménages multifamiliaux
- Ménages non familiaux
  - Une personne seulement
  - Deux personnes ou plus

Contrairement aux recensements précédents, la légende ne contient pas de ventilation selon les genres de familles; les comparaisons historiques sont toutefois possibles (voir « Remarques » sous **Genre de famille de recensement**). Par contre, nous distinguons pour la première fois les couples actuellement mariés des couples vivant en union libre.

IMPÔT FONCIER COMPRIS DANS LES PAIEMENTS HYPOTHÉCAIRES

Indique si l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est inclus dans les paiements hypothécaires mensuels réguliers ou autres remboursements similaires pour un logement.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

No de question : Variable directe : question H8b)

Réponses : Oui ; Non

Remarques : Voir « Remarques » sous **Principales dépenses de propriété**.

LOYER BRUT

Total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre de l'habitation.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5) *, 1981 (échantillon de 1/5) **, 1971 (échantillon de 1/3) **, 1961 (échantillon de 1/5) **

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire

Nos de question : Variable dérivée : questions H6a), b), c) et H7

Réponses : Sans objet

Remarques : Le loyer brut comprend les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en argent.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable (sauf sur le loyer mensuel en argent). Ce ne sont que les données sur le total des principales dépenses des locataires (loyer brut) qui sont publiées.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements (voir « Remarques » sous **Mode d'occupation**).

* En 1986, on ne faisait pas la distinction entre logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves indiennes. Pour cette raison, tous les logements des réserves étaient regroupés sous la catégorie « Dans une réserve » et aucune donnée n'a été publiée pour ces régions.

** En 1961, 1971 et 1981, les logements dans les réserves étaient inclus dans l'univers de cette variable.

LOYER MENSUEL EN ARGENT

Loyer en argent versé tous les mois par les ménages locataires.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire

No de question : Variable directe : question H7

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Comprend également, s'il y a lieu, les frais de stationnement payés avec le loyer.

Voir « Remarques » sous **Loyer brut**.

MÉNAGE

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus

partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Les ménages sont classés en trois catégories : les ménages privés, les ménages collectifs et les ménages à l'extérieur du Canada.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Sans objet

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir **Ménage à l'extérieur du Canada.**

MÉNAGE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Personne ou groupe de personnes qui demeurent ensemble à l'extérieur du Canada et qui sont fonctionnaires du gouvernement ou membres des Forces armées ou du corps diplomatique. Seules des données fragmentaires sont disponibles sur ces ménages.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages à l'extérieur du Canada

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : En 1971, l'expression ménages à l'étranger était utilisée. Avant le recensement de 1971, ces ménages étaient comptés avec les ménages privés, et les données sur le logement étaient imputées en conséquence. En 1971, ces ménages ont été également inclus dans le nombre des ménages privés, mais les données sur le logement n'ont pas été imputées. Depuis 1976, les ménages à l'extérieur du Canada ainsi que leurs logements n'ont pas été pris en compte dans le nombre des ménages privés et des logements privés occupés.

MÉNAGE COLLECTIF

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Les données sur les ménages collectifs qui comptent uniquement des résidents étrangers et/ou temporaires ne sont pas présentées.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Ménages collectifs

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir **Logement collectif.**

MÉNAGE PRIVÉ

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir **Ménage à l'extérieur du Canada.**

Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés pour les recensements de 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir **Logement privé occupé** à la page 181).

MODE D'OCCUPATION

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien).

Recensements : 1991, 1986 *, 1981 **, 1976 **, 1971 **, 1966 **, 1961 (échantillon de 1/5) **

Population : Ménages privés

No de question : Variable directe : question H2

Réponses : Propriétaire ; locataire; logement de bande

Remarques : Un logement est classé « possédé » même s'il est hypothéqué ou grevé d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain donné ou pris en location, ou encore faire partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré ou non.

Un logement est classé « loué » même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale logement de bande a donc été créée pour les produits du recensement de 1991.

* En 1986, les logements dans les réserves indiennes étaient tous classés dans la catégorie « dans une réserve ».

Il est possible, dans certaines publications ou à l'aide de totalisations spéciales, d'obtenir des données comparables pour 1986 et 1991, c'est-à-dire en regroupant ensemble les données provenant des réserves ou établissements indiens.

** En 1961, 1966, 1971, 1976 et 1981, les logements dans les réserves indiennes étaient classés comme « possédés » ou « loués ».

MODE D'OCCUPATION – CONDOMINIUM (COPROPRIÉTÉ DIVISE)

Indique si le logement fait partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5) *, 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements privés non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8e)

Réponses : Oui ; Non

Remarques : Un condominium (immeuble en copropriété) est un immeuble à logements multiples dans lequel chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété conjointe.

* En 1986, la variable « Mode d'occupation – Condominium (la copropriété) » ne s'appliquait pas aux logements dans les réserves.

MONTANT ANNUEL DE L'IMPÔT FONCIER

Montant annuel de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8c)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Comprend les taxes d'amélioration locale même si elles sont facturées séparément.

Voir « Remarques » sous **Principales dépenses de propriété.**

NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE

Nombre de personnes par pièce du logement. (Voir la définition de **Pièces** à la page 182.)

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés

Nº de question : Variable dérivée : question H3a)

Réponses : 0.5 ou moins ; 0.6-1.0 ; 1.1-1.5 ; 1.6-2.0 ; 2.1 et plus

Remarques : Sans objet

NOMBRE DE SOUTIENS DANS LE MÉNAGE

Nombre de personnes d'un même ménage ayant été identifiées comme soutien du ménage.

Recensement : 1991

Population : Ménages privés

Nº de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable peut prendre les valeurs suivantes :

Un soutien
Deux soutiens
Trois soutiens
Quatre soutiens
Cinq soutiens
Six soutiens

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'EAU ET DES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'eau et des autres services municipaux.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) *, 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

No de question : Variable directe : question H6c)

Réponses : Rien ; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements ; valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous **Principales dépenses de propriété** et **Loyer brut**.

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et 1971, les données pour la variable « Paiement mensuel moyen au titre de l'eau » ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'ÉLECTRICITÉ

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'électricité.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) *, 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

No de question : Variable directe : question H6a)

Réponses : Rien ; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements ; valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous **Principales dépenses de propriété** et **Loyer brut**.

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et 1971, les données pour la variable « Paiement mensuel moyen au titre de l'électricité » ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'HUILE (MAZOUT), DU GAZ, DU CHARBON, DU BOIS OU DE TOUT AUTRE COMBUSTIBLE

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) *, 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

Nº de question : Variable directe : question H6b)

Réponses : Rien ; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements ; valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous **Principales dépenses de propriété** et **Loyer brut.**

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et 1971, les données pour les variables « Paiement mensuel moyen au titre du gaz » et « Paiement annuel moyen au titre du charbon, de l'huile, du bois ou du kérosène » ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

PAIEMENT HYPOTHÉCAIRE MENSUEL

Paiements hypothécaires mensuels réguliers ou remboursements similaires effectués pour le logement.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

Nº de question : Variable directe : question H8a)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Lorsque les paiements hypothécaires ne sont pas mensuels (par exemple, s'ils sont effectués une ou deux fois par année, ou encore à chaque trimestre), il faut diviser par 12 la somme de tous les paiements faits dans l'année, pour obtenir le montant moyen versé chaque mois.

Voir « Remarques » sous **Principales dépenses de propriété.**

PRINCIPAL SOUTIEN DU MÉNAGE

Première personne dans le ménage identifiée comme soutien du ménage.

Recensement : 1991

Population : Ménages privés

Nº de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable identifie le premier soutien du ménage inscrit à la question H1. Il s'agira normalement de la personne qui verse le plus gros montant aux

paiements du logement ; dans le cas d'un ménage où deux personnes contribuent également, la première personne apparaissant à la question H1 est choisie comme principal soutien du ménage.

Aux recensements de 1981 et de 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec le recensement de 1991 pourront être effectuées avec la variable **Principal soutien du ménage.**

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5) *, 1981 (échantillon de 1/5) **

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

Nos de question : Variable dérivée : questions H6a), b), c), H8a), c) et f)

Réponses : Sans objet

Remarques : Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels, l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) ainsi que, pour 1991 uniquement, les frais de condominium.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable ; ce n'est que le total des principales dépenses de propriété qui est publié.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements (voir « Remarques » sous **Mode d'occupation**).

* En 1986, on ne faisait pas la distinction entre logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves indiennes. Pour cette raison, tous les logements des réserves étaient regroupés sous la catégorie « Dans une réserve » et aucune donnée n'a été publiée pour ces régions.

** En 1981, les logements dans les réserves indiennes étaient inclus dans l'univers de cette variable.

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ OU LOYER BRUT, SOUS FORME DE POURCENTAGE DU REVENU DU MÉNAGE

Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 1990 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Voici comment ces résultats sont obtenus :

a) Logements non agricoles occupés par leur propriétaire :

$$\frac{\text{Principales dépenses de propriété}}{\text{(Revenu annuel total du ménage en 1990)/12}} \times 100 = _____ \%$$

b) Logements non agricoles occupés par un locataire :

$$\frac{\text{Loyer brut}}{\text{(Revenu annuel total du ménage en 1990)/12}} \times 100 = _____ \%$$

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire ou par un locataire

N^os de question : Variable dérivée : questions 45, H6a), b), c), H7, H8a), c) et f)

Réponses : Sans objet

Remarques : Les catégories de réponse utilisées dans les publications du recensement sont les suivantes : moins de 15 % ; 15-19 % ; 20-24 % ; 25-29 % ; 30-34 % ; 35-39 % ; 40-49 % ; 50 % et plus.

Ne comprend pas les ménages qui ont déclaré une perte pour leur revenu total du ménage, ni ceux qui n'ont pas eu de revenu en 1990. La catégorie « Moins de 15 % » comprend les ménages avec revenu qui n'ont pas eu de principales dépenses de propriété ou de loyer brut.

Voir « Remarques » sous **Principales dépenses de propriété** et **Loyer brut**.

REVENU : REVENU MÉDIAN DES MÉNAGES

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition, suivant la taille du revenu, d'un groupe donné de ménages ; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

N^o de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : (1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une distribution selon la taille du revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante :

$M = L_m + c_m (d/f_m)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où

N = Nombre de ménages qui correspond à la catégorie visée par la distribution

W_i = Coefficient de pondération pour chaque ménage dans la catégorie visée

c_m = Taille (rang) du groupe de revenu médian

d = Nombre de ménages qui doivent être comptés pour atteindre la valeur centrale

c'est-à-dire $\frac{N}{2} - \sum_{1}^{m-1} f_i$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des ménages faisant partie du groupe de revenu médian.

(2) La méthode utilisée pour calculer les valeurs médianes d'après les données du recensement est présentement à l'étude ; il se peut que la méthode choisie soit différente de celle utilisée dans le cadre des recensements antérieurs.

(3) Les revenus moyen et médian des ménages, ainsi que l'erreur type de revenu moyen correspondante, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU : REVENU MOYEN DES MÉNAGES

Revenu total moyen pondéré des ménages en 1990.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

No de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de ménages donné (par exemple, les ménages

familiaux) par le nombre de ménages dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes :

$$\overline{Y} = \frac{\sum(Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

$\overline{Y}$ = Revenu moyen des membres de ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque ménage dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération pour chaque ménage dans ce groupe.

Les revenus moyen et médian des ménages, de même que l'erreur type de revenu moyen correspondante, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU : REVENU TOTAL DU MÉNAGE

Somme des revenus totaux de tous les membres du ménage.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés

No de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, au champ d'observation, à la méthodologie et à la période de référence pour les données sur le revenu, voir « Remarques » sous **Revenu : Revenu total,** univers de la population.

SOUTIEN(S) DU MÉNAGE

La ou les personnes dans le ménage qui paient le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement. Si personne dans le ménage n'est responsable de ces paiements, la Personne 1 est considérée comme le seul soutien du ménage.

Recensements : 1991, 1986, 1981

Population : Ménages privés

No de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Une modification conceptuelle majeure a été apportée à cette variable lors du recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient identifier plus d'une personne responsable des paiements du logement. Le maximum permis était de six.

Aux recensements de 1981 et de 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec le recensement de 1991 pourront être effectuées avec la variable **Principal soutien du ménage.**

Pour qu'une personne identifiée comme responsable des paiements du ménage soit considérée comme soutien du ménage, elle doit être âgée de 15 ans ou plus et avoir un lien avec la Personne 1 autre que chambreur(se) ou employé(e) [ou autre que membre de la famille de recensement du (de la) chambreur(se) ou de l'employé(e)].

TAILLE DU MÉNAGE

Nombre de personnes dans un ménage privé.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

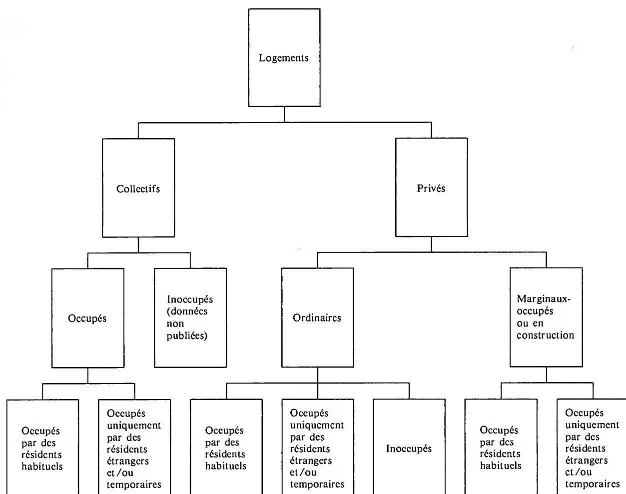
Remarques : Les ménages collectifs et les ménages à l'extérieur du Canada n'entrent pas dans les calculs visant à établir la taille du ménage.

UNIVERS DES LOGEMENTS

INTRODUCTION

L'**Univers des logements** comprend des sous-univers (voir la figure 20) et des variables relatives aux caractéristiques des logements au Canada. Les logements se distinguent des ménages. Les caractéristiques d'un logement sont les attributs physiques d'un ensemble de pièces d'habitation, alors que les caractéristiques d'un ménage ont trait à la personne ou au groupe de personnes (sauf les résidents temporaires ou étrangers) qui occupe le logement.

Figure 20. Univers des logements du recensement de 1991



CHAMBRES À COUCHER

Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami par exemple).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

N° de question : Variable directe : question H3b)

Réponses : 0 ; 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ou plus

Remarques : Les pièces utilisées comme chambres à coucher la nuit, mais à d'autres fins le jour (par exemple un salon utilisé comme chambre à coucher la nuit) ne sont pas incluses.

Par définition, les logements d'une seule pièce et les garçonnières ne comptent pas de chambre à coucher.

ÉTAT DU LOGEMENT

Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités).

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1961 (échantillon de 1/5) *

Population : Logements privés occupés

N° de question : Variable directe : question H5

Réponses: Non, seulement un entretien régulier ; Oui, des réparations mineures ; Oui, des réparations majeures

Remarques : L'entretien régulier correspond à des travaux comme la peinture ou le nettoyage du système de chauffage. Des réparations mineures sont nécessaires dans les cas suivants : carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. Il faut effectuer des réparations majeures lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

* En 1961, les réponses à la question sur l'état du logement étaient les suivantes : logement en bon état, logement nécessitant des réparations mineures ou logement nécessitant des réparations majeures. L'état du logement était déterminé par le recenseur.

LOGEMENT

Ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habitent ou pourraient habiter.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

LOGEMENT COLLECTIF

Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels, maisons de chambres pour touristes, maisons de repos, hôpitaux, résidences de personnel, casernes, camps de chantier, prisons, centres d'accueil, foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : **Types de logement collectif**

Hôtel, motel et maison de chambres pour touristes

Établissement commercial habituellement construit en vue d'héberger de façon temporaire des personnes en voyage d'affaires ou d'agrément.

Pension et maison de chambres

Établissement commercial (qui peut être un logement privé transformé) ayant des chambres meublées à louer, qui s'affiche comme tel ou que le recenseur peut identifier comme tel en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc., ou encore qui était occupé le jour du recensement par au moins 10 personnes non apparentées à la Personne 1.

Résidence scolaire et résidence de centre de formation

Un ou plusieurs bâtiments qui servent habituellement à l'hébergement des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement ou un centre de formation, par exemple, un pensionnat, un collège ou une université. Ces bâtiments peuvent être situés sur le terrain de l'établissement ou ailleurs, et ils peuvent héberger d'autres personnes que des étudiants le jour du recensement.

Refuge, centre d'accueil et YM/YWCA

Bâtiment ou installation d'hébergement pour des personnes de passage ou sans domicile fixe, qui peut également héberger des résidents habituels dans la mesure où ces derniers considèrent qu'ils n'ont aucun domicile habituel.

Terrain de camping et parc

Installation offrant habituellement un hébergement temporaire à des personnes en voyage d'agrément.

Soupe populaire

Établissement offrant des repas gratuitement ou à peu de frais aux personnes dans le besoin, habituellement exploité par une église ou un organisme de service social et n'offrant normalement pas l'hébergement.

Camp de chantier

Logement offert aux travailleurs d'une industrie telle que l'exploitation minière, l'abattage du bois ou la construction hydro-électrique, et ordinairement situé dans une région éloignée. Il s'agit habituellement de baraquements, de tentes, de remorques, etc.

Établissement religieux

Établissement tel qu'un couvent ou un séminaire où logent les membres d'une communauté religieuse.

Foyer collectif pour enfants et orphelinat

Établissement qui héberge les orphelins et les pupilles sous tutelle judiciaire.

Hôpital pour personnes souffrant de maladies chroniques

Établissement offrant de façon continue des soins médicaux, infirmiers et spécialisés à des personnes hospitalisées pour longue maladie qui ne sont pas assez autonomes pour se livrer à toutes les activités quotidiennes, et qui sont incapables d'assurer, en tout ou en partie, leurs propres soins d'hygiène corporelle.

Maison de repos

Établissement de soins de longue durée offrant une aide moyenne et une surveillance infirmière occasionnelle ou régulière à des personnes âgées.

Foyer pour personnes âgées

Établissement offrant une aide et une surveillance minimales à des personnes âgées qui sont assez autonomes pour se livrer à la plupart des activités quotidiennes.

Hôpital

Établissement qui offre des services de diagnostic et de traitements médicaux ou chirurgicaux aux malades et aux blessés. Sont inclus dans cette catégorie les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour enfants, les maternités, etc.

Hôpital psychiatrique

Établissement qui offre des services de diagnostic et de traitements psychiatriques.

Centre de traitement et établissement pour handicapés physiques

Établissement qui offre des soins et des services de traitements aux handicapés physiques.

Colonie huttérite

Groupe de personnes de religion huttérite qui vivent dans des logements communs et exploitent leur terre à des fins agricoles.

Établissement de correction et établissement pénitentiaire

Établissement pénitentiaire fédéral ou provincial dont les pensionnaires, adultes pour la plupart, sont détenus pour une période prolongée et qui offre un programme quelconque de réhabilitation.

Foyer pour jeunes contrevenants

Établissement ou foyer de garde en milieu ouvert ou fermé où sont placés les mineurs qui attendent leur procès, qui font l'objet d'une ordonnance de la cour ou qui ont été reconnus coupables d'un délit.

Prison

Établissement rattaché à une municipalité ou à un comté et dont les pensionnaires, adultes pour la plupart, sont détenus pour une courte période. Les prisons peuvent être administrées par un corps policier ou par une municipalité.

Camp militaire

Bâtiment collectif situé dans une base militaire au Canada et appartenant aux Forces armées canadiennes.

Autre

Logement qui répond à la définition de logement collectif mais qui ne correspond à aucun des types de logement collectif décrits. Sont inclus les logements du personnel des pistes de course, les chalets de pourvoyeur, les campements de cirque et de fête foraine, les communautés non religieuses, etc.

Navire marchand et navire de la garde côtière *

Navire marchand de plus de 1,000 tonnes, navire de la garde côtière ou plate-forme pétrolière en mer dont les occupants, le jour du recensement, n'ont pas déclaré d'autre domicile que le navire sur lequel ils travaillaient.

Navire de guerre *

Navire des Forces armées canadiennes dont les occupants, le jour du recensement, ont été dénombrés en mer ou au port.

Remarques : Les données publiées portent uniquement sur les logements collectifs occupés et sont fragmentaires.

* Les personnes à bord des navires marchands, des navires de guerre et des navires de la garde côtière battant pavillon canadien sont recensées dans les secteurs de dénombrement collectifs spéciaux de leur port d'attache. Chaque port constitue un secteur de dénombrement de ce genre.

LOGEMENT EN CONSTRUCTION, EN COURS DE RÉNOVATION OU DE TRANSFORMATION *

Un logement en construction est un nouveau logement dont la construction n'est pas terminée et qui, de ce fait, ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. La construction est considérée comme terminée quand les services tels que l'électricité, la plomberie et l'arrivée d'eau ont été raccordés et que certains éléments d'architecture tels que les portes, les fenêtres, le toit et les murs (de même que les ascenseurs dans le cas des tours d'habitation) ont été installés. Par contre, il n'est pas nécessaire que les travaux de peinture, le pavage des entrées de voiture, la finition extérieure et l'aménagement paysager soient achevés.

Un logement en cours de rénovation ou de transformation est un logement dans lequel ont lieu des travaux majeurs de rénovation ou de transformation (par exemple une maison individuelle que l'on transforme en immeuble à logements multiples), et qui de ce fait ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries.

Recensements : 1991, 1986, 1981

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les catégories « Logement marginal » et « Logement en construction » de 1991 et de 1986 correspondent à la variable « Logement saisonnier/marginal » du recensement de 1981.

* Ces logements n'ont été dénombrés que s'ils étaient occupés le jour du recensement.

LOGEMENT MARGINAL

Logement privé occupé qui, n'ayant pas été construit, maintenu ou converti en vue d'être utilisé toute l'année, ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. Pour être inclus dans le recensement, le logement marginal doit être occupé en permanence par une personne ou un groupe de personnes n'ayant pas d'autre domicile habituel. Les chalets et les pavillons non hivérisés ainsi que les granges et les garages non transformés en habitations constituent des exemples de logements marginaux.

Recensements : 1991, 1986, 1981 *

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : * Les catégories « Logement marginal » et « Logement en construction » de 1991 et de 1986 correspondent à la variable « Logement saisonnier/marginal » du recensement de 1981.

LOGEMENT ORDINAIRE

Logement privé construit ou transformé de façon à répondre aux trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. Ces logements sont classés comme logements occupés, logements inoccupés et logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires.

Recensements : 1991, 1986, 1981

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

LOGEMENT PRIVÉ

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Le logement doit répondre aux trois conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

(1) avoir une source de chauffage ou d'énergie (comme en atteste la présence d'une cheminée, de fils électriques, de tuyaux ou compteurs pour l'huile [le mazout] ou le gaz, d'une génératrice, de bois de chauffage, d'ampoules électriques, de panneaux solaires, etc.) ;

(2) avoir accès à une source d'eau potable toute l'année (comme en atteste la présence de robinets, de tuyaux d'écoulement, d'un puits, d'une pompe à eau, etc.) ;

(3) fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries (comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige).

Aux fins du recensement, on classe les logements privés comme logements privés ordinaires, logements marginaux et logements en construction. Les logements privés ordinaires se subdivisent en trois grandes catégories : les logements occupés (par des résidents habituels), les logements inoccupés et les logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires. Les logements marginaux et en construction sont classés comme logements occupés par des résidents habituels ou comme logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires. Les logements marginaux et les logements en construction inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du parc immobilier.

Recensements : 1991 *, 1986 *, 1981 *, 1976, 1971 **, 1966 **, 1961 **

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Dans certains cas, il est possible que des ménages privés occupent des logements structuralement distincts à l'intérieur d'un logement collectif (par exemple les pièces d'habitation distinctes réservées au personnel ou aux employés et leur famille). Le cas échéant, les pièces d'habitation sont dénombrées comme des logements privés habités par des ménages privés.

* La répartition des logements privés en logements privés ordinaires et logements saisonniers/marginaux n'a été établie que pour le recensement de 1981. Pour les recensements de 1991 et de 1986, la variable « Logement saisonnier/marginal » a été remplacée par les variables **Logement marginal** et **Logement en construction**, cette dernière comprenant les logements en cours de transformation ou de rénovation considérable.

** Les logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires n'ont pas été dénombrés aux recensements de 1971, 1966 et 1961.

LOGEMENT PRIVÉ INOCCUPÉ

Logement privé qui répond aux trois conditions essentielles à l'habitation permanente (être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries), mais que personne (résident habituel, temporaire ou étranger) n'habitait le jour du recensement.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 *, 1966, 1961

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les logements marginaux et les logements en construction inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du parc immobilier.

* En 1971, on utilisait l'expression logement vacant. Elle désignait un logement habitable, autre qu'un logement saisonnier ou une maison de villégiature, qui était immédiatement disponible mais inhabité le jour du recensement. Les nouveaux logements terminés et disponibles, mais encore inoccupés le jour du recensement, étaient considérés comme vacants. Cette catégorie ne comprenait toutefois pas les logements dont les occupants étaient temporairement absents.

LOGEMENT PRIVÉ NON AGRICOLE OCCUPÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui appartient à un membre du ménage ou est payé par celui-ci.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Un logement est considéré comme « possédé » même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance.

Le logement peut être situé sur un terrain donné ou pris en location, ou faire partie d'un condominium (copropriété divise) enregistré ou non. Pour obtenir une définition du terme « condominium », voir **Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise).**

LOGEMENT PRIVÉ NON AGRICOLE OCCUPÉ PAR UN LOCATAIRE

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui n'appartient pas à un membre du ménage.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Comprend les logements donnés en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit et les logements faisant partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

LOGEMENT PRIVÉ OCCUPÉ

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les publications sur le logement ont trait aux logements privés occupés et non aux logements privés inoccupés ou aux logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Le nombre de logements privés occupés est égal au nombre de ménages privés des recensements de 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir **Ménage privé** à la page 159).

LOGEMENT PRIVÉ OCCUPÉ PAR DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS ET/OU TEMPORAIRES

Logement privé occupé uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires le jour du recensement. Le <u>résident temporaire</u> d'un logement est une personne qui habitait ce logement le jour du recensement, mais dont le domicile habituel se trouve ailleurs au Canada. Un <u>résident étranger</u> est une personne dont le domicile habituel est à l'extérieur du Canada. Ces logements sont classés comme <u>logements ordinaires</u>, <u>logements marginaux</u> et <u>logements en construction</u>.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 *

Population : Voir la figure 20 illustrant l'Univers des logements de 1991 à la page 171.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : * En 1976, les logements privés occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires n'étaient pas considérés comme des logements ordinaires ou des logements saisonniers/marginaux.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION

Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

No de question : Variable directe : question H4

Réponses : 1920 ou avant ; 1921-1945 ; 1946-1960 ; 1961-1970 ; 1971-1980 ; 1981-1985 ; 1986-1990 ; 1991 *

Remarques : Il s'agit de la période où la construction initiale a été achevée et non celle où des travaux ultérieurs de rénovation, d'ajout ou de transformation ont été faits. Les répondants devaient indiquer, à leur connaissance, la période de construction.

* Les cinq premiers mois.

PIÈCES

Nombre de pièces dans un logement. Une pièce est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971, 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

No de question : Variable directe : question H3a)

Réponses : 1 ; 2 ; 3 ; ... 10 ou plus

Remarques : Les pièces partiellement divisées en forme de L sont considérées comme formant deux pièces distinctes si le recensé les juge distinctes (par exemple un salon et une salle à manger en forme de L). Ne sont pas considérés comme des pièces, les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Type de construction et/ou caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

Recensements : 1991 *, 1986 *, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

Nos de question : Sans objet

Réponses :

Maison individuelle non attenante. – Logement individuel qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous.

Maison jumelée. – Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'avant), mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Maison en rangée. – Logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement) comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant. – Un de deux logements superposés mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Les deux unités réunies ne sont jointes à aucun autre logement par l'arrière, l'avant ou les côtés, et sont entourées d'espaces libres.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. – Logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages. – Logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels dans un immeuble de moins de cinq étages.

Autre maison individuelle attenante. – Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune autre catégorie. Il peut s'agir, par exemple, d'un logement individuel joint à une construction non résidentielle, comme un magasin ou une église, ou occasionnellement à une autre construction résidentielle, comme un immeuble d'appartements.

Habitation mobile. – Logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut être placé sur des fondations temporaires comme des blocs, des poteaux ou une plate-forme préparée à cet effet.

Autre logement mobile. – Logement individuel, autre qu'une habitation mobile, servant de lieu de résidence et que l'on peut déplacer sans grand délai (tente, véhicule de plaisance, roulotte de voyage ou bateau-maison).

Type de construction résidentielle : catégories des publications du recensement de 1991

Les catégories correspondant au type de construction résidentielle qui figureront dans les publications du recensement de 1991 dépendront de la qualité des données. En 1986, quatre catégories ont été publiées : maison individuelle non attenante, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, habitation mobile et autre logement. Les données détaillées ont été recueillies contre recouvrement des coûts, et les totalisations présentant la ventilation des données selon les neuf catégories devaient faire l'objet de demandes spéciales.

Remarques : Une maison siamoise (maison individuelle non attenante à un autre logement au-dessus du sol) est considérée comme une maison individuelle non attenante. Deux logements superposés, attenants à d'autres logements ou bâtiments, sont classés comme « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages » et non comme « appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant ».

Dans les immeubles d'appartements, les étages réservés exclusivement au stationnement, à l'entreposage, à la lessive et aux activités de loisirs ne sont pas comptés comme des étages.

* En 1991 et 1986, les recenseurs sur le terrain se chargeaient de coder le type de logement. Leur champ d'observation était constitué des logements privés occupés, des logements privés inoccupés et des logements occupés uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

En 1971 et 1976, le type de logement était indiqué à la fois pour les logements privés occupés et pour les logements vacants (inoccupés).

En 1991 et 1986, l'expression maison individuelle non attenante a remplacé « maison individuelle » (ou « logement individuel non attenant ») utilisé précédemment.

En 1991 et 1986, l'expression maison jumelée a remplacé « maison jumelée ou maison double ».

En 1991 et 1986, on a introduit la catégorie autre maison individuelle attenante afin d'y inclure les constructions précédemment comprises à la catégorie « maison attenante à une construction non résidentielle » ainsi que les maisons individuelles attenantes à des immeubles à logements multiples ou à vocations multiples.

En 1991 et 1986, la catégorie « duplex » a été rebaptisée « appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant », expression qui correspond mieux à la définition.

En 1981, la catégorie appartement ou logement multiple a été remplacée par deux catégories : « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus » et «appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ». En 1971, 1966 et 1961, la catégorie appartement et plain-pied se subdivisait en deux : « duplex » et « autres ».

En 1991, 1986, 1981 et 1976, l'expression logement mobile désignait les habitations mobiles ainsi que les autres logements mobiles.

VALEUR DU LOGEMENT

Montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

Recensements : 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8d)

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Il s'agit de la valeur du logement entier, y compris celle du terrain et de toute autre construction, telle qu'un garage, sur la propriété. Si le logement qu'occupe le ménage est situé dans un immeuble qui en contient plusieurs ou qui contient aussi bien des locaux commerciaux que résidentiels, lesquels appartiennent tous au ménage, il faut estimer uniquement la valeur marchande du logement qu'habite le ménage. On peut également estimer la valeur du logement en multipliant par 100 le loyer mensuel que celui-ci pourrait procurer.

Compte tenu des modifications apportées lors du recensement de 1986 à la classification des logements des réserves selon le « Mode d'occupation », la variable **Valeur du logement** ne s'applique, dans toutes les publications du recensement de 1991, qu'aux logements qui ne se trouvent pas dans des réserves.

GÉOGRAPHIE

INTRODUCTION

Les termes relatifs à la géographie du recensement de 1991 sont définis dans la présente section. On y trouve une description des concepts reliés aux régions géographiques et à la cartographie du recensement.

Régions géographiques

Régions normalisées

Les données du recensement sont diffusées selon un certain nombre de régions géographiques normalisées. Ces régions peuvent être de deux types : les unités administratives ou législatives et les unités statistiques.

Les unités administratives ou législatives, définies à quelques exceptions près dans des lois fédérales ou provinciales, sont les suivantes :

provinces et territoires
circonscriptions électorales fédérales (CÉF)
divisions de recensement (DR)
subdivisions de recensement (SDR)
régions infraprovinciales (RI)

Les unités statistiques sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la collecte et la diffusion des données du recensement. Ce sont :

régions agricoles
subdivisions de recensement unifiées (SRU)
régions métropolitaines de recensement (RMR)
agglomérations de recensement (AR)
régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)
agglomérations de recensement primaires (ARP)
secteurs de recensement (SR)
secteurs de recensement provinciaux (SRP)
régions urbaines (RU)
régions rurales
parties de RMR/AR
composantes des RMR/AR
secteurs de dénombrement (SD)

L'ordre hiérarchique des régions géographiques normalisées est présenté à la figure 21 à la page 191.

D'autres unités géographiques qui sont quasi normalisées sont également définies dans la présente section. Il s'agit des **localités non constituées**, des régions définies selon **le township, rang et méridien** ainsi que des régions définies selon le **code postal.** Ces régions sont présentées à la figure 22 à la page 192.

Outre les régions géographiques normalisées et quasi-normalisées, les autres termes connexes définis dans cette section sont les suivants : **ferme de recensement, genre de subdivision de recensement, date de référence géographique, noms géographiques, nom de localité, Classification géographique type** et **groupe de taille de la population urbaine.**

Secteur défini par l'utilisateur

Les données du recensement peuvent également être produites pour des régions autres que les régions géographiques normalisées, c'est-à-dire pour des secteurs définis par les utilisateurs. Ces secteurs peuvent être de deux types : il peut s'agir d'un regroupement de régions géographiques normalisées ou de **secteurs demandés** expressément par l'utilisateur. Ces derniers sont créés en regroupant des petites unités géographiques de base, soit des **côtés d'îlot** dans les grandes régions urbaines (déterminés à partir de plans des rues lisibles par machine appelés fichiers principaux de région [FPR]), soit des secteurs de dénombrement ailleurs. Une coordonnée (**centroïde**) est attribuée à chaque secteur de dénombrement du Canada et à chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines (50,000 habitants ou plus). À l'aide du système de **géocodage**, les ménages et les données connexes sont codés géographiquement ou « géocodés » selon le centroïde correspondant. Les données du recensement relatives aux secteurs définis par les utilisateurs sont ensuite extraites en regroupant les centroïdes de SD ou de côté d'îlot dans chaque secteur.

L'infrastructure et l'ordre hiérarchique des variables géographiques permettant l'extraction des données pour les secteurs définis par les utilisateurs sont présentés à la figure 22, page 192.

Cartographie du recensement

Des cartes sont souvent utilisées pour illustrer les concepts géographiques et les données du recensement, ainsi que pour permettre certains calculs géographiques (par exemple la **superficie** et la **densité de la population**). Pour décrire ces cartes, certains termes de base, comme **systèmes de projection cartographique**, sont définis.

Les données du recensement sont diffusées sur deux genres de cartes : les **cartes de référence** et les **cartes thématiques**.

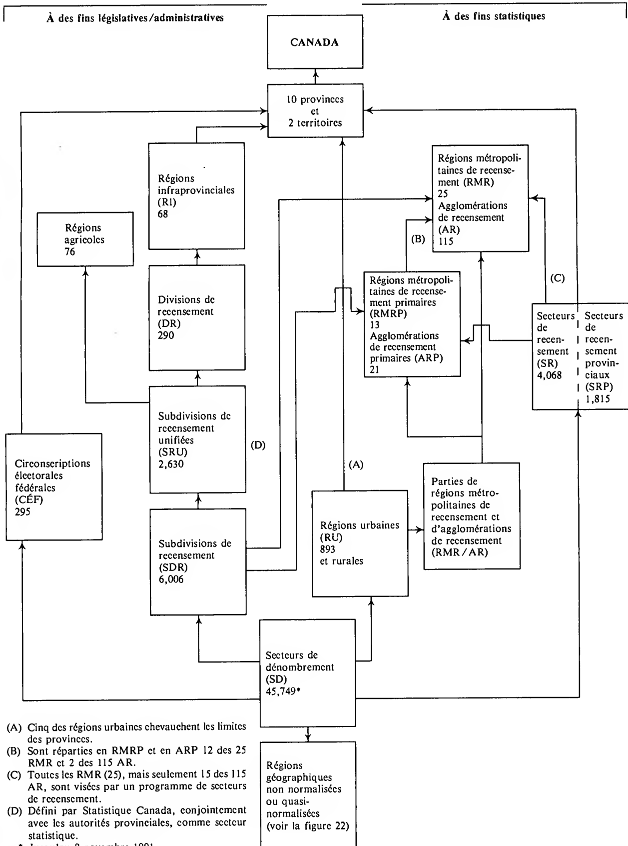
Les **cartes de référence** présentent les limites des régions géographiques normalisées et les liens spatiaux qui existent entre elles.

Un certain nombre de **cartes thématiques** sont produites dans le cadre du programme des publications du recensement, illustrant les données du recensement pour des régions géographiques normalisées. Le concept d'**écoumène** sert à accroître la précision des données spatiales présentées sur les cartes thématiques, en limitant la symbolisation (par exemple les surfaces tramées) aux régions habitées. Les fichiers **CARTLIB** (fichiers numériques des limites cartographiques), qui sont offerts pour la plupart des régions géographiques normalisées, permettent aux utilisateurs de produire leurs propres cartes thématiques.

Tous les termes en caractères gras sont définis dans la présente section.

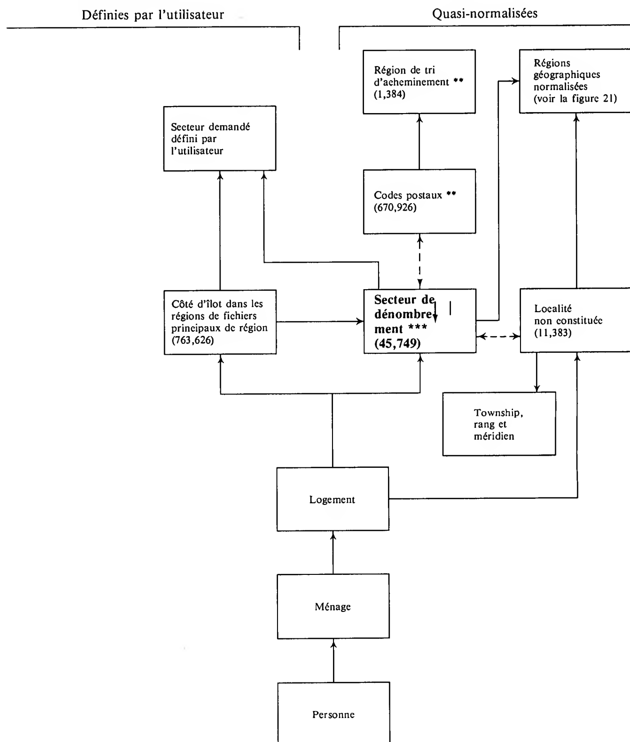
Le nombre de régions géographiques par province et territoire est indiqué à la figure 23A à la page 193.

Figure 21. Hiérarchie des régions géographiques normalisées



(A) Cinq des régions urbaines chevauchent les limites des provinces.
(B) Sont réparties en RMRP et en ARP 12 des 25 RMR et 2 des 115 AR.
(C) Toutes les RMR (25), mais seulement 15 des 115 AR, sont visées par un programme de secteurs de recensement.
(D) Défini par Statistique Canada, conjointement avec les autorités provinciales, comme secteur statistique.
* Jusqu'au 8 novembre 1991.

Figure 22. Hiérarchie des régions géographiques quasi-normalisées et définies par l'utilisateur *, recensement de 1991



* Tous les chiffres sont préliminaires.
** Voir la définition de code postal pour de plus amples renseignements.
*** Un secteur de dénombrement est une région normalisée du recensement (voir la figure 21).
<--> Il y a correspondance multivoque.

Figure 23A. Régions géographiques de recensement par province et territoire, recensement de 1991

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskat-chewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Circonscription électorale fédérale	**295**	7	4	11	10	88	95	14	14	21	28	1	2
Région infraprovinciale	**68**	4	1	5	5	16	5	8	6	8	8	1	1
Division de recensement	**290**	10	3	18	15	99	49	23	18	19	30	1	5
Division (recensement)	**74**	10	–	–	–	4	–	23	18	19	–	–	–
Communauté urbaine	**3**	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–
Comté	**60**	–	3	18	15	–	24	–	–	–	–	–	–
District	**10**	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
District municipality	**1**	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Metropolitan municipality	**1**	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Municipalité régionale de comté	**92**	–	–	–	–	92	–	–	–	–	–	–	–
Region	**7**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	5
Regional district	**29**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	29	–	–
Regional municipality	**10**	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
United counties	**3**	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–
Subdivision de recensement unifiée	**2,630**	87	69	54	150	1,153	526	127	302	73	83	1	5
Subdivision de recensement	**6,006**	404	126	118	287	1,637	951	293	953	438	691	36	72
Région agricole ***	**76**	3	–	5	4	12	5	12	20	7	8	–	–
Région métropolitaine de recensement	**25**	1	–	1	1	6*	10*	1	2	2	2	–	–
Agglomération de recensement	**115**	4	2	4	5*	28*	32*	4*	8*	9*	22	1	1
Région métropolitaine de recensement primaire	**13**	1	–	–	–	3*	6*	–	–	2	1	–	–
Agglomération de recensement primaire	**21**	1	–	2	–	4	8	–	–	3	3	–	–
Secteur de recensement	**4,068**	40	–	75	67	1,052	1,731	156	98	385	464	–	–
Secteur de recensement provincial	**1,815**	84	26	117	98	491	410	91	146	161	179	5	7
Région urbaine	**893**	42	7	38	36*	222*	246*	42*	69*	99*	92	1	4
Secteur de dénombrement **	**45,749**	1,156	250	1,438	1,263	10,871	14,990	2,028	2,787	4,604	6,111	97	154
Fichier principal de région	**342**	2	–	3	16	116	113	9	5	4	74	–	–
Code postal	**670,926**	7,071	2,748	18,607	13,576	170,966	246,352	23,042	21,566	62,838	102,781	833	546
Côté d'îlot	**763,626**	4,345	–	9,096	15,353	175,929	312,280	32,766	21,003	73,085	119,769	–	–
Région de tri d'acheminement	**1,384**	28	7	51	34	363	503	55	44	118	173	3	5

* Les RMR/AR, les RMRP/ARP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.
** Jusqu'au 8 novembre 1991.
*** Jusqu'au 12 novembre 1991.

Figure 23B. Genres de subdivisions de recensement par province et territoire, recensement de 1991

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Subdivision de recensement	**6,006**	404	126	118	287	1,637	951	293	953	438	691	36	72
BOR : Borough	**1**	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
C : Cité - City	**141**	3	1	3	6	2	51	5	13	16	39	1	1
CM : County (municipality)	**30**	-	-	-	-	-	-	-	-	30	-	-	-
COM : Community	**184**	139	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CT : Canton (municipalité de)	**103**	-	-	-	-	103	-	-	-	-	-	-	-
CU : Cantons unis (municipalité de)	**10**	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-
DM : District municipality	**48**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48	-	-
HAM : Hamlet	**38**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	35
ID : Improvement district	**22**	-	-	-	-	-	3	-	-	19	-	-	-
IGD : Indian government district	**2**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-
LGD : Local government district	**21**	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-
LOT : Township and royalty	**68**	-	68	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MD : Municipal district	**35**	-	-	12	-	-	-	-	-	23	-	-	-
NH : Northern hamlet	**14**	-	-	-	-	-	-	-	14	-	-	-	-
NV : Northern village	**10**	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-
P : Paroisse (municipalité de)	**406**	-	-	-	-	406	-	-	-	-	-	-	-
PAR : Parish	**151**	-	-	-	151	-	-	-	-	-	-	-	-
R : Réserve indienne - Indian reserve	**917**	1	4	23	19	27	128	74	104	63	468	4	2
RM : Rural municipality	**403**	-	-	-	-	-	-	105	298	-	-	-	-
RV : Resort village	**40**	-	-	-	-	-	-	-	40	-	-	-	-
SA : Special area	**3**	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
SCM : Subdivision of county municipality	**41**	-	-	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SD : Sans désignation (municipalité)	**485**	-	-	-	-	485	-	-	-	-	-	-	-
S-E : Établissement indien - Indian settlement	**27**	-	-	-	-	3	9	4	1	-	3	7	-
SET : Settlement	**35**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	22
SRD : Subdivision of regional district	**70**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70	-	-
SUN : Subdivision of unorganized	**90**	90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SV : Summer village	**54**	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	-
T : Town	**706**	171	8	39	27	-	148	35	146	109	15	3	5
TP : Township	**475**	-	-	-	-	-	475	-	-	-	-	-	-
TR : Terres réservées	**9**	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-
UNO : Non organisé - Unorganized	**155**	-	-	-	-	117	20	10	2	-	-	1	5
V : Ville	**255**	-	-	-	-	255	-	-	-	-	-	-	-
VC : Village cri	**8**	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
VK : Village naskapi	**1**	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
VL : Village	**934**	-	-	-	84	197	116	39	325	121	46	4	2
VN : Village nordique	**14**	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-

AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT (AR)

Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand **noyau urbain** ainsi qu'aux **régions urbaines** et **rurales** adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins **10,000 habitants,** d'après les résultats du dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une **région métropolitaine de recensement (RMR)**.

Recensements : 1991, 1986, 1981 *, 1976 **, 1971 **, 1966 ***, 1961 ***

Règles et procédures opérationnelles

Chaque AR se compose de une ou plusieurs **subdivisions de recensement (SDR)** répondant à au moins un des critères suivants.

(1) La SDR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé.

(2) Au moins **50 %** de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé, d'après les données de 1981 sur le navettage.

(3) Au moins **25 %** de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé, d'après les données de 1981 sur le navettage.

(4) Si une SDR répond aux critères d'inclusion mais n'est pas contiguë à une AR, les données sur le navettage sont agrégées pour toutes les SDR au sein de la **subdivision de recensement unifiée (SRU)**. On décide ensuite de l'inclusion ou l'exclusion de l'ensemble de la SRU dans l'AR.

(5) Si le nombre de navetteurs est inférieur à **100,** les SDR sont exclues de l'AR, même si elles répondent aux critères (2) ou (3).

(6) Même si les SDR répondent aux critères (2), (3), (4) ou (5), la nécessité de maintenir la contiguïté de l'AR déterminera son inclusion ou son exclusion.

Les critères ci-dessus sont classés par ordre d'importance. Lorsqu'une SDR répond à certains de ces critères pour deux AR ou plus, elle est incluse dans celle qui correspond au critère le plus important. Si les critères ont la même importance, la décision est fondée sur la population réelle ou sur le nombre de navetteurs.

Il est possible que l'on s'écarte des critères de délimitation susmentionnés dans certains cas spéciaux. Par exemple, on peut se servir de sources de données actuelles pour inclure une SDR dans une AR si les pourcentages de **navetteurs** de 1981 sont près des pourcentages requis selon les critères de délimitation.

Le nom des AR est habituellement fondé sur celui des plus grands centres urbains dans l'AR.

AR ordinaires et unifiées

Dans certaines parties du pays, les AR voisines sont unies par des liens sociaux et économiques. Dans ce cas, elles sont regroupées de manière à constituer une AR unifiée unique. L'AR ordinaire est, en revanche, indépendante. Ou bien elle n'est pas attenante à une autre AR, ou bien elle n'entretient pas suffisamment de liens avec une autre AR pour lui être réunie.

Pour justifier l'unification, il faut que le nombre total des navetteurs entre les AR adjacentes représente au moins **35 %** de la population active demeurant dans la plus petite AR. Une fois regroupées, les AR d'origine deviennent des sous-régions (appelées **AR primaires**) au sein de l'AR unifiée.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Les utilisateurs doivent savoir que les limites des AR respectent celles des SDR. En outre, comme les limites des AR pour le recensement de 1991 sont fondées sur les données de 1981 sur le navettage, elles ne reflètent pas nécessairement les limites actuelles de l'intégration économique et sociale avec une région urbaine.

Les limites des AR peuvent différer de celles d'autres genres de régions telles que les régions de commerce, de marketing ou de planification régionale déterminées par les autorités locales à des fins de planification ou autres. Par conséquent, la définition d'AR doit être utilisée avec précaution lorsqu'il s'agit d'activités non statistiques.

La délimitation des AR est telle qu'elle permet d'établir des comparaisons statistiques entre toutes les AR du Canada.

Le nombre d'AR par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A à la page 193. Les sept AR suivantes ont été créées en 1991 en raison de l'augmentation de la population de leur noyau urbanisé, d'après les résultats du recensement de 1986 : Kentville (N.-É.), Port Hope (Ont.), Weyburn (Sask.), Estevan (Sask.), Grand Centre (Alb.), Wetaskiwin (Alb.) et Yellowknife (T. N.-O.). Six AR ont été supprimées du programme parce que la population de leur noyau urbanisé a baissé sous le minimum de 10,000 personnes, selon le recensement de 1986. Il s'agit de Carbonear (T.-N.), Montmagny (Qc), Chibougamau (Qc), Kapuskasing (Ont.), Flin Flon (Man./Sask.) et Trail (C.-B.).

Remarques : Le concept d'AR n'a pas changé entre 1986 et 1991.

* Plusieurs modifications ont été apportées aux critères de délimitation entre 1981 et 1986. Pour qu'une SDR soit comprise dans une AR, le pourcentage minimum de navetteurs est passé à 50 % en 1986, comparativement à 40 % en 1981. Il fallait en outre que le nombre de navetteurs soit égal ou supérieur à 100. Le critère relatif au navettage a été modifié entre 1981 et 1986 en partie pour maintenir la comparabilité historique. Il l'a également été en raison des différences dans la manière dont les données sur le lieu de travail ont été dépouillées en 1971 et 1981. Enfin, les AR adjacentes unies par des liens étroits ont été unifiées, et les sous-régions ont été appelées ARP. Voir à l'annexe I la liste complète des AR et des ARP qui les composent.

** En 1976 et 1971, les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines. Ces municipalités devaient être au moins partiellement urbaines et faire partie d'un noyau urbanisé de 2,000 habitants ou plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1,000 habitants ou plus, et sa densité était d'au moins 1,000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

*** En 1966 et 1961, les AR étaient appelées grandes agglomérations urbaines lorsqu'elles comptaient plus de 25,000 habitants, et régions urbanisées dans les autres cas.

AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT PRIMAIRE (ARP)

Voir **Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) - Agglomération de recensement primaire (ARP)** à la page 224.

CARTES DE RÉFÉRENCE

Les cartes de référence sont des cartes qui indiquent l'emplacement et les limites des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et publiées. Les principaux renseignements fournis sur les cartes de référence sont les limites, le nom et les codes des régions géographiques du recensement, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les rues, les routes, les voies ferrées, les rivières et les lacs.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles et procédures opérationnelles

Les renseignements sur les limites et le nom des régions géographiques du recensement sont tirés de la Base de données géocartographiques (BDG). Les renseignements de base sur les traits culturels et physiques proviennent de nombreuses sources, telles que le ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, les organismes provinciaux de cartographie ainsi que les autorités municipales et régionales. Cette information est reçue sous forme soit de cartes en papier, soit de fichiers informatiques.

Le personnel de Statistique Canada rassemble et reproduit cette information en se servant de divers procédés manuels et automatisés. La plupart des cartes de référence sont publiées sous forme de cartes en papier, mais certaines d'entre elles peuvent aussi être produites sur demande sur divers supports, notamment sur une pellicule transparente et sur un fichier informatique [voir la définition de **CARTLIB (Bibliothèque cartographique)**].

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

À l'aide des cartes de référence, les utilisateurs peuvent faire le lien entre les données du recensement publiées et les endroits en question.

Statistique Canada fournit des cartes de référence pour la plupart des régions géographiques pour lesquelles des données sont publiées, notamment les divisions de recensement et les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les secteurs de recensement et les circonscriptions électorales fédérales.

Les utilisateurs peuvent également se procurer sur demande plusieurs autres séries de cartes de référence qui, pour la plupart, identifient et situent les secteurs de dénombrement dans les régions géographiques plus étendues.

Il convient de prendre note qu'il n'existe pas de cartes de référence pour les secteurs de recensement provinciaux, ni pour les régions urbaines situées en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La liste complète des différentes séries de cartes de référence figure dans la publication intitulée Catalogue du recensement de 1991 (nº 92-302F au catalogue).

Les renseignements servant à tracer les fonds de carte des traits culturels et physiques proviennent de diverses sources qui peuvent être plus ou moins à jour et dont le degré de précision peut varier. Par conséquent, les renseignements relatifs aux fonds de carte fournis sur certaines cartes de référence et certaines parties des cartes de référence elles-mêmes peuvent être inexacts ou ne pas être à jour.

En revanche, les renseignements relatifs aux limites et au nom des régions géographiques du recensement sont à jour à la date de référence géographique pour le recensement (1er janvier 1991) alors que les données du recensement sont à jour le 4 juin 1991 (jour du recensement).

CARTES THÉMATIQUES

Les cartes thématiques sont des représentations de données statistiques sur une carte. Elles donnent un résumé des données statistiques, les relient avec les endroits en question et révèlent les tendances ou les liens géographiques.

Deux des cartes les plus courantes à Statistique Canada sont les cartes choroplèthes, sur lesquelles différentes teintes ou couleurs servent à représenter la classification des données (par exemple le taux de variation de la population selon les recensements) et les cartes par points, où chaque point représente un certain nombre d'événements (par exemple un point = 100 ménages).

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 *, 1961 *

Règles et procédures opérationnelles

Pour produire des cartes thématiques, on fait appel à la fois à des systèmes d'information géographique (SIG), à des logiciels de cartographie et à des appareils spécialisés de traçage.

En général, des fichiers numériques distincts sont fusionnés pour obtenir les éléments essentiels du fond de carte. Les limites des régions géographiques du recensement sont fusionnées avec les représentations numériques des littoraux, des rivières et des lacs. Toutes les incohérences, comme la présence de limites dans un cours d'eau ou de polygones « aberrants », sont ensuite supprimées. À Statistique Canada, ces opérations sont effectuées à l'aide du SIG Arc/Info.

On se sert ensuite de programmes informatiques de cartographie pour produire les cartes, les légendes, les histogrammes, les diagrammes de dispersion, le texte, les graphiques par points et les diagrammes à barres.

Les cartes peuvent être produites sur différentes unités périphériques de sortie. À Statistique Canada, on utilise le plus souvent un traceur à tambour rapide. Cet appareil est muni d'une tête photographique spéciale permettant le passage d'un faisceau lumineux focalisé au-dessus d'une pellicule photographique montée sur un tambour. Les cartes sont habituellement tracées selon l'échelle finale d'impression au moyen de transparents superposables permettant la séparation des couleurs, qui servent ensuite à l'impression lithographique habituelle.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Nota :

Le logiciel utilisé par Statistique Canada pour produire les cartes de répartition par points disperse au hasard le nombre de points requis sur la surface à tracer correspondant à l'unité géographique. Il ne situe pas les points à des endroits précis de la surface à tracer.

Considérations d'ordre qualitatif :

(1) Confidentialité, arrondissement aléatoire et suppression de données

Pour assurer la confidentialité, toutes les données du recensement sont soumises à une procédure appelée « arrondissement aléatoire » avant leur publication, pour qu'il soit impossible de faire le lien entre certains chiffres peu élevés et des particuliers identifiables. En outre, les données sont supprimées pour les régions où la population totale est inférieure à 250 habitants.

(2) Échantillonnage et pondération

Certaines données du recensement, qui sont fondées sur un échantillon de la population, sont ensuite pondérées pour que l'on puisse établir des estimations pour l'ensemble de la population. Pour certaines régions géographiques, il se peut que ces estimations pondérées ne reflètent pas exactement les données pour toute la population.

(3) Erreurs de couverture

Les données du recensement contiennent des erreurs de couverture, lesquelles se produisent chaque fois qu'une personne ou un ménage est oublié complètement, dénombré incorrectement ou compté plus d'une fois.

Applications :

Les cartes thématiques servent à illustrer les tendances de la population, du revenu, etc. selon les régions. Elles sont utiles à des fins de prise de décisions, d'élaboration de politiques ou de description.

Remarques : * Avant 1971, les cartes thématiques étaient produites selon des méthodes manuelles de cartographie. Depuis 1971, on fait appel à des outils de cartographie assistée par ordinateur.

CARTLIB (BIBLIOTHÈQUE CARTOGRAPHIQUE)

CARTLIB est un fichier numérique des limites des régions géographiques du recensement, servant à la cartographie thématique assistée par ordinateur. Chaque fichier CARTLIB présente les limites et les principaux traits hydrographiques (rivières, lacs, etc.).

Recensements : On peut se procurer les fichiers CARTLIB suivants :

Régions géographiques du recensement	Année
Secteurs de dénombrement (SD)	1991
Divisions de recensement (DR)	1991, 1986, 1981
Subdivisions de recensement (SDR)	1991, 1986
Subdivisions de recensement unifiées (SRU)	1991, 1986
Circonscriptions électorales fédérales (CÉF)	1986, 1976
Secteurs de recensement (SR)	1991, 1986, 1981, 1976
Écoumène (national)	1991, 1986, 1981, 1976
Écoumène (urbain)	1991, 1986

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

(1) Les fichiers CARTLIB sont conçus pour servir uniquement à la cartographie thématique. La précision de localisation de ces fichiers peut ne pas convenir à d'autres utilisations, comme la cartographie cadastrale ou l'extraction de données.

(2) Les fichiers CARTLIB peuvent être utilisés avec les données du recensement de la population et des logements, du recensement de l'agriculture ou d'autres enquêtes de Statistique Canada. L'appariement des données à la région géographique appropriée est possible grâce aux codes géographiques.

(3) Les fichiers CARTLIB sont offerts sur bande magnétique ou sur disquette.

CENTROÏDE

Le concept général de centroïde désigne une coordonnée géographique qui est un emplacement central représentatif d'une région géographique. Les centroïdes sont des points de référence géographiques facilitant l'extraction des données, l'établissement de cartes et/ou l'analyse des données.

Pour le recensement de 1991, on a défini deux genres de centroïdes en vue de l'extraction des données du recensement pour des secteurs définis par les utilisateurs : les centroïdes de SD et les centroïdes de côté d'îlot.

Les centroïdes de secteur de dénombrement sont situés dans le centre de gravité, soit à l'endroit où on présume qu'il y a une forte concentration de logements.

Les centroïdes de côté d'îlot sont situés à mi-chemin du côté d'îlot, en retrait à une distance perpendiculaire de 22 mètres du centre de la rue.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles et procédures opérationnelles

Centroïdes de SD

Les centroïdes de SD sont déterminés par les méthodes suivantes :

(1) Au centre de la gravité.

(2) Où les logements sont le plus présumément concentrés. Dans les régions incluses dans un Fichier principal de région (FPR), ces centroïdes sont calculés au moyen d'un algorithme informatique. Dans les régions non incluses dans un FPR, les centroïdes de SD sont attribués manuellement à la plus forte concentration de logements selon les renseignements provenant des cartes topographiques. Dans les régions où la répartition de la population est uniforme, les centroïdes de SD se trouvent près du centre de gravité.

Centroïdes de côté d'îlot

(1) Les centroïdes de côté d'îlot sont calculés dans tous les FPR selon les traits des adresses de rue entre deux traits consécutifs qui se rencontrent ou entre la fin d'une rue et l'intersection suivante lorsque le trait se trouvant à l'intersection n'est pas une limite matérielle (comme la limite d'un parc ou d'un aéroport).

(2) Les centroïdes de côté d'îlot sont calculés selon les mêmes règles pour les sections des autoroutes auxquelles une adresse peut être attribuée.

(3) En raison de cette méthode de calcul des centroïdes, si les coordonnées le long de la rue changent même légèrement, le centroïde de côté d'îlot change aussi, en général, même si le côté d'îlot lui-même n'a pas changé.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Dans les ouvrages de mathématiques et de géographie, un centroïde est normalement défini comme le centre de gravité d'un secteur. Par conséquent, les « centroïdes » de SD et de côté d'îlot définis en fonction du nombre de logements, tels qu'ils sont définis ci-dessus, ne sont pas, dans la plupart des cas, des centroïdes au sens propre du terme, mais plutôt des points centraux représentatifs dans le SD ou le côté d'îlot. Néanmoins, le terme « centroïde » est utilisé par souci d'uniformité avec la terminologie du recensement employée lors des quatre derniers recensements.

Les centroïdes de SD se situent tous dans les limites du SD approprié.

Aux fins du recensement, les centroïdes de SD et de côté d'îlot servent au géocodage et à la production de fichiers de conversion des codes postaux pour des régions définies par les utilisateurs. Ils sont également utilisés dans la cartographie automatisée et dans l'analyse spatiale des données sur les SD ou les côtés d'îlot.

En raison de la méthode utilisée pour les calculer, les centroïdes de côté d'îlot peuvent ne pas être uniques ; il se peut que les mêmes coordonnées soient attribuées aux côtés d'îlot perpendiculaires d'égale longueur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition des termes **Côté d'îlot**, **Secteur de dénombrement (SD)** et **Géocodage.**

Remarques : Avant 1991, les centroïdes de SD représentant le centre de gravité n'étaient pas générés. De même, à l'intérieur de la couverture des FPR, les centroïdes de SD

étaient selectionnés à l'aide d'un algorithme, d'après l'emplacement et le nombre de centroïdes de côtés d'îlot.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE (CÉF)

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : Loi électorale du Canada, 1990). Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada.

Les circonscriptions électorales fédérales sont définies selon les critères suivants :

(1) les limites légales et les descriptions sont du ressort du directeur général des élections et sont publiées dans la Gazette du Canada ;

(2) les limites des CÉF sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal.

Recensements : 1991, 1986 *, 1981 *, 1976 **, 1971 **, 1966 ***, 1961 ***

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Le directeur général des élections prépare à l'intention du gouverneur général en conseil l'Ordonnance de représentation, qui décrit la population de chaque circonscription électorale – et en détermine le nombre – auquel est attribué un nom et dont les limites sont déterminées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

D'après l'Ordonnance de représentation de 1987, seulement 13 des 295 CÉF ont conservé les limites qu'elles avaient selon l'Ordonnance de représentation précédente (1976). Il s'agit des CÉF suivantes :

Nouvelle-Écosse	12001	Annapolis Valley-Hants
	12006	Cumberland-Colchester
	12010	South Shore
	12011	South West Nova
Nouveau-Brunswick	13005	Gloucester
	13006	Madawaska-Victoria
	13009	Restigouche
Ontario	35037	Kingston and the Islands
	35051	Niagara Falls
	35072	Sarnia-Lambton
Yukon	60001	Yukon
Territoires du Nord-Ouest	61001	Nunatsiaq
	61002	Western Arctic

Le nom des CÉF peut être modifié en vertu d'une loi fédérale. La date de référence géographique pour les changements de nom des CÉF est le 1er janvier 1991 pour être reconnus par le recensement de 1991.

Remarques :

* Aux recensements de 1986 et 1981, les CÉF étaient établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1976.

** Aux recensements de 1976 et 1971, les CÉF étaient établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1966.

*** Aux recensements de 1966 et 1961, les CÉF étaient établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1952.

CLASSIFICATION GÉOGRAPHIQUE TYPE (CGT)

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques :

- les **provinces et territoires** ;
- les **divisions de recensement (DR)** ;
- les **subdivisions de recensement (SDR)**.

Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR), elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique :

Province/ territoire	Division de recensement	Subdivision de recensement
XX 2 chiffres	XX 2 chiffres	XXX 3 chiffres

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 *, 1971 *, 1966 **, 1961 **

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Des renseignements supplémentaires au sujet de la CGT sont fournis dans la Classification géographique type publiée par Statistique Canada (nos 12-571, -572, -573 au catalogue).

Remarques : Depuis 1981, la Classification géographique type est le seul système de classification géographique officiel utilisé pour la diffusion des données.

* En 1976 et 1971, les codes de la CGT ainsi que ceux du recensement ont servi à la diffusion des données.

** En 1966 et 1961, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données.

CODE POSTAL

Le code postal est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le traitement (tri et distribution) du courrier.

Recensements : 1991, 1986

Règles et procédures opérationnelles

Les caractères alphanumériques prennent la forme **ANA NAN,** où **A** correspond à une lettre de l'alphabet et **N** à un chiffre. Le premier caractère du code postal (attribué par ordre alphabétique d'est en ouest d'un bout à l'autre du Canada) correspond à la **province** ou au **territoire**, ou à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). On reconnaît les RTA rurales par la présence d'un 0 (zéro) en deuxième position du code de RTA.

Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les régions urbaines, l'UDL peut correspondre à un petit secteur bien défini au sein d'une RTA, comme un **côté d'îlot** (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues ou d'autres traits physiques), un immeuble d'appartements ou de bureaux ou encore une entreprise ou un organisme qui reçoit beaucoup de courrier.

Dans les régions rurales, l'UDL désigne une zone de service, c'est-à-dire la région desservie par le service de distribution à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale (par exemple, livraison rurale, poste restante ou boîte postale).

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

La figure 23A à la page 193 indique le nombre de codes postaux et de RTA qui existaient, selon la province ou le territoire, en juin 1991.

Le code postal représente un système de référence spatial qui permet la manipulation, l'extraction et l'analyse d'un grand nombre de données géographiques à un niveau très détaillé.

Lorsqu'on l'utilise comme outil d'appariement avec les fichiers administratifs, le code postal protège la confidentialité des noms et des adresses, tout en permettant d'agréger les données à un niveau plus détaillé.

Les limites des régions définies selon le code postal (RTA) ne respectent pas les limites géographiques normalisées (sauf à l'échelon provincial). Il y a cependant trois cas où la RTA d'une province dessert une **subdivision de recensement (SDR)** dans une province adjacente. Ce cas se présente lorsqu'une SDR chevauche une limite provinciale. Ainsi, la RTA « **R8A** » du Manitoba dessert les deux parties de Flin Flon situées au Manitoba et en Saskatchewan. Les RTA « **S9V** » et « **S0A** » de la Saskatchewan desservent les parties de Lloydminster se trouvant en Saskatchewan et en Alberta. La partie de la réserve indienne Makaoo 120 située en Alberta est desservie par le code postal rural « **S0M 2E0** » de la Saskatchewan.

Les codes postaux ruraux désignent l'emplacement du bureau de poste. La région effectivement desservie par un bureau de poste rural est déterminée par l'étendue de ses routes rurales. Par conséquent, le lien inféré avec les régions géographiques normalisées dépend de l'emplacement du bureau de poste et non de la région desservie.

Il est difficile de déterminer où demeure une personne en se fondant sur un code postal rural. Dans certains cas, un code postal rural valide dans le sud de la province est également utilisé pour desservir les établissements nordiques.

Les codes postaux urbains qui correspondent à une boîte postale ne peuvent pas non plus servir à trouver une adresse sur une rue parce que le code postal correspond à un bureau de poste.

L'utilisation de boîtes postales communautaires a entraîné un accroissement du territoire correspondant à un code postal. Dans les nouveaux secteurs en expansion, un code postal de boîte postale communautaire peut maintenant s'appliquer aux deux côtés de la rue aussi bien pour les nombres pairs et impairs et à différentes rues dans un rayon de 300 mètres de la boîte postale communautaire.

Les utilisateurs désireux d'obtenir de plus amples renseignements sur les applications et les limites des codes postaux doivent consulter la section Énoncé sur la qualité des données dans le document intitulé Fichier de conversion des codes postaux – Guide de l'utilisateur, disponible à la Division de la géographie.

COMPOSANTE DES RMR/AR

Il s'agit des **subdivisions de recensement (SDR)** qui constituent les unités de base d'une **région métropolitaine de recensement (RMR)**, d'une **agglomération de recensement (AR)**, d'une **région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)** ou d'une **agglomération de recensement primaire (ARP)**.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966 *, 1961 *

Remarques : * En 1966 et 1961, l'expression utilisée était « partie constituante ».

CÔTÉ D'ÎLOT

Le concept général de côté d'îlot désigne une petite unité géographique reconnaissable à laquelle des données du recensement peuvent être associées. L'objectif est de reconstituer approximativement, par agrégation, les secteurs demandés et définis par les utilisateurs en vue de l'extraction et de la totalisation de données du recensement.

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue, normalement situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues ou d'autres traits physiques (comme un ruisseau ou une voie de chemin de fer).

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

(1) Les données du recensement autres que les chiffres des ménages et de la population ne sont pas fournies par côté d'îlot pour des raisons de confidentialité.

(2) Pour accroître la précision des données extraites, il est recommandé que les secteurs demandés soient conformes aux côtés d'îlot du FPR. Pour le recensement de 1991, on compte plus de 400,000 centroïdes de côté d'îlot avec les chiffres de population correspondant. Le nombre de côtés d'îlot par province et territoire est indiqué à la figure 23A à la page 193.

(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la publication Renseignements par petits secteurs ou au Guide d'utilisateur du FPR ; consulter également les définitions de **Fichier principal de région (FPR),** de **Centroïde,** de **Secteur demandé** et de **Géocodage.**

DATE DE RÉFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE

La date de référence géographique est la date établie par Statistique Canada aux fins de l'établissement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le recensement de 1991, la date de référence géographique est le 1er janvier 1991.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 *, 1971 *, 1966 *, 1961 *

Règles et procédures opérationnelles

Il arrive souvent que les noms, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, annexions, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée assez à l'avance du jour du recensement pour que tous les changements soient intégrés à temps. En outre, les autorités fédérales et provinciales compétentes ne donnent avis de ces changements, en règle générale, qu'une fois qu'ils ont été apportés. Ce sont les raisons pour lesquelles le recensement diffuse les données selon les régions géographiques qui existaient le 1er janvier 1991, si les renseignements sur les changements étaient parvenus à Statistique Canada avant le 1er mars 1991.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Comme les données du recensement décrivent une situation qui existait le jour du recensement (4 juin 1991), alors que le cadre géographique est établi d'après les régions géographiques existant le 1er janvier 1991, les données peuvent avoir trait à des régions géographiques ayant changé dans l'intervalle écoulé.

Étant donné que les changements sont intégrés dans la mesure où les autorités fédérales et provinciales compétentes donne avis de ces changements, il se peut que le cadre géographique établi aux fins du recensement ne corresponde pas au cadre actuel en vigueur le 1er janvier 1991, si l'avis de changement n'a jamais été donné ou a été reçu après le 1er mars 1991.

Remarques : * Avant le recensement de 1981, la date de référence géographique était fixée à la même date que le jour du recensement. À partir du recensement de 1981, elle a été fixée au 1er janvier de l'année du recensement.

DENSITÉ DE LA POPULATION

Nombre de personnes au kilomètre carré de superficie nette.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Accessibilité de la densité de population selon l'année de recensement, 1961-1991

Année	SD	SDR[2]	SRU[3]	DR[2]	RI[3]	PROV[2]	RU[2]	RMR[2]	AR[2]	RMRP[3]	SR[3]	SRP[3]	CÉF[1]
1991		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1986		X	X	X		X	X	X	X			X	X
1981		X	X	X		X	X	X	X			X	X
1976		X	X	X		X	X	X	X			X	X
1971		X	X	X		X	X	X	X			X	X
1966		X	X	X		X	X	X	X			X	X
1961		X		X		X	X	X	X			X	X

[1] Données accessibles uniquement s'il y a agrégation de SDR ou de SR/SRP pour former une CÉF.
[2] Données publiées.
[3] Données accessibles sur demande.

Les données sur la densité de la population ont diverses autres applications, telles que la détermination des écoumènes et l'analyse spatiale.

Remarques : Depuis 1981, les données sur la densité de la population sont exprimées en nombre de personnes au kilomètre carré seulement.

DIVISION DE RECENSEMENT (DR)

Terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la **subdivision de recensement** et la **province** (par exemple, divisions, comtés, districts régionaux, municipalités régionales et sept autres genres de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement).

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Le nombre de divisions de recensement est passé de 266 en 1986 à 290 pour le recensement de 1991.

Au Québec, le nombre de divisions de recensement est passé de 76 en 1986 à 99 en 1991 en raison de l'implantation des municipalités régionales de comté (MRC) ou leur équivalent (par exemple communautés urbaines, territoires conventionnés). La structure des divisions de recensement au

Québec est donc tout à fait différente de celle du recensement précédent. On a regroupé les MRC suivantes (ou leur équivalent) pour former des divisions de recensement :

- le territoire conventionné de la région de la Baie James et l'administration régionale Kativik forment la division Territoire nordique ;
- la Minganie (MRC) et la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent forment la division Minganie - Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent ;
- Sept-Rivières (MRC) et Caniapiscau (MRC) forment la division Sept-Rivières - Caniapiscau.

En Colombie-Britannique, le Regional District of Peace River-Liard a été fractionné en deux « Regional Districts », Peace River et Fort Nelson - Liard, ce qui amène le nombre total de divisions de recensement à 30 dans cette province. Le Regional District of Greater Vancouver a été agrandi pour inclure des subdivisions de recensement adjacentes.

Voici la répartition des genres de divisions de recensement par **province** et **territoire**.

Genre de division de recensement	Province/territoire
Division	Terre-Neuve, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Québec[1]
Comté	Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick[2] et Ontario
District	Ontario
District municipality	Ontario
Metropolitan municipality	Ontario
Region	Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest
Municipalité régionale de comté	Québec
Regional district	Colombie-Britannique
Regional municipality	Ontario
United counties	Ontario
Communautés urbaines	Québec

1 Les groupes de MRC ou leur équivalent sont appelés divisions de recensement.

2 Au Nouveau-Brunswick, les divisions de recensement ne respectent pas les limites légales des comtés, et ce afin de respecter l'intégrité des subdivisions de recensement qui les composent.

Remarques : Le nombre de DR par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A à la page 193.

ÉCOUMÈNE (POPULATION)

Le terme écoumène, d'origine grecque, est utilisé par les géographes pour désigner la « surface habitée ».

Le concept d'écoumène est employé en cartographie thématique pour faire en sorte que la représentation spatiale des données du recensement soit limitée aux surfaces habitées.

On a défini deux écoumènes : un écoumène national et un écoumène urbain.

L'écoumène national a été établi pour permettre l'élaboration de cartes de divisions de recensement à des échelles de levé de 1/2,000,000 ou moins. Des « zones de représentation » d'écoumène ont été établies dans toutes les divisions de recensement. Le même écoumène peut être utilisé pour d'autres régions géographiques du recensement ; cependant, il se peut qu'il n'y ait pas de zone d'écoumène pour toutes les régions. Par exemple, environ 5 % de toutes les subdivisions de recensement (SDR) se trouvent en dehors de l'écoumène national ; il s'agit surtout de SDR éloignées se trouvant dans le nord du pays.

L'écoumène urbain a été déterminé pour permettre l'établissement de cartes thématiques pour la série des Atlas métropolitains. La compilation des échelles de levé de l'écoumène urbain varie entre 1/65,000 et 1/200,000. Si l'on utilisait une échelle plus petite que celle employée pour chaque région métropolitaine de recensement (RMR) dans cette série, on réduirait la grandeur minimale des zones de représentation au point que certaines d'entre elles pourraient devenir indiscernables des régions avoisinantes.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 (écoumène national)
1991, 1986 (écoumène urbain)

Règles et procédures opérationnelles

(1) Écoumène national

Aux fins du recensement de 1991, l'écoumène de population a été déterminé pour permettre l'établissement de cartes thématiques à des échelles de levé de 1/2,000,000 ou moins, et a été dérivé à l'aide d'un seuil de densité de la population. Pour les recensements de 1986, 1981 et 1971, l'écoumène a été établi d'après les connaissances locales de la surface habitée.

(2) Écoumène urbain

L'écoumène urbain a été déterminé pour permettre la production de cartes thématiques incluses dans la série des Atlas métropolitains à des échelles variant entre 1/65,000 et 1/200,000. L'écoumène urbain du recensement de 1991 constitue une version à jour de celui du recensement de 1986, obtenue au moyen d'images récentes fournies par l'appareil de cartographie thématique de satellite LANDSAT. Les critères utilisés pour délimiter l'écoumène sont fondés sur l'utilisation des terres à des fins résidentielles et à certaines fins institutionnelles, puisque les données du recensement sont recueillies dans les lieux de résidence et dans des établissements comme les hôpitaux et les prisons.

Le processus de généralisation cartographique de ces écoumènes urbains a consisté à sélectionner, à simplifier, à exagérer et/ou à réunir des zones d'écoumène. Chaque zone d'écoumène devait avoir une taille minimale d'environ 3.2 mm sur 3.2 mm (1/8" sur 1/8") à des échelles d'impression d'atlas, de sorte que l'on puisse voir les données représentées. Au moins une zone d'écoumène a été établie pour chaque secteur de recensement compris dans chaque RMR.

Chaque écoumène est établi pour être utilisé à une échelle de levé précise :

St. John's	1/130,000	Halifax	1/165,000	Québec	1/145,000
Montréal	1/115,000	Ottawa-Hull	1/165,000	Toronto	1/155,000
Hamilton	1/160,000	Winnipeg	1/160,000	Regina	1/165,000
Calgary	1/180,000	Edmonton	1/145,000	Vancouver	1/195,000

Si l'échelle employée est plus petite ou plus grande que l'échelle suggérée ci-dessus, les petites régions peuvent donc être difficiles à distinguer ou peut ne pas fournir de détail adéquat.

Note spéciale

Un écoumène agricole a été établi afin de mettre sur carte les données agricoles.

FERME DE RECENSEMENT

Ferme, ranch ou autre exploitation agricole où est produit, dans l'intention de le vendre, au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel et produits de la sève d'érable.

Recensements : 1991, 1986 *, 1981 *, 1976 **, 1971 ***, 1966 ***, 1961 ***

Remarques :

* Lors des recensements de 1981 et 1986, on entendait par ferme de recensement une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole dont la vente des produits agricoles, au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement, s'élevait à $250 ou plus. Les fermes dont l'exploitant prévoyait des ventes de $250 ou plus étaient également incluses.

** Aux fins du recensement de 1976, une ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'une superficie d'un acre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours de l'année 1975 s'élevait à $1,200 ou plus. L'unité de base pour laquelle un questionnaire était établi était appelée « exploitation agricole ». Ce terme correspondait à une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à $50 ou plus.

*** Avant le recensement de 1976, une ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à $50 ou plus.

FICHIER PRINCIPAL DE RÉGION (FPR)

Le FPR est un fichier lisible par ordinateur qui permet le codage suivant une grille géographique du réseau de rues et de certains autres traits physiques (comme les rivières, les lacs, les voies de chemin de fer et les limites municipales), au sein d'une région géographique, habituellement une subdivision de recensement. Pour établir les coordonnées, on utilise la projection universelle transverse de Mercator (système indiquant l'emplacement des différents points sur le globe).

Le FPR compte également deux autres composantes importantes :

a) le nom de toutes les rues et des autres traits physiques ;

b) pour les rues adressables, les intervalles d'adresses de voirie des intersections (coins) et les centroïdes de côté d'îlot qui sont établis par ordinateur.

Des FPR sont généralement créés pour les municipalités urbaines ayant une population de 50,000 habitants ou plus lors du recensement précédent, pour lesquelles des secteurs de recensement ont été délimités.

En règle générale, chaque FPR correspond à une subdivision de recensement (SDR). Cependant, pour accroître l'efficacité des opérations, certains FPR incluent plus d'une SDR.

Recensements : 1991 *, 1986 **, 1981 ***, 1976 ***, 1971 ***

Règles et procédures opérationnelles

(1) Les rues sont représentées par une ligne située approximativement en leur centre.

(2) Les principaux immeubles sont généralement représentés dans le FPR par une seule coordonnée.

(3) La représentation des traits composés ou incurvés (comme les bretelles d'autoroutes et les cours de triage) est généralisée et normalisée étant donné la vaste gamme de représentations fournies dans différents documents de référence.

(4) Pour en savoir plus sur les règles et la procédure opérationnelle, se reporter au Guide d'utilisateur du FPR, 1988, Division de la géographie.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

(1) La précision de localisation tel qu'indiqué dans le FPR ne permet généralement pas des applications telles que l'ingénierie ou l'arpentage, qui exigent des coordonnées d'une plus grande précision.

(2) Chaque FPR est normalement mis à jour tous les deux à cinq ans, d'après des cartes fournies par l'administration locale en question. Par conséquent, au moment du recensement, il se peut que des FPR ne soient pas à jour.

(3) Les FPR permettent toute une gamme d'applications relatives au recensement, notamment :

- le géocodage, par l'attribution de ménages aux côtés d'îlot du FPR ;
- la cartographie assistée par ordinateur en vue de la collecte ; pour le recensement de 1991, on s'est servi de 267 FPR, correspondant à 342 subdivisions de recensement, pour produire environ 23,500 cartes de secteurs de dénombrement.

(4) De nombreux organismes utilisent le FPR pour diverses applications, comme la planification du transport, la cartographie, le codage suivant une grille géographique, ainsi que l'expédition et l'acheminement assistés par ordinateur.

(5) Voir les définitions de **Côté d'îlot, Centroïde, Secteur demandé** et **Géocodage** pour obtenir d'autres termes connexes.

Remarques :

* Pour le recensement de 1991, les traits physiques autres que les rues appelés « SD fractionnés » ont été, dans certains cas, ajoutés au réseau du FPR, lorsque l'on en avait besoin pour permettre le codage des limites des secteurs de dénombrement ; on peut obtenir des FPR avec ou sans ces SD fractionnés. Lorsque l'on se sert d'un FPR du recensement de 1991 pour élaborer un produit du recensement ou que ce fichier est utilisé conjointement avec un produit du recensement, il faut employer le FPR contenant les SD fractionnés.

Se reporter à la figure 23A à la page 193 pour connaître la couverture des FPR du recensement de 1991.

** Avant le recensement de 1986, on a amélioré le contenu cartographique afin de favoriser la production de cartes servant à la collecte. Par la même occasion, on a défini des traits physiques supplémentaires et amélioré la forme globale des traits, y compris les courbes. (Nota : Pour le recensement de 1986, 38 FPR ont servi à produire 1,200 cartes de secteurs de recensement, ce qui correspond approximativement à 7,000 cartes de secteurs de dénombrement servant à la collecte.)

*** Les FPR ont été créés pour la première fois en vue du recensement de 1971. Ils avaient pour seule fonction de fournir de petites unités (côtés d'îlot) auxquelles les ménages du recensement seraient rattachés, aux fins d'extraction de données pour des régions non normalisées. Comme la précision spatiale n'était pas prioritaire, il arrivait que la représentation des traits était très généralisée dans certains cas. Les FPR contenaient également un nombre limité de traits physiques autres que des rues (comme des ruisseaux et des voies de chemin de fer).

GENRE DE SUBDIVISION DE RECENSEMENT

Le genre correspond au statut municipal de la **subdivision de recensement**. Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées en divers genres, selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles et procédures opérationnelles

Afin de mieux distinguer les SDR les unes des autres, le nom de chaque subdivision de recensement est généralement accompagné d'une indication du genre.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Pour le recensement de 1991, les genres de subdivisions de recensement sont identiques à ceux du recensement de 1986, à quelques exceptions près :

- le genre de SDR des terres secheltes en Colombie-Britannique correspond maintenant à « Indian government district (IGD) » ;

- certaines réserves dans le Nord du Québec sont désormais appelées « terres réservées (TR) ».

Remarques : Le nombre de SDR selon le genre et par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23B, page 194.

GÉOCODAGE

Le géocodage désigne la technique permettant d'attribuer un code géographique aux ménages du recensement et de les apparier à de petites unités géographiques. Il est ainsi possible d'offrir le service d'extraction (couramment appelé service de géocodage) par secteur demandé et défini par l'utilisateur.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles et procédures opérationnelles

(1) Les coordonnées (centroïdes) sont calculées de la façon expliquée sous la variable **Centroïde**.

(2) Pour les régions incluses dans le Fichier principal de région (FPR), les ménages sont appariés au centroïde de côté d'îlot approprié d'après leur adresse. Les ménages non inclus dans le FPR sont géocodés selon le centroïde de secteur de dénombrement correspondant.

(3) Une fois que la limite d'un secteur demandé est codée, les centroïdes qui sont compris à l'intérieur de cette limite sont sélectionnés par un algorithme informatique. De cette façon, les ménages correspondant aux centroïdes sélectionnés sont automatiquement choisis. Les données relatives aux variables correspondantes peuvent ensuite être totalisées.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif, applications et limitations

(1) La couverture du géocodage des côtés d'îlot s'est accrue depuis 1971. Alors qu'elle représentait environ 35 % de la population du Canada en 1971, ce pourcentage est passé à plus de 61 % en 1991. L'analyse de données longitudinales (par exemple l'extraction de données de cinq recensements pour les mêmes secteurs demandés) est possible, bien que la qualité des données puisse être moindre. La couverture des FPR n'est pas disponible pour chaque année de recensement ou si le nombre de SD dans les régions observées varient considérablement.

(2) Le système de géocodage permet d'offrir le service d'extraction pour les secteurs demandés et définis par les utilisateurs et sert également de base pour fournir des chiffres relatifs aux côtés d'îlot.

(3) Pour en savoir plus, voir les variables **Secteur demandé, Centroïde, Fichier principal de région (FPR), Secteur de dénombrement (SD)** et **Côté d'îlot.**

Remarques : Le système de géocodage offre une plus grande souplesse pour l'extraction et la totalisation des données pour les secteurs définis par les utilisateurs.

GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION URBAINE

Le groupe de taille de la population urbaine désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations où la répartition des **régions urbaines**, selon leur population de 1991, est indiquée selon les groupes de taille suivants :

Moins de 1,000		
1,000	à	2,499
2,500	à	4,999
5,000	à	9,999
10,000	à	24,999
25,000	à	49,999
50,000	à	99,999
100,000	à	249,999
250,000	à	499,999
500,000	à	999,999
1,000,000 ou plus		

Recensements : 1991, 1986, 1981 *, 1976 *, 1971 **, 1966 **, 1961 **

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Alors que les données sont totalisées selon ces groupes normalisés de taille de la population dans les publications du recensement, la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Statistique Canada considère comme urbaine toute région ayant une concentration démographique d'au moins 1,000 habitants et une densité de population d'au moins 400 personnes au kilomètre carré, selon le recensement précédent. Si une baisse de la population est survenue par la suite, il se peut que certaines régions urbaines aient une population de moins de 1,000 habitants selon le recensement actuel.

Remarques :

* Avant le recensement de 1986, les groupes de taille de la population utilisés étaient les suivants :

1,000	à	2,499
2,500	à	4,999
5,000	à	9,999
10,000	à	29,999
30,000	à	99,999
100,000	à	499,999
500,000 ou plus		

La base de données du recensement a été organisée de telle façon que des totalisations selon ces groupes de taille de la population antérieurs au recensement de 1986 puissent être faites sur demande.

** Avant le recensement de 1976, l'expression « groupe de taille de municipalité » servait à décrire ce même concept.

LOCALITÉ NON CONSTITUÉE (LNC)

Le concept de localité non constituée (LNC) désigne un groupe de **logements** (par exemple un établissement) n'ayant pas de limites légales ni d'administration locale.

Une LNC est définie comme un groupe d'au moins cinq logements occupés, dans une **région rurale**, connu localement sous un nom précis, mais n'ayant pas d'administration locale ni de limites légales. Le code de la **Classification géographique type (CGT)** attribué à une LNC est le même que celui de la **subdivision de recensement (SDR)** dans laquelle elle est située. Toutefois, les LNC se distinguent des SDR du fait qu'elles n'ont pas de statut légal ni de limites légales.

Recensements : 1991, 1986, 1981 *, 1971 *, 1966 *, 1961 *

Règles et procédures opérationnelles

Le recensement du Canada tient compte uniquement des LNC dont l'existence a été établie par les recenseurs au cours de la collecte sur le terrain. Il peut y avoir plus d'une LNC dans une SDR, et une LNC peut être située dans plus d'une SDR. Les LNC ne sont pas présentées si elles se trouvent dans une région définie par le recensement comme étant une **région urbaine**.

Afin que la méthode de repérage et de présentation des LNC soit le plus uniforme possible, les recenseurs ont pour instruction de repérer tous les groupes d'au moins cinq logements occupés, connus localement sous un nom précis mais n'ayant pas d'administration locale. Pour l'aider dans son travail, chaque recenseur reçoit la liste des LNC qui se trouvaient dans le **secteur de dénombrement (SD)** en question lors du dernier recensement. Le recenseur ajoute des localités sur cette liste ou en supprime, selon ce qu'il observe dans le cadre du dénombrement.

Les LNC ne sont pas présentées si elles se trouvent dans une région définie par le recensement comme étant une région urbaine, parce que les régions urbaines, telles qu'elles sont définies aux fins du recensement, sont elles-mêmes présentées comme des **régions géographiques** dans les publications du recensement. En outre, étant donné que les régions urbaines sont des zones bâties en continu et que les LNC sont des groupes de logements, il est difficile de distinguer les localités non constituées les unes des autres.

Notes spéciales

Bien que les LNC ne soient pas des régions géographiques normalisées, des chiffres de population et des renseignements de localisation ont été présentés pour les LNC dans le cadre de nombreux recensements.

Étant donné que, par définition, les localités non constituées sont des groupes de logements n'ayant pas de limites légales ou officielles, elles sont repérées principalement à l'étape de la collecte par les recenseurs, qui doivent, pour ce faire, porter un jugement sur la situation. C'est pourquoi il n'est pas recommandé de comparer les LNC et leurs chiffres de population d'un recensement à l'autre. Les LNC et leurs chiffres de population et de logements reflètent ce qui, de l'avis du recenseur, est connu localement comme une localité non constituée. Comme le nom de la LNC est repéré par le recenseur, il peut ne pas correspondre au nom officiellement reconnu et approuvé par les autorités **provinciales** ou **territoriales** ou par le Comité permanent canadien des noms géographiques.

Pour 1991, le fichier des noms de localité de Statistique Canada compte approximativement 28,000 **noms de localité**. On prévoit qu'environ 12,000 d'entre eux correspondront à des LNC.

Remarques : Depuis 1986, la présentation des LNC est plus restreinte en regard des recensements antérieurs, du fait que les LNC sont maintenant présentées pour les régions rurales uniquement.

NOM DE LOCALITÉ

Le nom de localité est un terme général pour désigner les localités, les quartiers urbains, les bureaux de poste, les collectivités et d'autres genres de **localités non constituées (LNC)**. Les noms de localité comprennent les noms de localités habitées, d'anciennes localités déjà habitées et d'autres noms reliés à une activité humaine quelconque.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles et procédures opérationnelles

Les principales sources de Statistique Canada pour obtenir des renseignements sur les localités et sur l'orthographe des noms de localité sont les suivantes :

- les noms relevés par les recenseurs lors du recensement ;
- les noms approuvés par les autorités **provinciales** et **territoriales** qui siègent au Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) et inclus dans la Base de données toponymiques du Canada. Le CPCNG est chargé de normaliser et de coordonner les politiques et les procédures concernant l'attribution des noms géographiques au Canada. Le secrétariat de ce comité se trouve au Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection du ministère de l'Énergie, Mines et Ressources.

Notes spéciales et applications

Tous les noms tirés des sources susmentionnées sont versés dans un fichier à Statistique Canada. Un code de la **Classification géographique type (CGT)** a été attribué à la plupart des noms figurant dans ce fichier. Certains noms, conservés à des fins historiques, ont un code provincial uniquement.

Au sein de Statistique Canada, on se sert des codes de la CGT attribués aux noms de localité afin de coder les réponses fournies dans le cadre du recensement ou d'autres enquêtes. Les auteurs d'enquêtes indépendantes peuvent utiliser les listes publiées des noms de localité et des codes de la CGT pour reférer leurs données aux régions normalisées de Statistique Canada.

Les LNC représentent un sous-ensemble de tous les noms de localité recueillis par Statistique Canada.

NOMS GÉOGRAPHIQUES

Les noms géographiques désignent l'ensemble de noms utilisés par Statistique Canada pour identifier les régions géographiques.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles et procédures opérationnelles

Les noms géographiques utilisés par Statistique Canada servent à désigner les localités habitées ou l'ayant déjà été. Statistique Canada ne recueille pas les noms des traits physiques tels que les lacs et les rivières.

Les utilisateurs ne doivent pas ignorer que les **régions géographiques** peuvent changer d'un recensement à l'autre. Par conséquent, lorsqu'il utilise des données tirées de deux recensements ou plus, l'utilisateur doit tenir compte des modifications apportées aux limites géographiques des régions comparées.

PARTIES DE RMR/AR

Le concept de parties de RMR/AR permet de faire la distinction entre les **régions urbaines** et **rurales** centrales et périphériques à l'intérieur d'une **région métropolitaine de recensement (RMR)** ou d'une **agglomération de recensement (AR)**. Il y a trois genres de parties d'une RMR/AR : le noyau urbanisé, la banlieue urbaine et la banlieue rurale.

Noyau urbanisé : Grande zone urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbanisé (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100,000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10,000 et 99,999 dans le cas d'une AR.

Banlieue urbaine : Zone urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur du noyau urbanisé.

Banlieue rurale : Tout territoire au sein d'une RMR ou d'une AR situé à l'extérieur des zones urbaines.

Recensements : 1991, 1986, 1981 *, 1976 **, 1971 **, 1966 ***, 1961 ***

Règles et procédures opérationnelles

Voir la définition de **Région urbaine (RU)** à la page 226.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Bien que chaque RMR et AR ait un noyau urbanisé, elle peut avoir ou non une banlieue urbaine ou une banlieue rurale. De même, dans les RMR et les AR qui sont divisées en **régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)** ou en **agglomérations de recensement primaires (ARP)**, chacune des RMRP et des ARP a un noyau urbanisé, mais n'a pas nécessairement une banlieue urbaine ou rurale.

Dans les RMR et les AR qui sont divisées en RMRP et en ARP, le noyau urbanisé total, la banlieue urbaine totale et la banlieue rurale totale correspondent respectivement à la somme des noyaux urbanisés, des banlieues urbaines et des banlieues rurales des RMRP et des ARP qui les composent.

Remarques :

* À partir de 1986, on a créé des RMRP et des ARP au sein de certaines RMR et AR. En raison de ce changement, certaines régions urbaines qui étaient des banlieues urbaines de RMR ou d'AR en 1981 sont devenues des noyaux urbanisés de RMRP ou d'ARP en 1986.

** En 1976 et en 1971, le noyau urbanisé était subdivisé en deux parties : la « ville principale » et le « reste ».

*** En 1966 et en 1961, un système de codage permettait d'établir une distinction, dans la RMR, entre la partie urbaine, divisée en MAU (« metropolitan area – urban », c'est-à-dire la partie de la RMR située dans la zone bâtie en continu) et en MAOU (« metropolitan area – outside urban », c'est-à-dire la partie de la RMR à l'extérieur de la zone non bâtie en continu), et la partie rurale de la région métropolitaine (MAR) [« metropolitan area – rural »].

PROJECTION CARTOGRAPHIQUE

Étant donné que la terre est ronde, le système utilisé pour transformer la surface ronde en une surface plane est la projection cartographique. Ce procédé consiste en certaines distorsions de la forme, de la superficie de la distance ou de l'orientation.

Pour situer des points les uns par rapport aux autres, il faut recourir à des systèmes de coordonnées. Actuellement, deux genres de systèmes sont généralement utilisés : le système de coordonnées géographiques (terre) fait appel à la latitude et à la longitude, et le deuxième système utilise des coordonnées rectangulaires planes (coordonnées cartésiennes).

Il est important de choisir une projection qui présente les propriétés convenant à la carte que l'on veut produire.

Latitude/longitude

Il s'agit d'un système de localisation sur la surface terrestre qui tient compte du fait que la terre est ronde.

La latitude mesure la distance angulaire (exprimée habituellement en degrés, minutes et secondes) vers le nord ou le sud à l'équateur, allant de 0 degré à l'équateur à 90 degrés aux pôles. Pour le compartiment continental du Canada, les latitudes varient approximativement entre 42 et 83 degrés nord.

La longitude correspond à la distance angulaire (exprimée habituellement en degrés, minutes et secondes) vers l'ouest au méridien d'origine qui traverse Greenwich, en Angleterre. Pour le compartiment continental du Canada, les longitudes varient approximativement entre 52 et 141 degrés ouest.

Recensements : 1991, 1986 *, 1981 *

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Les latitudes et les longitudes conviennent bien aux applications mondiales ou continentales. C'est la raison pour laquelle il s'agit du principal système de projection utilisé par les logiciels de cartographie les plus courants.

Si les cartes sont produites directement sur une surface plane à l'aide des latitudes et des longitudes comme s'il s'agissait de coordonnées cartésiennes, il se produit une distorsion importante sur le plan de la forme et de la superficie.

Les coordonnées de la latitude et de la longitude sont fournies pour de nombreux produits cartographiques numériques, y compris les fichiers des limites CARTLIB et le fichier de conversion des codes postaux (FCCP).

Projection universelle transverse de Mercator (UTM)

Il s'agit d'un système de projection normalisé à l'échelle internationale qui consiste à diviser la terre en 60 fuseaux de six degrés de longitude chacun. Le Canada se divise en 16 fuseaux portant les numéros 7 à 22 d'ouest en est.

Les positions d'ouest en est (abscisses) sont mesurées à partir d'un point différent pour chaque fuseau. Les abscisses sont comptées à partir du méridien central (appelé la ligne de 500,000 mètres), celles se trouvant à l'ouest de ce méridien ayant une valeur inférieure à 500,000 et celles se trouvant à l'est

ayant une valeur supérieure à 500,000. La valeur des abscisses est toujours supérieure à 0 et inférieure à 1,000,000.

Les positions du sud au nord (ordonnées) sont déterminées par leur distance en mètres de l'équateur. Étant donné que le point se trouvant à l'extrême sud du Canada est situé à environ 4,620,000 mètres de l'équateur, la valeur des ordonnées est toujours supérieure à 4,620,000.

Recensements : 1991 **, 1986 **, 1981 **, 1976 **, 1971 **

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

La forme, la distance et la superficie sont assez bien préservées dans chaque fuseau UTM. Cependant, ce n'est plus tout aussi vrai aux limites est et ouest du fuseau.

La projection UTM ne convient pas très bien à l'élaboration de cartes de l'ensemble du pays, au calcul des distances ou à l'analyse lorsque les limites des fuseaux UTM doivent être franchies.

La projection UTM est le système utilisé pour la plupart des travaux de cartographie topographique au Canada. Elle a aussi été utilisée pour de nombreux produits géographiques du recensement, y compris la plupart des cartes à grande échelle et les fichiers principaux des régions.

Projection conique conforme de Lambert

Il s'agit d'une projection cartographique qui permet de représenter de façon exceptionnellement précise, sur le plan de l'orientation et de la forme, les régions transversales d'est en ouest de la terre.

Les points sont indiqués en mètres, à l'aide des coordonnées des abscisses et des ordonnées, à partir d'une origine déterminée à l'avance.

Recensements : 1991 ***, 1986 ***, 1981 ***

Remarques :

* La latitude et la longitude dans les fichiers CARTLIB [voir **CARTLIB (Bibliothèque géographique)**] sont disponibles pour les recensements de 1991, 1986 et 1981. Elles sont également disponibles dans le Fichier de conversion des codes postaux (voir la définition **Code postal** pour les recensements de 1991 et 1986).

** La projection UTM sur des cartes de référence de grande échelle et dans les fichiers principaux de région [voir **Fichier principal de région (FPR)**] est disponible pour les recensements de 1991, 1986, 1981, 1976 et 1971. Elle est également disponible dans le Fichier de conversion des codes postaux (voir la définition **Code postal**) pour les recensements de 1991 et 1986.

*** La projection conique conforme de Lambert dans les fichiers CARTLIB et sur les cartes du Canada [voir **CARTLIB (Bibliothèque géographique)**] est disponible pour les recensements de 1991, 1986 et 1981. Elle est également disponible dans le Fichier de conversion des codes postaux (voir la définition **Code postal**) pour le recensement de 1986.

PROVINCE

Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base selon laquelle les données sont totalisées et recoupées.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

RÉGION AGRICOLE

Une région agricole est une région géographique infraprovinciale utilisée aux fins du recensement de l'agriculture pour diffuser les statistiques agricoles.

Recensements : 1991, 1986, 1981

Règles et procédures opérationnelles

Dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, une région agricole est un groupe de **divisions de recensement** adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles sont des groupes de **subdivisions de recensement unifiées** qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement. Pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, on n'a pas défini de régions agricoles.

Remarques : Le nombre de régions agricoles par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A , page 193.

RÉGION GÉOGRAPHIQUE

Toute région géographique délimitée ou utilisée pour la collecte, la totalisation, l'analyse et la diffusion des données du recensement.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques : Ces régions géographiques, comme il est mentionné dans l'introduction aux pages 189 et 190, sont subdivisées en unités administratives ou législatives et en unités statistiques.

Les unités législatives ou administratives sont généralement des régions délimitées par des autorités (par exemple les provinces) autres que Statistique Canada et, dans quelques cas, elles sont définies dans des lois fédérales ou provinciales :

provinces et territoires
circonscriptions électorales fédérales (CÉF)
divisions de recensement (DR)
subdivisions de recensement (SDR)
régions infraprovinciales (RI)

Dans certains cas, les unités législatives et administratives sont définies en partie par Statistique Canada de concert avec les autorités provinciales de façon à assurer l'uniformité nationale (voir RI, DR et SDR).

Les unités statistiques sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la collecte et la diffusion des données du recensement :

régions agricoles
subdivisions de recensement unifiées (SRU)
régions métropolitaines de recensement (RMR)
agglomérations de recensement (AR)
régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)
agglomérations de recensement primaires (ARP)
secteurs de recensement (SR)
secteurs de recensement provinciaux (SRP)
régions urbaines et rurales
parties de RMR/AR
composantes de RMR/AR
secteurs de dénombrement (SD)

Voir la figure 21, Hiérarchie des régions géographiques normalisées, à la page 191, pour connaître les liens entre ces unités et les liens avec les unités législatives ou administratives.

RÉGION INFRAPROVINCIALE (RI)

Il s'agit d'une unité géographique plus petite qu'une **province** (sauf pour l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires) constituée de groupes de **divisions de recensement** complètes.

Les régions infraprovinciales ont été créées parce que l'on avait besoin d'une unité géographique permettant l'analyse de l'activité économique régionale. Une telle unité est assez petite pour permettre une analyse régionale, tout en étant assez grande pour comprendre un nombre suffisant de répondants de sorte que, une fois les données confidentielles supprimées, il reste quand même une vaste gamme de statistiques à diffuser. Ces régions ont été établies d'après les travaux de Camu, Weeks et Sametz réalisés au cours des années 1950 ; certaines modifications mineures ont été apportées au fil des ans pour tenir compte des changements de limites des divisions de recensement et des avis des autorités provinciales.

Les régions infraprovinciales peuvent être des régions économiques ou administratives, ou encore des régions de planification. Dans certaines provinces, ces régions sont désignées en vertu d'une loi. Dans d'autres provinces, elles ont été établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province ou le territoire concerné.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Le nombre de régions infraprovinciales varie grandement d'une province à l'autre. Par exemple, l'Ontario compte cinq RI, alors qu'il y en a 16 au Québec.

L'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest représente chacun une région infraprovinciale.

Les régions infraprovinciales servent principalement à la diffusion de statistiques sur les permis de construire, l'impôt sur le revenu, les industries de la fabrication et l'emploi. Le recensement respecte les limites de ces régions afin de fournir des données pour des territoires géographiques comparables.

Remarques : Le Canada compte 68 régions infraprovinciales.

Le nombre de RI par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A, page 193.

Les RI du recensement de 1991 correspondent aux régions économiques de l'Enquête sur la population active (EPA), sauf en Colombie-Britannique.

En Colombie-Britannique, les RI coïncident avec les régions de développement qui sont établies par le ministère du Développement régional et économique de cette province dans le but de promouvoir le développement économique et d'assurer l'accessibilité des services gouvernementaux à toutes les régions de la province.

Au Québec, les RI du recensement de 1991 respectent les limites des « régions administratives » définies par cette province pour servir de base à la production de statistiques par les ministères provinciaux et à l'établissement de bureaux régionaux et locaux.

Dans toutes les autres provinces, les régions infraprovinciales ont été délimitées en collaboration avec les autorités provinciales et respectent les régions de l'EPA.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT (RMR)

Le concept général de région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand **noyau urbain** ainsi qu'aux **régions urbaines** et **rurales** adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins **100,000 habitants,** d'après les résultats du dernier recensement. Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

Les régions urbaines de plus petite taille, dont le noyau urbanisé compte au moins 10,000 habitants, sont comprises dans le programme des **agglomérations de recensement (AR)**.

Recensements : 1991, 1986, 1981 *, 1976, 1971 **, 1966 ***, 1961 ***

Règles et procédures opérationnelles

Chaque RMR se compose de une ou plusieurs **subdivisions de recensement (SDR)** répondant à au moins un des critères suivants.

(1) La SDR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé.

(2) Au moins **50 %** de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé, d'après les données de 1981 sur le navettage.

(3) Au moins **25 %** de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé, d'après les données de 1981 sur le navettage.

(4) Si une SDR répond aux critères d'inclusion, mais n'est pas contiguë à une RMR, les données sur le navettage sont agrégées pour toutes les SDR au sein de la **subdivision de recensement unifiée (SRU)**. On décide ensuite de l'inclusion ou l'exclusion de l'ensemble de la SRU dans la RMR.

(5) Si le nombre de navetteurs est inférieur à **100,** les SDR sont exclues de la RMR, même si elles répondent aux critères (2) ou (3).

(6) Même si les SDR répondent aux critères (2), (3), (4) ou (5), la nécessité de maintenir la contiguïté de la RMR déterminera son inclusion ou son exclusion.

Les critères ci-dessus sont classés par ordre d'importance. Lorsqu'une SDR répond à certains de ces critères pour deux RMR ou plus, elle est incluse dans celle qui correspond au critère le plus important. Si les critères ont la même importance, la décision est fondée sur la population réelle ou sur le nombre de navetteurs.

Il est possible que l'on s'écarte des critères de délimitation susmentionnés dans certains cas spéciaux. Par exemple, on peut se servir de sources de données actuelles pour inclure une SDR dans une RMR si les pourcentages de **navetteurs** de 1981 sont près des pourcentages requis selon les critères de délimitation.

Le nom des RMR est habituellement fondé sur celui des plus grands centres urbains dans la RMR.

RMR ordinaires et unifiées

Dans certaines parties du pays, les RMR et/ou AR voisines sont unies par des liens sociaux et économiques. Dans ce cas, elles sont regroupées de manière à constituer une RMR unifiée unique. La RMR ordinaire est, en revanche, indépendante. Ou bien elle n'est pas attenante à une autre RMR ou AR, ou bien elle n'entretient pas suffisamment de liens avec une autre RMR ou AR pour lui être réunie.

Pour justifier l'unification, il faut que le nombre total de navetteurs entre les RMR et les AR adjacentes représente au moins **35 %** de la population active demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Une fois regroupées, les RMR et AR d'origine deviennent des sous-régions (appelées **RMR ou AR primaires**) au sein de la RMR unifiée.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Les utilisateurs doivent savoir que les limites des RMR respectent celles des SDR. En outre, comme les limites des RMR pour le recensement de 1991 sont fondées sur les données de 1981 sur le navettage, elles ne reflètent pas nécessairement les limites actuelles de l'intégration économique et sociale avec une région urbaine.

Les limites des RMR peuvent différer de celles d'autres genres de régions telles que les régions de commerce, de marketing ou de planification régionale déterminées par les autorités locales à des fins de planification ou autres. Par conséquent, la définition de RMR doit être utilisée avec précaution lorsqu'il s'agit d'activités non statistiques.

La délimitation des RMR est telle qu'elle permet d'établir des comparaisons statistiques entre toutes les RMR du Canada.

En 1989, les responsables du Programme de l'assurance-chômage (A.-C.) ont adopté une nouvelle méthode pour établir les limites des régions économiques de l'A.-C., selon laquelle les limites des RMR servent à délimiter ces régions.

Le nombre de RMR par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A, page 193. Aucune nouvelle RMR n'a été créée en 1991 ; cependant, les RMR d'Edmonton et de Victoria ont subi des modifications importantes quant aux limites de leurs SDR composantes situées en périphérie.

Remarques : Le concept de RMR n'a pas changé entre 1986 et 1991.

* Plusieurs modifications ont été apportées aux critères de délimitation entre 1981 et 1986. Pour qu'une SDR soit comprise dans une RMR, le pourcentage minimum de navetteurs est passé à 50 % en 1986, comparativement à 40 % en 1981. Il fallait en outre que le nombre de navetteurs soit égal ou supérieur à 100. Le critère relatif au navettage a été modifié entre 1981 et 1986 en partie pour maintenir la comparabilité historique. Il l'a également été en raison des différences dans la manière dont les données sur le lieu de travail ont été dépouillées en 1981 et 1971. Enfin, les RMR ou AR adjacentes unies par des liens étroits ont été unifiées, et les sous-régions ont été appelées RMRP ou ARP. Voir à l'annexe I la liste complète des RMR et des RMRP ou ARP qui les composent.

** En 1971, la RMR était définie comme la principale zone de marché du travail, mais elle était délimitée en fonction d'autres critères fondés sur la composition de la population active, le taux de croissance démographique et l'accessibilité.

*** En 1966 et 1961, les RMR étaient délimitées autour des villes de 50,000 habitants ou plus, à condition que les critères de densité de la population et de composition de la population active soient satisfaits et que la RMR compte au total au moins 100,000 habitants.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT PRIMAIRE (RMRP) – AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT PRIMAIRE (ARP)

Le concept de région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et celui d'agglomération de recensement primaire (ARP) tient compte du fait que les **régions métropolitaines de recensement**

(RMR) et les **agglomérations de recensement (AR)** adjacentes sont intégrées, sur le plan social et économique, au sein d'une RMR ou d'une AR unifiée de plus grande taille.

Les RMR et les AR adjacentes peuvent être regroupées de manière à ne constituer qu'une seule RMR ou AR si, d'après les résultats du recensement précédent, le nombre de navetteurs qui se déplacent entre elles représente au moins **35 %** de la population active occupée demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Les RMR ou AR d'origine deviennent des sous-régions appelées RMRP ou ARP au sein de la RMR ou AR.

Recensements : 1991, 1986

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Les utilisateurs doivent savoir que les limites des RMRP et des ARP respectent celles des **subdivisions de recensement (SDR)**. En outre, comme les limites des RMRP et des ARP pour le recensement de 1991 sont fondées sur les données de 1981 sur le **navettage**, elles ne reflètent pas nécessairement les limites actuelles de l'intégration économique et sociale avec une région urbaine.

Les limites des RMRP et des ARP peuvent différer de celles d'autres genres de régions telles que les régions de commerce, de mercatique ou de planification régionale déterminées par les autorités locales à des fins de planification ou autres. Par conséquent, la définition de RMRP et ARP doit être utilisée avec précaution lorsqu'il s'agit d'activités non statistiques.

La délimitation des RMRP et des ARP est telle qu'elle permet d'établir des comparaisons statistiques entre toutes les RMRP et les ARP du Canada.

L'ARP de Sidney (C.-B.) et la RMRP de Victoria (C.-B.) n'existent plus depuis que leurs noyaux urbanisés ont été unifiés. Par conséquent, pour 1991, la RMR de Victoria n'est plus une RMR unifiée, mais bien une RMR ordinaire.

Le nombre de RMRP et d'ARP par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A à la page 193. La liste complète des RMR, AR, RMRP et ARP figure à l'annexe I.

RÉGION RURALE

Le concept général de région rurale s'applique à une région qui a une population clairsemée.

Statistique Canada définit les régions rurales comme les régions du Canada se trouvant en dehors des régions urbaines.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles et procédures opérationnelles

Voir les « Règles et procédures opérationnelles » applicables au concept de **Région urbaine (RU)**.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Voir les « Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications » s'appliquant au concept de **Région urbaine (RU).**

En outre, dans les régions du Canada considérées comme rurales, la densité de la population et les conditions de vie peuvent varier grandement. Les régions rurales comprennent :

- les petites villes, les villages et les autres localités comptant moins de 1,000 habitants selon le recensement précédent ;
- les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement pouvant comporter des domaines fonciers et d'autres terres utilisées à des fins non agricoles, ainsi que des terres servant à l'agriculture intensive ;
- les régions agricoles ;
- les régions éloignées et les réserves naturelles.

RÉGION URBAINE (RU)

Le concept général de région urbaine (RU) s'applique à une région dont la concentration démographique est élevée.

Statistique Canada définit une région urbaine comme une région ayant atteint une concentration démographique d'au moins 1,000 habitants et dont la densité de population est d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les résultats du recensement précédent. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme **région rurale**. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

Les régions urbaines séparées par des espaces libres de moins de deux kilomètres sont combinées pour former une seule région urbaine.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 *, 1971 **, 1966 **, 1961 **

Règles et procédures opérationnelles

La délimitation des régions urbaines est fondée principalement sur l'analyse de la concentration démographique et de la **densité de population**. Les données démographiques servant à établir les limites des régions urbaines peuvent être analysées à différents niveaux de précision géographique. Par souci d'efficacité, les régions urbaines sont décomposables en unités de base, en commençant par des unités géographiques de grande taille et en précisant la délimitation avec des unités plus petites. Les unités géographiques utilisées comme unités de base des régions urbaines sont examinées dans l'ordre suivant :

a) les **subdivisions de recensement** (SDR), selon leurs limites actuelles de recensement ;
b) les **secteurs de dénombrement** (SD), selon leurs limites d'après le recensement précédent ;
c) les parties de SD.

Statistique Canada applique les règles et les procédures suivantes, dans l'ordre où elles sont présentées, pour délimiter les régions urbaines.

(1) Les SDR comptant au moins 1,000 habitants et ayant une densité globale de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon le recensement précédent sont considérées comme des régions entièrement urbaines.

(2) Des SD sont ensuite annexés à la région urbaine s'ils sont adjacents à une SDR urbaine et s'ils ont (ou si des parties de ces derniers ont) une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon le recensement précédent.

(3) Dans d'autres régions, les SD ou parties de SD adjacents qui, une fois combinés, comptent au moins 1,000 habitants et ont une densité de population globale d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, selon le recensement précédent, sont considérés comme urbains.

(4) Les autres terrains qui sont considérés comme faisant partie d'une région urbaine (par exemple, les zones commerciales et industrielles, les gares de triage, les parcs et les cimetières) sont ensuite ajoutés aux régions où la population est concentrée.

(5) Pour qu'il soit facile de les repérer, les limites des régions urbaines sont ensuite modifiées de sorte qu'elles suivent des traits physiques reconnaissables tels que les rues, les routes, les voies ferrées, les rivières ou les lacs.

(6) Par souci de confidentialité et d'efficacité, si la différence entre la superficie d'une SDR et celle d'une région urbaine au sein de cette dernière est inférieure à 10 kilomètres carrés, alors la région urbaine est agrandie de façon à correspondre à l'ensemble de la SDR.

(7) On mesure ensuite les espaces libres entre les régions urbaines : si moins de deux kilomètres séparent deux ou plusieurs régions urbaines, ces dernières sont combinées pour former une seule région urbaine.

Le nom des régions urbaines est attribué selon les règles suivantes.

(8) Si la principale SDR au sein de la région urbaine est une ville ou un village, et si la population urbaine dans la SDR représente au moins 75 % de la population de la SDR, alors le nom de la SDR est attribué à la région urbaine.

(9) Si la population urbaine représente moins de 75 % de la population de la SDR, ou si la principale SDR n'est pas une ville ou un village, alors un **nom de localité** approprié est attribué à la région urbaine.

(10) Si la région urbaine compte deux ou plusieurs SDR principales, un nom composé lui est attribué.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

En raison des règles et de la procédure ci-dessus, les limites des régions urbaines peuvent ne pas correspondre précisément aux limites de leurs secteurs à forte densité de population. En général, cette situation devrait avoir peu d'incidence sur la population totale considérée comme urbaine, mais elle peut avoir des répercussions importantes, dans certains cas, sur la superficie considérée comme urbaine. Les programmes ou les recherches fondés sur une évaluation précise de la distance ou de la superficie pour les régions urbaines prises individuellement en seraient touchés.

Bien que toutes les régions urbaines aient une concentration démographique d'au moins 1,000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, l'application des règles (4), (5), (6) et (7) fait en sorte que, dans certaines régions urbaines, la densité générale de population est inférieure à 400 habitants au kilomètre carré.

Les données démographiques utilisées pour délimiter les régions urbaines sont tirées du recensement précédent. Dans les régions ayant connu une forte hausse ou une forte baisse de la population depuis le dernier recensement, il se peut que le terme urbain ou rural ne s'applique plus à la région en question compte tenu du nombre de ses habitants et de la densité de sa population ; en outre, ses limites peuvent ne plus correspondre aux limites actuelles du secteur à forte densité générale de population.

Remarques : Le nombre de régions urbaines par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A, page 193.

En 1991, cinq régions urbaines chevauchent les limites provinciales. Il s'agit de Campbellton (Nouveau-Brunswick-Québec), Hawkesbury (Québec-Ontario), Ottawa-Hull (Québec-Ontario), Flin Flon (Manitoba-Saskatchewan) et Lloydminster (Saskatchewan-Alberta).

* En 1976, les régions urbaines devaient avoir une concentration démographique d'au moins 1,000 habitants et une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré). Les régions urbaines étaient combinées si elles étaient séparées par des espaces libres de moins de un mille (1.6 kilomètre).

** En 1971, 1966 et 1961, les régions urbaines comprenaient : (1) les cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants ou plus ; (2) les localités non constituées ayant une population de 1,000 habitants ou plus et une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré ; (3) les banlieues urbanisées des régions décrites aux points (1) et (2), si elles avaient une population d'au moins 1,000 habitants et une densité de 1,000 habitants ou plus au mille carré.

SECTEUR DE DÉNOMBREMENT (SD)

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur.

Recensements : 1991 *, 1986 *, 1981 *, 1976 *, 1971 **, 1966 **, 1961 **

Règles et procédures opérationnelles

Les SD doivent répondre à des critères établis par la Division des opérations des enquêtes aux fins de la collecte sur le terrain.

Les SD doivent être le plus compact possible afin de réduire les déplacements au minimum et faciliter le travail des recenseurs. Les SD sont délimités de manière à ce que le recenseur puisse les situer sans difficulté. Ainsi, dans la mesure du possible, les limites des SD suivent des traits physiques facilement reconnaissables (par exemple le réseau des rues, les rivières).

Les critères de délimitation des secteurs de dénombrement (SD) sont les suivants :

(1) **logements** – le nombre de logements dans un secteur de dénombrement peut varier entre un maximum de 375 dans les grandes régions urbaines et un minimum de 125 dans les régions rurales ;

(2) limites – un secteur de dénombrement ne doit jamais chevaucher la limite d'une autre région géographique reconnue par le recensement.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Les secteurs de dénombrement (SD) sont des unités du recensement servant principalement à la collecte des données ; ils ne sont pas conçus pour servir à la diffusion des données. Cependant, le SD constitue la plus petite unité géographique pour laquelle on peut habituellement obtenir des données du recensement.

Les limites des SD peuvent changer d'un recensement à l'autre. Environ 40 % des SD de 1991 avaient les mêmes limites qu'en 1986 ; les autres ont changé de limites pour les raisons suivantes :

a) la croissance démographique ;
b) la modification des limites des **circonscriptions électorales fédérales** (**CÉF**) en 1987 ;
c) des changements apportés aux limites géographiques reconnues par le recensement ;
d) l'application de la méthode du « retour par la poste » aux régions où, en 1986, la méthode de la « reprise » était utilisée ;
e) des changements dans les critères de délimitation.

Remarques : Le nombre de SD par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A, page 193.

* Le nombre de logements par SD dépassait rarement 400.

** Le nombre de logements par SD dépassait rarement 300.

SECTEUR DE RECENSEMENT (SR)

Le concept général de secteur de recensement (SR) désigne un petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente au sein d'une grande région comportant un centre urbain ; ce territoire est déterminé avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme.

Les secteurs de recensement sont délimités conjointement par un comité local et par Statistique Canada selon les critères suivants.

(1) Dans la mesure du possible, les limites des secteurs de recensement doivent correspondre à des traits physiques permanents et facilement reconnaissables.

(2) La population d'un secteur de recensement doit se situer entre 2,500 et 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4,000 habitants, sauf pour les secteurs de recensement situés dans le secteur du centre des affaires, dans les autres principales zones commerciales ou industrielles ou dans les régions urbaines et rurales périphériques dont le nombre d'habitants peut être inférieur ou supérieur.

(3) Lorsqu'ils sont délimités pour la première fois ou subdivisés par la suite, les secteurs de recensement doivent être le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques économiques et sociales de leur population.

(4) Les secteurs de recensement doivent être le plus compact possible.

Toute **région métropolitaine de recensement (RMR)** et toute **agglomération de recensement (AR)** du Canada qui compte une **subdivision de recensement (SDR)**, c'est-à-dire une municipalité, dont la population s'élevait à 50,000 habitants ou plus lors du recensement précédent peut être incluse dans le programme de secteurs de recensement. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement est intégrée à ce programme, elle continue d'en faire partie même si, ultérieurement, le nombre de ses habitants devient inférieur à 50,000. Les SDR qui se trouvent déjà dans une RMR subdivisée en secteurs de recensement ne peuvent être incluses dans un programme de SR distinct lorsque leur population atteint 50,000 habitants.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961 et tous les recensements depuis 1941 *

Règles et procédures opérationnelles

Les critères de délimitation ci-dessus sont appliqués dans l'ordre où ils sont présentés. Les règles et les procédures servant à délimiter les SR sont décrites en détail dans le Manuel canadien des secteurs de recensement de 1991 (offert sur demande par la Division de la géographie).

On peut utiliser des lignes imaginaires comme limites des SR en l'absence de traits physiques à proximité. Il peut s'agir, notamment, de prolongements de rues, de servitudes pour les services publics ou le transport, de limites de propriétés et de limites municipales.

Comme la permanence est le critère le plus important, on évite de modifier les limites des secteurs de recensement. Les limites sont rarement révisées, et seulement lorsque c'est essentiel ; l'expansion de la superficie est réduite au minimum. Il peut être nécessaire de modifier les secteurs de recensement et leurs limites pour des raisons telles que la construction de routes, l'abandon de voies ferrées, le réaménagement urbain et la croissance de la banlieue.

Afin de répondre au critère de la permanence, les limites des secteurs de recensement ne respectent pas nécessairement les limites des subdivisions de recensement. Cependant, les limites des SR respectent toujours les limites des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que celles des **régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)** et des **agglomérations de recensement primaires (ARP)** qui les composent. Par conséquent, alors que l'agrégation des SR ne mène pas nécessairement aux SDR, elle mène toujours aux RMRP/ARP et aux RMR/AR.

Le critère relatif au nombre d'habitants a été établi pour les raisons suivantes :

- le nombre minimum de 2,500 habitants permet la totalisation de données statistiques significatives, surtout pour l'échantillon de 1/5 ;

- le nombre maximum de 8,000 habitants donne un intervalle assez étendu pour permettre la délimitation de secteurs homogènes dont la taille de la population peut varier, laisse de la place à un accroissement de la population et se traduit par une moyenne acceptable de 4,000 habitants pour les plus petits et les plus grands centres subdivisés en secteurs de recensement.

Compte tenu de l'intervalle et de la moyenne de population, la taille est suffisamment uniforme pour maintenir la comparabilité intra-urbaine des données. L'existence de SR dont la population ne se situe pas dans l'intervalle fixé est justifiée par les hypothèses de différenciation fonctionnelle (par exemple les zones industrielles et commerciales par rapport aux zones résidentielles), d'homogénéité et de croissance démographique.

Les SR au sein d'une RMR/AR sont numérotés, dans la mesure du possible, les uns à la suite des autres, en faisant un serpentin à partir du coin sud-est. Dans chaque RMR et AR subdivisée en SR, la SDR principale est numérotée en premier (commençant à 001), suivie des secteurs adjacents puis des secteurs situés en périphérie. Les secteurs de recensement sont identifiés à l'aide d'un système

strictement numérique comportant au moins trois chiffres (par exemple 234), représentant l'identificateur du SR initial, et au plus cinq chiffres (par exemple 234.01), dont les deux derniers correspondent aux fractionnements subséquents. La numérotation des secteurs de recensement ne change pas d'un recensement à l'autre afin de faciliter la comparabilité historique.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Pour le recensement de 1991, deux agglomérations de recensement se sont ajoutées au programme de secteurs de recensement ; il s'agit de Matsqui (Colombie-Britannique) et Red Deer (Alberta). Le nombre total de centres subdivisés en secteurs de recensement passe donc à 39. La liste complète des RMR et des AR faisant partie du programme apparaît à l'annexe I, page 291, ainsi que le nombre de SR inclus dans ce programme en 1991.

Pour le recensement de 1991 :

- la RMR de Calgary comprend la RMRP de Calgary et l'ARP d'Airdrie ; les secteurs de recensement respectent ces limites ;
- bien que Victoria ne soit plus une RMR unifiée et que l'ARP de Sidney n'existe plus, les limites des SR n'ont pas changé ;
- les limites de certaines des composantes périphériques des RMR d'Edmonton et de Victoria ont subi des modifications majeures, de sorte que les limites de certains SR ont été changées et/ou supprimées.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les SR sont utilisés à des fins non statistiques. Ils visent à permettre l'établissement de comparaisons statistiques nationales et historiques.

Il est possible d'obtenir sur demande, à la Division de la géographie, un tableau de conversion montrant le lien entre les secteurs de recensement de 1991 et ceux de 1986 pour chaque centre subdivisé en secteurs de recensement.

Les termes numéro de secteur de recensement et code de secteur de recensement ne sont pas synonymes. Dans le premier cas, il s'agit du « nom numérique » qui sert à identifier les SR sur les cartes et dans les produits de données, alors que le code est un identificateur non géographique à quatre chiffres servant à accéder à un SR dans les bases de données numériques du recensement.

Les **secteurs de recensement provinciaux (SRP)** constituent le complément des secteurs de recensement et sont délimités pour toutes les régions en dehors des centres subdivisés en secteurs de recensement. Ensemble, les SR et les SRP représentent toute la superficie du Canada.

Le concept de secteur de recensement vise les objectifs suivants :

- une méthode normalisée nationale de subdiviser des centres pouvant faire partie du programme selon les critères choisis ;
- des régions permanentes permettant la comparabilité historique des données ;
- un système commun de petites régions pouvant être utilisé par de nombreux groupes intéressés, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux ;
- un système qui est facile à comprendre, facile et peu coûteux à utiliser.

En raison de la nature du concept de SR et de l'existence d'une vaste gamme de données du recensement, les SR sont utiles dans de nombreuses applications, notamment :

- la planification et la recherche urbaine et régionale, comme l'élaboration, l'évaluation et la révision des plans officiels ;
- les études scolaires et les projets de recherche dans les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités ;
- les études de marché, visant entre autres à repérer les possibilités qui se présentent, à évaluer les localisations et à évaluer le marché potentiel ou la capacité de service dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs ou de la vente au détail.

Remarques : * En 1941 et 1946, le terme utilisé était « secteurs sociaux ».

SECTEUR DE RECENSEMENT PROVINCIAL (SRP)

Le concept général de secteur de recensement provincial (SRP) désigne un petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente qui se trouve à l'extérieur des **régions métropolitaines de recensement (RMR)** et des **agglomérations de recensement (AR)** faisant partie du programme de **secteurs de recensement (SR)**. Ensemble, les SR et les SRP représentent toute la superficie du Canada.

Les secteurs de recensement provinciaux sont délimités de façon à comprendre une population variant entre 3,000 et 8,000 habitants, la moyenne se situant de préférence à 5,000. Les limites, dans la mesure du possible, correspondent à des traits physiques permanents.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 *

Règles et procédures opérationnelles

Dans certaines **provinces**, les SRP ont été délimités à l'origine d'après les unités géographiques ou les limites proposées par les autorités provinciales. Depuis ce temps :

- des SRP ont été subdivisés compte tenu de la croissance de la population ;
- des limites ont été modifiées pour répondre aux exigences opérationnelles de Statistique Canada ;
- des limites ont été modifiées ou des SRP remplacés à mesure que les RMR et les AR au sein du programme de secteurs de recensement ont pris de l'expansion ou lorsque des AR ont été incluses dans le programme de secteurs de recensement.

Comme les SRP sont destinés à servir de secteurs permanents permettant la comparabilité historique des données, on n'a ménagé aucun effort pour réduire au minimum tant le nombre que l'ampleur des modifications apportées aux limites. Pour la même raison, les limites des SRP ne correspondent pas nécessairement aux limites des **subdivisions de recensement (SDR)**, c'est-à-dire des municipalités. Néanmoins, les limites des SRP respectent toujours les limites des provinces et les limites externes des RMR et des AR faisant partie du programme de secteurs de recensement.

Les SRP sont numérotés par province, en serpentin, à partir du coin sud-est. Les numéros de SRP comportent au moins quatre chiffres (par exemple 0001) et au plus six chiffres (par exemple 0001.01).

Un intervalle de numéros de SRP est attribué à chaque province (c'est-à-dire que le numéro 0001 ne correspond pas au premier SRP de chaque province). Des numéros ont été sautés dans la numérotation des SRP, et ce pour deux raisons : à l'origine, les SRP incluaient des SR ; il a toutefois été décidé de limiter les SRP aux secteurs ne faisant pas partie du programme de secteurs de recensement, et des SRP sont retirés à mesure que la couverture des secteurs de recensement s'élargit. Ce ne sont pas tous les numéros de SRP compris dans chaque intervalle qui sont actuellement utilisés. La numérotation des SRP est stable d'un recensement à l'autre afin de faciliter la comparabilité historique.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Pour le recensement de 1991 :

- les SRP n'ont pas été subdivisés pour refléter la croissance démographique depuis 1981 ;
- les limites des SRP en périphérie des RMR d'Edmonton et de Victoria ont été modifiées en fonction des changements apportés aux limites de ces deux RMR ;
- les SRP de 1986 dans les AR de Red Deer (Alb.) et de Matsqui (C.-B.) ont été remplacés en 1991 par des SR.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les SRP sont utilisés à des fins non statistiques. Ils visent à permettre l'établissement de comparaisons statistiques nationales et historiques.

Il est possible d'obtenir sur demande, à la Division de la géographie, un tableau de conversion montrant le lien entre les secteurs de recensement provinciaux de 1991 et ceux de 1986.

Les termes <u>numéro de SRP</u> et <u>code de SRP</u> ne sont pas synonymes. Dans le premier cas, il s'agit du « nom numérique » qui sert à identifier les SRP sur les cartes et dans les produits de données, alors que le code est un identificateur non géographique à quatre chiffres servant à accéder à un SRP dans les bases de données numériques du recensement.

Le nombre de SRP par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A, page 193.

Les SRP sont utilisés pour la même gamme d'applications que les secteurs de recensement. Cependant, les utilisateurs doivent tenir compte du fait que l'agrégation des SRP ne permet habituellement pas de reconstituer les municipalités ou les agglomérations de recensement.

Remarques : * L'expression « agrégat de secteurs » était utilisée en 1971.

SECTEUR DEMANDÉ

Secteur pour lequel des données du recensement peuvent être extraites et totalisées. Il y a deux genres de secteurs demandés : les secteurs demandés normalisés et les secteurs demandés personnalisé.

Un <u>secteur demandé normalisé</u> correspond à l'une des régions géographiques définies pour le recensement. (Voir la définition **Région géographique** à la page 220.)

Un <u>secteur demandé personnalisé</u> (comme une zone de circulation ou un district scolaire) est un secteur pour lequel des données du recensement sont demandées et qui ne correspond à aucune région géographique normalisée.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles et procédures opérationnelles

Les secteurs demandés personnalisés peuvent être définis de différentes façons : il peut s'agir d'un secteur dont les limites sont dessinées sur un fond de carte acceptable, d'un secteur décrit par écrit selon les traits qui le limitent, d'un secteur correspondant à une rue entre deux intersections, d'un secteur compris dans un certain rayon ou dans une certaine gamme de rayons à partir d'un point donné, de secteurs de quadrillage réguliers dont la taille et l'emplacement sont précisés ou de l'agrégation des régions géographiques normalisées.

Une fois que les secteurs demandés personnalisés sont convertis sous forme lisible par machine, le système de géocodage est utilisé pour sélectionner les ménages qui correspondent à chaque secteur demandé. Pour ce faire, il suffit de grouper les côtés d'îlot [lorsque la couverture du Fichier principal de région (FPR) est complète] ou les secteurs de dénombrement (lorsqu'il s'agit de secteurs ne figurant pas dans le FPR) compris dans le secteur demandé, ou les deux à la fois (lorsque la couverture du FPR est partielle).

Un ensemble de secteurs demandés désigne un groupe de secteurs demandés personnalisés, qui sont établis pour un client. Ces secteurs demandés sont stockés dans l'ordinateur de l'Informathèque des secteurs demandés (ISD). Il y a une ISD pour les secteurs demandés normalisés et une autre pour les secteurs demandés personnalisés.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif, applications et limitations

(1) Pour assurer l'exactitude des totalisations de données, il est préférable que les secteurs demandés soient constitués de côtés d'îlot entiers dans les secteurs compris dans le FPR, ou de secteurs de dénombrement entiers ailleurs. Si le secteur demandé ne respecte pas cette contrainte, une approximation du secteur défini par l'utilisateur sera développée à partir des unités de base (c'est-à-dire les côtés d'îlot ou les secteurs de dénombrement) selon l'emplacement des centroïdes correspondants.

(2) Pour assurer l'exactitude des totalisations de données, les fonds de carte utilisés pour définir les secteurs demandés doivent fournir des renseignements précis et cohérents sur l'emplacement des limites, et faire l'objet d'un contrôle adéquat. Il est préférable que ces cartes aient été acceptées à l'avance.

(3) Des données seront supprimées s'il y a risque de porter atteinte à la confidentialité des données relatives aux personnes. Pour éviter cela, il faut normalement une taille de la population minimale, qui dépend de la variable pour laquelle des données sont extraites (au moins 100 personnes), avant qu'une totalisation donnée puisse être diffusée. Par conséquent, les secteurs demandés doivent comprendre une population supérieure à ce minimum.

SUBDIVISION DE RECENSEMENT (SDR)

Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 *, 1971 *, 1966 *, 1961 *

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Le recensement de 1991 a été fait en fonction des limites des subdivisions de recensement en vigueur le 1er janvier 1991 (**date géographique de référence** du recensement) et connues de Statistique Canada avant le 1er mars 1991.

Il est à noter que chacune des parties d'une subdivision de recensement qui chevauche une limite provinciale est considérée comme une SDR distincte.

Pour le recensement de 1991, les réserves indiennes qui étaient habitées le 3 juin 1986, le 3 juin 1981 et le 1er juin 1976 (c'est-à-dire lors des recensements de 1986, 1981 et 1976) ont été reconnues comme des SDR. Ont aussi été reconnues aux fins du recensement de 1991 les réserves indiennes qui, selon le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), avaient une population de 10 habitants ou plus entre le 3 juin 1986 et le 1er janvier 1991.

Les établissements indiens ont été reconnus comme des subdivisions de recensement par Statistique Canada avec la collaboration des autorités provinciales ou territoriales. En général, les établissements indiens se trouvent en territoire non organisé.

Un résumé des modifications apportées aux codes, aux noms, aux statuts et aux limites des subdivisions de recensement durant la période intercensitaire est offert sous forme de tableaux figurant dans la <u>Classification géographique type</u> (nº 12-573 au catalogue).

Remarques : Le nombre de SDR, par **province** et **territoire**, est indiqué à la figure 23B, page 194.

* Depuis le recensement de 1981, chaque réserve indienne et chaque établissement indien reconnu par le recensement a été considéré comme une SDR distincte et présenté séparément. Avant le recensement de 1981, toutes les réserves indiennes se trouvant dans une division de recensement étaient groupées et présentées comme une seule subdivision de recensement.

SUBDIVISION DE RECENSEMENT UNIFIÉE (SRU)

Le concept de subdivision de recensement unifiée désigne un groupe de petites **subdivisions de recensement** incluses dans une plus grande subdivision de recensement, créées par souci de commodité, afin de faciliter la référence géographique.

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées au sein des **divisions de recensement**, il faut appliquer les règles suivantes.

(1) Une subdivision de recensement dont la **superficie nette** est supérieure à 25 kilomètres carrés peut constituer une SRU à elle seule.

(2) Une subdivision de recensement dont la superficie nette est supérieure à 25 kilomètres carrés et qui est entourée par une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre est habituellement incluse dans la SRU formée par la subdivision de recensement qui l'entoure.

(3) Les subdivisions de recensement dont la superficie nette est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une subdivision de recensement de plus grande taille.

(4) Une subdivision de recensement dont la population excède 100,000 habitants d'après le dernier recensement constitue une SRU à elle seule.

(5) Le nom attribué à la subdivision de recensement unifiée est en général le nom de la subdivision de recensement, parmi toutes celles qui la composent, dont la superficie est la plus étendue.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 *, 1966 *

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Les subdivisions de recensement unifiées servent principalement à la diffusion des données du recensement de l'agriculture.

Les subdivisions de recensement unifiées peuvent avoir changé depuis le dernier recensement si les subdivisions de recensement qui les composent ont changé.

Pour le recensement de 1991, plusieurs subdivisions de recensement unifiées ont été modifiées au Québec à la suite de la mise en oeuvre de la nouvelle structure des divisions de recensement dans cette province.

Remarques : Le nombre de SRU par **province** et **territoire** est indiqué à la figure 23A, page 193.

* En 1971 et 1966, l'expression « code de référence » était utilisée.

SUPERFICIE

Brute

Surface en kilomètres carrés, y compris les nappes d'eau.

Les superficies des unités géographiques sont toutes calculées d'après les limites en vigueur le 1er janvier 1991, soit la date de référence géographique pour le recensement du Canada de 1991.

Les échelles de carte utilisées pour mesurer la superficie varient entre 1/50,000 et 1/250,000. Dans les régions urbaines à forte densité de population et les régions où la population est clairsemée, on utilise parfois de plus petites ou de plus grandes échelles.

Recensement : 1991

Règles et procédures opérationnelles

Ces superficies ont été mesurées à l'aide d'un fichier numérique des limites établi pour les secteurs de dénombrement. On peut donc déterminer la superficie brute pour toutes les autres unités géographiques normalisées de plus grande étendue. Pour ce faire, on calcule la superficie entre les limites de chaque secteur de dénombrement (SD) en se servant d'une projection normalisée, telle la projection universelle transverse de Mercator (UTM), et de la fonction de calcul de superficie du logiciel Arc/Info. La superficie calculée par le logiciel est fondée sur la projection utilisée à l'origine pendant le processus de numérisation. La conversion des coordonnées ZXY d'une projection à l'autre est également possible.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Les utilisateurs doivent savoir que ces données comprennent les nappes d'eau, comme les limites côtières d'un SD, et qu'il ne faut pas s'en servir pour calculer la densité de la population.

Nette

Surface en kilomètres carrés excluant les nappes d'eau visibles figurant sur les cartes servant à calculer la superficie.

Les superficies sont toutes calculées d'après les limites en vigueur le 1er janvier 1991, soit la date de référence géographique pour le recensement du Canada de 1991.

Recensements : 1991, 1986, 1976, 1971 *, 1966 *, 1961 *

Règles et procédures opérationnelles

Les échelles de carte utilisées pour mesurer la superficie varient entre 1/50,000 et 1/250,000. Dans les régions urbaines à forte densité de population et les régions où la population est clairsemée, on utilise parfois de plus petites ou de plus grandes échelles.

Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications

Le recensement du Canada fournit des données non officielles sur les superficies, qui servent uniquement à calculer la densité de la population.

Accessibilité de la superficie nette selon l'année de recensement, 1961-1991

Année	SD	SDR[2]	SRU[3]	DR[2]	RI[3]	PROV[2]	RU[3]	RMR[2]	AR[2]	RMRP[3]	ARP[3]	SR[3]	SRP[3]	CÉF[1]
1991		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1986		X	X	X		X		X	X	X	X	X	X	X
1981		X	X	X		X		X	X			X	X	X
1976		X	X	X		X		X	X			X	X	X
1971		X	X	X		X		X	X			X	X	X
1966		X	X	X		X	X	X	X			X		X
1961		X		X		X	X	X	X			X		X

1 Données accessibles uniquement s'il y a agrégation de SDR ou de SR/SRP pour former une CÉF.
2 Données publiées.
3 Données accessibles sur demande.

Les différentes méthodes utilisées pour le calcul des superficies brutes et nettes ne permettent pas de comparer précisément les deux figures.

Remarques : * Avant le recensement de 1976, toutes les superficies étaient calculées en milles carrés.

TERRITOIRE

Il s'agit de deux grandes divisions politiques du Canada, soit le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Du point de vue statistique, ces territoires sont l'équivalent des provinces, c'est-à-dire une unité de base pour laquelle des données sont totalisées et recoupées.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

TOWNSHIP, RANG ET MÉRIDIEN

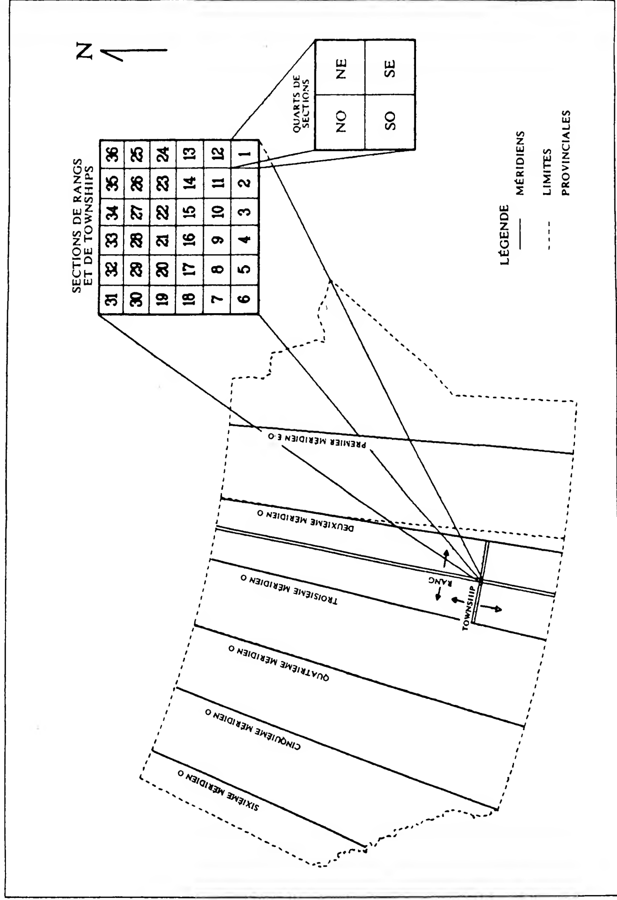
Le township, rang et méridien permet de situer un endroit, conformément à un système de morcellement régulier et systématique des provinces des Prairies en terrains rectangulaires faciles à distinguer. Les townships sont numérotés vers le nord à partir de la frontière internationale. Les rangs sont numérotés vers l'est à partir du premier méridien et vers l'ouest à partir des premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième méridiens. Chaque township/rang est divisé en 36 sections, elles-mêmes divisées en quatre quarts de section (voir la figure 24 à la page suivante).

Recensements : 1991, 1986, 1971, 1966, 1961

Notes spéciales et applications

L'indication du township, rang et méridien sert à désigner l'emplacement de la plupart des localités non constituées des Prairies.

Figure 24. Système de township, rang et méridien des provinces des Prairies



ANNEXES

Langue maternelle et langue parlée à la maison : classifications de 1991, 1986 et 1981

Des changements ont été apportés à la classification des langues utilisée dans les publications. La présente annexe établit un parallèle entre les classifications de 1991, 1986 et 1981.

En 1986, les langues ont été regroupées par familles linguistiques (langues latines, langues germaniques, etc.). En 1991, les familles des langues sino-tibétaines, des langues taï et des langues austro-asiatiques ont été ajoutées. De plus, certaines catégories résiduelles ont été rajoutées aux familles linguistiques (langues germaniques, n.i.a., langues dravidiennes, n.i.a., etc.). Enfin, étant donné leurs faibles effectifs, quelques langues autochtones présentées en 1986 ont été regroupées dans la catégorie « Langues athapascanes, n.i.a. » en 1991.

Les différentes catégories utilisées en 1991 ne correspondent pas toujours à une catégorie précise des classifications de 1986 et de 1981. Dans la plupart des cas, cependant, on peut néanmoins obtenir un effectif comparable en additionnant les chiffres se rapportant à chacune des langues de la famille linguistique. Par exemple, l'addition de l'effectif du chinois à celui de la catégorie des langues sino-tibétaines, n.i.a., est comparable à l'effectif du chinois publié en 1986.

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Français	Français	Français
Anglais	Anglais	Anglais
Langues non officielles	Langues non officielles	Langues non officielles
Langues autochtones	Langues autochtones	Langues amérindiennes et inuktitut [1]
Langues algonquines	Langues algonquines	Langues algonquines
Cri	Cri	Cri
Malécite	Malécite	Non disponible
Micmac	Micmac	Non disponible
Montagnais-naskapi	Montagnais-naskapi	Non disponible
Ojibway	Ojibway	Ojibway
Pied-noir	Pied-noir	Non disponible
Langues algonquines, n.i.a.	Langues algonquines, n.i.a.	Langues algonquines, n.d.a. *, n.c.a.
Langues athapascanes (déné)	Langues athapascanes (déné)	Langues athapascanes
Chilcotin	Chilcotin	Non disponible
Chipewyan	Chipewyan	Non disponible
Esclave du Nord (Peau-de-lièvre)	Peau-de-lièvre	Non disponible
Esclave du Sud	Esclave	Non disponible
Flanc-de-chien	Flanc-de-chien	Non disponible
Kutchin-gwich'in (loucheux)	Kutchin (loucheux)	Non disponible
Porteur	Porteur	Non disponible
Non disponible	Kaska (nahani)[2]	Non disponible
Non disponible	Tahltan[2]	Non disponible
Non disponible	Tutchone[2]	Non disponible

Voir le nota et les renvois à la fin de l'annexe A, page 247.

Langue maternelle et langue parlée à la maison : classifications de 1991, 1986 et 1981 – suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Non disponible	Yellowknife[2]	Non disponible
Langues athapascanes, n.i.a.	Langues athapascanes, n.i.a. *	Non disponible
Haïda	Haïda	Langues haïdas
Langues iroquoises	Langues iroquoises	Langues iroquoiennes
Mohawk	Mohawk	Non disponible
Langues iroquoises, n.i.a.	Langues iroquoises, n.i.a.	Non disponible
Kutenai	Kutenai	Langues kootenayennes
Langues salishennes	Langues salishennes	Langues salishennes
Dakota	Dakota	Langues siouennes
Tlingit	Tlingit	Langues tlingites
Tsimshian	Tsimshian	Langues tsimshennes
Langues wakashanes	Langues wakashanes	Langues wakashennes
Langues amérindiennes, n.i.a.	Langues amérindiennes, n.i.a.	Indien, n.d.a. *
Inuktitut	Inuktitut	Inuktitut
Langues latines	Langues latines	Non disponible
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Italien	Italien	Italien
Portugais	Portugais	Portugais
Roumain	Roumain	Roumain
Langues latines, n.i.a. [3]	Non disponible	Non disponible
Langues germaniques	Langues germaniques	Non disponible
Allemand	Allemand	Allemand
Yiddish	Yiddish	Yiddish
Langues germaniques, n.i.a. [4]	Non disponible	Non disponible
Langues néerlandaises	Langues néerlandaises	Langues néerlandaises
Flamand	Flamand	Flamand
Frison	Frison	Frison
Néerlandais	Néerlandais	Hollandais
Langues scandinaves	Langues scandinaves	Langues scandinaves
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Langues celtiques	Langues celtiques	Langues celtiques
Gallois	Gallois	Gallois
Langues gaéliques	Langues gaéliques	Langues gaéliques
Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.d.a. *, n.c.a.

Voir le nota et les renvois à la fin de l'annexe A, page 247.

Langue maternelle et langue parlée à la maison: classifications de 1991, 1986 et 1981 - suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Langues slaves	Langues slaves	Non disponible
Biélorussien	Biélorussien	Biélorusse
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Polonais	Polonais	Polonais
Russe	Russe	Russe
Serbe	Serbe	Serbe
Serbo-croate	Serbo-croate	Non disponible
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Slovène	Slovène	Slovène
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.	Autres langues européennes *
Langues baltes	Langues baltes	Langues baltes
Letton	Letton	Letton
Lituanien	Lituanien	Lithuanien
Langues finno-ougriennes	Langues finno-ougriennes	Non disponible
Estonien	Estonien	Estonien
Finnois	Finnois	Finnois
Hongrois	Hongrois	Magyar (Hongrois)
Grec	Grec	Grec
Arménien	Arménien	Arménien
Langues turques	Langues turques *	Turc
Turc	Non disponible	Non disponible
Langues turques, n.i.a. [5]	Non disponible	Non disponible
Langues sémitiques	Langues sémitiques	Langues sémitiques
Arabe	Arabe	Arabe
Hébreu	Hébreu	Hébreu
Maltais	Maltais	Non disponible
Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.d.a. *, n.c.a.
Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes	Langues indo-pakistanaises *
Baloutche	Non disponible	Non disponible
Bengali	Bengali	Bengali
Gujarati	Non disponible	Non disponible
Hindi	Hindi	Hindi
Kurde	Non disponible	Non disponible
Marathi	Non disponible	Non disponible
Ourdou	Ourdou	Ourdou

Voir le nota et les renvois à la fin de l'annexe A, page 247.

Langue maternelle et langue parlée à la maison : classifications de 1991, 1986 et 1981 - suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Pachto	Non disponible	Non disponible
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Persan (farsi)	Persan (farsi)	Iranien [6]
Singhalais	Singhalais	Cingalais
Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-pakistanaises, n.d.a., n.c.a.
Langues dravidiennes	Langues dravidiennes *	Non disponible
Malayalam	Malayalam	Malayalam
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Telougou	Telougou	Telougou
Langues dravidiennes, n.i.a. [7]	Non disponible	Non disponible
Japonais	Japonais	Japonais
Coréen	Coréen	Coréen
Langues sino-tibétaines	Non disponible	Non disponible
Chinois	Chinois *	Chinois
Langues sino-tibétaines, n.i.a. [8]	Non disponible	Non disponible
Langues taï	Non disponible	Non disponible
Lao [9]	Non disponible	Non disponible
Thaï	Thaï	Kam-Taï
Langues austro-asiatiques	Non disponible	Non disponible
Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien) *	Cambodgien
Vietnamien	Vietnamien *	Vietnamien
Langues austro-asiatiques, n.i.a. [10]	Non disponible	Non disponible
Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes *
Indonésien (malais)	Indonésien (malais)	Malais, Bahasa
Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)	Philippin et Tagal
Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.d.a., n.c.a.
Langues asiatiques, n.i.a.	Langues asiatiques, n.d.a., n.i.a.	Autres langues asiatiques, n.d.a., n.c.a.
Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises	Non disponible
Langues bantoues	Langues bantoues	Non disponible
Swahili	Swahili	Souahili

Voir le nota et les renvois à la fin de l'annexe A, page 247.

Langue maternelle et langue parlée à la maison : classifications de 1991, 1986 et 1981 - fin

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Langues bantoues, n.i.a.	Langues bantoues, n.i.a.	Bantou, n.d.a., n.c.a.
Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues du Niger-Congo
Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.d.a., n.c.a.
Langues créoles	Langues créoles	Non disponible
Autres langues	Autres langues *	Autres *

* Indique un changement important aux langues et/ou aux dialectes qui composent une catégorie particulière.

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs
n.d.a. = non déclarées autrement
n.c.a. = non classées ailleurs

1 L'addition de l'effectif des langues amérindiennes à celui de la catégorie inuktitut en 1981 est comparable à l'effectif des langues autochtones en 1986 et en 1991.

2 En 1991, ces langues sont incluses dans la catégorie « langues athapascanes, n.i.a. ».

3 Figurent entre autres dans cette catégorie le catalan, l'occitan et le latin.

4 Cette catégorie comprend le feroé, le luxembourgeois, l'afrikaans et l'alsacien.

5 Cette catégorie était codée avec les langues turques en 1986. En 1991, elle comprend entre autres l'azari et l'azerbaijani.

6 Dans les publications de 1981, l'iranien n'était pas considéré comme une langue indo-pakistanaise.

7 Parmi les langues figurant dans cette catégorie, on retrouve le kannada, le brahui et le kurukhi.

8 Cette catégorie était codée avec le chinois en 1986. En 1991, elle comprend entre autres le haka, le manipuri et le tibétain.

9 Le lao était codé avec le taï en 1986.

10 Les langues figurant dans cette catégorie incluent entre autres le mundari et le santali.

Connaissance des langues non officielles : classification de 1991

Cette annexe présente la classification des langues non officielles utilisée lors du recensement de 1991. Cette classification, à l'exclusion du français, de l'anglais et des langages gestuels, est identique à celle utilisée pour la langue maternelle et la langue parlée à la maison.

Langues non officielles

- Langues autochtones
  - Langues algonquines
    - Cri
    - Malécite
    - Micmac
    - Montagnais-naskapi
    - Ojibway
    - Pied-noir
    - Langues algonquines, n.i.a.
  - Langues athapascanes (déné)
    - Chilcotin
    - Chipewyan
    - Esclave du Nord (Peau-de-lièvre)
    - Esclave du Sud
    - Flanc-de-chien
    - Kutchin-gwich'in (loucheux)
    - Porteur
    - Langues athapascanes, n.i.a.
  - Haïda
  - Langues iroquoises
    - Mohawk
    - Langues iroquoises, n.i.a.
  - Kutenai
  - Langues salishennes
  - Dakota
  - Tlingit
  - Tsimshian
  - Langues wakashanes
  - Langues amérindiennes, n.i.a.
  - Inuktitut
- Langues latines
  - Espagnol
  - Italien
  - Portugais
  - Roumain
  - Langues latines, n.i.a.
- Langues germaniques
  - Allemand
  - Yiddish
  - Langues germaniques, n.i.a.
  - Langues néerlandaises
    - Flamand
    - Frison
    - Néerlandais
  - Langues scandinaves
    - Danois
    - Islandais
    - Norvégien
    - Suédois
- Langues celtiques
  - Gallois
  - Langues gaéliques
  - Langues celtiques, n.i.a.
- Langues slaves
  - Biélorussien
  - Bulgare
  - Croate
  - Macédonien
  - Polonais
  - Russe
  - Serbe
  - Serbo-croate
  - Slovaque
  - Slovène
  - Tchèque
  - Ukrainien
  - Langues slaves, n.i.a.
- Langues baltes
  - Letton
  - Lituanien
- Langues finno-ougriennes
  - Estonien
  - Finnois
  - Hongrois

Voir le nota à la fin de l'annexe B, page suivante.

Connaissance des langues non officielles : classification de 1991 – fin

Grec
Arménien

Langues turques
- Turc
- Langues turques, n.i.a.

Langues sémitiques
- Arabe
- Hébreu
- Maltais
- Langues sémitiques, n.i.a.

Langues indo-iraniennes
- Baloutche
- Bengali
- Gujarati
- Hindi
- Kurde
- Marathi
- Ourdou
- Pachto
- Pendjabi
- Persan (farsi)
- Singhalais
- Langues indo-iraniennes, n.i.a.

Langues dravidiennes
- Malayalam
- Tamoul
- Telougou
- Langues dravidiennes, n.i.a.

Japonais
Coréen

Langues sino-tibétaines
- Chinois
- Langues sino-tibétaines, n.i.a.

Langues taï
- Lao
- Thaï

Langues austro-asiatiques
- Khmer (cambodgien)
- Vietnamien
- Langues austro-asiatiques, n.i.a.

Langues malayo-polynésiennes
- Indonésien (malais)
- Tagalog (pilipino)
- Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.

Langues asiatiques, n.i.a.

Langues nigéro-congolaises
- Langues bantoues
  - Swahili
  - Langues bantoues, n.i.a.
- Langues nigéro-congolaises, n.i.a.

Langues africaines, n.i.a.

Langues créoles

Langages gestuels

Autres langues

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs

Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1991, 1986 et 1981

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Né au Canada		
Terre-Neuve	Terre-Neuve	Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Québec	Québec	Québec
Ontario	Ontario	Ontario
Manitoba	Manitoba	Manitoba
Saskatchewan	Saskatchewan	Saskatchewan
Alberta	Alberta	Alberta
Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Yukon	Yukon	Yukon
Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest
Né à l'extérieur du Canada		
Amérique du Nord		
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Groenland	Groënland	Danemark
Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre et Miquelon
Amérique centrale		
Belize	Belize	Belize
Costa Rica	Costa Rica	Costa Rica
El Salvador	El Salvador	El Salvador
Guatemala	Guatemala	Guatemala
Honduras	Honduras	Honduras
Mexique	Mexique	Mexique
Nicaragua	Nicaragua	Nicaragua
Panama	Panama	Panama, Zone du canal de Panama
Caraïbes et Bermudes		
Anguilla	Anguilla	Anguilla
Antigua	Antigua	Antigua
Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises
Aruba	Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises
Bahamas	Bahamas	Bahamas
Barbade	Barbade	Barbade
Bermudes	Bermudes	Bermudes
Caïmans, Îles	Caïmans, Îles	Caymans, Îles
Cuba	Cuba	Cuba
Dominicaine, République	République dominicaine	République dominicaine
Dominique	Dominique	Dominique
Grenade	Grenade	Grenade

Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1991, 1986 et 1981 – suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Guadeloupe	Guadeloupe	Guadeloupe
Haïti	Haïti	Haïti
Jamaïque	Jamaïque	Jamaïque
Martinique	Martinique	Martinique
Montserrat	Montserrat	Montserrat
Porto Rico	Porto Rico	Porto Rico
Saint-Christophe-et-Nevis	Saint-Christophe-et-Nevis	Saint-Christophe, Nevis
Sainte-Lucie	Sainte-Lucie	Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-Grenadines	Saint-Vincent-et-Grenadines	Saint-Vincent
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago
Turques-et-Caïcos, Îles	Turques et Caïcos, Îles	Turques et Caïcos, Îles
Vierges, Îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)
Vierges, Îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)
Amérique du Sud		
Argentine	Argentine	Argentine
Bolivie	Bolivie	Bolivie
Brésil	Brésil	Brésil
Chili	Chili	Chili
Colombie	Colombie	Colombie
Équateur	Équateur	Équateur
Falkland, Îles	Falkland, Îles	Falkland, Îles
Guyana	Guyana	Guyana
Guyane française	Guyane française	Guyane française
Paraguay	Paraguay	Paraguay
Pérou	Pérou	Pérou
Suriname	Suriname	Surinam
Uruguay	Uruguay	Uruguay
Venezuela	Venezuela	Vénézuela
Europe		
Europe occidentale		
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est	Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est
Autriche	Autriche	Autriche
Belgique	Belgique	Belgique
France	France	France
Liechtenstein	Liechtenstein	Liechtenstein
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
Monaco	Monaco	Monaco
Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
Suisse	Suisse	Suisse
Europe orientale		
Bulgarie	Bulgarie	Bulgarie

Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1991, 1986 et 1981 – suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Hongrie	Hongrie	Hongrie
Pologne	Pologne	Pologne
Roumanie	Roumanie	Roumanie
Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie
Union des républiques socialistes soviétiques	Union des républiques socialistes soviétiques	Union des républiques socialistes soviétiques
Europe septentrionale		
Irlande, République d' (Éire)	Irlande, République d' (Eire)	Irlande, République d'
Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Scandinavie		
Danemark	Danemark	Danemark
Finlande	Finlande	Finlande
Islande	Islande	Islande
Norvège	Norvège	Norvège
Suède	Suède	Suède
Europe méridionale		
Albanie	Albanie	Albanie
Andorre	Andorre	Andorre
Chypre	Chypre	Chypre
Espagne	Espagne	Espagne
Gibraltar	Gibraltar	Gibraltar
Grèce	Grèce	Grèce
Italie	Italie	Italie
Malte	Malte	Malte
Portugal	Portugal	Portugal
Saint-Marin	Saint-Marin	Saint-Marin
Vatican, État de la cité du	Vatican, État de la Cité du	Vatican, État de la Cité du
Yougoslavie	Yougoslavie	Yougoslavie
Afrique		
Afrique occidentale		
Bénin	Bénin	Bénin
Burkina Faso	Burkina Faso	Haute-Volta
Cap-Vert	Cap-Vert	Cap-Vert
Côte-d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Côte-d'Ivoire
Gambie	Gambie	Gambie
Ghana	Ghana	Ghana
Guinée	Guinée	Guinée
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
Liberia	Libéria	Libéria
Mali	Mali	Mali

Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1991, 1986 et 1981 – suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Mauritanie	Mauritanie	Mauritanie
Niger	Niger	Niger
Nigéria	Nigéria	Nigéria
Sainte-Hélène-et-Ascension	Sainte-Hélène et Ascension	Sainte-Hélène
Sénégal	Sénégal	Sénégal
Sierra Leone	Sierra Leone	Sierra Leone
Togo	Togo	Togo
Afrique orientale		
Burundi	Burundi	Burundi
Comores	Comores	Comores
Djibouti, République de	Djibouti, République de	Djibouti, République de
Éthiopie	Éthiopie	Éthiopie
Kenya	Kenya	Kenya
Madagascar	Madagascar	Madagascar
Malawi	Malawi	Malawi
Maurice	Maurice	Maurice
Mayotte	Mayotte	Mayotte
Mozambique	Mozambique	Mozambique
Réunion	Réunion	Autres, n.c.a., n.d.a.
Rwanda	Rwanda	Rwanda
Seychelles	Seychelles	Seychelles
Somalie, République démocratique de	Somalie, République démocratique de	Somalie
Tanzanie	Tanzanie	Tanzanie
Ouganda	Ouganda	Ouganda
Zambie	Zambie	Zambie
Zimbabwe	Zimbabwe	Zimbabwe (Rhodésie)
Afrique du Nord		
Algérie	Algérie	Algérie
Égypte	Égypte	Égypte
Libye	Libye	Libye
Maroc	Maroc	Maroc
Sahara occidental	Sahara occidental	Sahara occidental
Soudan	Soudan	Soudan
Tunisie	Tunisie	Tunisie
Afrique centrale		
Angola	Angola	Angola
Cameroun	Cameroun	Cameroun
Centrafricaine, République	Centrafricaine, République	République du Centre africain (empire)
Congo	Congo	Congo
Gabon	Gabon	Gabon
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	Guinée équatoriale

Voir le nota à la fin de l'annexe C, page 257.

Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1991, 1986 et 1981 – suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Sao Tomé et Principe	Sao Tomé-et-Principe	Sao Tomé et Principe
Tchad	Tchad	Tchad
Zaïre	Zaïre	Zaïre
Afrique du Sud		
Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'
Botswana	Botswana	Botswana
Lesotho	Lesotho	Lesotho
Namibie	Namibie	Namibie
Swaziland	Swaziland	Souaziland
Asie		
Asie occidentale		
Afghanistan	Afghanistan	Afghanistan
Turquie	Turquie	Turquie
Moyen-Orient		
Arabie saoudite	Arabie saoudite	Arabie saoudite
Bahreïn	Bahreïn	Bahreïn
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Iran	Iran	Iran
Iraq	Iraq	Iraq
Israël	Israël	Israël
Jordanie	Jordanie	Jordanie
Koweït	Koweït	Koweït
Liban	Liban	Liban
Oman	Oman	Oman
Qatar	Qatar	Qatar
Syrie	Syrie	Syrie
Yémen, République du	Yémen, République arabe du Yémen, République démocratique populaire du	Yémen, République arabe du Yémen, République démocratique populaire du
Asie orientale		
Chine, République populaire de	Chine, République populaire de	Chine, République populaire de
Corée du Nord	Corée du Nord	Corée du Nord
Corée du Sud	Corée du Sud	Corée du Sud
Hong Kong	Hong Kong	Hong Kong
Japon	Japon	Japon
Macao	Macao	Chine, République populaire de
Mongolie	Mongolie	Mongolie
Taiwan	Tai-wan	Tai-wan

Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1991, 1986 et 1981 – suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Asie du sud-est		
Brunei	Brunéi	Brunei
Indonésie	Indonésie	Indonésie
Kampuchea	Kampuchea	Kampuchéa (Cambodge)
Laos	Laos	Laos
Malaisie	Malaisie	Malaisie
Myanmar, Union du	Birmanie	Birmanie
Philippines	Philippines	Philippines
Singapour	Singapour	Singapour
Thaïlande	Thaïlande	Thaïlande
Vietnam	Viet Nam	Viêt-Nam
Asie méridionale		
Bangladesh	Bangladesh	Bangladesh
Bhoutan	Bhoutan	Bhoutan
Inde	Inde	Inde
Maldives, République des	Maldives	Maldives, République des
Népal	Népal	Népal
Pakistan	Pakistan	Pakistan
Sri Lanka	Sri Lanka	Sri Lanka
Océanie		
Australie	Australie	Australie
Belau, République de	Belau, République de	Non classé
Cook, Îles	Cook, Îles	Nouvelle-Zélande
Fidji	Fidji	Fidji
Guam (É.-U.)	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Kiribati	Kiribati	Gilbert, Îles
Marshall, Îles	Marshall, Îles	Autres, n.c.a., n.d.a.
Micronésie, États fédérés de	Micronésie, États fédérés de	Non compris
Nauru	Nauru	Nauru
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pitcairn, Île	Pitcairn, Île	Pitcairn
Polynésie française	Polynésie française	Autres, n.c.a., n.d.a.
Salomon, Îles	Salomon, Îles	Salomon, Îles
Samoa américaines	Samoa américaines	États-Unis d'Amérique
Samoa occidentales	Samoa occidentales	Samoa occidentales
Tonga	Tonga	Tonga
Tuvalu	Tuvalu	Tuvalu
Territoires sous la tutelle des É.-U. dans le Pacifique	Autres	Autres, n.c.a., n.d.a.

Voir le nota à la fin de l'annexe C, page 257.

Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1991, 1986 et 1981 - fin

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Vanuatu	Vanuata	Nouvelles-Hébrides
Wallis-et-Futuna	Wallis et Futuna	Non classé
Autres	Autres	Autres, n.c.a., n.d.a.

Nota : n.c.a. = non classés ailleurs
n.d.a. = non déclarés ailleurs

Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs

Vous trouverez ci-après un bref résumé de la comparabilité historique des données du recensement sur la mobilité, tirées de la question sur le « lieu de résidence cinq ans auparavant ». Des renseignements plus détaillés (où il est notamment question des recensements de 1941 et de 1946) sont fournis dans deux guides de l'utilisateur offerts par Statistique Canada : A User's Guide to the 1976 Census Data on Mobility Status, document de travail ne figurant pas au catalogue, mai 1980, et Guide à l'intention des utilisateurs : Données du recensement de 1986 sur la mobilité, novembre 1990.

A. Changements conceptuels

Les données sur la mobilité tirées de la question ayant trait au lieu de résidence cinq ans auparavant, laquelle ne diffère pas beaucoup de la question correspondante posée lors des recensements antérieurs, sont généralement comparables d'un recensement à l'autre depuis celui de 1961. Il s'agit toujours d'un intervalle de cinq ans, et la subdivision de recensement (SDR) est utilisée comme unité servant à définir la migration. Bien que les données sur la mobilité pour la période de cinq ans soient généralement comparables de 1961 à 1991, il convient de noter certaines différences conceptuelles.

- En 1991, le terme « adresse » a remplacé le terme « logement », qui avait été utilisé dans tous les recensements antérieurs depuis 1961. Il s'agit ici de l'adresse du domicile habituel et non de l'adresse postale.

- Depuis 1976, la principale classification de la population était fondée sur la mobilité (personnes ayant déménagé, n'ayant pas déménagé), alors que dans certains recensements antérieurs, elle était fondée sur le statut migratoire (migrants, non-migrants).

- Des facteurs connexes, comme le contenu de la question, ont également subi des modifications, dont les utilisateurs doivent tenir compte lorsqu'ils analysent les données sur la mobilité.

Facteurs influant sur la comparabilité conceptuelle

Un certain nombre de facteurs ont une incidence sur la comparabilité historique des données sur la mobilité compte tenu du cadre conceptuel. Les domaines dans lesquels des changements sont survenus sont notamment : la couverture, le contenu et la structure de la question, ainsi que le cadre géographique.

a) Changements touchant la couverture et l'univers

Depuis 1961, l'univers de la « Mobilité » comprend les personnes âgées de 5 ans ou plus, avec des exclusions qui ont varié d'un recensement à l'autre.

- En 1961, la mobilité était déclarée pour les personnes âgées de 5 ans ou plus faisant partie de ménages privés, à l'exclusion des résidents des logements collectifs, des résidents temporaires, des fonctionnaires et des militaires à l'étranger (et leurs familles) et des personnes repérées après le recensement, dans le cadre d'un contrôle postal ou d'un nouveau dénombrement. En 1971 et 1976, l'univers des personnes âgées de 5 ans ou plus excluait les membres des Forces armées ou du personnel diplomatique en poste à l'étranger.

- Depuis 1981, l'univers de la « Mobilité » comprend les personnes âgées de 5 ans ou plus demeurant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ainsi que des militaires et des fonctionnaires canadiens (et leurs familles) en poste à l'étranger, dans

Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs - suite

des ménages à l'extérieur du Canada. En revanche, en 1971 et 1976, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient inclus.

b) Changements dans le contenu et la structure de la question

- De 1961 à 1986, les répondants ayant indiqué un lieu de résidence à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant ne devaient pas déclarer de quel pays il s'agissait. En 1991, les répondants ayant indiqué qu'ils demeuraient à l'étranger cinq ans auparavant devaient fournir le nom du pays.

- Depuis 1971, on demande aux migrants internes d'indiquer uniquement le nom de leur SDR de résidence cinq ans auparavant, alors que dans le cadre des recensements antérieurs, les migrants devaient également indiquer si leur résidence antérieure était une ferme.

- Une question sur le nombre de déménagements intermunicipaux a été posée uniquement en 1971.

- En 1986 et 1991, on s'est efforcé de faire en sorte que les réserves indiennes soient bien représentées dans les catégories de la mobilité. Depuis 1986, les catégories de réponse sont « ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne », comparativement à « cité, ville, village ou municipalité » en 1981, 1976 et 1971.

- À la question sur la mobilité, les instructions fournies au sujet de l'inscription en lettres des noms de localité étaient identiques en 1971 et 1976, mais on y a ajouté des exemples en 1981. Les instructions de 1981 ont été reprises en 1986. En 1991, le libellé et les exemples ont été modifiés.

- En 1991, des modifications ont été apportées à la structure et à la formulation de la question sur le « lieu de résidence cinq ans auparavant ». On a non seulement reformulé les instructions et remplacé le terme « logement » par « adresse », mais aussi ajouté une question-filtre afin de distinguer les personnes ayant déménagé des autres. De plus, les catégories de réponse ont été reformulées et raccourcies. Malgré ces modifications, le contenu de base est identique à celui des questions des recensements antérieurs, de sorte que la comparabilité historique est généralement maintenue.

c) Changements touchant le cadre géographique

- La comparabilité des données sur la mobilité d'un recensement à l'autre a été touchée à la fois par des changements concernant les concepts géographiques (comme les définitions des notions de région rurale, urbaine, agricole, non agricole, métropolitaine) et par des modifications des limites des subdivisions de recensement (SDR), des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Étant donné que le nombre de régions géographiques du recensement (par exemple SDR, RMR) et leurs limites changent d'un recensement à l'autre, l'utilisateur doit faire preuve de prudence lorsqu'il utilise des données sur la mobilité tirées de deux ou plusieurs recensements. Par exemple, il y avait 6,009 SDR, 114 AR et 25 RMR en 1986, en regard de 5,710 SDR, 88 AR et 24 RMR en 1981. Les modifications touchant le nombre de SDR et les limites de celles-ci d'un recensement à l'autre a une certaine incidence sur la comparabilité de la mesure des « migrants » (puisque le volume de migrants est en partie fonction du nombre de SDR et de leur taille). Divers produits du recensement fournissent des renseignements détaillés sur les changements ayant une incidence sur la comparabilité historique des concepts géographiques du recensement de 1961 à 1986, ainsi que des définitions et des descriptions des cartes qui sont offertes.

Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs - fin

- En raison des changements touchant les régions géographiques entre les recensements, les lieux de résidence cinq ans auparavant doivent être déterminés selon les limites du recensement en question afin qu'il y ait cohérence entre le lieu actuel de résidence et l'ancien. Par exemple, aux fins de la totalisation des données de 1991 sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions sont établies selon les limites de 1991, même lorsqu'il est question du lieu de résidence en 1986.

B. Modifications touchant la collecte et le dépouillement

D'un recensement à l'autre, les modifications touchant chacune des étapes de la collecte et du dépouillement n'ont pas eu une forte incidence sur la comparabilité des données sur la mobilité et la migration. Il y a toutefois des changements dans le domaine du dépouillement dont l'utilisateur doit tenir compte lorsqu'il analyse les données sur la mobilité.

- En 1991, on a introduit l'autocodage (codage automatisé) pour attribuer un code de la Classification géographique type (CGT) aux noms de localité donnés comme réponses en lettres à la question sur la mobilité. Lors des recensements antérieurs, les réponses en lettres étaient codées manuellement. En outre, certaines des méthodes de codage manuel utilisées en 1986 pour régler les cas de localité au nom répété (par exemple, la réponse est « Kingston » en Ontario, alors qu'existent le comté de Kingston et la ville de Kingston) ont été automatisées à l'étape du contrôle et de l'imputation à titre d'extension du système d'autocodage. La précision accrue découlant de l'autocodage devrait améliorer la qualité des données sur les sortants (émigrants internes) provenant des SDR, en regard des recensements antérieurs.

- En 1981, un changement important a été apporté au processus de contrôle et d'imputation. Avant 1981, les non-réponses (partielles ou totales) à la question sur le lieu de résidence précédent étaient classées dans la catégorie «non déclaré ». En 1981, cette catégorie a été supprimée. Chaque non-réponse à cette question a été changée en une réponse précise au moyen d'une procédure d'imputation faisant appel à diverses méthodes combinées (déterministe, données familiales, « hot deck »). Cette imputation a été réalisée à l'aide du programme SPIDER, qui a été introduit en 1981.

Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1991, 1986 et 1981

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Réponses autocodées *		
Français	Français	Français
Anglais	Anglais	Anglais
Allemand	Allemand	Allemand
Écossais	Écossais	Écossais
Italien	Italien	Italien
Irlandais	Irlandais	Irlandais
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Chinois	Chinois	Chinois
Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)
Juif	Juif	Juif
Polonais	Polonais	Polonais
Noir	Noir	Inscription codée au bureau
Indien de l'Amérique du Nord	Indien de l'Amérique du Nord	Indien inscrit, Indien non inscrit
Métis	Métis	Métis
Inuit/Esquimau [1]	Inuit	Inuit
Réponses codées au bureau [2]		
Autres britanniques, n.i.a.	Britanniques, n.i.a., Autres britanniques	Britanniques, n.d.a., Britanniques, n.c.a.
Gallois	Gallois	Gallois
Acadien	Acadien	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Franco-Manitobain	Franco-Manitobain [3]	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Franco-Ontarien	Franco-Ontarien [3]	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Canadien français	Canadien français	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Québécois	Québécois	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Autrichien	Autrichien	Autrichien
Belge	Belge	Belge
Flamand	Belge	Belge
Luxembourgeois	Luxembourgeois	Luxembourgeois
Suisse	Suisse	Suisse
Danois	Danois	Danois
Finlandais	Finlandais	Finlandais
Islandais	Islandais	Islandais
Lapon	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.c.a.

Voir le nota et les renvois à la fin de l'annexe E, page 267.

Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1991, 1986 et 1981 – suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.d.a., n.c.a.
Biélorussien	Biélorussien	Biélorusse
Estonien	Estonien	Estonien
Hongrois (Magyar)	Hongrois (Magyar)	Magyar (Hongrois)
Letton	Letton	Letton
Lithuanien	Lithuanien	Lithuanien
Roumain	Roumain	Roumain
Russe	Russe	Russe
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Tchécoslovaque	Tchécoslovaque	Tchécoslovaque
Albanais	Albanais	Albanais
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Cypriote	Cypriote grec [4], Cypriote turc [4], Cypriote	Grec, Turc, Grec
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Grec	Grec	Grec
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Maltais	Maltais	Maltais
Portugais	Portugais	Portugais
Serbe	Serbe	Serbe
Slovène	Slovène	Slovène
Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.d.a.
Basque	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.c.a.
Tsigane	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.c.a.
Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres balkans, n.c.a., Autres origines européennes, n.c.a.
Afghan	Autres asiatiques, n.i.a.	Autres pakistanais-bangladeshi, n.c.a.
Arménien	Arménien	Arménien
Iranien	Iranien	Iranien
Israélien	Israélien	Israélien
Kurde	Arabe, n.i.a.	Arabe asiatique, n.c.a.
Turc	Turc	Turc
Asie occidentale, n.i.a.	Non compris	Non compris
Égyptien	Égyptien	Égyptien

Voir le nota et les renvois à la fin de l'annexe E, page 267.

Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1991, 1986 et 1981- suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Irakien	Arabe, n.i.a.	Arabe asiatique, n.c.a.
Libanais	Libanais	Libanais
Maghrébin	Arabe, n.i.a.	Arabe nord-africain, n.c.a.
Palestinien	Palestinien	Palestinien
Syrien	Syrien	Syrien
Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.	Arabe asiatique, n.c.a., Arabe nord-africain, n.c.a.
Cingalais	Cingalais	Cingalais
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Bangladeshi, n.i.a.	Bangladeshi, n.i.a.	Bangladeshi, n.d.a.
Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien, n.d.a., n.c.a.
Pakistanais, n.i.a.	Pakistanais, n.i.a.	Pakistanais, n.d.a.
Sri-Lankais, n.i.a.	Sri-Lankais, n.i.a.	Sri Lankais (Ceylanais), n.d.a.
Birman	Birman	Birman
Cambodgien	Cambodgien	Cambodgien
Coréen	Coréen	Coréen
Indonésien	Indonésien	Indonésien
Japonais	Japonais	Japonais
Laotien	Laotien	Laotien
Malaisien	Malaisien	Malaisien
Mongol	Chinois	Chinois
Philippin	Philippin	Philippin
Tibétain	Chinois	Chinois
Thaïlandais	Thaïlandais	Thaïlandais
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Autres asiatiques, n.i.a.	Autres asiatiques, n.i.a.	Autres pakistanais-bangladeshi, Autres asiatiques d'Extrême-Orient, n.c.a.
Fidjien	Fidjien	Fidjien
Polynésien	Polynésien	Polynésien
Autres origines des îles du Pacifique	Autres origines des îles du Pacifique	Autres îles du Pacifique, n.c.a.
Argentin	Argentin	Argentin
Brésilien	Brésilien	Brésilien
Chilien	Chilien	Chilien
Colombien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du sud	Autres latino-américains
Équatorien	Équatorien	Équatorien
Guatémaltèque	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du sud	Autres latino-américains

Voir le nota et les renvois à la fin de l'annexe E, page 267.

Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1991, 1986 et 1981– suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Hispanique	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres latino-américains
Mexicain	Mexicain	Mexicain
Nicaraguayen	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du sud	Autres latino-américains
Péruvien	Péruvien	Péruvien
Salvadorien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du sud	Autres latino-américains
Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du sud	Autres latino-américains
Barbadien	Autres antillaises, n.i.a.	Antillais
Cubain	Cubain	Cubain
Haïtien	Haïtien	Haïtien
Jamaïquain	Jamaïquain	Antillais
Portoricain	Portoricain	Antillais
Autres antillais, n.i.a.	Autres caraïbes, n.i.a.	Antillais
Autres antillais britanniques, n.i.a.	Autres antillaises, n.i.a.	Antillais
Noir antillais [5]	Noir antillais [5]	Noir, n.c.a.
Noir américain [5]	Noir américain [5]	Noir, n.c.a.
Noir canadien [5]	Noir canadien [5]	Noir canadien
Autres noirs [5]	Autres noirs [5]	Noir, n.c.a.
Noir africain	Noir africain	Noir africain
Autres africains, n.i.a.	Autres africains, n.i.a.	Autres africains, n.c.a.
Autres autochtones [5]	Autres autochtones [5]	Amérindien, n.d.a., n.c.a.
Américain	Américain	Américain
Australien/Néo-zélandais	Australien/Néo-zélandais	Autres pays du Commonwealth
Canadien	Canadien	Canadien
Autres, n.i.a.	Autres, n.i.a.	Autres, n.c.a.

* Les réponses autocodées sont présentées d'après l'ordre dans lequel elles apparaissent sur le questionnaire du recensement.

En 1981, des réponses multiples ont été acceptées pour la première fois. Un espace était prévu pour une réponse en lettres en plus des réponses codées. Lorsque plusieurs origines ethniques avaient été déclarées dans l'espace prévu pour la réponse en lettres, seule la première origine était codée.

Dans le questionnaire du recensement de 1986, les recensés pouvaient inscrire jusqu'à trois origines ethniques non comprises dans les réponses codées proposées. Cette mesure accrût l'incidence des réponses multiples. Lorsque plus de trois origines ethniques étaient inscrites dans l'espace prévu à cet effet, seules les trois premières origines inscrites étaient codées.

Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1991, 1986 et 1981 - fin

Dans le questionnaire du recensement de 1991, les recensés peuvent inscrire jusqu'à deux origines ethniques non comprises dans les réponses codées proposées. Lorsque plus de deux origines ethniques sont inscrites dans l'espace prévu à cet effet, seules les deux premières origines inscrites sont codées.

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs
n.c.a. = non classées ailleurs
n.d.a. = non déclarées autrement

Renvois

1 L'origine ethnique Esquimau a été ajoutée au questionnaire du recensement de 1991 afin d'éviter des erreurs de réponse. La catégorie Inuit/Esquimau a été indiquée comme « Inuit » dans les publications de 1991.

2 En 1981 et 1986, le codage des réponses d'origine ethnique était une opération manuelle. Il est devenu une opération automatisée en 1991.

3 En raison des erreurs de codage, les origines Franco-Manitobain et Franco-Ontarien ne sont pas indiquées dans les publications de 1986.

4 En raison de réponses restreintes, le Grec Cypriote et le Turc Cypriote ne sont pas indiqués dans les publications de 1986. Le Grec Cypriote est devenu une réponse multiple de Grec et de Cypriote. Le Turc Cypriote est devenu une réponse multiple de Turc et de Cypriote. En 1991, le Grec Cypriote et le Turc Cypriote ont été codés comme des réponses multiples tout comme en 1986.

5 Ces réponses sont uniformisées dans la base des données définitives de 1986 et de 1991 :

- « Autre autochtone » est associé à la réponse autocodée « Indien de l'Amérique du Nord ».
- « Autre noir » est associé à la réponse autocodée « Noir ».
- « Noir antillais » est devenu une réponse multiple du groupe « Autres antillais, n.i.a. » et de la réponse autocodée « Noir ».
- « Noir américain » est devenu une réponse multiple de « Américain » et de la réponse autocodée « Noir ».
- « Noir canadien » est devenu une réponse multiple de « Canadien » et de la réponse autocodée « Noir ».

Comparaison des listes de codes de religion de 1991, 1981 et 1971

1991	1981	1971
CATHOLIQUE		
Autre catholique	Non incluse	Non incluse
Catholique romaine	Catholique romaine	Catholique romaine
Catholique ukrainienne	Catholique ukrainienne	Catholique ukrainienne
Église catholique nationale polonaise	Église catholique nationale polonaise	Autres
PROTESTANTE		
Adventiste	Adventiste	Adventiste
Alliance chrétienne et missionnaire	Alliance chrétienne et missionnaire	Alliance chrétienne et missionnaire
Anglicane	Anglicane	Anglicane
Apostolique nouvelle	Apostolique nouvelle	Autres
Armée du Salut	Armée du Salut	Armée du Salut
Assemblée chrétienne	Assemblée chrétienne	Autres
Autre chrétienne	Autre chrétienne	Autres
Autre réformée	Autre réformée	Autres
Baptiste	Baptiste	Baptiste
Chrétienne apostolique	Chrétienne apostolique	Autres
Chrétienne réformée	Chrétienne réformée	Chrétienne réformée
Chrétienne, n.d.a.	Chrétienne, n.d.a.	Autres
Christadelphe	Christadelphe	Autres
Congrégation chrétienne	Congrégation chrétienne	Autres
Doukhobors orthodoxes	Doukhobors orthodoxes	Doukhobors
Doukhobors réformés	Doukhobors réformés	Doukhobors
Église de Dieu	Église de Dieu	Autres
Église des disciples du Christ	Église des disciples du Christ	Église des disciples du Christ
Église des Saints des Derniers Jours	Église des Saints des Derniers Jours	Mormone
Église du Nazaréen	Église du Nazaréen	Église du Nazaréen
Église évangélique libre	Église évangélique libre	Église unie
Église missionnaire	Église missionnaire	Autres
Église nouvelle	Église nouvelle	Autres
Église réformée d'Amérique	Église réformée d'Amérique	Autres
Église réformée du Canada	Église réformée du Canada	Non incluse
Église réorganisée des Saints des Derniers Jours	Église réorganisée des Saints des Derniers Jours	Mormone
Église unie	Église unie	Église unie
Épiscopale méthodiste	Épiscopale méthodiste	Non incluse
Évangélique	Évangélique	Église unie
Évangile de l'union	Évangile de l'union	Autres
Frères dans le Christ	Frères dans le Christ	Frères dans le Christ
Frères de Plymouth	Frères de Plymouth	Frères de Plymouth
Huttérite	Huttérite	Huttérite

Voir le nota à la fin de l'annexe F, page 271.

Comparaison des listes de codes de religion de 1991, 1981 et 1971 – suite

1991	1981	1971
Intersectaire	Intersectaire	Autres
Luthérienne	Luthérienne	Luthérienne
Mennonite	Mennonite	Mennonite
Méthodiste libre	Méthodiste libre	Méthodiste libre
Méthodiste, n.d.a.	Méthodiste, n.d.a.	Religion méthodiste libre ou méthodiste wesleyenne attibuée durant le codage
Mission Covenant	Mission Covenant	Autres
Mission de l'Esprit Saint	Mission de l'Esprit Saint	Autres
Morave	Morave	Autres
Non sectaire	Non sectaire	Autres
Pentecôtiste	Pentecôtiste	Pentecôtiste
People's Church	People's Church	Autres
Presbytérienne	Presbytérienne	Presbytérienne
Protestante, n.d.a.	Protestante, n.d.a.	Religion de l'Église unie ou religion anglicane, presbytérienne, baptiste ou luthérienne attribuée durant le codage
Quakers	Quakers	Autres
Réformée hollandaise	Réforme hollandaise	Chrétienne réformée
Renouveau charismatique	Renouveau charismatique	Non incluse
Spiritualiste	Spiritualiste	Autres
Standard Church	Standard Church	Autres
Témoins de Jéhovah	Témoins de Jéhovah	Témoins de Jéhovah
Unitarienne	Unitarienne	Unitarienne
Wesleyenne	Wesleyenne	Autres
Worldwide Church of God	Worldwide Church of God	Non incluse
ORTHODOXE		
Orthodoxe arménienne	Orthodoxe arménienne	Grecque orthodoxe
Orthodoxe copte	Orthodoxe, n.d.a.	Non incluse
Orthodoxe d'Antioche	Orthodoxe d'Antioche	Non incluse
Orthodoxe grecque	Orthodoxe grecque	Grecque orthodoxe
Orthodoxe roumaine	Orthodoxe roumaine	Grecque orthodoxe
Orthodoxe russe	Orthodoxe russe	Grecque orthodoxe
Orthodoxe serbe	Orthodoxe serbe	Grecque orthodoxe
Orthodoxe ukrainienne	Orthodoxe ukrainienne	Grecque orthodoxe
Orthodoxe, n.d.a.	Orthodoxe, n.d.a.	Grecque orthodoxe
JUIVE		
Juive	Juive	Juive
NON CHRÉTIENNE ORIENTALE		
Autre non chrétienne orientale	Autre non chrétienne	Autres

Voir le nota et les renvois à la fin de l'annexe E, page 271.

Comparaison des listes de codes de religion de 1991, 1981 et 1971 – fin

1991	1981	1971
Baha'i	Baha'i	Autres
Bouddhiste	Bouddhiste	Bouddhiste
Confucéenne	Confucéenne	Confucéenne
Djaïn	Autre non chrétienne orientale	Autres
Hindoue	Hindou	Autres
Islamique	Islamique	Autres
Shintoïste	Autre non chrétienne orientale	Autres
Sikh	Sikh	Autres
Taôiste	Taoiste	Autres
GROUPES PARARELIGIEUX		
Cabalistique	Païenne	Autres
Nouvel Âge	Non incluse	Non incluse
Nouvelle Pensée-Unité-Métaphysique	New Thought-Unity-Metaphysical	Autres / Non incluse
Païenne	Païenne	Autres
Quatrième Voie	Quatrième Voie	Non incluse
Rastafarisme	Autres groupes para-religieux	Non incluse
Religion amérindienne ou inuit	Religions indienne nord-américaine ou inuit	Non incluse
Satanisme	Païenne	Non incluse
Scientologie	Quatrième Voie	Non incluse
Théosophie	Théosophes	Autres
Autres groupes para-religieux	Autres groupes para-religieux	Autres / Non incluse
AUCUNE RELIGION		
Agnostique	Agnostique	Autres
Athée	Athée	Aucune
Aucune religion	Aucune religion	Aucune
Autre, aucune religion	Autre, aucune religion	Autres / Aucune
Autre, non classée ailleurs	Autres, n.c.a.	Autres / Non incluse
Humaniste	Autre, aucune religion	Non incluse
Libre Pensée	Autre, aucune religion	Autres

Nota : n.c.a. = non classées ailleurs
n.d.a. = non déclarées autrement

Structure de la classification finale du principal domaine d'études

ENSEIGNEMENT, LOISIRS ET ORIENTATION (001-046)

		NIVEAU *	
	Enseignement – Général		**(001)**
001	Enseignement – Général	COLL_UNIV	
	Enseignement au primaire		**(002-004)**
002	Enseignement au primaire – Général	COLL_UNIV	
003	Enseignement au primaire – Spécialisé	COLL_UNIV	
004	Enseignement préscolaire, à la maternelle	COLL_UNIV	
	Enseignement au secondaire (général)		**(005-012)**
005	Enseignement au secondaire	COLL_UNIV	
006	Enseignement de l'anglais	COLL_UNIV	
007	Enseignement du français	COLL_UNIV	
008	Enseignement d'autres langues	COLL_UNIV	
009	Enseignement des mathématiques et des sciences [1]	COLL_UNIV	
011	Enseignement des sciences sociales	COLL_UNIV	
012	Enseignement au secondaire général – Autres [2]	COLL_UNIV	
	Enseignement au secondaire (spécialisé)		**(013-019)**
013	Éducation permanente – Enseignement aux adultes	COLL_UNIV	
014	Enseignement des arts et des beaux-arts	COLL_UNIV	
015	Enseignement du commerce et des affaires	COLL_UNIV	
016	Éducation familiale et personnelle	COLL_UNIV	
017	Enseignement industriel et professionnel	COLL_UNIV	
018	Enseignement de la musique	COLL_UNIV	
019	Enseignement religieux	COLL_UNIV	
	Enseignement spécialisé		**(021-026)**
021	Enseignement spécialisé	COLL_UNIV	
022	Enseignement aux surdoués ou à l'enfance exceptionnelle	COLL_UNIV	
026	Enseignement spécialisé – Autres [3]	COLL_UNIV	
	Domaines scolaires non enseignants		**(027-032)**
027	Audiovisuel en enseignement	TOUS_PS	
028	Administration et organisation de l'éducation	COLL_UNIV	
029	Psychologie de l'éducation	COLL_UNIV	
030	Statistique et sociologie de l'éducation	COLL_UNIV	
031	Histoire, philosophie et théorie de l'éducation	COLL_UNIV	
032	Assistance paraprofessionnelle et soutien pédagogique	METIER_COLL	
	Éducation physique, hygiène et loisirs		**(033-039)**
033	Éducation physique et hygiène	COLL_UNIV	
034	Cinésiologie et kinanthropologie	COLL_UNIV	
035	Récréologie et services de loisirs	COLL_UNIV	
036	Loisirs – Parcs, forêts et de plein air	COLL_UNIV	
037	Voyages et tourisme	METIER_COLL	

[1] Comprend l'enseignement de l'informatique.

[2] Comprend les autres domaines d'enseignement spécialisé au secondaire.

[3] Comprend l'enseignement aux groupes ethniques (autochtones, autres) et l'enseignement de lecture de rattrapage.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études – suite

038	Technique sportive	TOUS_PS	
039	Éducation physique, hygiène et loisirs – Autres	TOUS_PS	
	Services d'orientation et développement personnel		**(040-044)**
040	Services d'orientation – Général	COLL_UNIV	
041	Psychologie – Orientation	COLL_UNIV	
042	Services d'orientation matrimoniale, familiale et personnelle	COLL_UNIV	
043	Orientation professionnelle	TOUS_PS	
044	Services d'orientation et développement personnel – Autres	TOUS_PS	
	Autres domaines d'enseignement		**(045-046)**
045	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.	TOUS_PS	
046	Formation des enseignants au niveau postsecondaire	COLL_UNIV	

BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUÉS (047-079)

	Beaux-arts		**(047-052)**
047	Beaux-arts – Général	COLL_UNIV	
048	Esthétique et critique de l'art, étude de l'art	COLL_UNIV	
049	Histoire de l'art	COLL_UNIV	
050	Peinture et dessin	TOUS_PS	
051	Poterie et céramique	TOUS_PS	
052	Sculpture	TOUS_PS	
	Musique		**(053-057)**
053	Musique et musicologie	TOUS_PS	
054	Composition et direction	COLL_UNIV	
055	Instruments de musique	TOUS_PS	
056	Histoire et théorie de la musique	COLL_UNIV	
057	Voix, chant et opéra	TOUS_PS	
	Autres arts d'interprétation		**(058-061)**
058	Arts d'exécution – Général	TOUS_PS	
059	Danse	COLL_UNIV	
060	Art dramatique	COLL_UNIV	
061	Théâtre	COLL_UNIV	
	Art commercial et art publicitaire		**(062-064)**
062	Art commercial et publicitaire – Général	METIER_COLL	
063	Graphisme publicitaire	METIER_COLL	
064	Modélisme, mannequin	METIER_COLL	
	Graphisme et arts audio-visuels		**(065-070)**
065	Graphisme et conception graphique	TOUS_PS	
066	Lithographie	METIER_COLL	
067	Photographie	METIER_COLL	
069	Impression et publication	METIER_COLL	
070	Arts audio-visuels [4]	TOUS_PS	

[4] Comprend les enregistrements musicaux.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études – suite

	Arts de création et de conception		**(071-073)**
071	Arts de création et de conception – Général	TOUS_PS	
072	Artisanat	METIER_COLL	
073	Décoration intérieure	TOUS_PS	
	Autres arts appliqués		**(074-079)**
074	Arts appliqués – Général	METIER_COLL	
075	Barbier	METIER_COLL	
076	Soins de beauté et cosmétologie	METIER_COLL	
077	Coiffure	METIER_COLL	
078	Fabrication de meubles et rembourrage	METIER_COLL	
079	Réparation et rénovation, arts appliqués	METIER_COLL	

LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET DISCIPLINES CONNEXES (080-124)

	Études des classiques et des langues mortes		**(080-082)**
080	Études des classiques	COLL_UNIV	
081	Grec ancien, latin et roman	COLL_UNIV	
082	Langues classiques – Autres	COLL_UNIV	
	Histoire		**(083-087)**
083	Histoire – Général	COLL_UNIV	
084	Histoire du Canada	COLL_UNIV	
085	Histoire ancienne et médiévale	COLL_UNIV	
087	Histoire – Autres [5]	COLL_UNIV	
	Bibliothéconomie et techniques de la documentation		**(088-089)**
088	Bibliothéconomie et gestion des documents	TOUS_PS	
089	Muséologie, techniques de muséologie	TOUS_PS	
	Communications, mass media		**(090-093)**
090	Communications, mass médias – Général	COLL_UNIV	
091	Cinématographie	COLL_UNIV	
092	Radio et télévision	COLL_UNIV	
093	Journalisme, reporter	TOUS_PS	
	Langue et littératures anglaises		**(094-098)**
094	Langue et littératures anglaises – Général	COLL_UNIV	
098	Langue et littératures anglaises – Spécialisé [6]	COLL_UNIV	
	Langue et littératures françaises		**(099-102)**
099	Langue et littératures françaises – Général	COLL_UNIV	
102	Langue et littératures françaises – Spécialisé [7]	COLL_UNIV	
	Autres langues et littératures		**(103-109)**
103	Littérature comparée	COLL_UNIV	
104	Langues et littératures asiatiques	COLL_UNIV	
105	Langue et littératures germaniques	COLL_UNIV	

[5] Comprend l'histoire moderne.

[6] Comprend la littérature américaine, britannique et canadienne (anglaise).

[7] Comprend la littérature québécoise, canadienne-française et la littérature française d'Europe.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

106	Langue et littératures italiennes	COLL_UNIV	
107	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est	COLL_UNIV	
108	Linguistique	COLL_UNIV	
109	Langues et littératures - Autres	COLL_UNIV	
	Philosophie		(110-114)
110	Philosophie - Général	COLL_UNIV	
113	Philosophie politique	COLL_UNIV	
114	Philosophie - Spécialisé [8]	COLL_UNIV	
	Études religieuses		(115-119)
115	Religion, études religieuses	COLL_UNIV	
116	Religions comparées	COLL_UNIV	
117	Théogonie	COLL_UNIV	
118	Théologie	COLL_UNIV	
119	Études religieuses - Autres	COLL_UNIV	
	Autres lettres, sciences humaines et disciplines connexes		(120-124)
120	Lettres et sciences humaines - Général (Arts généraux)	COLL_UNIV	
121	Formation en langue seconde	TOUS_PS	
122	Traduction et interprétation	COLL_UNIV	
123	Création littéraire	COLL_UNIV	
124	Lettres, sciences humaines et disciplines connexes, n.c.a. - Autres	TOUS_PS	

SCIENCES SOCIALES ET DISCIPLINES CONNEXES (125-187)

	Anthropologie		(125-129)
125	Anthropologie - Général	COLL_UNIV	
128	Anthropologie sociale et culturelle	COLL_UNIV	
129	Anthropologie - Spécialisé [9]	COLL_UNIV	
	Archéologie		(130)
130	Archéologie	COLL_UNIV	
	Études régionales (autres que linguistiques ou littéraires)		(131-137)
131	Études asiatiques	COLL_UNIV	
132	Études canadiennes	COLL_UNIV	
136	Études germaniques, des pays slaves ou de l'Europe de l'Est	COLL_UNIV	
137	Études régionales - Autres [10]	COLL_UNIV	
	Économie		(138-143)
138	Économie - Général	COLL_UNIV	
139	Économie agricole	COLL_UNIV	
143	Économie - Autres [11]	COLL_UNIV	

---

[8] Comprend l'éthique et la philosophie moderne.

[9] Comprend l'ethnologie et les disciplines connexes ainsi que l'anthropologie physique et l'anthropométrie.

[10] Comprend les études de l'Amérique latine et des Antilles et les études du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

[11] Comprend l'économétrie, l'économie internationale et l'économie du travail et des ressources humaines.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

	Géographie		**(144-152)**
144	Géographie - Général	COLL_UNIV	
145	Cartographie	TOUS_PS	
146	Géographie économique	COLL_UNIV	
147	Géographie historique et politique	COLL_UNIV	
149	Géographie des ressources naturelles	COLL_UNIV	
150	Géographie physique	COLL_UNIV	
151	Géographie urbaine et rurale	COLL_UNIV	
152	Géographie - Autres [12]	COLL_UNIV	
	Droit et jurisprudence		**(153-157)**
153	Droit et jurisprudence - Général	COLL_UNIV	
154	Droit civil, criminel, familial et common law	COLL_UNIV	
155	Droit commercial et des sociétés commerciales	COLL_UNIV	
156	Droit constitutionnel et international	COLL_UNIV	
157	Droit - Autres	COLL_UNIV	
	Études de l'homme et de son environnement		**(158-161)**
158	Études de l'homme et de son environnement - Général	COLL_UNIV	
159	Écologie humaine	COLL_UNIV	
160	Planification et gestion des ressources	COLL_UNIV	
161	Planification urbaine, rurale et régionale	COLL_UNIV	
	Sciences politiques		**(162-166)**
162	Sciences politiques - Général	COLL_UNIV	
165	Relations internationales et politique étrangère	COLL_UNIV	
166	Sciences politiques - Spécialisé [13]	COLL_UNIV	
	Psychologie		**(167-171)**
167	Psychologie - Général	COLL_UNIV	
168	Psychologie de l'enfance, de l'adolescence et du développement	COLL_UNIV	
169	Psychologie clinique	COLL_UNIV	
170	Psychologie sociale	COLL_UNIV	
171	Psychologie - Autres	COLL_UNIV	
	Sociologie		**(172-177)**
172	Sociologie - Général	COLL_UNIV	
173	Criminologie, science pénale et déviance	COLL_UNIV	
176	Sociologie de la famille	COLL_UNIV	
177	Sociologie - Autres [14]	COLL_UNIV	
	Travail social et services sociaux		**(178-184)**
178	Travail social et services sociaux - Général	COLL_UNIV	
179	Services d'aide à l'enfance, services aux jeunes	TOUS_PS	
180	Techniques correctionnelles	METIER_COLL	
181	Gérontologie appliquée	TOUS_PS	
182	Techniques policières et parajudiciaires	METIER_COLL	
183	Services de protection	METIER_COLL	
184	Techniques des services sociaux - Autres	TOUS_PS	

[12] Comprend la géographie humaine.

[13] Comprend la politique canadienne et la politique comparée.

[14] Comprend la démographie et la sociologie ethnique.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

	Polémologie et études militaires		**(185)**
185	Polémologie et études militaires	COLL_UNIV	
	Autres sciences sociales et disciplines connexes		**(186-187)**
186	Sciences sociales - Général	COLL_UNIV	
187	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. - Autres	TOUS_PS	

COMMERCE, GESTION ET ADMINISTRATION DES AFFAIRES (188-220)

	Affaires et commerce		**(188-191)**
188	Affaires et commerce - Général	COLL_UNIV	
189	Administration des affaires	COLL_UNIV	
190	Affaires et commerce internationaux	COLL_UNIV	
191	Affaires et commerce - Autres	TOUS_PS	
	Gestion financière		**(192-195)**
192	Gestion financière - Général	COLL_UNIV	
193	Comptabilité et vérification	COLL_UNIV	
194	Estimation et évaluation	COLL_UNIV	
195	Gestion financière - Autres	TOUS_PS	
	Gestion et administration industrielles		**(196-200)**
196	Gestion et relations industrielles	TOUS_PS	
197	Gestion de la main-d'oeuvre et relations de travail	TOUS_PS	
198	Administration publique	COLL_UNIV	
199	Gestion du personnel et des ressources humaines	COLL_UNIV	
200	Gestion et administration industrielles - Autres	TOUS_PS	
	Gestion et administration des établissements		**(201-205)**
201	Gestion des services de santé	COLL_UNIV	
202	Administration des hôtels et restaurants	TOUS_PS	
203	Administration d'établissements funéraires et embaumement	TOUS_PS	
204	Gestion du tourisme et des stations touristiques	TOUS_PS	
205	Gestion des établissements - Autres	TOUS_PS	
	Mercatique, techniques marchandes et ventes		**(206-210)**
206	Relations avec la clientèle et relations publiques	TOUS_PS	
207	Marchéage, techniques de commercialisation	COLL_UNIV	
208	Marchandisage, techniques marchandes	TOUS_PS	
209	Vente et vente au détail	TOUS_PS	
210	Mercatique et vente - Autres	TOUS_PS	
	Secrétariat - Disciplines générales		**(211-220)**
211	Secrétariat - Général	TOUS_PS	
212	Soutien - Établissements bancaires	METIER_COLL	
213	Fonctionnement de machines de bureau	METIER_COLL	
214	Sténographie judiciaire	TOUS_PS	
215	Techniques d'archives médicales	TOUS_PS	
216	Secrétariat juridique	TOUS_PS	
217	Secrétariat médical	TOUS_PS	
218	Comptabilité de bureau et tenue de livres	METIER_COLL	
219	Traitement de textes	METIER_COLL	
220	Secrétariat et travail de bureau - Autres	METIER_COLL	

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

SCIENCES ET TECHNIQUES AGRICOLES ET BIOLOGIQUES (221-266)

	Sciences agricoles		**(221-229)**
221	Sciences agricoles – Général	COLL_UNIV	
222	Zootechnie – Général	COLL_UNIV	
223	Phytotechnie et cultures agricoles	COLL_UNIV	
224	Sciences alimentaires	COLL_UNIV	
225	Horticulture	COLL_UNIV	
226	Sciences des plantes agricoles – Général	COLL_UNIV	
228	Sciences des sols agricoles	COLL_UNIV	
229	Sciences agricoles – Autres [15]	COLL_UNIV	
	Techniques agricoles		**(230-233)**
230	Techniques agricoles	METIER_COLL	
231	Techniques d'administration agricole	TOUS_PS	
232	Techniques d'exploitation agricole générale	METIER_COLL	
233	Techniques agricoles – Autres	METIER_COLL	
	Techniques de zootechnie		**(234-238)**
234	Techniques de zootechnie et de santé des animaux	METIER_COLL	
235	Techniques de l'élevage des bovins et des porcs	METIER_COLL	
236	Études et zootechnie chevalines	METIER_COLL	
237	Techniques vétérinaires, santé et soins des animaux	METIER_COLL	
238	Techniques de zootechnie – Autres	METIER_COLL	
	Biochimie		**(239)**
239	Biochimie	COLL_UNIV	
	Biologie		**(240-244)**
240	Biologie – Général	COLL_UNIV	
241	Génétique et biologie du développement	UNIV_SEUL	
242	Microbiologie	COLL_UNIV	
243	Biologie moléculaire	UNIV_SEUL	
244	Biologie – Autres	COLL_UNIV	
	Biophysique		**(245)**
245	Biophysique	UNIV_SEUL	
	Botanique		**(246-248)**
246	Botanique – Général	TOUS_PS	
247	Botanique – Autres	COLL_UNIV	
248	Disciplines spécialisées de la botanique	COLL_UNIV	
	Sciences ménagères et disciplines connexes		**(249-254)**
249	Sciences ménagères	TOUS_PS	
250	Études sur la consommation	TOUS_PS	
251	Vêtements et textiles	METIER_COLL	
252	Nutrition, techniques d'alimentation et de diététique	TOUS_PS	
253	Préparation et services alimentaires	TRADE_UCT	
254	Économie domestique	TOUS_PS	

[15] Comprend les sciences avicoles.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

	Médecine et sciences vétérinaires		**(255-256)**
255	Médecine vétérinaire	COLL_UNIV	
256	Sciences vétérinaires	COLL_UNIV	
	Zoologie		**(257-262)**
257	Zoologie - Général	COLL_UNIV	
258	Anatomie, écologie, génétique ou histologie animale	COLL_UNIV	
259	Entomologie	COLL_UNIV	
260	Biologie des pêches	COLL_UNIV	
261	Biologie maritime	COLL_UNIV	
262	Zoologie - Autres	COLL_UNIV	
	Autres sciences et techniques agricoles et biologiques		**(263-266)**
263	Pisciculture, techniques et traitements piscicoles	METIER_COLL	
264	Techniques de transformation des aliments - Général	METIER_COLL	
265	Chasse et piégeage	METIER_COLL	
266	Sciences et techniques agricoles et biologiques - Autres	TOUS_PS	

GÉNIE ET SCIENCES APPLIQUÉES (267-301)

	Architecture et génie architectural		**(267-269)**
267	Architecture - Général	COLL_UNIV	
268	Conception architecturale - Génie	COLL_UNIV	
269	Architecture - Autres	COLL_UNIV	
	Génie aéronautique et aérospatial		**(270)**
270	Génie aéronautique et aérospatial	COLL_UNIV	
	Génie biologique et chimique		**(272-273)**
272	Génie biomédical ou biologique	COLL_UNIV	
273	Génie chimique	COLL_UNIV	
	Génie civil		**(274)**
274	Génie civil	COLL_UNIV	
	Génie systémique et de la conception		**(275)**
275	Génie systémique et de la conception	COLL_UNIV	
	Génie électrique et électronique		**(276-278)**
276	Génie informatique	COLL_UNIV	
277	Génie électrique et électronique	COLL_UNIV	
278	Génie de la musique et de l'enregistrement	COLL_UNIV	
	Génie industriel		**(279)**
279	Génie industriel et manufacturier	COLL_UNIV	
	Génie mécanique		**(280-282)**
280	Génie mécanique - Général [16]	COLL_UNIV	
282	Génie en matière d'énergie	COLL_UNIV	

---

16 Comprend le génie d'instrumentation de contrôle.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

	Génie minier, métallurgique et pétrolier		**(283-286)**
283	Génie géologique	COLL_UNIV	
284	Génie métallurgique	COLL_UNIV	
285	Génie minier	COLL_UNIV	
286	Génie pétrolier	COLL_UNIV	
	Génie des ressources et de l'environnement		**(287-289)**
287	Génie agricole	COLL_UNIV	
288	Génie de l'environnement et des ressources [17]	COLL_UNIV	
289	Génie des pêches et des océans	COLL_UNIV	
	Science de l'ingénieur		**(291-292)**
291	Science en génie	UNIV_SEUL	
292	Génie physique	UNIV_SEUL	
	Génie, n.c.a.		**(293)**
293	Génie, n.c.a.	COLL_UNIV	
	Foresterie		**(294-298)**
294	Foresterie	COLL_UNIV	
295	Exploitation, gestion et protection forestières	COLL_UNIV	
296	Gestion de la faune	COLL_UNIV	
298	Foresterie - Autres [18]	COLL_UNIV	
	Architecture paysagiste		**(299-301)**
299	Architecture paysagiste	COLL_UNIV	
300	Conception de jardins	TOUS_PS	
301	Techniques paysagistes	METIER_COLL	

TECHNIQUES ET MÉTIERS DU GÉNIE ET DES SCIENCES APPLIQUÉES (302-369)

	Techniques de l'architecture		**(302-303)**
302	Techniques de l'architecture	METIER_COLL	
303	Dessin architectural	METIER_COLL	
	Techniques chimiques		**(304-307)**
304	Techniques chimiques	METIER_COLL	
305	Techniques biochimiques	METIER_COLL	
306	Techniques des plastiques, de la fibre de verre et du caoutchouc	METIER_COLL	
307	Techniques du traitement des textiles (teintures)	METIER_COLL	
	Techniques de la construction de bâtiments		**(308-317)**
308	Architecture navale et construction maritime	TOUS_PS	
309	Techniques de la construction de bâtiments	METIER_COLL	
310	Électricien (bâtiment)	METIER_COLL	
311	Finition à mur sec, plâtrage et lattage	METIER_COLL	
312	Chauffage et isolation	METIER_COLL	
313	Finition intérieure	METIER_COLL	
314	Maçonnerie (brique, pierre, béton)	METIER_COLL	
315	Plomberie et tuyauterie	METIER_COLL	

---

[17] Comprend le génie hydrologique et le partage des eaux.

[18] Comprend la sylviculture.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

316	Soudure	METIER_COLL
317	Menuiserie, ébénisterie	METIER_COLL
	Technologies du traitement des données et de l'informatique	**(318-321)**
318	Traitement des données - Général	METIER_COLL
319	Technologies informatiques	METIER_COLL
320	Programmation d'ordinateurs et élaboration de logiciels	METIER_COLL
321	Micro-ordinateurs et systèmes d'information	METIER_COLL
	Technologies de l'électronique et de l'électricité	**(322-327)**
322	Technologies de l'électronique	METIER_COLL
323	Technologies de l'électricité	METIER_COLL
324	Technologies des micro-ondes et technologies radar	TOUS_PS
325	Radio et télévision	METIER_COLL
326	Technologies des télécommunications	TOUS_PS
327	Technologies de l'électronique et de l'électricité - Autres	METIER_COLL
	Techniques de la conservation et protection de l'environnement	**(328-332)**
328	Techniques de l'environnement - Général	METIER_COLL
329	Techniques des ressources terrestres	METIER_COLL
330	Techniques de conservation des forêts	METIER_COLL
331	Techniques des ressources renouvelables	METIER_COLL
332	Conservation de la faune et des pêcheries	METIER_COLL
	Technologies du génie civil et général	**(333-339)**
333	Technologies du génie civil - Général	METIER_COLL
334	Techniques de la construction	METIER_COLL
335	Dessin industriel - Général	METIER_COLL
336	Dessin industriel - Spécialisé	METIER_COLL
337	Techniques d'instrumentation et de contrôle	METIER_COLL
338	Techniques de la tuyauterie (autres que plomberie)	METIER_COLL
339	Techniques d'arpentage et photogrammétrie	METIER_COLL
	Technologies du génie industriel	**(340-348)**
340	Technologies du génie industriel - Général	METIER_COLL
341	Climatisation et réfrigération	TOUS_PS
342	Fabrication de vêtements et de tissus	METIER_COLL
343	Machinisme et usinage	METIER_COLL
344	Modelage, mouleur	METIER_COLL
345	Couture à la machine électrique	METIER_COLL
346	Tôlerie	METIER_COLL
347	Fabrication d'outils et de matrices	METIER_COLL
348	Technologies du génie industriel - Autres	TOUS_PS
	Technologies du génie mécanique	**(349-358)**
349	Technologies du génie mécanique - Général	METIER_COLL
350	Technologies du génie aéronautique	METIER_COLL
351	Mécanique du matériel agricole	METIER_COLL
352	Mécanique d'avions	METIER_COLL
353	Mécanique automobile	METIER_COLL
354	Mécanique d'équipement lourd	METIER_COLL

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

355	Mécanique maritime	METIER_COLL	
356	Technologies des machines de bureau	METIER_COLL	
357	Mécanique des petits moteurs	METIER_COLL	
358	Mécanique des centrales et des machines fixes	METIER_COLL	
	Technologies des industries primaires et du traitement des ressources		**(359-362)**
359	Technologies des produits forestiers	METIER_COLL	
360	Mines et transformation des métaux	METIER_COLL	
361	Technologies pétrolières	METIER_COLL	
362	Technologies des industries primaires et du traitement des ressources - Autres	METIER_COLL	
	Technologies du transport		**(363-368)**
363	Technologies du transport - Général	METIER_COLL	
364	Technologies du transport aérien	METIER_COLL	
365	Technologies du transport maritime	METIER_COLL	
366	Transport commercial et public	METIER_COLL	
367	Transports par véhicules motorisés - Autres	METIER_COLL	
368	Technologies du transport ferroviaire	METIER_COLL	
	Autres technologies du génie et des sciences appliquées, n.c.a.		**(369)**
369	Technologies du génie et des sciences appliquées, n.c.a. - Autres	TOUS_PS	

PROFESSIONS, SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ (370-441)

	Art dentaire		**(370)**
370	Art ou médecine dentaire [19]	UNIV_SEUL	
	Médecine - Général		**(375)**
375	Médecine généraliste	UNIV_SEUL	
	Médecine et sciences médicales		**(376-383)**
376	Anatomie médicale	UNIV_SEUL	
377	Biochimie médicale et biophysique médicale	COLL_UNIV	
380	Névrophysiologie médicale	UNIV_SEUL	
381	Pharmacologie médicale	COLL_UNIV	
382	Physiologie médicale	UNIV_SEUL	
383	Sciences médicales - Autres [20]	COLL_UNIV	
	Spécialisations médicales (non chirurgicales)		**(384-388)**
384	Neurologie	UNIV_SEUL	
385	Pédiatrie	UNIV_SEUL	
386	Psychiatrie	UNIV_SEUL	
387	Radiologie	COLL_UNIV	
388	Spécialisations médicales (non chirurgicales) - Autres	COLL_UNIV	
	Sciences paracliniques		**(390-393)**
390	Immunologie médicale	UNIV_SEUL	
391	Microbiologie médicale	UNIV_SEUL	

[19] Comprend les sciences dentaires, l'orthodontie, la pédodontie et les autres spécialisations dentaires.

[20] Comprend l'embryologie et la génétique médicales.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études – suite

392	Pathologie médicale	UNIV_SEUL	
393	Parasitologie, virologie et bactériologie médicales, et autres sciences médicales paracliniques	UNIV_SEUL	
	Chirurgie et spécialisations chirurgicales		**(394-398)**
394	Chirurgie – Général	UNIV_SEUL	
395	Obstétrique et gynécologie	UNIV_SEUL	
396	Chirurgie orthopédique	UNIV_SEUL	
398	Spécialisations chirurgicales – Autres [21]	UNIV_SEUL	
	Sciences infirmières		**(399-406)**
399	Sciences infirmières – Général	COLL_UNIV	
402	Soins médicaux, chirurgicaux et hospitaliers – Infirmiers	COLL_UNIV	
403	Soins obstétriques – Infirmiers	COLL_UNIV	
404	Soins de psychiatrie et d'hygiène mentale – Infirmiers	COLL_UNIV	
405	Santé publique et communautaire – Infirmiers	COLL_UNIV	
406	Sciences infirmières – Autres [22]	COLL_UNIV	
	Soins infirmiers auxiliaires		**(407-410)**
407	Soins infirmiers auxiliaires	METIER_COLL	
408	Aide aux soins de santé / soutien	METIER_COLL	
409	Aide, soins de longue durée	METIER_COLL	
410	Aide infirmière	METIER_COLL	
	Optométrie		**(411)**
411	Optométrie	COLL_UNIV	
	Pharmacologie et techniques pharmaceutiques		**(412-413)**
412	Techniques pharmaceutiques	COLL_UNIV	
413	Pharmacologie et techniques pharmacologiques	COLL_UNIV	
	Santé publique		**(414-418)**
414	Santé publique [23]	TOUS_PS	
415	Médecine et santé communautaires	TOUS_PS	
416	Hygiène dentaire publique	COLL_UNIV	
417	Épidémiologie et biostatistique	COLL_UNIV	
418	Santé, médecine et hygiène au travail	TOUS_PS	
	Médecine de réadaptation		**(421-424)**
421	Médecine de réadaptation – Général	COLL_UNIV	
422	Audiologie, orthophonie	COLL_UNIV	
423	Ergothérapie et thérapie physique	COLL_UNIV	
424	Physiothérapie	COLL_UNIV	
	Technologies du laboratoire médical et des diagnostics		**(425-429)**
425	Technologies du laboratoire médical	COLL_UNIV	
426	Technologies du laboratoire biologique	TOUS_PS	
427	Technologies de l'électronique biomédicale	TOUS_PS	

[21] Comprend la chirurgie plastique.

[22] Comprend les soins intensifs – infirmiers et les soins infirmiers gériatiques.

[23] Comprend la médecine préventive et la santé publique – vétérinaire.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - suite

428	Technologies de laboratoire dentaire	TOUS_PS	
429	Technologies de la radiologie	COLL_UNIV	
	Technologies des traitements médicaux		**(431-439)**
431	Techniques de chiropractie	COLL_UNIV	
432	Assistance dentaire	METIER_COLL	
433	Techniques de soins d'urgence para-médicaux	METIER_COLL	
434	Techniques de l'hygiène et de la déficience mentales	METIER_COLL	
435	Techniques de la respiration	METIER_COLL	
436	Ultrasons et ultrasonographie	METIER_COLL	
437	Technologies de la radiographie médicale - Rayons X	METIER_COLL	
438	Radiothérapie et médecine nucléaire	METIER_COLL	
439	Technologies des traitements médicaux - Autres [24]	METIER_COLL	
	Équipements médicaux et prothèses		**(440)**
440	Équipements médicaux et prothèses	TOUS_PS	
	Autres sciences et technologies de la santé, n.c.a.		**(441)**
441	Sciences et technologies de la santé, n.c.a. - Autres	TOUS_PS	

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (442-480)

	Actuariat		**(442)**
442	Actuariat	COLL_UNIV	
	Mathématiques appliquées		**(443-447)**
443	Mathématiques appliquées - Général	COLL_UNIV	
444	Informatique - Général	COLL_UNIV	
445	Informatique - Conception et analyse des systèmes	COLL_UNIV	
446	Recherche opérationnelle	COLL_UNIV	
447	Mathématiques appliquées - Autres	COLL_UNIV	
	Chimie		**(448-454)**
448	Chimie - Général	COLL_UNIV	
449	Chimie analytique	COLL_UNIV	
451	Chimie organique et inorganique	COLL_UNIV	
452	Chimie physique	COLL_UNIV	
454	Spécialisations de la chimie - Autres [25]	COLL_UNIV	
	Géologie et disciplines connexes		**(455-462)**
455	Géologie et sciences de la terre	COLL_UNIV	
456	Géochimie et géochronologie	COLL_UNIV	
457	Géophysique et géomorphologie	COLL_UNIV	
459	Minéralogie	COLL_UNIV	
462	Géologie et disciplines connexes, n.c.a. [26]	COLL_UNIV	

[24] Comprend la réanimation cardiorespiratoire.

[25] Comprend la spectroscopie.

[26] Comprend l'hydrogéologie et l'hydrologie, la pétrologie et la pétrographie, la stratigraphie et la sédimentologie.

Structure de la classification finale du principal domaine d'études - fin

	Statistique mathématique		**(463)**
463	Statistique mathématique	UNIV_SEUL	
	Mathématiques		**(464)**
464	Mathématiques	COLL_UNIV	
	Métallurgie et science des matériaux		**(465)**
465	Métallurgie et science des matériaux	COLL_UNIV	
	Météorologie		**(466)**
466	Météorologie	COLL_UNIV	
	Océanographie et sciences maritimes		**(467)**
467	Océanographie et sciences maritimes [27]	COLL_UNIV	
	Physique		**(471-478)**
471	Physique - Général	COLL_UNIV	
472	Astrophysique et astronomie	UNIV_SEUL	
473	Physique atomique et nucléaire	UNIV_SEUL	
474	Physique chimique	UNIV_SEUL	
477	Physique théorique et mathématique	COLL_UNIV	
478	Physique, n.c.a. - Autres [28]	COLL_UNIV	
	Sciences générales		**(479-480)**
479	Sciences générales	COLL_UNIV	
480	Techniques de laboratoire de sciences	METIER_COLL	

AUTRES DISCIPLINES, N.C.A. (481)

481	**Autres disciplines, n.c.a.**	TOUS_PS	**(481)**

SANS SPÉCIALISATION (482)

482	**Sans spécialisation**	TOUS_PS	**(482)**

AUCUN DIPLÔME, CERTIFICAT POSTSECONDAIRE (485)

485	**Aucun diplôme, certificat postsecondaire**		**(485)**

---

27 Comprend l'océanographie biologique, l'océanographie des pêches et les sciences maritimes, n.c.a. – autres.

28 Comprend la physique des hautes énergies, et la physique des particules et la physique des solides.

* NIVEAU - LÉGENDE

TOUS_PS	Tous (toutes les études postsecondaires)
METIER_COLL	Métiers - Collège
COLL_UNIV	Collège - Université
UNIV_SEUL	Université seulement

Nota : n.c.a. = non classés ailleurs

Comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 1991) et de l'Enquête sur la population active

Comparabilité des données des divers recensements

Les concepts du recensement relatifs à l'**Activité** sont demeurés assez semblables depuis 1971. Cependant, dans le cadre des cinq derniers recensements, certains changements ont été apportés en ce qui a trait aux méthodes de dépouillement, aux questions posées et aux concepts (changements mineurs dans ce dernier cas). Il faut tenir compte de ces différences lorsque vient le temps de comparer des données provenant de deux ou plusieurs recensements. Il existe des variables dérivées qui tiennent compte du plus grand nombre possible de ces différences ; il convient de les utiliser pour établir des comparaisons d'un recensement à l'autre.

Population

Pour tous les recensements, les questions sur l'activité ont été posées aux personnes âgées de 15 ans ou plus. Depuis 1981, ces questions ne s'adressent plus aux pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui sont donc exclus de la population active. En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ont été classés parmi les « inactifs » même si les questions sur l'activité leur avaient été posées.

Personnes occupées

En 1971, les personnes occupées se classaient dans trois catégories : les personnes ayant travaillé contre rémunération ou pour réaliser un bénéfice au cours de la semaine de référence ; les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une entreprise familiale au cours de la semaine de référence ; les personnes ayant un emploi, mais n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence. Les données ont été recueillies au moyen de trois questions distinctes. Les travailleuses agricoles ayant travaillé sur la ferme familiale moins de 20 heures par semaine « sans être rémunérées » étaient exclues de la catégorie des personnes occupées et classées dans le groupe des « inactifs ». Les personnes ayant indiqué qu'elles étaient à la fois « absentes du travail » et « à la recherche d'un emploi » étaient considérées comme étant en chômage.

En 1976, le groupe des personnes occupées a été établi d'après des questions similaires à celles posées en 1971. Cependant, les travailleuses agricoles ayant travaillé moins de 20 heures sans être rémunérées étaient considérées comme des personnes occupées. En outre, les personnes qui étaient à la fois « absentes du travail » et « à la recherche d'un emploi » ont été incluses dans le groupe des personnes occupées. Les personnes absentes du travail sans rémunération pour suivre des cours de formation ou prendre un congé d'études devaient indiquer « Oui, absent » si elles prévoyaient reprendre leur poste au retour.

En 1981, une seule question sur les heures travaillées au cours de la semaine de référence a été posée. Les personnes devaient déclarer les heures de travail rémunéré et de travail non rémunéré. Le questionnaire renfermait une question portant à la fois sur la « mise à pied temporaire » et sur l'« absence du travail ». Seules les absences payées pour suivre des cours de formation devaient être considérées comme des absences du travail. Aucune modification n'a été apportée à la catégorie « Personnes occupées » en 1986 ni en 1991.

Chômeurs

En 1971, la catégorie « Chômeurs » comprenait deux groupes : les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et les personnes qui étaient mises à pied temporairement au cours de cette semaine-là. Selon le Guide du recensement de 1971, les répondants devaient cocher « Oui » à la question relative à la « recherche d'un emploi » s'ils avaient cherché du travail mais ne l'ont pas fait

Comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 1991) et de l'Enquête sur la population active – suite

parce qu'ils étaient temporairement malades ou qu'ils croyaient qu'aucun emploi ne s'offrait à eux sur le marché du travail. Le guide indiquait également que les répondants devaient se considérer comme étant mis à pied temporairement seulement s'ils étaient dans cette situation depuis 30 jours ou moins.

En 1976, deux nouvelles questions se sont ajoutées au questionnaire afin de déterminer la population des chômeurs. La première question demandait au recensé s'il était « prêt à travailler » au cours de la semaine de référence. Les deux seules réponses possibles étaient « Oui » et « Non ». Selon les instructions du guide, les personnes qui étaient encore aux études, celles qui avaient déjà un emploi, celles qui étaient temporairement malades et celles qui avaient des responsabilités familiales ou personnelles devaient se considérer comme n'étant pas prêtes à travailler. Les personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler ont été classées dans la catégorie des « inactifs ». La question demandant si les recensés étaient prêts à travailler a été posée uniquement aux personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence. À la deuxième nouvelle question, les recensés devaient indiquer s'ils avaient pris des dispositions pour commencer un nouvel emploi à une date ultérieure. Outre ces nouvelles questions, une nouvelle restriction en matière de dépouillement a été appliquée. Les personnes mises à pied temporairement ou devant commencer un nouvel emploi qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. Par conséquent, en 1976, les personnes étaient considérées comme chômeuses si elles avaient été mises à pied temporairement ou si elles devaient commencer un nouveau travail ultérieurement et si elles ne fréquentaient pas à plein temps une école primaire ou secondaire. Les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence qui étaient prêtes à travailler faisaient également partie des **chômeurs.**

En 1981, la période de référence pour la question sur la « recherche d'un emploi » a été allongée afin de correspondre aux quatre dernières semaines plutôt qu'à la seule semaine de référence. La question demandant aux recensés s'ils étaient « prêts à travailler » a été assortie de catégories de réponse plus détaillées : avait déjà un emploi ; temporairement malade ou invalide ; pour des raisons personnelles ou familiales ; allait à l'école ; autres raisons. Seules les personnes ayant indiqué « allait à l'école » ou « autres raisons » étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. On a reformulé la question sur le « nouvel emploi à entreprendre à une date ultérieure » afin de préciser que cet emploi devait commencer au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence. On a déterminé les personnes « mises à pied temporairement » à l'aide d'une question portant à la fois sur les mises à pied et sur les absences du travail. Pour les mises à pied, la période de référence a été étendue à 26 semaines. Comme en 1976, les personnes mises à pied temporairement ou devant commencer un nouveau travail étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre. Les personnes ayant « cherché du travail » qui ont répondu qu'elles « allaient à l'école » ou qu'elles avaient d'« autres raisons » étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler, peu importe si elles étaient mises à pied ou si elles devaient entreprendre un nouveau travail.

En 1986, la période de référence pour les mises à pied temporaires a été supprimée, et l'énoncé accessoire « d'un emploi auquel je compte retourner » a été ajouté au questionnaire. Aucune question sur la fréquentation scolaire ne figurait dans le questionnaire de 1986. Il était donc impossible d'appliquer le critère de la fréquentation scolaire aux personnes mises à pied ou devant entreprendre un nouvel emploi.

En 1991, les questions posées afin de déterminer la population des chômeurs étaient les mêmes qu'en 1986. De plus, le questionnaire renfermait une question sur la fréquentation scolaire.

Le dépouillement des données sur le chômage s'est fait de façon similaire en 1991 et en 1981. Une modification a toutefois été apportée pour les étudiants ayant fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre dernier. Ces personnes étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient cherché du travail à plein temps au cours des quatre dernières semaines.

Comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 1991) et de l'Enquête sur la population active - suite

Inactifs

La catégorie des « inactifs » constitue un groupe résiduel. Les personnes qui ne sont ni « occupées » ni « chômeuses » se classent dans cette catégorie si elles font partie de la population à laquelle le concept d'activité s'applique. Pour ce groupe, les principales différences sont l'inclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel en 1976 et 1971, et l'inclusion, en 1976, 1981, 1986 et 1991, des personnes ne faisant pas partie de la catégorie des chômeurs parce qu'elles étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. En 1971, les travailleuses agricoles non rémunérées ayant travaillé moins de 20 heures par semaine étaient classées dans la catégorie des « inactifs ».

Comparabilité avec les données de l'Enquête sur la population active

Différence dans la détermination de la situation vis-à-vis de l'activité

Au cours des dernières années, on s'est efforcé de faire en sorte que la définition de la population active utilisée dans le cadre du recensement corresponde le plus possible à celle qui est employée aux fins de l'enquête mensuelle sur la population active. La plupart des modifications apportées au libellé des questions visaient cet objectif. Il y a toutefois des différences entre ces deux sources de données quant à la détermination de la situation vis-à-vis de l'activité. Ces différences sont largement attribuables à la nature des questions posées. Dans le cadre du recensement, la situation vis-à-vis de l'activité est déterminée d'après les réponses à cinq questions, alors qu'une série beaucoup plus longue de questions sur l'activité sont posées aux fins de l'Enquête sur la population active. Voici un aperçu des différences dans les questions posées.

> Pour le recensement, on pose une question visant à déterminer si le recensé « a cherché du travail » au cours des quatre dernières semaines. Les personnes ayant indiqué qu'elles avaient cherché du travail devaient répondre à la question leur demandant si elles étaient « prêtes à travailler » (Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière ?) Dans le cadre de l'EPA, deux questions visent à déterminer si le répondant « a cherché du travail ». La période de référence correspond aux six derniers mois pour la première question, et aux quatre dernières semaines pour la deuxième. La question permettant de savoir si le répondant était « prêt à travailler » est posée aux personnes ayant cherché du travail au cours des quatre dernières semaines ainsi qu'aux personnes ayant cherché un emploi au cours des six derniers mois, mais non au cours des quatre dernières semaines.
>
> Dans le cadre de l'EPA, les répondants doivent indiquer s'ils ont fréquenté l'école la semaine dernière. Lors du recensement de 1991, les recensés devaient indiquer s'ils avaient fréquenté l'école au cours des neuf derniers mois (c'est-à-dire depuis septembre dernier).

Ce renseignement sert à déterminer si le répondant était prêt à travailler, au même titre que la question « Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière ? »

Le recensement et l'Enquête sur la population active diffèrent dans la façon de déterminer si les répondants sont prêts à travailler. Les étudiants à plein temps constituent le segment de la population le plus touché par cette différence.

Comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 1991) et de l'Enquête sur la population active - fin

Couverture

L'Enquête sur la population active exclut les personnes demeurant dans les réserves indiennes, les membres à plein temps des Forces armées, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ainsi que les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les ménages des membres du personnel diplomatique et autres employés du gouvernement canadien à l'étranger sont également exclus. Le recensement assure un dénombrement intégral de la population du Canada. Toutefois, en 1991, les questions sur l'activité n'ont pas été posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. De plus, le recensement de 1991 a dénombré les résidents non permanents (personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel ou qui réclament le statut de réfugié). L'Enquête sur la population active ne comprend pas ces personnes.

Méthodes de dénombrement

L'Enquête sur la population active est menée par des intervieweurs ayant reçu une formation à cet égard, alors que la méthode de l'autodénombrement est utilisée dans le cadre du recensement.

Périodes de référence

Les semaines de référence pour l'Enquête sur la population active de mai et juin 1991 allaient du 12 au 18 mai et du 9 au 15 juin, alors que pour le recensement de 1991, il s'agissait de la semaine du 27 mai au 2 juin.

L'Enquête sur la population active permet de recueillir des renseignements sur la profession et l'industrie pour les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs qui ont occupé un emploi au cours des cinq dernières années. Lors du recensement de 1991, seules les personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990 ont dû répondre aux questions sur l'industrie et la profession.

Taille de l'échantillon

Les questions sur l'activité figurent sur le questionnaire complet du recensement, qui a été distribué à un ménage sur cinq au Canada. Les données de l'Enquête sur la population active de mai et juin ont été recueillies auprès d'un échantillon comptant 62,000 ménages.

Autres considérations

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, il est possible d'utiliser les données tirées des questionnaires du mois précédent pour améliorer les méthodes de collecte, de dépouillement, de contrôle et d'imputation.

Régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR), et régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP) et agglomérations de recensement primaires (ARP) composantes, par secteur de recensement et fichier principal de région

RMR, AR, RMRP, ARP	Secteur de recensement	Fichier principal de région
Alma (AR), Québec		
Baie-Comeau (AR), Québec		
Barrie (AR), Ontario		
Bathurst (AR), Nouveau-Brunswick		
Belleville (AR), Ontario		partiel
Brandon (AR), Manitoba		
Brantford (AR), Ontario	oui	oui
Brockville (AR), Ontario		
Calgary (RMR), Alberta	oui	partiel
Calgary (RMRP)	oui	partiel
Airdrie (ARP)	oui	non
Campbell River (AR), Colombie-Britannique		
Campbellton (AR), Nouveau-Brunswick - Québec		
Camrose (AR), Alberta		
Charlottetown (AR), Île-du-Prince-Édouard		
Chatham (AR), Ontario		
Chicoutimi-Jonquière (RMR), Québec	oui	partiel
Chicoutimi-Jonquière (RMRP)	oui	partiel
La Baie (ARP)	oui	oui
Chilliwack (AR), Colombie-Britannique		
Cobourg (AR), Ontario		
Collingwood (AR), Ontario		
Corner Brook (AR),Terre-Neuve		
Cornwall (AR), Ontario		
Courtenay (AR), Colombie-Britannique		
Cowansville (AR), Québec		
Cranbrook (AR), Colombie-Britannique		
Dawson Creek (AR), Colombie-Britannique		
Dolbeau (AR), Québec		
Drummondville (AR), Québec		
Duncan (AR), Colombie-Britannique		
Edmonton (RMR), Alberta	oui	partiel
Edmonton (RMRP)	oui	partiel
Leduc (ARP)	oui	non
Spruce Grove (ARP)	oui	non
Edmundston (AR), Nouveau-Brunswick		
Elliot Lake (AR), Ontario		

RMR, AR, RMRP, ARP	Secteur de recensement	Fichier principal de région
Estevan (AR), Saskatchewan		
Fort McMurray (AR), Alberta		
Fort St. John (AR), Colombie-Britannique		
Fredericton (AR), Nouveau-Brunswick		partiel
Gander (AR),Terre-Neuve		
Granby (AR), Québec		
Grand Centre (AR), Alberta		
Grand Falls - Windsor (AR),Terre-Neuve		
Grande Prairie (AR), Alberta		
Guelph (AR), Ontario	oui	oui
Haileybury (AR), Ontario		
Halifax (RMR), Nouvelle-Écosse	oui	partiel
Hamilton (RMR), Ontario	oui	oui
Hawkesbury (AR), Ontario-Québec		
Joliette (AR), Québec		
Kamloops (AR), Colombie-Britannique	oui	partiel
Kelowna (AR), Colombie-Britannique	oui	oui
Central Okanagan, subdivision B (ARP)	oui	oui
Kelowna (ARP)	oui	oui
Kentville (AR), Nouvelle-Écosse		
Kenora (AR), Ontario		
Kingston (AR), Ontario	oui	partiel
Kirkland Lake (AR), Ontario		
Kitchener (RMR), Ontario	oui	oui
Kitimat (AR), Colombie-Britannique		
La Tuque (AR), Québec		
Labrador City (AR),Terre-Neuve		
Lachute (AR), Québec		
Leamington (AR), Ontario		
Lethbridge (AR), Alberta	oui	oui
Lindsay (AR), Ontario		
Lloydminster (AR), Alberta-Saskatchewan		
London (RMR), Ontario	oui	oui
London (RMRP)	oui	oui
St. Thomas (ARP)	oui	oui
Magog (AR), Québec		
Matane (AR), Québec		
Matsqui (AR), Colombie-Britannique	oui	oui

Régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR), et régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP) et agglomérations de recensement primaires (ARP) composantes, par secteur de recensement et fichier principal de région – suite

RMR, AR, RMRP, ARP	Secteur de recen-sement	Fichier principal de région
Medicine Hat (AR), Alberta		
Midland (AR), Ontario		
Moncton (AR), Nouveau-Brunswick	oui	oui
Montréal (RMR), Québec	oui	partiel
Beloeil (RMRP)	oui	oui
Châteauguay (ARP)	oui	partiel
Montréal (RMRP)	oui	partiel
Moose Jaw (AR), Saskatchewan		
Nanaimo (AR), Colombie-Britannique		
New Glasgow (AR), Nouvelle-Écosse		
North Battleford (AR), Saskatchewan		
North Bay (AR), Ontario		oui
Orillia (AR), Ontario		
Oshawa (RMR), Ontario	oui	oui
Newcastle (ARP)	oui	oui
Oshawa (RMRP)	oui	oui
Ottawa-Hull (RMR), Ontario-Québec	oui	oui
Buckingham (ARP)	oui	oui
Kanata (ARP)	oui	oui
Ottawa-Hull (RMRP)	oui	oui
Owen Sound (AR), Ontario		
Pembroke (AR), Ontario-Québec		
Penticton (AR), Colombie-Britannique		
Peterborough (AR), Ontario	oui	partiel
Port Alberni (AR), Colombie-Britannique		
Port Hope (AR), Ontario	oui	oui
Portage La Prairie (AR), Manitoba		
Powell River (AR), Colombie-Britannique		
Prince Albert (AR), Saskatchewan		
Prince George (AR), Colombie-Britannique	oui	oui
Prince Rupert (AR), Colombie-Britannique		
Québec (RMR), Québec	oui	partiel
Quesnel (AR), Colombie-Britannique		
Red Deer (AR), Alberta	oui	oui
Regina (RMR), Saskatchewan	oui	partiel
Rimouski (AR), Québec		
Rivière-du-Loup (AR), Québec		
Rouyn-Noranda (AR), Québec		
Saint-Georges (AR), Québec		
Saint-Hyacinthe (AR), Québec		
Saint-Jean-sur-Richelieu (AR), Québec		
Saint-Jérôme (AR), Québec		partiel
Saint John (RMR), Nouveau-Brunswick	oui	partiel
Salaberry-de-Valleyfield (AR), Québec		
Sarnia-Clearwater (AR), Ontario	oui	oui
Saskatoon (RMR), Saskatchewan	oui	partiel
Sault Ste. Marie (AR), Ontario	oui	oui
Selkirk (AR), Manitoba		
Sept-Îles (AR), Québec		
Shawinigan (AR), Québec		
Sherbrooke (RMR), Québec	oui	partiel
Simcoe (AR), Ontario		
Sorel (AR), Québec		
St. Catharines - Niagara (RMR), Ontario	oui	oui
Fort Erie (ARP)	oui	oui
St. Catharines - Niagara (RMRP)	oui	oui
St. John's (RMR), Terre-Neuve	oui	partiel
Conception Bay South (ARP)	oui	non
St. John's (RMRP)	oui	partiel
Stratford (AR), Ontario		oui
Summerside (AR), Île-du-Prince-Édouard		
Sudbury (RMR), Ontario	oui	partiel
Sudbury (RMRP)	oui	partiel
Valley East (ARP)	oui	non
Swift Current (AR), Saskatchewan		
Sydney (AR), Nouvelle-Écosse		
Sydney (ARP)		
Sydney Mines (ARP)		
Terrace (AR), Colombie-Britannique		
Thetford Mines (AR), Québec		
Thompson (AR), Manitoba		
Thunder Bay (RMR), Ontario	oui	partiel
Tillsonburg (AR), Ontario		
Timmins (AR), Ontario		
Toronto (RMR), Ontario	oui	partiel
Halton Hills (ARP)	oui	partiel

Régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR), et régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP) et agglomérations de recensement primaires (ARP) composantes, par secteur de recensement et fichier principal de région - fin

RMR, AR, RMRP, ARP	Secteur de recensement	Fichier principal de région
Milton (ARP)	oui	partiel
Orangeville (ARP)	oui	non
Toronto (RMRP)	oui	partiel
Trois-Rivières (RMR), Québec	oui	partiel
Truro (AR), Nouvelle-Écosse		
Val-d'Or (AR), Québec		
Vancouver (RMR), Colombie-Britannique	oui	oui
Maple Ridge (ARP)	oui	oui
Vancouver (RMRP)	oui	oui
Vernon (AR), Colombie-Britannique		
Victoria (RMR), Colombie-Britannique	oui	oui
Victoriaville (AR), Québec		
Wallaceburg (AR), Ontario		
Wetaskiwin (AR), Alberta		
Weyburn (AR), Saskatchewan		
Whitehorse (AR), Yukon		
Williams Lake (AR), Colombie-Britannique		
Windsor (RMR), Ontario	oui	partiel
Winnipeg (RMR), Manitoba	oui	oui
Woodstock (AR), Ontario		oui
Yellowknife (AR), Territoires du Nord-Ouest		
Yorkton (AR), Saskatchewan		

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, chap. S19). La loi vous oblige à les fournir.

RÉSERVÉ AU BUREAU	Prov.	CÉF n°	SD n°	NV	2B	1.
	Ménage n°	Type de formule 4	Nombre de personnes	Quest. n° ☐☐☐ de ☐☐☐	☐ TL 2 ☐ M 4 ☐ RÉ 1 ☐ LI 3 ☐ LC 5 ☐ RT	2.

RECENSEMENT DU CANADA DE 1991

À REMPLIR LE 4 JUIN 1991

Un message du statisticien en chef du Canada

Les renseignements recueillis dans le cadre du recensement de 1991 nous sont indispensables pour planifier l'avenir du Canada à l'aube du XXI[e] siècle. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles seront combinées à celles de tous les Canadiens et les données ainsi obtenues permettront de mieux comprendre notre pays et nos différentes collectivités. Les données du recensement servent à prendre des décisions fondées sur la connaissance des faits et, ce, à l'échelle nationale, provinciale et locale. Nous avons absolument besoin de vous pour mener à terme cette entreprise nationale. Veuillez remplir votre questionnaire du recensement en suivant les étapes et le retourner par la poste le 4 juin.

Merci de votre collaboration.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada



COMMENCEZ ICI

en inscrivant votre adresse en lettres moulées

N° et rue ou lot et concession ____ N° d'app. ____

Ville, village, réserve indienne ____ Province/territoire ____

Code postal ☐☐☐ ☐☐☐ Ind. rég. ☐☐☐ N° de téléphone ☐☐☐–☐☐☐☐

Tournez la page et passez à l'ÉTAPE 2 →



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - suite



ETAPE 2

Comment remplir ce questionnaire

Pour répondre aux questions:

cochez le cercle .... ○

OU inscrivez un numéro dans la case .... ☐☐

OU écrivez en lettres moulées dans la case .... ☐

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce questionnaire, consultez le Guide **OU** appelez-nous sans frais. Les numéros à composer figurent à la page 28.



ETAPE 3

Si **toutes** les personnes de ce ménage sont des **résidents étrangers** (voir ci-dessous), veuillez cocher le cercle .... ○
et **ne pas** remplir le questionnaire.

Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Par résidents étrangers, on entend:

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et leur famille;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement.



ETAPE 4

Si **toutes** les personnes de ce ménage demeurent ici temporairement **et** ont un domicile habituel ailleurs au Canada, veuillez indiquer le nombre total de personnes dans cette case .... ☐
et **ne pas** remplir le questionnaire.

Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.



ETAPE 5

Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le mardi 4 juin 1991, vivalent habituellement ici.

(Veuillez vous reporter au Guide pour les situations particulières.)

DRESSEZ LA LISTE EN COMMENÇANT PAR:

- soit l'époux, l'épouse ou un des partenaires en union libre d'un couple qui habite ici;
- soit le père ou la mère lorsque seulement l'un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés).

Si aucune de ces catégories ne s'applique, veuillez commencer par n'importe quel membre adulte du ménage.

CONTINUEZ LA LISTE PAR:

- l'épouse, l'époux ou le partenaire en union libre de la Personne 1;
- les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1 (y compris les enfants adoptés et les enfants d'un autre lit (beau-fils ou belle-fille));
- les autres personnes apparentées à la Personne 1 et les membres de leur famille, s'ils vivent ici;
- les personnes non apparentées à la Personne 1 et les membres de leur famille, s'ils vivent ici.

ASSUREZ-VOUS D'INSCRIRE:

- les enfants, les personnes apparentées, les compagnons/compagnes d'appartement ou de chambre; les pensionnaires et les employés résidents;
- toute personne qui se trouve temporairement absente le 4 juin, y compris les étudiants absents à cause de leurs études ou un époux, une épouse ou une autre personne qui est absente à cause de son travail;
- toute personne qui a passé ici la nuit du 3 au 4 juin et qui n'a pas de domicile habituel ailleurs;
- toute personne qui se trouve actuellement dans un établissement institutionnel, comme un hôpital, un foyer pour personnes âgées ou une prison, mais seulement si cette personne y a été admise **après le 4 décembre 1990**.

N'oubliez pas de vous inscrire!

	Nom de famille	Prénom
▶ Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez utiliser la section réservée aux observations à la page 28.

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite



00.

Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 5 parce que vous n'étiez pas certain(e) s'il fallait les compter?

Par exemple: d'autres personnes apparentées vivant ici; un étudiant absent à cause de ses études; un chambreur qui a un autre domicile; un domestique logé et nourri; ou un membre du ménage qui se trouve dans un établissement institutionnel.

○ Non

01 ○ Oui — Écrivez (en lettres moulées) le nom de chacune d'elles et la raison de l'omission.

Nom

Raison

Nom

Raison

Nom

Raison

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez utiliser la section réservée aux observations à la page 28.



Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada ont passé la nuit du 3 au 4 juin 1991 dans ce logement?

○ Aucune

OU

02 ☐ ◄ Nombre de personnes



Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui EXPLOITE une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole?

Par «autre exploitation agricole» on entend, par exemple, un parc d'engraissement, une serre, une champignonnière, une pépinière, une ferme d'animaux à fourrure, une exploitation apicole, une exploitation de gazon ou de petits fruits ou une érablière.

03 ○ Non

04 ○ Oui



Au haut de la page suivante, transcrivez dans les espaces prévus les noms figurant à l'étape 5.

Passez ensuite aux autres questions.

Nota:
Si le ménage compte **plus de six personnes**, inscrivez les six premières sur ce questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire. Si vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section réservée aux observations à la page 28. Un recenseur communiquera avec vous.

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - suite

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
1. NOM Assurez-vous de transcrire les noms dans le même ordre que celui de la liste dressée à l'**étape 5**.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1 Pour **chaque** membre du ménage, indiquez le lien avec la Personne 1. *Cochez un seul cercle.* Si vous cochez le cercle «Autre», utilisez la case fournie pour indiquer le lien de cette personne avec la Personne 1. *Exemples d'«autres» personnes* ***apparentées*** *à la Personne 1:* • *cousin/cousine* • *grand-père/grand-mère* • *partenaire en union libre du fils* • *neveu/nièce* *Exemples d'«autres» personnes* ***non apparentées*** *à la Personne 1:* • *époux/épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse* • *fils/fille du chambreur ou de la chambreuse* • *fils/fille du compagnon ou de la compagne d'appartement* • *employé(e)*	01. 01 ⊗ **PERSONNE 1** 14 ☐ PI 15 ☐ EI 16 ☐ A	02. 02 ○ Époux/épouse de la Personne 1 03 ○ Partenaire en union libre de la Personne 1 04 ○ Fils/fille de la Personne 1 05 ○ Gendre/bru de la Personne 1 06 ○ Petit-enfant de la Personne 1 07 ○ Père/mère de la Personne 1 08 ○ Beau-père/belle-mère de la Personne 1 09 ○ Frère/soeur de la Personne 1 10 ○ Beau-frère/belle-soeur de la Personne 1 11 ○ Chambreur/chambreuse 12 ○ Compagnon/compagne d'appartement ○ Autre — *Précisez* 13 ☐☐ 16 ☐ A
3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le **jour**, le **mois** et l'**année**. *Exemple: Si cette personne est née le 10 février 1945, inscrivez* Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐ *Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	Jour Mois Année 17 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐	Jour Mois Année 17 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐
4. SEXE	18 ○ Masculin 19 ○ Féminin	18 ○ Masculin 19 ○ Féminin
5. ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL *Cochez un seul cercle.*	20 ○ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ○ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ○ Divorcé(e) 23 ○ Veuf(ve) 24 ○ Célibataire (jamais marié(e))	20 ○ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ○ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ○ Divorcé(e) 23 ○ Veuf(ve) 24 ○ Célibataire (jamais marié(e))
6. Cette personne vit-elle actuellement avec un partenaire en union libre?	25 ○ Oui 26 ○ Non	25 ○ Oui 26 ○ Non

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

03.	04.	05.	06.
04 ◯ Fils / fille de la Personne 1	04 ◯ Fils / fille de la Personne 1	04 ◯ Fils / fille de la Personne 1	04 ◯ Fils / fille de la Personne 1
05 ◯ Gendre / bru de la Personne 1	05 ◯ Gendre / bru de la Personne 1	05 ◯ Gendre / bru de la Personne 1	05 ◯ Gendre / bru de la Personne 1
06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1	06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1	06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1	06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1
07 ◯ Père / mère de la Personne 1	07 ◯ Père / mère de la Personne 1	07 ◯ Père / mère de la Personne 1	07 ◯ Père / mère de la Personne 1
06 ◯ Beau-père / belle-mère de la Personne 1	06 ◯ Beau-père / belle-mère de la Personne 1	06 ◯ Beau-père / belle-mère de la Personne 1	06 ◯ Beau-père / belle-mère de la Personne 1
09 ◯ Frère / soeur de la Personne 1	09 ◯ Frère / soeur de la Personne 1	09 ◯ Frère / soeur de la Personne 1	09 ◯ Frère / soeur de la Personne 1
10 ◯ Beau-frère / belle-soeur de la Personne 1	10 ◯ Beau-frère / belle-soeur de la Personne 1	10 ◯ Beau-frère / belle-soeur de la Personne 1	10 ◯ Beau-frère / belle-soeur de la Personne 1
11 ◯ Chambreur / chambreuse	11 ◯ Chambreur / chambreuse	11 ◯ Chambreur / chambreuse	11 ◯ Chambreur / chambreuse
12 ◯ Compagnon / compagne d'appartement	12 ◯ Compagnon / compagne d'appartement	12 ◯ Compagnon / compagne d'appartement	12 ◯ Compagnon / compagne d'appartement
◯ Autre — *Précisez*	◯ Autre — *Précisez*	◯ Autre — *Précisez*	◯ Autre — *Précisez*
13 ☐☐ 16 ☐ A	13 ☐☐ 16 ☐ A	13 ☐☐ 16 ☐ A	13 ☐☐ 16 ☐ A
Jour Mois Année	Jour Mois Année	Jour Mois Année	Jour Mois Année
17 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐	17 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐	17 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐	17 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐
18 ◯ Masculin	18 ◯ Masculin	18 ◯ Masculin	16 ◯ Masculin
19 ◯ Féminin	19 ◯ Féminin	19 ◯ Féminin	19 ◯ Féminin
20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e))	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e))	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e))	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e))
21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e)	21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e)	21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e)	21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e)
22 ◯ Divorcé(e)	22 ◯ Divorcé(e)	22 ◯ Divorcé(e)	22 ◯ Divorcé(e)
23 ◯ Veuf(ve)	23 ◯ Veuf(ve)	23 ◯ Veuf(ve)	23 ◯ Veuf(ve)
24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))	24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))	24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))	24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))
25 ◯ Oui	25 ◯ Oui	25 ◯ Oui	25 ◯ Oui
26 ◯ Non	26 ◯ Non	26 ◯ Non	26 ◯ Non

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

	07.	08.
LANGUE **7.** Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? *Cochez un seul cercle.*	01 ◯ Anglais seulement 02 ◯ Français seulement 03 ◯ Anglais et français 04 ◯ Ni anglais ni français	01 ◯ Anglais seulement 02 ◯ Français seulement 03 ◯ Anglais et français 04 ◯ Ni anglais ni français
8. Quelle(s) langue(s), **autre(s) que l'anglais ou le français**, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?	05 ◯ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles* 08 [ ] 07 [ ] 08 [ ]	05 ◯ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles* 08 [ ] 07 [ ] 08 [ ]
9. Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?	09 ◯ Anglais 10 ◯ Français Autre – *Précisez* 11 [ ]	09 ◯ Anglais 10 ◯ Français Autre – *Précisez* 11 [ ]
10. Quelle est la langue que cette personne a **apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**? *Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.*	12 ◯ Anglais 13 ◯ Français Autre – *Précisez* 14 [ ]	12 ◯ Anglais 13 ◯ Français Autre – *Précisez* 14 [ ]
LIEU DE NAISSANCE **11.** Où cette personne est-elle née? *Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.*	**Au Canada** 15 ◯ T.-N. 21 ◯ Man. 18 ◯ Î.-P.-É. 22 ◯ Sask. 17 ◯ N.-É. 23 ◯ Alb. 18 ◯ N.-B. 24 ◯ C.-B. 19 ◯ Qué. 25 ◯ Yukon 20 ◯ Ont. 26 ◯ T. N.-O. **En dehors du Canada** 27 ◯ Royaume-Uni 26 ◯ Italie 29 ◯ États-Unis 30 ◯ Allemagne de l'Ouest 31 ◯ Allemagne de l'Est 32 ◯ Pologne Autre – *Précisez* 33 [ ]	**Au Canada** 15 ◯ T.-N. 21 ◯ Man. 18 ◯ Î.-P.-É. 22 ◯ Sask. 17 ◯ N.-É. 23 ◯ Alb. 18 ◯ N.-B. 24 ◯ C.-B. 19 ◯ Qué. 25 ◯ Yukon 20 ◯ Ont. 28 ◯ T. N.-O. **En dehors du Canada** 27 ◯ Royaume-Uni 28 ◯ Italie 29 ◯ États-Unis 30 ◯ Allemagne de l'Ouest 31 ◯ Allemagne de l'Est 32 ◯ Pologne Autre – *Précisez* 33 [ ]

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - suite

09.

01 ◯ Anglais seulement
02 ◯ Français seulement
03 ◯ Anglais et français
04 ◯ Ni anglais ni français

05 ◯ Aucune
OU
Précisez laquelle ou lesquelles
06 [ ]
07 [ ]
08 [ ]

09 ◯ Anglais
10 ◯ Français
Autre — *Précisez*
11 [ ]

12 ◯ Anglais
13 ◯ Français
Autre — *Précisez*
14 [ ]

Au Canada

15 ◯ T.-N.	21 ◯ Man.
16 ◯ Î.-P.-É.	22 ◯ Sask.
17 ◯ N.-É.	23 ◯ Alb.
16 ◯ N.-B.	24 ◯ C.-B.
19 ◯ Qué.	25 ◯ Yukon
20 ◯ Ont.	26 ◯ T. N.-O.

En dehors du Canada

27 ◯ Royaume-Uni
28 ◯ Italie
29 ◯ États-Unis
30 ◯ Allemagne de l'Ouest
31 ◯ Allemagne de l'Est
32 ◯ Pologne
Autre — *Précisez*
33 [ ]

10.

01 ◯ Anglais seulement
02 ◯ Français seulement
03 ◯ Anglais et français
04 ◯ Ni anglais ni français

05 ◯ Aucune
OU
Précisez laquelle ou lesquelles
06 [ ]
07 [ ]
08 [ ]

09 ◯ Anglais
10 ◯ Français
Autre — *Précisez*
11 [ ]

12 ◯ Anglais
13 ◯ Français
Autre — *Précisez*
14 [ ]

Au Canada

15 ◯ T.-N.	21 ◯ Man.
16 ◯ Î.-P.-É.	22 ◯ Sask.
17 ◯ N.-É.	23 ◯ Alb.
16 ◯ N.-B.	24 ◯ C.-B.
19 ◯ Qué.	25 ◯ Yukon
20 ◯ Ont.	26 ◯ T. N.-O.

En dehors du Canada

27 ◯ Royaume-Uni
28 ◯ Italie
29 ◯ États-Unis
30 ◯ Allemagne de l'Ouest
31 ◯ Allemagne de l'Est
32 ◯ Pologne
Autre — *Précisez*
33 [ ]

11.

01 ◯ Anglais seulement
02 ◯ Français seulement
03 ◯ Anglais et français
04 ◯ Ni anglais ni français

05 ◯ Aucune
OU
Précisez laquelle ou lesquelles
06 [ ]
07 [ ]
08 [ ]

09 ◯ Anglais
10 ◯ Français
Autre — *Précisez*
11 [ ]

12 ◯ Anglais
13 ◯ Français
Autre — *Précisez*
14 [ ]

Au Canada

15 ◯ T.-N.	21 ◯ Man.
16 ◯ Î.-P.-É.	22 ◯ Sask.
17 ◯ N.-É.	23 ◯ Alb.
16 ◯ N.-B.	24 ◯ C.-B.
19 ◯ Qué.	25 ◯ Yukon
20 ◯ Ont.	26 ◯ T. N.-O.

En dehors du Canada

27 ◯ Royaume-Uni
26 ◯ Italie
29 ◯ États-Unis
30 ◯ Allemagne de l'Ouest
31 ◯ Allemagne de l'Est
32 ◯ Pologne
Autre — *Précisez*
33 [ ]

12.

01 ◯ Anglais seulement
02 ◯ Français seulement
03 ◯ Anglais et français
04 ◯ Ni anglais ni français

05 ◯ Aucune
OU
Précisez laquelle ou lesquelles
08 [ ]
07 [ ]
08 [ ]

09 ◯ Anglais
10 ◯ Français
Autre — *Précisez*
11 [ ]

12 ◯ Anglais
13 ◯ Français
Autre — *Précisez*
14 [ ]

Au Canada

15 ◯ T.-N.	21 ◯ Man.
16 ◯ Î.-P.-É.	22 ◯ Sask.
17 ◯ N.-É.	23 ◯ Alb.
18 ◯ N.-B.	24 ◯ C.-B.
19 ◯ Qué.	25 ◯ Yukon
20 ◯ Ont.	26 ◯ T. N.-O.

En dehors du Canada

27 ◯ Royaume-Uni
26 ◯ Italie
29 ◯ États-Unis
30 ◯ Allemagne de l'Ouest
31 ◯ Allemagne de l'Est
32 ◯ Pologne
Autre — *Précisez*
33 [ ]

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

	13.	14.
CITOYENNETÉ **12.** De quel pays cette personne est-elle citoyenne? ▪ *Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.*	01 ◯ Du Canada, par naissance 02 ◯ Du Canada, par naturalisation 03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada) 04 ◯ D'un autre pays	01 ◯ Du Canada, par naissance 02 ◯ Du Canada, par naturalisation 03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada) 04 ◯ D'un autre pays
IMMIGRATION **13.** Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, **immigrant(e) reçu(e)**? ▪	05 ◯ Non — **Passez à la question 15** 06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**	05 ◯ Non — **Passez à la question 15** 06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**
14. En quelle année cette personne est-elle devenue un(e) immigrant(e) reçu(e) au Canada pour la première fois? *Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	Année 07 1 _ _ _	Année 07 1 _ _ _
ORIGINE ETHNIQUE **15.** À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette ▪ personne appartenaient-ils? *Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu.* ***Nota:*** *Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une* ***chance égale*** *de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines* ***ancestrales.*** Consultez le Guide. *Exemples d'autres groupes ethniques ou culturels: Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin, Vietnamien, Japonais, Libanais, Haïtien, etc.* ▶	08 ◯ Français 09 ◯ Anglais 10 ◯ Allemand 11 ◯ Écossais 12 ◯ Italien 13 ◯ Irlandais 14 ◯ Ukrainien 15 ◯ Chinois 16 ◯ Hollandais (Néerlandais) 17 ◯ Juif 18 ◯ Polonais 19 ◯ Noir 20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord 21 ◯ Métis 22 ◯ Inuit/Esquimau Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez* 23 ____ 24 ____	08 ◯ Français 09 ◯ Anglais 10 ◯ Allemand 11 ◯ Écossais 12 ◯ Italien 13 ◯ Irlandais 14 ◯ Ukrainien 15 ◯ Chinois 16 ◯ Hollandais (Néerlandais) 17 ◯ Juif 18 ◯ Polonais 19 ◯ Noir 20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord 21 ◯ Métis 22 ◯ Inuit/Esquimau Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez* 23 ____ 24 ____
16. Cette personne est-elle un(e) **Indien(ne) inscrit(e)** aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada? Consultez le Guide.	25 ◯ Non 26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e) *Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)* 27 ____	25 ◯ Non 26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e) *Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)* 27 ____

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

15.

01 ◯ Du Canada, par naissance
02 ◯ Du Canada, par naturalisation
03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)
04 ◯ D'un autre pays

05 ◯ Non — **Passez à la question 15**
06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**

Année
07 | 1 | | | |

06 ◯ Français
09 ◯ Anglais
10 ◯ Allemand
11 ◯ Écossais
12 ◯ Italien
13 ◯ Irlandais
14 ◯ Ukrainien
15 ◯ Chinois
16 ◯ Hollandais (Néerlandais)
17 ◯ Juif
16 ◯ Polonais
19 ◯ Noir
20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord
21 ◯ Métis
22 ◯ Inuit / Esquimau

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*

23 [ ]
24 [ ]

25 ◯ Non
26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e)
Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)
27 [ ]

16.

01 ◯ Du Canada, par naissance
02 ◯ Du Canada, par naturalisation
03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)
04 ◯ D'un autre pays

05 ◯ Non — **Passez à la question 15**
06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**

Année
07 | 1 | | | |

06 ◯ Français
09 ◯ Anglais
10 ◯ Allemand
11 ◯ Écossais
12 ◯ Italien
13 ◯ Irlandais
14 ◯ Ukrainien
15 ◯ Chinois
16 ◯ Hollandais (Néerlandais)
17 ◯ Juif
16 ◯ Polonais
19 ◯ Noir
20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord
21 ◯ Métis
22 ◯ Inuit / Esquimau

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*

23 [ ]
24 [ ]

25 ◯ Non
26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e)
Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)
27 [ ]

17.

01 ◯ Du Canada, par naissance
02 ◯ Du Canada, par naturalisation
03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)
04 ◯ D'un autre pays

05 ◯ Non — **Passez à la question 15**
06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**

Année
07 | 1 | | | |

06 ◯ Français
09 ◯ Anglais
10 ◯ Allemand
11 ◯ Écossais
12 ◯ Italien
13 ◯ Irlandais
14 ◯ Ukrainien
15 ◯ Chinois
16 ◯ Hollandais (Néerlandais)
17 ◯ Juif
16 ◯ Polonais
19 ◯ Noir
20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord
21 ◯ Métis
22 ◯ Inuit / Esquimau

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*

23 [ ]
24 [ ]

25 ◯ Non
26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e)
Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)
27 [ ]

18.

01 ◯ Du Canada, par naissance
02 ◯ Du Canada, par naturalisation
03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)
04 ◯ D'un autre pays

05 ◯ Non — **Passez à la question 15**
06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**

Année
07 | 1 | | | |

06 ◯ Français
09 ◯ Anglais
10 ◯ Allemand
11 ◯ Écossais
12 ◯ Italien
13 ◯ Irlandais
14 ◯ Ukrainien
15 ◯ Chinois
16 ◯ Hollandais (Néerlandais)
17 ◯ Juif
16 ◯ Polonais
19 ◯ Noir
20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord
21 ◯ Métis
22 ◯ Inuit / Esquimau

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*

23 [ ]
24 [ ]

25 ◯ Non
26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e)
Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)
27 [ ]

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

	19.	20.
RELIGION **17.** Quelle est la religion de cette personne? *Indiquez une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante.* *Par exemple, Catholique romaine, Catholique ukrainienne, Église unie, Anglicane, Presbytérienne, Luthérienne, Baptiste, Pentecôtiste, Grecque orthodoxe, Juive, Mennonite, Témoins de Jéhovah, Armée du Salut, Islam, Bouddhiste, Hindoue, Sikh*	*Précisez une seule confession ou une seule religion* 01 [ ] 02 ◯ Aucune religion	*Précisez une seule confession ou une seule religion* 01 [ ] 02 ◯ Aucune religion
LIMITATIONS D'ACTIVITÉ **18.** Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique: Consultez le Guide.	À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 08 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée	À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 08 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée
19. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de **longue durée**? Consultez le Guide.	10 ◯ Non 11 ◯ Oui	10 ◯ Non 11 ◯ Oui

ETAPE 10 **Répondez aux questions 20 à 45 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.**

MOBILITÉ **20.** Où cette personne habitait-elle **il y a 1 an**, c'est-à-dire le 4 juin 1990? *Cochez un seul cercle.*	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

21.	22.	23.	24.
Précisez une seule confession ou une seule religion 01 [ ] 02 ◯ Aucune religion	*Précisez une seule confession ou une seule religion* 01 [ ] 02 ◯ Aucune religion	*Précisez une seule confession ou une seule religion* 01 [ ] 02 ◯ Aucune religion	*Précisez une seule confession ou une seule religion* 01 [ ] 02 ◯ Aucune religion
À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée	À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée	À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée	À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée
À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet	À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet	À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet	À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet
Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 08 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée	Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 06 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée	Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 06 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée	Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 06 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée
10 ◯ Non 11 ◯ Oui	10 ◯ Non 11 ◯ Oui	10 ◯ Non 11 ◯ Oui	10 ◯ Non 11 ◯ Oui



Répondez aux questions 20 à 45 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.

12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 18 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

Question	25.	26.
21. Cette personne habitait-elle à l'adresse actuelle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986?	01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle** **Passez à la question 23** 02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse	01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle** **Passez à la question 23** 02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse
22. Où cette personne habitait-elle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986? *Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.* *Cochez un seul cercle.*	03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **OU** 04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 05 ☐ Comté (si vous le connaissez) ☐ Province ou territoire ☐ **OU** 06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 07 ☐	03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **OU** 04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 05 ☐ Comté (si vous le connaissez) ☐ Province ou territoire ☐ **OU** 06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 07 ☐
23. Pour les FEMMES seulement: Combien d'enfants **cette personne a-t-elle mis au monde**? *Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs. Ne comptez pas les mort-nés.*	08 ◯ Aucun **OU** 09 ☐ ◄ Nombre d'enfants	08 ◯ Aucun **OU** 09 ☐ ◄ Nombre d'enfants
SCOLARITÉ **24.** ▪ **Jusqu'en quelle année** (sans l'avoir nécessairement terminée) cette personne a-t-elle fréquenté l'école **secondaire** ou **primaire**? *Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année), excluant l'école maternelle.*	10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire **OU** 11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire **OU** 11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
25. ▪ Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à **l'université**?	12 ◯ Aucune 13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université	12 ◯ Aucune 13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - suite

27.

01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle**
Passez à la question 23

02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse

03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

OU

04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

05 ☐

Comté (si vous le connaissez)

☐

Province ou territoire

☐

OU

06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*

07 ☐

08 ◯ Aucun

OU

09 ☐ ◄ Nombre d'enfants

10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire

OU

11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

12 ◯ Aucune

13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université

28.

01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle**
Passez à la question 23

02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse

03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

OU

04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

05 ☐

Comté (si vous le connaissez)

☐

Province ou territoire

☐

OU

06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*

07 ☐

08 ◯ Aucun

OU

09 ☐ ◄ Nombre d'enfants

10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire

OU

11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

12 ◯ Aucune

13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université

29.

01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle**
Passez à la question 23

02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse

03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

OU

04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

05 ☐

Comté (si vous le connaissez)

☐

Province ou territoire

☐

OU

06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*

07 ☐

08 ◯ Aucun

OU

09 ☐ ◄ Nombre d'enfants

10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire

OU

11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

12 ◯ Aucune

13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université

30.

01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle**
Passez à la question 23

02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse

03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

OU

04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

05 ☐

Comté (si vous le connaissez)

☐

Province ou territoire

☐

OU

06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*

07 ☐

08 ◯ Aucun

OU

09 ☐ ◄ Nombre d'enfants

10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire

OU

11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

12 ◯ Aucune

13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

	31.	32.
26. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement **autre qu'une** université ou une école secondaire ou primaire? *Comptez les années d'études dans les collèges communautaires, instituts techniques, cégeps (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.*	01 ○ Aucune 02 ○ Moins d'une année (de cours terminés) 03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.	01 ○ Aucune 02 ○ Moins d'une année (de cours terminés) 03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.
27. Depuis **les neuf derniers mois** (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université? *Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.* *Cochez un seul cercle.*	04 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois 05 ○ Oui, à plein temps 06 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir	04 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois 05 ○ Oui, à plein temps 06 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir
28. Quels certificats, diplômes ou grades cette personne détient-elle? *Inscrivez toutes les compétences acquises par la fréquentation d'**écoles secondaires** ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.* *Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.*	07 ○ Aucun **Passez à la question 30** 06 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 09 ○ Certificat ou diplôme de métier 10 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 11 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat 12 ○ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 13 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat 14 ○ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.) 15 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.) 16 ○ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)	07 ○ Aucun **Passez à la question 30** 06 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 09 ○ Certificat ou diplôme de métier 10 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 11 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat 12 ○ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 13 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat 14 ○ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.) 15 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.) 16 ○ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

33.

01 ◯ Aucune

02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.

04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

05 ◯ Oui, à plein temps

06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

07 ◯ Aucun
Passez à la question 30

06 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

09 ◯ Certificat ou diplôme de métier

10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

34.

01 ◯ Aucune

02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.

04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

05 ◯ Oui, à plein temps

06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

07 ◯ Aucun
Passez à la question 30

08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

09 ◯ Certificat ou diplôme de métier

10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

35.

01 ◯ Aucune

02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.

04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

05 ◯ Oui, à plein temps

06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

07 ◯ Aucun
Passez à la question 30

08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

09 ◯ Certificat ou diplôme de métier

10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

36.

01 ◯ Aucune

02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.

04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

05 ◯ Oui, à plein temps

06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

07 ◯ Aucun
Passez à la question 30

08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

09 ◯ Certificat ou diplôme de métier

10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

	37.	38.
29. Quel était le principal domaine d'études ou de formation du **plus haut** grade, certificat ou diplôme de cette personne (**sans compter** les certificats d'études secondaires)? *Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure*	Principal domaine d'études ou de formation 01 ☐ **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	Principal domaine d'études ou de formation 01 ☐ **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.
TRAVAIL **30.** La semaine dernière, pendant combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)? *Considérez comme travail:* • *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale (par ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);* • *le travail à son propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association;* • *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).*	03 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**
31. ▪ La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou entreprise? *Cochez un seul cercle.*	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
32. ▪ La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?	08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui
33. ▪ Cette personne a-t-elle cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? *Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?* *Cochez un seul cercle.*	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

39.	40.	41.	42.
Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.
03 [ ] ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 [ ] ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 [ ] ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 [ ] ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**
05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui
10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

	43.	44.
34. Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine ■ dernière si un emploi avait été disponible? *Cochez un seul cercle.*	01 ○ Oui, prête à accepter du travail 02 ○ Non, avait déjà un emploi 03 ○ Non, temporairement malade ou invalide 04 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 05 ○ Non, allait à l'école 06 ○ Non, autres raisons	01 ○ Oui, prête à accepter du travail 02 ○ Non, avait déjà un emploi 03 ○ Non, temporairement malade ou invalide 04 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 05 ○ Non, allait à l'école 06 ○ Non, autres raisons
35. Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois, ne ■ serait-ce que quelques jours (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)?	07 ○ En 1991 **Continuez avec la question suivante** 08 ○ En 1990 **Continuez avec la question suivante** 09 ○ Avant 1990 **Passez à la question 45** 10 ○ Jamais travaillé **Passez à la question 45**	07 ○ En 1991 **Continuez avec la question suivante** 08 ○ En 1990 **Continuez avec la question suivante** 09 ○ Avant 1990 **Passez à la question 45** 10 ○ Jamais travaillé **Passez à la question 45**
Nota: *Les questions 36 à 42 portent sur l'emploi ou le travail de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.* **36.** Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. Service ou ministère, direction, division, section ou usine	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. Service ou ministère, direction, division, section ou usine
37. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? *Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.*	Genre d'entreprise, d'industrie ou de service 11	Genre d'entreprise, d'industrie ou de service 11

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - suite

45.

01 ◯ Oui, prête à accepter du travail
02 ◯ Non, avait déjà un emploi
03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide
04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
05 ◯ Non, allait à l'école
06 ◯ Non, autres raisons

07 ◯ En 1991
Continuez avec la question suivante
08 ◯ En 1990
Continuez avec la question suivante
09 ◯ Avant 1990
Passez à la question 45
10 ◯ Jamais travaillé
Passez à la question 45

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

Genre d'entreprise, d'industrie ou de service

11

46.

01 ◯ Oui, prête à accepter du travail
02 ◯ Non, avait déjà un emploi
03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide
04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
05 ◯ Non, allait à l'école
06 ◯ Non, autres raisons

07 ◯ En 1991
Continuez avec la question suivante
08 ◯ En 1990
Continuez avec la question suivante
09 ◯ Avant 1990
Passez à la question 45
10 ◯ Jamais travaillé
Passez à la question 45

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

Genre d'entreprise, d'industrie ou de service

11

47.

01 ◯ Oui, prête à accepter du travail
02 ◯ Non, avait déjà un emploi
03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide
04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
05 ◯ Non, allait à l'école
06 ◯ Non, autres raisons

07 ◯ En 1991
Continuez avec la question suivante
08 ◯ En 1990
Continuez avec la question suivante
09 ◯ Avant 1990
Passez à la question 45
10 ◯ Jamais travaillé
Passez à la question 45

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

Genre d'entreprise, d'industrie ou de service

11

48.

01 ◯ Oui, prête à accepter du travail
02 ◯ Non, avait déjà un emploi
03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide
04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
05 ◯ Non, allait à l'école
06 ◯ Non, autres raisons

07 ◯ En 1991
Continuez avec la question suivante
08 ◯ En 1990
Continuez avec la question suivante
09 ◯ Avant 1990
Passez à la question 45
10 ◯ Jamais travaillé
Passez à la question 45

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

Genre d'entreprise, d'industrie ou de service

11

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

38. À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement?

Si l'adresse n'est pas connue, inscrivez en lettres moulées le nom de l'immeuble ou de l'intersection de rues la plus proche. Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.

49.	50.
01 ◯ À domicile (y compris les fermes)	01 ◯ À domicile (y compris les fermes)
02 ◯ En dehors du Canada	02 ◯ En dehors du Canada
03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous	03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous
Numéro et rue	Numéro et rue
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
Comté (si vous le connaissez)	Comté (si vous le connaissez)
Province ou territoire	Province ou territoire
Code postal	Code postal
04 ☐	04 ☐
05	05

39. Quel genre de travail cette personne faisait-elle?

Par exemple, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide d'expéditions de pêche (Si elle était dans les Forces armées, indiquez seulement son grade.)

49.	50.
Genre de travail	Genre de travail

40. Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou activités les plus importantes de cette personne?

Par exemple, analyse d'échantillons sanguins, vérification des factures, coordination de projets de génie civil, enseignement des mathématiques, organisation des horaires de travail et contrôle des systèmes d'entrée des données, nettoyage de légumes, guide d'expéditions de pêche

49.	50.
Fonctions ou activités les plus importantes	Fonctions ou activités les plus importantes
06	06

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

51.

01 ◯ À domicile (y compris les fermes)

02 ◯ En dehors du Canada

03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous

Numéro et rue

Ville, villege, canton, municipalité ou réserve indienne

Comté (si vous le conneissez)

Province ou territoire

Code postal

04 ☐

05

Genre de treveil

Fonctions ou ectivités les plus importantes

06

52.

01 ◯ À domicile (y compris les fermes)

02 ◯ En dehors du Canada

03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous

Numéro et rue

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

Code postal

04 ☐

05

Genre de travail

Fonctions ou activités les plus importantes

06

53.

01 ◯ À domicile (y compris les fermes)

02 ◯ En dehors du Canada

03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous

Numéro et rue

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

Code postal

04 ☐

05

Genre de trevail

Fonctions ou activités les plus importantes

06

54.

01 ◯ À domicile (y compris les fermes)

02 ◯ En dehors du Canada

03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous

Numéro et rue

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

Code postal

04 ☐

05

Genre de trevail

Fonctions ou activités les plus importentes

06

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

	55.	56.
41. Dans cet emploi, cette personne travaillait-elle principalement:	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**
42. ▪ Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?	05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui
43. ▪ Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 1990? *Comptez toutes les semaines au cours desquelles:* • *elle était en vacances ou en congé de maladie payé;* • *elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel;* • *elle a travaillé pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission;* • *elle a travaillé à son propre compte ou elle a travaillé sans rémunération dans une ferme ou entreprise familiale.*	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**
44. ▪ Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle travaillé à plein temps ou à temps partiel? *Cochez un seul cercle.*	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

57.	58.	59.	60.
01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43**
02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43**	02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43**	02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43**	02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43**
03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**
04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**
05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui
07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**
09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B – suite

REVENU EN 1990

45. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1990, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?

- *Répondez «Oui» ou «Non» à* ***toutes*** *les sources.*
- *Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte».*
- ***N'****incluez* ***pas*** *les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.*
- *Pour plus de renseignements, consultez le Guide.*

	61. Dollars / Cents	62. Dollars / Cents
a) Total des **salaires** et **traitements**, *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	01 ◯ Oui ► ☐ 02 ◯ Non	01 ◯ Oui ► ☐ 02 ◯ Non
b) **Revenu** net dans une **entreprise non agricole non constituée en société**, dans l'**exercice d'une profession**, *etc., à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	03 ◯ Oui ► ☐ 05 ◯ Non 04 ◯ Perte	03 ◯ Oui ► ☐ 05 ◯ Non 04 ◯ Perte
c) **Revenu** net d'un **travail autonome agricole** *dans une exploitation agricole, à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	06 ◯ Oui ► ☐ 08 ◯ Non 07 ◯ Perte	06 ◯ Oui ► ☐ 08 ◯ Non 07 ◯ Perte
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	09 ◯ Oui ► ☐ 10 ◯ Non	09 ◯ Oui ► ☐ 10 ◯ Non
e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	11 ◯ Oui ► ☐ 12 ◯ Non	11 ◯ Oui ► ☐ 12 ◯ Non
f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	13 ◯ Oui ► ☐ 14 ◯ Non	13 ◯ Oui ► ☐ 14 ◯ Non
g) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par exemple, pensions des anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être (****n****'incluez* ***pas*** *les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants)*	15 ◯ Oui ► ☐ 16 ◯ Non	15 ◯ Oui ► ☐ 16 ◯ Non
h) **Dividendes** et **intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et **autre revenu de placements**, *par exemple, loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques*	17 ◯ Oui ► ☐ 19 ◯ Non 18 ◯ Perte	17 ◯ Oui ► ☐ 19 ◯ Non 18 ◯ Perte
i) **Pensions de retraite** et **rentes**	20 ◯ Oui ► ☐ 21 ◯ Non	20 ◯ Oui ► ☐ 21 ◯ Non
j) **Autre revenu en espèces**, *par exemple, pension alimentaire, bourses d'études*	22 ◯ Oui ► ☐ 23 ◯ Non	22 ◯ Oui ► ☐ 23 ◯ Non
k) **REVENU TOTAL** *provenant de toutes les sources précédentes*	24 ◯ Oui ► ☐ 26 ◯ Non 25 ◯ Perte	24 ◯ Oui ► ☐ 26 ◯ Non 25 ◯ Perte

Page 24

Tournez la page et répondez aux questions sur le logement.

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - suite

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
63.	64.	65.	66.
Dollars Cents	Dollars Cents	Dollars Cents	Dollars Cents
01 ◯ Oui ► 02 ◯ Non	01 ◯ Oui ► 02 ◯ Non	01 ◯ Oui ► 02 ◯ Non	01 ◯ Oui ► 02 ◯ Non
03 ◯ Oui ► 05 ◯ Non 04 ◯ Perte	03 ◯ Oui ► 05 ◯ Non 04 ◯ Perte	03 ◯ Oui ► 05 ◯ Non 04 ◯ Perte	03 ◯ Oui ► 05 ◯ Non 04 ◯ Perte
06 ◯ Oui ► 08 ◯ Non 07 ◯ Perte	08 ◯ Oui ► 08 ◯ Non 07 ◯ Perte	06 ◯ Oui ► 08 ◯ Non 07 ◯ Perte	08 ◯ Oui ► 08 ◯ Non 07 ◯ Perte
09 ◯ Oui ► 10 ◯ Non	09 ◯ Oui ► 10 ◯ Non	09 ◯ Oui ► 10 ◯ Non	09 ◯ Oui ► 10 ◯ Non
11 ◯ Oui ► 12 ◯ Non	11 ◯ Oui ► 12 ◯ Non	11 ◯ Oui ► 12 ◯ Non	11 ◯ Oui ► 12 ◯ Non
13 ◯ Oui ► 14 ◯ Non	13 ◯ Oui ► 14 ◯ Non	13 ◯ Oui ► 14 ◯ Non	13 ◯ Oui ► 14 ◯ Non
15 ◯ Oui ► 16 ◯ Non	15 ◯ Oui ► 18 ◯ Non	15 ◯ Oui ► 18 ◯ Non	15 ◯ Oui ► 16 ◯ Non
17 ◯ Oui ► 19 ◯ Non 16 ◯ Perte	17 ◯ Oui ► 19 ◯ Non 16 ◯ Perte	17 ◯ Oui ► 19 ◯ Non 18 ◯ Perte	17 ◯ Oui ► 19 ◯ Non 18 ◯ Perte
20 ◯ Oui ► 21 ◯ Non	20 ◯ Oui ► 21 ◯ Non	20 ◯ Oui ► 21 ◯ Non	20 ◯ Oui ► 21 ◯ Non
22 ◯ Oui ► 23 ◯ Non	22 ◯ Oui ► 23 ◯ Non	22 ◯ Oui ► 23 ◯ Non	22 ◯ Oui ► 23 ◯ Non
24 ◯ Oui ► 26 ◯ Non 25 ◯ Perte	24 ◯ Oui ► 26 ◯ Non 25 ◯ Perte	24 ◯ Oui ► 26 ◯ Non 25 ◯ Perte	24 ◯ Oui ► 28 ◯ Non 25 ◯ Perte

Tournez la page et répondez aux questions sur le logement.

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - suite



Répondez aux questions H1 à H8 portant sur le logement.

67.

H1. ■ **Inscrivez en lettres moulées le nom de la (ou des) personne(s) qui paie(nt) le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement.**

*Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.*

	Nom de famille	Prénom
01		
02		
03		
04		
05		
06		

Nota: Une de ces personnes devra répondre aux questions **H2** à **H8.** Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, **cochez ici** .... 07 ○ et répondez à ces questions vous-même.

H2. **Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):**

Cochez un seul cercle.

08 ○ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?

09 ○ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

H3. a) **Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?**

Comptez la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc. Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.

10 ☐ ◄ Nombre de pièces

b) **De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?**

11 ☐ ◄ Nombre de chambres à coucher

H4. **Quand ce logement a-t-il été originellement construit?**

Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez votre meilleure estimation.

12 ○ 1920 ou avant
13 ○ 1921-1945
14 ○ 1946-1960
15 ○ 1961-1970
16 ○ 1971-1980
17 ○ 1981-1985
18 ○ 1986-1990
19 ○ 1991

H5. **Ce logement nécessite-t-il des réparations?**

(Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.)

20 ○ Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)

21 ○ Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)

22 ○ Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - suite

68. Vos réponses aux questions **H6** à **H8** s'appliquent uniquement au logement que vous **occupez maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez votre meilleure estimation.

Note: *Si vous êtes un exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous exploitez,* **cochez ici** .... 01 ◯ *et passez à l'étape 12.*

H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour:

a) l'électricité?
- 02 ◯ Rien
- 03 ◯ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 04 Dollars ___ Cents ___ par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?
- 05 ◯ Rien
- 08 ◯ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 07 Dollars ___ Cents ___ par année

c) l'eau et les autres services municipaux?
- 08 ◯ Rien
- 09 ◯ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 10 Dollars ___ Cents ___ par année

H7. Pour les LOCATAIRES seulement:

Quel est le **loyer mensuel en argent** payé pour ce logement?
- 11 ◯ Aucun loyer en argent **OU** 12 Dollars ___ Cents ___ par mois

H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) **à** f):

a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement?
- 13 ◯ Aucun **Passez à la partie** c) **OU** 14 Dollars ___ Cents ___ par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)?
- 15 ◯ Oui — **Passez à la partie** d)
- 18 ◯ Non

c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?
- 17 ◯ Aucun **OU** 18 Dollars ___ Cents ___ par année

d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?
- 19 Dollars ___

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?
- 20 ◯ Oui — **Continuez avec la partie** f)
- 21 ◯ Non — **Passez à l'étape 12**

f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium?
- 22 ◯ Aucuns **OU** 23 Dollars ___ Cents ___ par mois



Vous avez maintenant rempli votre questionnaire. Veuillez le mettre à la poste dès aujourd'hui.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Si vous avez des observations, veuillez utiliser l'espace prévu à cette fin sur la couverture arrière.

RÉSERVÉ AU BUREAU

24 ☐☐ Coll.	25 ☐ 4A 27 ☐ RD 26 ☐ Ref. 28 ☐ MO/Autre	29 ☐☐☐ IMP.-A 30 ☐☐☐ IMP.-B

Questionnaire du recensement de 1991, formule 2B - fin

SERVICE AUXILIAIRE TELEPHONIQUE

Si après avoir lu le **Guide** vous avez toujours besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service auxiliaire téléphonique. Il est disponible de 9 heures à 21 heures du jeudi 30 mai au vendredi 7 juin (sauf le dimanche).

Si vous habitez dans le secteur de service local d'un des endroits ci-dessous, composez le numéro indiqué. Si vous habitez ailleurs, composez le numéro **1-800-267-1991** (sans frais).

St. John's (T.-N.)	772-1991
Halifax	426-1991
Moncton	851-1991
Montréal	283-1991
Ottawa	951-1991
Toronto	973-1991
Winnipeg	983-1991
Regina	780-7750
Edmonton	495-4000
Vancouver	666-1991

Pour **ATME** (Appareils de télécommunications pour malentendants, téléimprimeur seulement) — composez: **1-800-267-5558** (sans frais).

OBSERVATIONS

 Nº de FRP: SQC/P PU 005 SQC/OPR-015-03789

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI | **FORMULE 6**

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique* (L.R.C. (1985), ch. S-19). La loi vous oblige à les fournir.

An English questionnaire can be obtained by calling the following toll free number 1-800-465-1991.

R E C E N S E M E N T   D U   C A N A D A   D E   1 9 9 1

Q U E S T I O N N A I R E   S U R   L'A G R I C U L T U R E

Qui devrait remplir ce questionnaire?

Toute personne responsable d'une exploitation agricole et qui produit dans l'intention **de vendre** au moins un des articles suivants:

Cultures	Bétail	Volaille	Produits d'origine animale	Autres produits agricoles
• grandes cultures • arbres fruitiers • petits fruits ou raisin • légumes • graines de semence	• bovins • porcs • moutons • chevaux • autres animaux	• poules • poulets • dindons • dindes • autres volailles	• lait ou crème • oeufs • laine • fourrure	• produits de serre ou de pépinière • champignons • gazon • miel • produits de la sève d'érable

IMPORTANT: Veuillez remplir un questionnaire pour **chaque** exploitation agricole.

Comment remplir ce questionnaire

A **Répondre aux questions:**

en cochant le cercle .... ○

OU en inscrivant un numéro dans la case-réponse .... [150]

OU en écrivant en lettres moulées dans la case-réponse .... [ ]

B Les personnes qui ont besoin d'aide peuvent composer sans frais le **1-800-465-1991.** (Ce service est offert de 9 h à 21 h du jeudi 30 mai au vendredi 7 juin, sauf le dimanche.)

C Veuillez retourner le questionnaire une fois rempli dans l'enveloppe de retour affranchie ci-jointe. Merci.

Veuillez commencer à l'ÉTAPE 1, page 2 →

RÉSERVÉ AU BUREAU

RÉSERVÉ AU RECENSEUR

Résidence de l'exploitant(e) agricole

001 PROV	002 C.E.F. N°	003 S.D. N°	004 NV

005 Mén N°	006 Formule 6 N°	007
		2

A
B

Emplacement de l'exploitation agricole

008 PROV	009 C.E.F. N°	010 S.D. N°	011 NV

012	CR


Statistique Canada   Statistics Canada

Canadä

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 – suite

ÉTAPE 1 – Veuillez inscrire, dans n'importe quel ordre, le nom des exploitant(e)s au 4 juin 1991.

- Les exploitant(e)s sont les personnes **responsables** de prendre **au jour le jour** les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole.
- S'il y a plus de trois exploitant(e)s, veuillez inscrire leurs noms et adresses dans la section «commentaires» à la page 3 ou joindre une feuille supplémentaire.

01.

1.
020 Nom de famille *(en lettres moulées)*
021 Prénoms *(en lettres moulées)*
022 Case postale, route rurale, chemin ou rue
023 Bureau de poste — 024 Province
025 Code postal — 026 Ind. rég. Numéro de téléphone

2. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois? 027 Non 028 Oui

3. Pendant combien de jours cette personne a-t-elle travaillé **à l'extérieur** de cette exploitation moyennant une rémunération en 1990?
(Ne pas inclure le travail à forfait.) 029 Aucun **OU** 030 Nombre de jours

02.

4.
040 Nom de famille *(en lettres moulées)*
041 Prénoms *(en lettres moulées)*
Inscrire l'adresse et le numéro de téléphone s'ils diffèrent de ceux indiqués ci-dessus.
042 Case postale, route rurale, chemin ou rue
043 Bureau de poste — 044 Province
045 Code postal — 046 Ind. rég. Numéro de téléphone

5. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois? 047 Non 048 Oui

6. Pendant combien de jours cette personne a-t-elle travaillé **à l'extérieur** de cette exploitation moyennant une rémunération en 1990?
(Ne pas inclure le travail à forfait.) 049 Aucun **OU** 050 Nombre de jours

03.

7.
060 Nom de famille *(en lettres moulées)*
061 Prénoms *(en lettres moulées)*
Inscrire l'adresse et le numéro de téléphone s'ils diffèrent de ceux indiqués ci-dessus.
062 Case postale, route rurale, chemin ou rue
063 Bureau de poste — 064 Province
065 Code postal — 066 Ind. rég. Numéro de téléphone

8. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois? 067 Non 068 Oui

9. Pendant combien de jours cette personne a-t-elle travaillé **à l'extérieur** de cette exploitation moyennant une rémunération en 1990?
(Ne pas inclure le travail à forfait.) 069 Aucun **OU** 070 Nombre de jours

RÉSERVÉ À LA SSCT
01. 080 Nº doc. 081 Nº pers. 02. 082 Nº doc. 083 Nº pers. 03. 084 Nº doc. 085 Nº pers.

RÉSERVÉ AU BUREAU
14. 086

5-4500-104 2: 04-06-90 SQC/AGR 445-03368 Nº de FRP. SQC/P-PU-030

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 – suite

– 3 –

ÉTAPE 2 – Veuillez définir la forme juridique de cette exploitation.

10. Cette exploitation est-elle d'un des deux types suivants: **individuel** ou **familial**? 090 Non 091 Oui

11. Nom de l'exploitation en lettres moulées *(s'il y a lieu).*

092

12. a) Cette exploitation est-elle une **corporation** (compagnie)?

093 Non 094 Oui

b) En quelle année l'exploitation est-elle devenue une **corporation**?

095 1 9

c) Est-ce une **corporation** familiale?

096 Non 097 Oui

d) Inscrivez le nom de la **corporation** *(si différent du nom de l'exploitation).*

098

Passez à la question 13.

13. Cette exploitation est-elle une **société de personnes**? 099 Non 100 Oui

Si oui, indiquez le genre de société de personnes:

101 avec contrat écrit

102 **sans** contrat écrit

14. L'exploitation est-elle d'un autre type, tel que:

103 un établissement institutionnel (p. ex. station de recherche, ferme universitaire, ferme d'une prison, etc.)

104 un pâturage communautaire, un pâturage en association coopérative ou une réserve de pacage

105 autre (p. ex. colonie huttérite, fiducie ou succession, etc.) Précisez ______

Si l'ÉTAPE 2 ne décrit pas complètement la forme juridique de cette exploitation, prière de la définir ci-dessous dans la section «commentaires».

COMMENTAIRES 110

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 – suite

ÉTAPE 3 – Quelle unité de mesure sera utilisée pour déclarer les superficies?

120 ACRE

OU

121 HECTARE

OU

122 ARPENT
(QUÉBEC SEULEMENT)

FACTEURS DE CONVERSION, SI REQUIS

1 acre = 0,40 hectare
1 acre = 1,18 arpent

1 hectare = 2,5 acres
1 hectare = 2,9 arpents

1 arpent = 0,85 acre
1 arpent = 0,34 hectare

ÉTAPE 4 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur l'emplacement et la superficie des terres de cette exploitation en 1991.

- **Inclure:**
  – toutes les terres, qu'elles vous appartiennent, qu'elles soient louées **d'autrui** ou en métayage
  – toutes les terres consacrées aux cultures, les pacages, les pâturages, les jachères, les terres où se trouvent les bâtiments, la cour de ferme, les boisés, les terrains marécageux, etc.

- **Ne pas** inclure:
  – les terres louées **à autrui** parce que celles-ci ne sont pas exploitées par cette exploitation agricole.

15. Inscrivez séparément ci-dessous chaque lot ou parcelle de terre en commençant sur la première ligne avec l'emplacement de l'exploitation agricole.

DESCRIPTION DE LA TERRE				SUPERFICIE DE LA TERRE		
Nº du lot ou quart de section et section	**Canton** (s'il y a lieu)	**Rang** ou concession	**Paroisse et comté** (Provinces de l'Est) Méridien (Provinces de l'Ouest)	Superficie possédée	Superficie louée **des** gouvernements	Superficie en métayage ou louée **d'autrui**
Inscrivez l'emplacement de l'exploitation agricole (principaux bâtiments).						
130	131	132	133			
Inscrivez toutes les autres terres ci-dessous.						

- S'il n'y a pas assez d'espace, veuillez joindre une feuille supplémentaire ou utiliser la section «commentaires» à la page 3.

16. **Superficie totale possédée** 134
*(Ne pas inclure les terres louées **à autrui**.)*

17. **Superficie totale louée des gouvernements** 135
(Inclure les terres détenues par licences, baux, permis ou droits, etc.)

18. **Superficie totale en métayage ou louée d'autrui, sauf des gouvernements** 136

19. **Quelle est la superficie totale des terres de cette exploitation?** 137
(Ce chiffre doit correspondre au total des superficies inscrites aux questions 16 à 18.)

- Inscrire l'utilisation faite de ces terres aux **ÉTAPES 5, 6, 7 et 8.**

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 – suite

ÉTAPE 5 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur les grandes cultures de cette exploitation.

- Inscrivez la superficie totale des différentes cultures **semées ou devant l'être pour la récolte en 1991**, même si elles ont été semées ou plantées au cours d'une année précédente.

	Superficie
20. Blé:	
– blé de printemps *(inscrire le blé durum ci-dessous)*	150
– blé durum	151
– blé d'hiver (devant être récolté en 1991)	152
21. Avoine	153
22. Orge	154
23. Mélanges de céréales	155
24. Maïs:	
– maïs-grain *(inscrire le maïs sucré à la question 67, page 6)*	156
– maïs à ensilage	157
25. Seigle:	
– seigle d'automne (devant être récolté en 1991)	158
– seigle de printemps	159
28. Canola (colza)	160
27. Lin	181
28. Soja	162
29. Luzerne et mélanges de luzerne coupés pour le foin ou l'ensilage	183
30. Tout autre foin cultivé coupé pour le foin ou l'ensilage *(Inclure le trèfle.)*	164
31. Autres cultures fourragères (p. ex. sorgho, etc.) coupées pour le foin ou l'ensilage *(Inscrire les pâturages à l'ÉTAPE 8, page 6.)* Précisez ______	165

	Superficie
32. Pommes de terre pour la vente	166
33. Graines de moutarde	167
34. Pois secs de grande culture *(Inscrire les pois verts à la question 70, page 6.)*	168
35. Lentilles	169
38. Haricots blancs secs	170
37. Fèves (gourganes ou féveroles) cultivées pour la fève *(Inscrire l'ensilage à la question 31.)*	171
38. Autres haricots secs (p. ex. à oeil jaune, rouges, etc.)	172
39. Tournesol	173
40. Sarrasin	174
41. Alpiste des Canaries (cultivés comme nourriture d'oiseaux)	175
42. Tabac	178
43. Betteraves à sucre cultivées pour le sucre	177
44. Millet pour le grain	178
45. Triticale	179
46. Carthame	180
47. Graines de carvi	181
48. Graines de semence de plantes fourragères devant être récoltées en 1991	182
49. Autres plantes de grande culture (p. ex. arachides, etc.) Précisez ______	183
50. **Superficie TOTALE des grandes cultures** (total des questions 20 à 49)	184

ÉTAPE 6 – Y a-t-il des fruits ou légumes cultivés pour la vente?

190 Non – Passez à l'ÉTAPE 7

191 Oui

ARBRES FRUITIERS (cultivés pour la vente du fruit)

- **Ne pas** inclure les arbres abandonnés.
- Inscrire, au dixième près, la superficie occupée, p. ex. [| /10]

	Nombre d'arbres – Productifs	Nombre d'arbres – Non productifs	Superficie le 4 juin 1991
51. Pommiers: – standard	192	193	194 /10
– semi-nains	195	198	197 /10
– nains	198	199	200 /10
52. Poiriers	201	202	203 /10
53. Pruniers	204	205	206 /10
54. Cerisiers (cerises douces)	207	208	209 /10
55. Cerisiers (cerises aigres)	210	211	212 /10
56. Pêchers	213	214	215 /10
57. Abricotiers	216	217	218 /10
58. Autres arbres fruitiers (p. ex. noisetiers, nectarines, etc.) *(Inscrire les superficies de petits fruits et raisin à la page suivante.)* Précisez ______	219	220	221 /10
59. **Superficie TOTALE en arbres fruitiers**			222 /10

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 – suite

PETITS FRUITS ET RAISIN (cultivés pour la vente)

- Inscrire, au dixième près, la superficie occupée, p. ex. [▯ | /10]

	Superficie récoltée ou devant être récoltée en 1991	Superficie totale en culture en 1991
60. Fraises	240 /10	241 /10
61. Framboises	242 /10	243 /10
62. Raisin	244 /10	245 /10
63. Bleuets (bleuets en corymbe, bleuets nains cultivés et bleuets nains produits sur des terres aménagées)	246 /10	247 /10
64. Canneberges	248 /10	249 /10
65. Autres petits fruits cultivés (p. ex. mûres, groseilles, saskatoons, etc.) Précisez ______	250 /10	251 /10
66. **Superficie TOTALE de petits fruits et de raisin en culture**		252 /10

LÉGUMES (cultivés pour la vente)

- **Ne pas** inclure les produits de serres, ceux-ci devront être déclarés à l'ÉTAPE 10, page 7.
- Inscrire, au dixième près, la superficie occupée, p. ex. [▯ | /10]

	Superficie
67. Maïs sucré	270 /10
68. Tomates	271 /10
69. Concombres et cornichons	272 /10
70. Pois verts *(Inscrire les pois secs de grande culture à la question 34.)*	273 /10
71. Haricots (jaunes ou verts)	274 /10
72. Choux *(Inscrire les choux chinois ci-dessous.)*	275 /10
73. Choux chinois	276 /10
74. Choux-fleurs	277 /10
75. Brocoli	278 /10
76. Choux de Bruxelles	279 /10
77. Carottes	280 /10
78. Rutabagas (navets)	281 /10
79. Betteraves	282 /10
80. Radis	283 /10
81. Oignons secs	284 /10
82. Oignons verts et échalotes	285 /10
83. Céleri	286 /10
84. Laitue	287 /10
85. Épinards	288 /10
86. Piments	289 /10
87. Courges et citrouilles *(Inclure les zucchinis.)*	290 /10
88. Rhubarbe	291 /10
89. Asperges, productives	292 /10
90. Asperges, non productives	293 /10
91. Autres légumes (p. ex. pak-choïs, melons, etc.) Précisez ______	294 /10
______	295 /10
92. **Superficie TOTALE en légumes** (total des questions 67 à 91)	298 /10

ÉTAPE 7 – Y a-t-il des produits de pépinière ou du gazon cultivés pour la vente?

310 Non – Passez à l'ÉTAPE 8

311 Oui

- **Inclure** la superficie totale en culture.

	Superficie
93. Superficie **TOTALE** en **produits de pépinière** *(y compris la superficie cultivée à l'extérieur en: fleurs à couper, bulbes, arbustes, arbres, vignes, plantes ornementales, etc.)*	312
94. Superficie **TOTALE** en **gazon** cultivé pour la vente	313

ÉTAPE 8 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur l'utilisation faite de la terre dans cette exploitation.

	Superficie
95. **Somme** des superficies inscrites en grandes cultures, fruits, légumes, gazon et produits de pépinière (total des questions 50, 59, 66, 92, 93 et 94)	320
96. **Jachère** *(Inscrire les terres en friche à la question 99, c.-à-d. les superficies inexploitées qui n'ont pas été travaillées ou pulvérisées depuis plus d'une année.)*	321
97. **Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage** (Améliorée par ensemencement, drainage, irrigation, fertilisation, débroussaillage ou désherbage. *Ne pas inclure les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou la semence.)*	322
98. **Terre non améliorée pour le pâturage, le pacage ou le foin** *(Inclure les pâturages ou pacages naturels, les grandes prairies, les boisés pouvant servir au pacage, etc.)*	323
99. **Autres terres** *(Inclure les terres où se trouvent les bâtiments, la cour de ferme, les chemins, les jardins, les serres et champignonnières; les terres inexploitées améliorées; les boisés; les plantations d'arbres de Noël; les érablières; les brise-vent; les terrains marécageux; etc.)*	324
100. **Superficie TOTALE** (total des questions 95 à 99) (Ce total devrait correspondre à la superficie totale des terres de l'exploitation agricole inscrite à la question 19, page 4.)	325

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 - suite

ÉTAPE 9 - Y aura-t-il récolte de graines de semence de plantes fourragères en 1991?

330 Non - Passez à l'**ÉTAPE 10**

331 Oui

- Répondez aux questions suivantes si une superficie en graines de semence de plantes fourragères a été inscrite à la question 48, page 5.
- **Inclure** les superficies en **graines** de semence ordinaires ou certifiées.

	Superficie		Superficie
101. Luzerne pour la graine	332	106. Fléole (mil) pour la graine	337
102. Trèfle d'alsike pour la graine	333	107. Brome pour la graine	338
103. Trèfle rouge pour la graine	334	108. Fétuque rouge traçante pour la graine	339
104. Lotier corniculé pour la graine	335	109. Agropyre à crête pour la graine	340
105. Mélilot (trèfle d'odeur) pour la graine	336	110. Autres plantes fourragères pour la graine Précisez ______	341

ÉTAPE 10 - Y a-t-il des produits de serres ou de champignonnières cultivés pour la vente?

350 Non - Passez à l'**ÉTAPE 11**

351 Oui

111. Les superficies dans cette section seront-elles données en pieds carrés ou en mètres carrés? 352 Pieds carrés **OU** 353 Mètres carrés

SERRES

	Superficie
112. Superficie **TOTALE** sous verre, plastique ou autres couvertures	354
Veuillez répartir cette superficie totale entre chacun des produits suivants au 4 juin 1991:	
113. Fleurs (p. ex. fleurs à couper, plants de plate-bande et en pots, etc.)	355
114. Tomates de serre	356
115. Concombres de serre	357
116. Laitues de serre	358
117. Autres légumes de serre Précisez ______	359
118. Semis de légumes pour la vente	360
119. Autres (p. ex. jeunes plants (arbres), etc.) Précisez ______	361

CHAMPIGNONNIÈRES

120. Surface **TOTALE** pour la culture des **champignons**, le 4 juin 1991	362

ÉTAPE 11 - Est-ce que cette exploitation possède des colonies d'abeilles pour la production de miel?

370 Non - Passez à l'**ÉTAPE 12**

371 Oui

- **Inclure** toutes colonies possédées **indépendamment de leur emplacement**.

	Nombre de colonies
121. Combien de colonies d'abeilles serviront à la récolte du miel en 1991?	372

COMMENTAIRES 373

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 – suite

ÉTAPE 12 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur les pratiques de gestion des terres de cette exploitation.

122. Quelle était la superficie des terres sur lesquelles il y avait **en 1990:**

	Superficie en 1990
– de l'engrais chimique	380
– du fumier, purin	381
– des herbicides	382
– des insecticides ou des fongicides	383
– de l'irrigation (arrosage)	384

123. Lesquelles des mesures suivantes sont **actuellement** utilisées pour **contrôler l'érosion des sols:**

385 rotation de cultures avec trèfle, luzerne, etc.

386 culture de couverture d'hiver

387 voies d'eau engazonnées *(ne pas tenir compte des fossés)*

388 culture en bandes alternées

389 culture à travers de la pente

390 autres mesures Précisez ____________

124. Si une superficie de **terres en jachère** a été inscrite à la question 96, page 6, donnez la superficie pour chacune des formes de désherbage suivantes utilisées:

	Superficie en 1991
– produits chimiques seulement	391
– sarclage seulement	392
– sarclage et produits chimiques	393

125. Quelle est la superficie des terres préparées ou devant être préparées pour les semis **en 1991:**

	Superficie en 1991
– par un **travail conventionnel du sol** (p. ex. labours) qui comporte l'enfouissement de la plupart des résidus (déchets) de récolte	394
– par un **travail de conservation du sol** qui maintient à la surface la plupart des résidus (déchets) de récolte *(y compris un travail du sol réduit au minimum)*	395
– **sans travail** du sol préalable *(y compris les semis directs sur chaume ou gazon et les labours en billons)*	396

126. Y a-t-il des brise-vent sur cette exploitation qui ont été plantés pour **la conservation des sols?**

397 Non 398 Oui

Si oui, inscrivez la longueur totale au dixième de mille ou de kilomètre près, p. ex. [| 10]

Milles		Kilomètres
399 | 10	OU	400 | 10

127. Y a-t-il des mesures **actuellement** utilisées pour **contrôler la salinité** (alcalinité) des sols de cette exploitation?

401 Non 402 Oui

ÉTAPE 13 – Y a-t-il de la volaille dans cette exploitation, au 4 juin 1991?

410 Non – Passez à l'**ÉTAPE 14**

411 Oui

- **Inclure** toutes les volailles qui se trouvent dans cette exploitation, **quel qu'en soit le propriétaire.**
- **Ne pas** inclure les volailles qui vous appartiennent et qui sont gardées dans une ferme exploitée par autrui.

	Nombre d'oiseaux
POULES ET POULETS	
128. Poulettes et poussins, **de moins de 20 semaines**, destinés à la ponte	412
129. Poules et poulettes, **de 20 semaines et plus**, gardées pour la ponte	413
130. Tous les autres poulets (p. ex. **poulets à griller** ou à rôtir, Cornouailles, poussins pour la chair, etc.)	414
131. **TOTAL des poules et poulets** (total des questions 128 à 130)	415
132. Combien de poules et poulettes, **de 20 semaines et plus** (question 129), produisent des oeufs fécondés pour un couvoir (troupeau d'approvisionnement de couvoir)?	416
AUTRES VOLAILLES	
133. Dindons et dindes (tous âges)	417
134. Autres volailles (p. ex. oies, canards, faisans, pintades, etc.) Précisez ____________	418
____________	419

ÉTAPE 14 – En 1990, y a-t-il eu production de dindons, dindes, poulets ou oeufs de poule dans cette exploitation?

430 Non – Passez à l'**ÉTAPE 15**

431 Oui

- **Inclure** la production vendue et celle consommée à la maison.

	Production totale en 1990
135. Production **TOTALE** d'oeufs de poule en 1990	432 Douzaines d'oeufs
136. Production **TOTALE** de poulets en 1990 *(Inclure **les poulets à griller** ou à rôtir, Cornouailles, et les poules à bouillir.)*	433 Nombre d'oiseaux
137. Production **TOTALE** de dindons et dindes en 1990	434 Nombre d'oiseaux

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 - suite

ÉTAPE 15 - Y a-t-il du bétail dans cette exploitation, au 4 juin 1991?

440 Non - Passez à l'**ÉTAPE 16**

441 Oui

- **Inclure** tous les animaux qui se trouvent dans cette exploitation, **quel qu'en soit le propriétaire.**
- **Inclure** tous les animaux qui appartiennent à cette exploitation et qui sont **en pacage dans un pâturage communautaire** ou public ou dans un pâturage en association coopérative.
- **Ne pas** inclure les animaux qui appartiennent à cette exploitation et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

138. **BOVINS OU VEAUX** — 442 Non - Passez à la question 147 — 443 Oui

	Nombre
139. **Taureaux** d'un an et plus	444
140. **Vaches** principalement pour la production **laitière**	445
141. **Vaches** principalement pour la **boucherie**	446
142. **Génisses** d'un an et plus: pour le **remplacement** de **bovins laitiers**	447
142. **Génisses** d'un an et plus: pour le **remplacement** de **bovins de boucherie**	448
142. **Génisses** d'un an et plus: pour la **boucherie** ou l'**engraissement**	449
143. **Bouvillons** d'un an et plus	450
144. **Veaux** de moins d'un an	451
145. **TOTAL des bovins et veaux** (total des questions 139 à 144)	452

146. Combien de vaches ont été traites hier? ... 453

147. **MOUTONS OU AGNEAUX** — 454 Non - Passez à la question 153 — 455 Oui

	Nombre
148. **Brebis** d'un an et plus	456
149. **Agneaux** de moins d'un an	457
150. **Béliers non castrés** d'un an et plus	458
151. **Béliers castrés** d'un an et plus	459
152. **TOTAL des moutons et agneaux** (total des questions 148 à 151)	460

153. **PORCS** — 461 Non - Passez à la question 158 — 462 Oui

	Nombre
154. **Verrats** de 6 mois et plus	463
155. **Truies** de reproduction et jeunes truies pleines	464
156. **Tous les autres porcs:** moins de 45 livres (20 kg) *(comprend les porcelets non sevrés)*	465
156. **Tous les autres porcs:** 45 à 130 livres (20 à 60 kg)	466
156. **Tous les autres porcs:** plus de 130 livres (60 kg)	467
157. **TOTAL des porcs** (total des questions 154 à 156)	468

BÉTAIL POSSÉDÉ

158. Est-ce que **tous** les bovins, veaux, moutons, agneaux et porcs inscrits sur cette page **appartiennent** à l'exploitation?

469 Non — 470 Oui

159. **AUTRES ANIMAUX** — 471 Non - Passez à l'**ÉTAPE 16** — 472 Oui

	Nombre
160. Chevaux et poneys (tous âges)	473
161. Chèvres	474
162. Lapins	475
163. Visons	476
164. Renards	477
165. Autres animaux (p. ex. élans, bisons, etc.) Précisez ________	478
________	479

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 – suite

ÉTAPE 16 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur la valeur marchande des terres et des bâtiments de cette exploitation.

- **Ne pas** inclure la valeur des **terrains et bâtiments** que vous louez à **autrui.**

166. Quelle est la valeur marchande actuelle **estimée** des terres et des bâtiments qui sont:

	Valeur marchande actuelle (dollars seulement)
– possédés	490 ,00
– loués des gouvernements ou d'autrui	491 ,00

ÉTAPE 17 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur la machinerie et le matériel agricoles qui se trouvent dans cette exploitation.

- Inscrire toute la machinerie et tout le matériel agricoles qui se trouvent dans cette exploitation le 4 juin 1991, et qui sont utilisés par cette exploitation, **quel qu'en soit le propriétaire.**
- **Inclure** tout le matériel et toute la machinerie qui se trouvent dans cette exploitation et qui sont: – en copropriété – loués avec un bail à long terme.
- Dans la présente étape, la **«valeur marchande actuelle»** est le montant que rapporteraient la machinerie ou le matériel s'ils étaient vendus aux enchères dans votre région.

	Nombre – 2 roues motrices	Nombre – 4 roues motrices	Valeur marchande actuelle (dollars seulement)
167. **Tracteurs:** – moins de 20 c.v. (15 kW) *(y compris les tracteurs de jardin)*	500	501	502 ,00
– 20-39 c.v. (15-28 kW)	503	504	505 ,00
– 40-99 c.v. (29-74 kW)	506	507	508 ,00
– 100-149 c.v. (75-111 kW)	509	510	511 ,00
– plus de 149 c.v. (111 kW)	512	513	514 ,00

	Nombre	Valeur marchande actuelle
168. **Camions de ferme:** – camionnettes (pick-up) et fourgonnettes de chargement	515	516 ,00
– autres camions	517	518 ,00
169. **Véhicules automobiles** *(Inclure tout véhicule servant au transport des passagers et utilisé dans l'exploitation agricole.)*	519	520 ,00
170. **Moissonneuses-batteuses:** – automotrices	521	522 ,00
– traînantes	523	524 ,00
171. **Andaineuses** (automotrices et traînantes)	525	526 ,00
172. **Faucheuses-conditionneuses**	527	528 ,00
173. **Presses:** – pour balles de moins de 200 livres (90 kg)	529	530 ,00
– pour balles de 200 livres (90 kg) ou plus	531	532 ,00
174. **Fourragères**	533	534 ,00
175. **Matériel pour semer et pour travailler le sol**		535 ,00
176. **Tout autre machinerie et matériel** *(Inclure le matériel de manutention et de traitement (élévateurs, remorques, épandeurs à fumier, séchoirs, trayeuses, broyeurs-mélangeurs, etc.); le matériel pour la récolte (râteaux, cueilleuses, etc.); le matériel d'irrigation et de pulvérisation; le matériel de bureau et d'atelier; etc.)*		536 ,00
177. **Valeur marchande actuelle TOTALE de la machinerie et du matériel agricoles** (total des valeurs inscrites aux questions 167 à 176)		537 ,00

178. Y a-t-il dans cette exploitation agricole un **micro-ordinateur** qui sert à la gestion de l'entreprise? 538 Non 539 Oui

RÉSERVÉ AU BUREAU

540 541 542 543 544 545

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 – suite

- 11 -

ÉTAPE 18 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur les dépenses et les revenus de cette exploitation agricole au cours de la dernière année civile (1990).

- **Les registres comptables** ou les déclarations d'impôt **peuvent** vous **servir** à remplir la présente étape.
- Si les dossiers ne sont pas tenus sur la base de l'année civile, déclarez les dépenses et les revenus agricoles totaux bruts pour le dernier exercice comptable (financier) terminé.

DÉPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

- **Ne pas** inclure le coût des produits achetés uniquement pour la vente au détail.
- Déclarer les dépenses brutes (sans déduire **les remises** reçues).

	Montant (dollars seulement)
179. **Frais de location** des terres et des bâtiments loués **des** gouvernements ou **d'autrui:**	
– en argent *(inclure les droits de pâturage communautaire et de pacage)*	560 ,00
– sur la base du partage des récoltes (valeur estimative en argent)	561 ,00
180. **Salaires versés** à la main-d'oeuvre agricole et à la direction de l'exploitation agricole: *(Inclure les contributions versées au nom de tous les employés au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec, à l'Assurance-chômage et à la Commission des accidents du travail. Ne pas inclure les salaires versés pour le travail ménager. Déclarez le travail à forfait et à contrat à la question 185.)*	
– versés aux membres de la famille	562 ,00
– versés aux autres personnes	563 ,00
181. **Dépenses en frais d'intérêt de l'exploitation agricole:** *(Ne pas déclarer les paiements sur le capital ni le solde de la dette.)*	
– frais d'intérêt sur la dette pour financer les opérations courantes	564 ,00
– frais d'intérêt sur toutes les autres formes de dettes (p. ex. emprunts pour la machinerie, hypothèques)	565 ,00
182. **Dépenses au chapitre de la machinerie de l'exploitation agricole** (imputables à l'exploitation agricole):	
– en carburant, huile et lubrifiants *(déclarer le carburant utilisé pour le chauffage et pour le séchage des récoltes à la question 188)*	566 ,00
– réparations, entretien, immatriculation et assurances *(inclure le coût de la main-d'oeuvre et des pièces)*	567 ,00
183. **Dépenses au chapitre des cultures:** *(Inclure le coût de l'épandage sur commande lorsqu'il est compris dans le prix d'achat.)*	
– engrais et chaux	568 ,00
– herbicides, insecticides, fongicides, etc.	569 ,00
– semences et jeunes plants *(inclure les coûts du traitement des semences et de nettoyage lorsqu'ils sont compris dans le prix d'achat)*	570 ,00
184. **Dépenses au chapitre du bétail:**	
– aliments et compléments *(inclure le foin ou la paille achetés comme aliments)*	571 ,00
– achats de bétail et de volailles	572 ,00
– services vétérinaires, insémination artificielle, médicaments, etc.	573 ,00
185. **Travail à forfait, travail à contrat et location de machines**	574 ,00
186. **Téléphone** (la part imputable à l'exploitation agricole)	575 ,00
187. **Électricité** (la part imputable à l'exploitation agricole)	576 ,00
188. **Combustible pour le chauffage et pour le séchage des récoltes** (la part imputable à l'exploitation agricole)	577 ,00
189. **Ensemble des autres dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole** *(Ne pas inclure l'amortissement ou l'allocation du coût en capital.)*	578 ,00
190. **TOTAL des dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole en 1990** (total des questions 179 à 189)	579 ,00

191. Quel **pourcentage** du montant des achats d'aliments et de compléments inscrit à la question 184 représente des achats effectués auprès des meuneries, des négociants ou d'autres grossistes et détaillants? .... 580 %

192. Est-ce que cette exploitation a passé un **contrat de production** en vertu duquel certains éléments (p. ex. aliments, graines de semence, engrais, animaux, etc.) sont payés par l'entrepreneur qui a accordé le contrat? .... 581 Non 582 Oui

Questionnaire du recensement de 1991, formule 6 - fin

REVENUS AGRICOLES TOTAUX BRUTS

- **Ne pas** déclarer le revenu net.
- Inscrivez les ventes de produits forestiers à la question 194.

193. Quels étaient les **revenus agricoles totaux bruts** de cette exploitation en 1990? . . . . 590 Montant (dollars seulement) ,00

- **Inclure:**
  - tous les revenus de la vente de produits agricoles
  - les paiements reçus d'offices de mise en marché
  - les paiements reçus de programmes et les remises
  - les dividendes reçus des coopératives
  - les revenus du travail à forfait et tous les autres revenus agricoles.

- **Ne pas** inclure:
  - les revenus de la vente de biens en capital (p. ex. les terres, les bâtiments ou la machinerie)
  - les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

ÉTAPE 19 - Y a-t-il eu vente de produits forestiers de cette exploitation en 1990 ou des érables entaillés en 1991?

600 Non - Passez à l'**ÉTAPE 20**

601 Oui

194. Quelles étaient les ventes de **produits forestiers** de cette exploitation en 1990? *(Inclure les arbres de Noël, le bois de chauffage, le bois à pâte, les billes, les poteaux de clôture, les pilotis, etc. Inscrire les ventes de produits de la sève d'érable à la question 193 ci-dessus.)* . . . . 602 Montant (dollars seulement) ,00

195. Nombre d'**entailles d'érables** faites au printemps de 1991 . . . . 603 Nombre

ÉTAPE 20 - Y a-t-il eu dans cette exploitation en 1990 du travail accompli par une main-d'oeuvre agricole rémunérée?

610 Non

611 Oui

- **Ne pas** inclure les personnes de moins de 15 ans.
- **Ne pas** inclure le travail ménager, le travail à forfait et le travail non agricole.
- Répondez à la question 196 ci-dessous, si un salaire a été inscrit pour les personnes de 15 ans et plus à la question 180, page 11.
- Calculez et déclarez le nombre total de semaines de travail rémunéré en 1990. Par exemple, le nombre total de semaines de travail de 5 personnes ayant travaillé chacune une semaine, sera de 5 semaines.

196. En 1990, quel était le **nombre total de semaines** de travail rémunéré effectué: (Nombre total de semaines)

- par une main-d'oeuvre travaillant sur **une base annuelle** 612
- par une main-d'oeuvre travaillant **sur une base saisonnière ou temporaire** 613

Un message aux exploitant(e)s agricoles

Le Recensement de l'agriculture brosse un tableau détaillé de l'agriculture canadienne et est une importante source de renseignements pour ceux qui analysent ce secteur en évolution rapide. Par exemple, les données du recensement servent à l'élaboration et à l'évaluation de politiques et de programmes portant notamment sur la diversification des cultures, le financement agricole et l'assurance-récolte, aussi bien qu'à la formulation de stratégies de production, de commercialisation et d'investissement.

Seules les personnes ayant prêté le serment de garder le secret en vertu de la *Loi sur la statistique* pourront avoir accès à votre questionnaire rempli. Les renseignements qu'il contient seront traités en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* relatives au secret. Toute personne qui ne respecte pas ces dispositions est passible de poursuites.

Si vous avez besoin d'aide ou de renseignements additionnels, veuillez téléphoner sans frais au numéro 1-800-465-1991 ou écrire au Recensement de l'agriculture, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

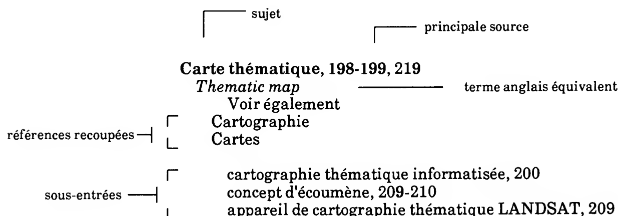
Merci d'avoir rempli le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 1991.

Veuillez le poster aujourd'hui en utilisant l'enveloppe de retour affranchie.

INDEX

UTILISATION DE L'INDEX...

L'index a été conçu de façon à ce que sa consultation soit plus rapide et plus facile. Non seulement est-il plus complet, avec des références recoupées plus détaillées, il contient également les termes français équivalents afin de faciliter le travail dans les deux langues officielles. Le diagramme ci-dessous illustre les différents éléments d'une entrée de l'index.



AUTRES PRODUITS DE RÉFÉRENCE DU RECENSEMENT

Le Programme des produits et services de 1991 comporte deux volets : les produits du recensement et les services du recensement. Par produit, on entend une publication, une disquette, un tableau ou un ensemble de données lisibles par machine, une carte ou un fichier numérique qui est produit à l'avance et offert au client aussitôt qu'il le demande. En revanche, un service permet à l'utilisateur d'obtenir, sur demande seulement, un produit conçu expressément pour répondre à ses besoins particuliers.

D'autres produits de référence du recensement seront publiés ou diffusés aux cours des cinq prochaines années. Une brève explication de chacun est donnée ci-après à titre indicatif. Les renseignements relatifs aux produits et services décrits dans le texte étaient les plus récents au moment de l'impression.

PRODUITS DE RÉFÉRENCE - GÉNÉRAL

Catalogue du recensement de 1991

Le catalogue informe les utilisateurs de tous les produits et services tirés du recensement de 1991. Il renferme également des indications sur la façon de se les procurer.

Une première édition de ce catalogue doit être diffusée au cours du deuxième trimestre de 1992, alors que la seconde édition paraîtra au cours du premier trimestre de 1993. Nous sommes à étudier la possibilité d'une troisième édition qui paraîtrait au cours du premier trimestre de 1994.

Répertoire des totalisations du recensement de 1991

Ce répertoire présentera aux utilisateurs toutes les totalisations prévues pour le recensement de 1991 et indiquera le niveau de détail de chaque variable comprise dans un tableau. Il donnera des explications sur les régions géographiques et sur le support sur lequel chacune des totalisations sera offerte.

Le répertoire doit être diffusé au cours du quatrième trimestre de 1992, sur support électronique seulement. Il sera également couplé à la version électronique proposée du dictionnaire.

Le recensement de 1991 en bref

Il s'agit d'une publication qui donne un résumé des divers aspects du recensement. On y trouve un bref historique des recensements canadiens, une liste des lois nécessitant les données du recensement, une description de la façon dont le recensement est mené, une explication de chaque question, une comparaison détaillée des questions du recensement de 1991 et de celles de 1986, une introduction aux variables, aux régions géographiques, à la terminologie ainsi qu'aux produits et services du recensement. On y trouve également des renseignements sur la qualité des données et la confidentialité, de même que des exemples des différentes applications des données du recensement.

Ce document doit être diffusé au cours du troisième trimestre de 1992, sur copie papier uniquement.

Revue générale du recensement de 1991

Il s'agit d'un rapport décrivant la vaste gamme d'activités qui ont été nécessaires pour tracer le portrait statistique du pays en 1991. On y traite de la planification, des procédures et des systèmes requis pour mener à bien le recensement, en portant une attention particulière aux modifications apportées au recensement de 1991 en regard de celui de 1986.

Ce document doit être diffusé au cours du premier trimestre de 1995, sur copie papier uniquement.

Rapports techniques du recensement de 1991

Le recensement de 1991 était une opération complexe de grande envergure. Bien que l'on ait fait des efforts considérables tout au long de la collecte et du dépouillement des données pour respecter des normes élevées de qualité, les résultats obtenus n'en sont pas moins sujets à une certaine marge d'erreur. Les rapports techniques renferment de l'information détaillée sur la qualité des données du recensement de 1991. Voici les grandes lignes de ces documents :

- concepts et composantes de la variable;
- collecte et couverture;
- dépouillement dans les bureaux régionaux et au bureau central;
- contrôle et imputation;
- évaluation des données;
- comparabilité historique.

Cette information sera d'une aide précieuse à l'utilisateur voulant évaluer l'utilité des données pour ses propres besoins.

Ces rapports doivent être disponibles à partir du premier trimestre de 1993 jusqu'au premier trimestre de 1994.

PRODUITS DE RÉFÉRENCE - GÉOGRAPHIE

Listes de référence des secteurs de dénombrement (SD)

Cette série de publications de données nationales et régionales présente la structure géographique du recensement de 1991. Elle précise le lien entre les SD de 1991 et les régions géographiques normalisées du recensement (c'est-à-dire les régions métropolitaines de recensement, les subdivisions de recensement et les secteurs de recensement) et présente des tableaux provinciaux de SD équivalents de 1986 et de 1991.

Cette série aidera l'utilisateur à obtenir les données du recensement par région géographique normalisée et à comparer les données sur les SD de 1986 aux données sur les SD de 1991. Les données sur les SD sont à la base des autres statistiques et de leur comparabilité historique. En général, cette série sera dans un format identique à celui de la série de 1986. Elle sera également offerte sur support électronique.

Ces listes doivent être diffusées au cours du troisième trimestre de 1992.

Guide sur les produits et services géographiques du recensement de 1991

Ce guide, essentiel à une bonne connaissance de la géographie du recensement de 1991, présente les régions géographiques normalisées et non normalisées du recensement et brosse un aperçu des produits et services disponibles. On y décrit en langage simple les utilisations et les limitations de chaque produit ou service.

Ce guide doit être diffusé au cours du deuxième trimestre de 1992.

Géographie du recensement de 1991 : comparaison historique

Cette publication contient toutes les régions géographiques utilisées au recensement de 1991. Elle compare également les régions géographiques utilisées lors du recensement de 1991 à celles utilisées lors du recensement de 1986.

Cette publication doit être diffusée au cours du deuxième trimestre de 1992.

Champ d'application du géocodage du recensement de 1991

Ce produit de référence aide l'utilisateur à comprendre le processus d'extraction des données personnalisées (non normalisées) en lui procurant, en outre, de l'information sur la comparabilité historique des données, commençant par celles du recensement de 1971. On y trouve :

- 44 cartes de référence [une pour chaque région métropolitaine de recensement (RMR)/agglomération de recensement (AR)] indiquant lesquels des secteurs de recensement (SR) constituant la RMR ou l'AR sont inclus dans le programme d'extraction des données sur les côtés d'îlot de même que les limites des SR pour chaque RMR ou AR constituante;

- 44 tableaux de référence présentant des données statistiques pour chaque composante des RMR, AR ou SR, dont l'année de recensement à laquelle le SR a été intégré au programme des îlots.

Ce produit doit être diffusé au cours du deuxième trimestre de 1992.

GEO-INFO (Système d'information géographique)

GEO-INFO est un système micro-informatique de type IBM comprenant une disquette préprogrammée de recherche géographique et des disquettes de données pour chaque province et territoire.

Le système utilise les données sur les secteurs de dénombrement (SD) comme unité de base (44,000) et permet à l'utilisateur d'avoir accès à toutes les régions géographiques normalisées de Statistique Canada et à certains de leurs attributs - nom, code, population, nombre de logements, superficie (km^2), lien avec d'autres paliers géographiques, etc.

Ce produit doit être diffusé au cours du deuxième trimestre de 1992.

CARTES DE RÉFÉRENCE

Divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR)

Ces cartes de référence présentent les divisions et subdivisions de recensement de chaque province et territoire du Canada (21 cartes) et une carte-index (1 carte) du territoire visé par les cartes susmentionnées ainsi qu'une carte de référence (1 carte) des divisions de recensement au Canada.

Ces cartes doivent être diffusées au cours du deuxième trimestre de 1992.

Régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR)

Ces cartes de référence présentent l'ensemble des régions métropolitaines de recensement (25 cartes) et des agglomérations de recensement (123 cartes), de même que les subdivisions de recensement et les parties de RMR ou d'AR qui les composent (c'est-à-dire le noyau urbanisé, la banlieue urbaine et la banlieue rurale).

Ces cartes doivent être diffusées au cours du deuxième trimestre de 1992.

Secteurs de recensement (SR)

Des cartes de référence illustrant les secteurs de recensement de chaque région métropolitaine de recensement et de certaines agglomérations de recensement au Canada seront incluses dans les profils des secteurs de recensement appropriés (environ 80 cartes pour 39 centres).

Ces cartes doivent être diffusées au cours du deuxième trimestre de 1992.

Circonscriptions électorales fédérales (CÉF)

Des cartes de référence des circonscriptions électorales fédérales du Canada (1 carte) seront incluses dans les profils.

Ces cartes ont été diffusées au cours du troisième trimestre de 1991.

Secteurs de dénombrement (SD)

Comme elles sont à grande échelle, les cartes des secteurs de dénombrement (SD) ne sont produites que sur demande. Très détaillées, elles peuvent servir à orienter les opérations sur le terrain. Les 44,000 SD du recensement de 1991 seront réparties, selon la région où elles se trouvent, dans trois séries de cartes :

Série 1 : Grands centres urbains (série G-13)
Série 2 : Petits centres urbains (série G-14)
Série 3 : Régions rurales (série G-12)

Ces cartes devraient être disponibles au cours du deuxième trimestre de 1992.

PRODUITS DE RÉFÉRENCE - RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE

Produits et services du recensement de l'agriculture

Cette publication aidera l'utilisateur à comprendre les concepts et variables du recensement de l'agriculture. Elle décrira l'univers géographique du recensement de l'agriculture et renfermera de l'information générale. Elle détaillera et précisera les prix et modalités de commande de la gamme complète des produits et services du recensement de l'agriculture.

Ce produit doit être diffusé au cours du deuxième trimestre de 1992.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits susmentionnés, veuillez vous adresser au centre régional de consultation de votre région. Vous trouverez la liste de ces centres à la page 383 de la présente publication.

CENTRES RÉGIONAUX DE CONSULTATION

Terre-Neuve et Labrador
Services consultatifs
Statistique Canada
3e étage
Immeuble Viking
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3P2
Appel local : 709-772-4073
Sans frais : 1-800-563-4255

Provinces des Maritimes
Services consultatifs
Statistique Canada
Centre North American Life
3e étage
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M3
Appel local : 902-426-5331
Sans frais : 1-800-565-7192

Québec
Services consultatifs
Statistique Canada
Pièce 408, Tour Est
Complexe Guy Favreau
200 ouest, boul. René-Lévesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Appel local : 514-283-5725
Sans frais : 1-800-361-2831

Région de la Capitale nationale
Centre de consultation statistique
Statistique Canada
Hall d'entrée
Immeuble R.H. Coats
Parc Tunney's
Avenue Holland
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Appel local : 613-951-8116
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais de votre province.

Ontario
Services consultatifs
Statistique Canada
10e étage
Immeuble Arthur Meighen
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M4
Appel local : 416-973-6586
Sans frais: 1-800-263-1136

Manitoba
Services consultatifs
Statistique Canada
Pièce 300
Édifice MacDonald
344, rue Edmonton
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3L9
Appel local : 204-983-4020
Sans frais : 1-800-542-3404

Saskatchewan
Services consultatifs
Statistique Canada
9e étage
Tour Avord
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7
Appel local : 306-780-5405
Sans frais : 1-800-667-7164

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Services consultatifs
Statistique Canada
8e étage
Park Square
10001, Bellamy Hill
Edmonton (Alberta)
T5J 3B6
Appel local : 403-495-3027
Sans frais: 1-800-282-3907
T. N.-O. : appelez à frais virés au 1-403-495-3028

Sud de l'Alberta
Services consultatifs
Statistique Canada
Pièce 401
First Street Plaza
138, 4e avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2G 4Z6
Appel local : 403-292-6717
Sans frais : 1-800-472-9708

Colombie-Britannique et Yukon
Services consultatifs
Statistique Canada
Pièce 440F
Édifice Federal
Centre Sinclair
757, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C9
Appel local : 604-666-3691
Sans frais : 1-800-663-1551
(sauf Atlin [C.-B.])
Yukon et Atlin (C.-B.)
Zenith 08913

Appareils de télécommunications pour les malentendants

St. John's (T.-N.)	ATME	1-709-772-4305
Halifax (N.-É.)	ATME Sans frais	1-902-426-5331 1-800-565-7192
Montréal (Qc)	ATME	1-514-283-2703
Ottawa (Ont.)	ATME	1-613-951-2801
Toronto (Ont.)	ATME	1-416-973-6594
Winnipeg (Man.)	ATME	1-204-983-7543
Regina (Sask.)	ATME	1-306-780-5378
Calgary (Alb.)	ATME	1-403-292-6720
Edmonton (Alb.)	ATME	1-403-495-4631
Vancouver (C.-B.)	ATME	1-604-666-3594

NOTA: Veuillez communiquer avec votre centre régional de consultation pour obtenir des renseignements sur les bibliothèques de dépôt le plus près de chez vous.



BON DE COMMANDE

Publications de Statistique Canada

OSTEZ À :
ente des publications
atistique Canada
tawa (Ontario) K1A 0T6

TÉLÉCOPIEZ À : (613) 951-1584
Le bon télécopié tient lieu de commande originale. Veuillez ne pas envoyer de confirmation.

caractères d'imprimerie s.v.p.)

treprise ______
rvice ______
'attention de ______
resse ______
le ______ Province ______
de postal ______ Tél. ______

MODALITÉS DE PAIEMENT

- ☐ Numéro d'ordre d'achat *(inclure s.v.p.)* ______
- ☐ Paiement inclus ______ $
- ☐ Envoyez-moi la facture plus tard (max. 500 $)

Portez à mon compte : ☐ MasterCard ☐ VISA

Nº de compte ______

Date d'expiration ______

Signature ______

Numéro de référence du client ______

uméro au atalogue	Titre	Édition demandée	Abonnement annuel ou prix de la publication			Qté	Total $
			Canada $	États-Unis $ US	Autres pays $ US		
					TOTAL		
s clients canadiens ajoutent la taxe de 7 % sur les produits et services.					**TPS (7 %)**		
uillez noter que les réductions s'appliquent au prix des publications et non au total général; ce dernier uvant inclure des frais de port et de manutention particuliers et la TPS.					**TOTAL GÉNÉRAL**		

chèque ou mandat-poste doit être fait à l'ordre du Receveur général du Canada – Publications. Les clients canadiens paient en dollars nadiens; les clients à l'étranger paient le montant total en dollars US tirés sur une banque américaine.

ur un service plus pide, composez **1-800-267-6677** **Comptes VISA et MasterCard**

PF 03681 1991-01

is order coupon is available in English upon request

Statistique Canada Statistics Canada

Canada



ORDER FORM

Statistics Canada Publications

MAIL TO:
Publication Sales
Statistics Canada
Ottawa, Ontario, K1A 0T6

FAX TO: (613) 951-1584
This fax will be treated as an original order. Please do not send confirmation.

(Please print)

Company ______________________

Department ______________________

Attention ______________________

Address ______________________

City ______________ Province ______________

Postal Code ______________ Tel. ______________

METHOD OF PAYMENT

☐ Purchase Order Number *(please enclose)* ______________

☐ Payment enclosed $ ______________

☐ Bill me later (max. $500)

Charge to my: ☐ MasterCard ☐ VISA

Account Number ______________

Expiry Date ______________

Signature ______________

Client Reference Number ______________

Catalogue Number	Title	Required Issue	Annual Subscription or Book Price			Qty	Total $
			Canada $	United States US$	Other Countries US$		

	SUBTOTAL	
Canadian customers add 7% Goods and Services Tax.	**GST (7%)**	
Please note that discounts are applied to the price of the publication and not to the total amount which might include special shipping and handling charges and the GST.	**GRAND TOTAL**	

Cheque or money order should be made payable to the Receiver General for Canada/Publications. Canadian clients pay in Canadian funds. Clients from the United States and other countries pay total amount in US funds drawn on a US bank.

For faster service  **1-800-267-6677**  **VISA and MasterCard Accounts**

PF 03681 1991-01

Version française de ce bon de commande disponible sur demande

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

Census Product User Feedback

Commentaires de l'utilisateur des produits du recensement

' examining this product, please assist us by taking
v minutes to complete this questionnaire.

response will be used to evaluate this product and
de valuable input into improving future products.

wish to receive a free subscription to FOCUS ON
FUTURE, a quarterly census newsletter, please
plete the address portion of the form below. Your
will be added to our Census Product User Mailing

k you for your time and effort.

Après l'examen de ce produit, veuillez nous aider en prenant quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

Votre réponse servira à évaluer ce produit et à nous procurer la rétroaction nécessaire pour améliorer nos futurs produits.

Si vous désirez vous abonner gratuitement au bulletin trimestriel du recensement « PLEINS FEUX SUR L'AVENIR », veuillez remplir la partie inférieure du formulaire ci-dessous. Votre nom sera ajouté à la Liste d'adresses des utilisateurs des produits du recensement.

Merci de votre collaboration.

Detach here

Détachez ici

Feedback on Census Products

92-301

h category best describes your
nization?

Government

Business, please specify

Academic

Other, please specify

2. What are the major uses you expect to make of this product? Please identify any that apply.

Planning or Policy — Research

Teaching — General reference

Other, please specify — Marketing

he categories indicated, please rank your satisfaction
this product.

	Not Satisfactory				Very Satisfactory
ontent (e.g. text, data, graphics, maps)	O	O	O	O	O
rmat (e.g. organization and layout)	O	O	O	O	O
esentation (e.g. packaging, binding, labelling)	O	O	O	O	O
uality of service in obtaining this product	O	O	O	O	O

nts:

Thank you for your cooperation

tion

s

ode	Telephone No.	Language preference ☐ English ☐ French

Statistics Canada Statistique Canada

STC/COP-015-05168

Canada

Commentaires sur les produits du recensement

92-301

1. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre organisme?

Administration publique

Entreprise, s.v.p. précisez

Établissement d'enseignement

Autre, s.v.p. précisez

2. Quels sont les principaux usages que vous envisagez pour ce produit? Veuillez cocher les cases correspondantes.

Planification ou établissement de politiques — Recherche

Enseignement — Consultation générale

Autre, s.v.p. précisez — Mise en marché

3. Pour les catégories fournies, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction face à ce produit.

	Non satisfaisant				Très satisfaisant
a) Contenu (par ex. texte, données, graphiques, cartes géographiques)	O	O	O	O	O
b) Structuration (par ex. organisation, agencement)	O	O	O	O	O
c) Présentation (par ex. emballage/conditionnement, reliure, étiquetage)	O	O	O	O	O
d) Qualité du service fourni lors de l'obtention de ce produit	O	O	O	O	O

Commentaires:

Merci de votre collaboration

Nom

Organisme

Adresse

Code postal	N° de téléphone	Choix de language ☐ Français ☐ Anglais

Statistique Canada Statistics Canada

SQC/OPR-015-05168

Canada

Courrier-réponse d'affaires

Se poste sans timbre
au Canada

Le port sera payé par:

**Division des opérations
du recensement
Section des systèmes
d'extraction**

Business reply mail

No postage stamp necessary
if mailed in Canada

Postage will be paid by:

**Census Operations
Division
Retrieval Systems
Section**





Statistique Canada

Statistics Canada

Ottawa, Canada

K1A 9Z9



detach here – *détachez ici*

Business reply mail

No postage stamp necessary
if mailed in Canada

Postage will be paid by:

**Census Operations
Division
Retrieval Systems
Section**

Courrier-réponse d'affaires

Se poste sans timbre
au Canada

Le port sera payé par:

**Division des opérations
du recensement
Section des systèmes
d'extraction**





Statistics Canada

Statistique Canada

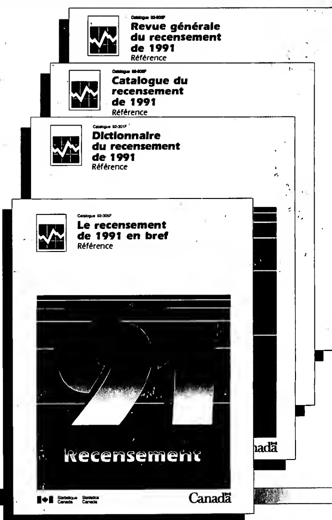
Ottawa, Canada

K1A 9Z9



De nos jours, le recensement constitue la base de données la plus complète qui soit au Canada...

Voulez-vous en tirer tous les avantages ?



Profiter pleinement de la base de données sociales et économiques la plus vaste et la plus détaillée au Canada apparaît souvent comme une tâche colossale, mais le recensement peut se révéler l'outil commercial le plus utile que vous pourriez utiliser. Statistique Canada a conçu une série de produits de référence afin de faire travailler le recensement pour vous.

On peut se procurer le *Dictionnaire du recensement*, le *Recensement en bref*, la *Revue générale du recensement* et le *Catalogue* des produits et services auprès des centres régionaux de consultation de Statistique Canada ou en téléphonant au...

☎ 1 800 267-6677 ☎